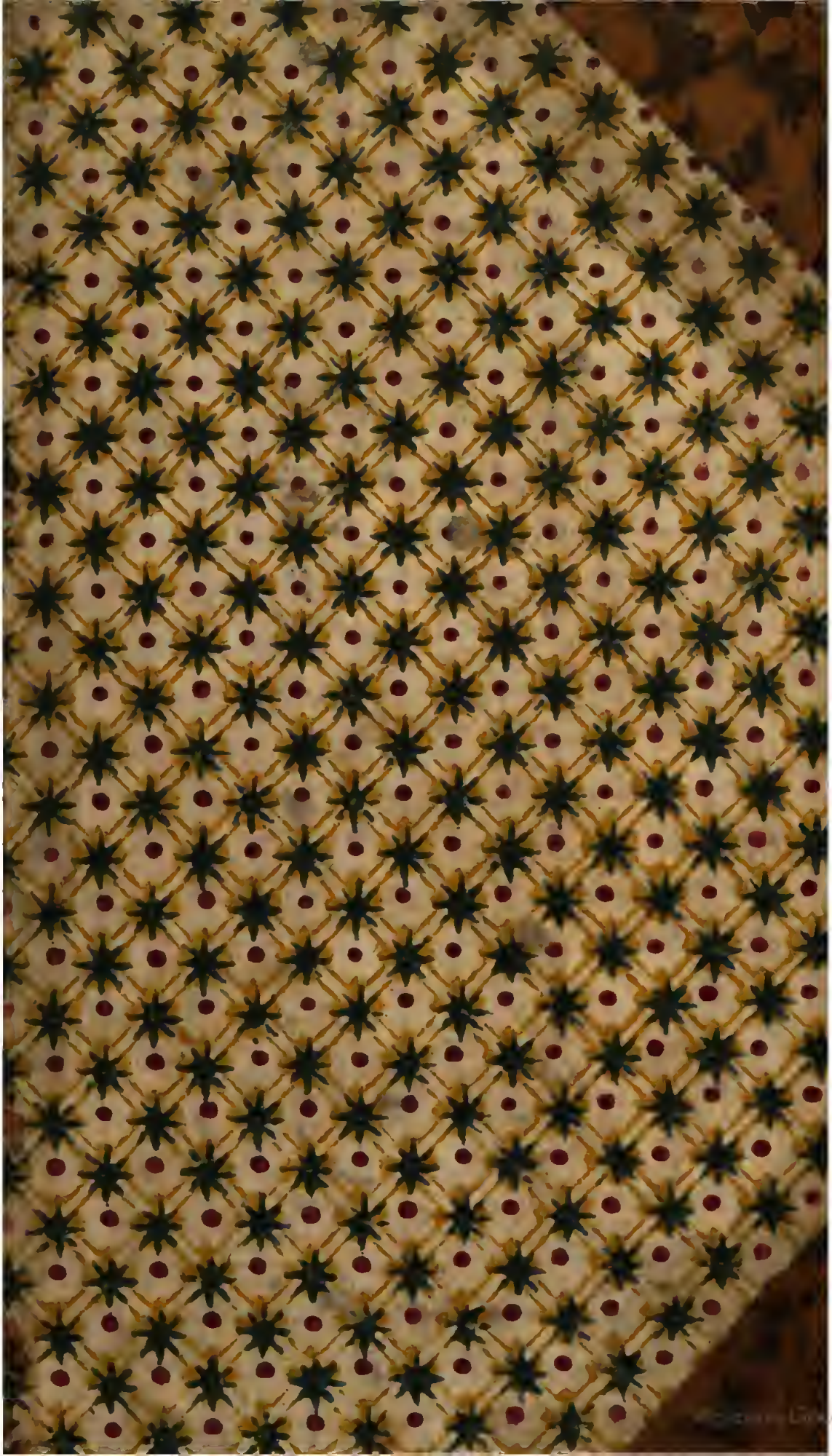

5. 6. 441
5 W. 6. 441

XXIV.
DUCLOS.
1791.
Tom. I.

MÉMOIRES SECRETS

SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

T. I.

Digitized by Google

MÉMOIRES SECRETS

SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV;

PAR feu M. DUCLOS, de l'Académie françoise,
Historiographe de France, etc.

TOME PREMIER.

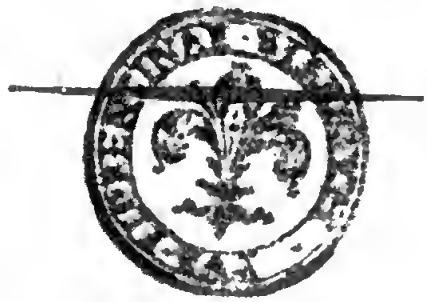

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille,
Numéro 20.

1791.

AVERTISSEMENT.

Il n'est pas possible de douter de l'authenticité de ces Mémoires dont on connoissoit déjà l'existence, et dont on desiroit depuis long-tems la publication. Tous les Gens-de-lettres savent qu'en sa qualité d'historiographe de France, feu M. *Duclos* s'est long-tems occupé des derniers tems de notre Histoire ; et que très-répandu dans la société, il a connu personnellement la plupart des importans personnages qu'il a voulu traduire au jugement de la postérité. Il a eu communication des Correspondances des ambassadeurs et des divers dépôts du Ministère, comme il l'annonce dans sa préface. Sa probité sèvère, son incorruptible amour pour le bien et la vérité, percent à chaque page de ce précieux monument. D'ailleurs, nous possédons le Manuscrit même avec des corrections et des renvois de sa propre main. Nous croyons qu'on n'opposera

rien à de pareilles preuves. Nous avons même lieu de présumer que ceux qui annoncent, en ce moment, de prétendus Mémoires de *Duclos* et d'autres hommes célèbres, n'en ont pas de tels à produire, et qu'ils se vantent de connoître les sources, pour qu'on leur en indique: artifice usé qui ne peut plus faire de dupes.

M. Duclos n'a malheureusement composé qu'une partie du règne de *Louis XV*; nous le donnons tel qu'il l'a laissé; nous n'y changeons pas un seul mot: très-éloignés de la manie de ces intrépides éditeurs, qui savent délayer deux ou trois cens pages d'anecdotes en une douzaine de volumes; et qui n'étant arrêtés par rien, pas même par le ridicule, le poussent jusqu'à faire parler en démocrates effrénés, des hommes qui n'ont cessé d'exercer et d'afficher le Despotisme pendant plus de soixante ans.

M. Duclos avoit eu communication des Mémoires de *St.-Simon*, qui, de son tems, étoient encore assez rares. Il a usé du droit qu'a tout écrivain de refondre les

Mémoires particuliers dans l'histoire générale : mais il en a usé avec discernement, et en homme qui se tient en garde contre toute prévention. Un très-grand nombre de particularités ignorées, et qui peignent les mœurs postérieures à celles du siècle de *Louis XIV*, étoient venues à sa connoissance d'une manière plus directe. Quelques-uns des acteurs de cette déplorable comédie, existent encore, et pourront juger de la fidélité des tableaux qu'a tracés l'Historien.

Il paroît qu'en 1763, après avoir décrit le commencement du Ministère du cardinal *de Fleury*, il suspendit ce travail, pour consigner, dans un morceau séparé, les causes secrettes de la Guerre de 1756, qui venoit de se terminer par le traité de Paris, et dont il avoit la mémoire encore toute fraîche. Ce morceau est neuf à tous égards ; car aucun écrivain de quelque poids n'avoit encore entrepris de rien écrire sur cette malheureuse époque ; et personne ne pouvoit s'en acquitter comme *M. Duclos* qui a eu la

connoissance la plus intime des secrets ressorts qui ont causé la Guerre, et qui l'ont prolongée.

Quant au style, nous croyons que, dans ces Mémoires, il est incontestablement très-supérieur à celui des autres Ouvrages historiques du même auteur. Son récit est semé de traits dont quelques-uns rappellent la profondeur et l'énergie de *Tacite*.

Nous n'avons pas suivi l'orthographe du manuscrit, qui est celle qu'avoit adoptée *M. Duclos*, et que l'usage n'a pas consacrée. Il écrit *fame* pour *femme*, *cêle* pour *celle* ; il rétranche par-tout les doubles lettres, et se permet d'autres innovations dont il est inutile de parler plus au long. Nous avons pensé que ces bizarreries ne serviroient qu'à blesser les yeux du lecteur ; et nous y avons substitué l'orthographe de l'académie.

B. N. *On peut voir le Manuscrit original chez le sieur* BUISSON, *Libraire, rue Hautefeuille.*

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE FEU M. DUCLOS (1).

La vie de cet académicien ressemble à celle de la plupart des gens-de-lettres : elle est moins féconde en évènemens qu'en productions. *M. Duclos* en a laissé plusieurs, qui, malgré les détracteurs qu'il a eus de son vivant, lui assurent un rang distingué dans notre littérature ; et il l'a honorée par la droiture la plus soutenue, qualité qui finit toujours par conquérir l'estime universelle. C'est ce que va prouver le peu de détails que nous avons pu rassembler sur cet écrivain.

Charles Dineau Duclos, né à Dinant en Bretagne d'un marchand-chapelier, reçut une éducation cultivée. Venu à

(1) On a fait usage, pour cette notice, de l'article *Duclos* du Dictionnaire historique, ainsi que des discours prononcés à l'académie françoise par M. *Beauzée* et M. de *Beauvau*.

Paris pour tâcher de s'avancer, comme beaucoup d'autres jeunes-gens de Provinces, il travailloit chez un avocat au conseil. Il eut bientôt l'occasion de se faire connoître de plusieurs gens-de lettres, et même d'une société d'hommes de cour, qui prétendoient au même titre, sans oser le prendre ouvertement. De ce nombre étoient MM. *de Pont-de-Vèle*, *de Caylus*, *de Surgères*, etc. Bien convaincus de l'extravagance du préjugé qui attachoit du ridicule à la culture des lettres chez les gens d'une certaine classe, ils avoient pris le parti de s'y soustraire en secret, et d'avoir pourtant l'air de le respecter. Jusques-là, certaines personnes, que la voix publique désignoit, avoient passé pour s'attribuer, ou même pour acheter, tout simplement, les ouvrages des auteurs avec lesquels ils étoient en liaison. Il arriva ici tout le contraire. Les amis de MM. de *Caylus* et de *Surgères* répandirent que les écrivains qui approchoient ces nobles beaux esprits, n'étoient que leurs prête-noms. « Comme

on vouloit du bien à *Duclos*, ajoutoient-ils, on mit sur son compte ce qu'on crut devoir lui faire honneur, et cela réussit ». Ainsi, selon eux, les *Confessions du comte de* **, *Acajou* et *la baronne de Luz*, sont des productions de cette société. M. *Duclos* peut sans doute avoir mis en œuvre quelques idées éparses, ou quelques situations qu'il voyoit esquisser; c'est le droit de tout écrivain qui observe et recueille ce qui est propre à servir de matière à ses travaux; mais n'est-il pas absurde de se servir d'un tel prétexte pour lui en ravir la légitime propriété? L'espèce d'aumône littéraire qu'il acceptoit, si l'on en croit les complaisans panégyristes de ces messieurs, n'auroit-elle pas mis un obstacle invincible au ton de franchise et de hardiesse, par lequel il ne tarda pas de se faire remarquer? Les gens-de-lettres lui rendirent plus de justice. En effet, il ne falloit que converser un quart d'heure avec *Duclos*, pour s'appercevoir que c'étoit un des hommes les moins faits pour s'attribuer les ouvrages

d'autrui. Les *Considérations sur les mœurs* ne lui furent pas contestées, malgré les discours équivoques des gens du bel air. Elles étoient trop au-dessus des légères ébauches qui échappoient au libertinage de leur imagination. On y trouva des définitions exactes, de la finesse, des pensées neuves, des caractères bien saisis; et l'on convint que, sans pouvoir être mis au rang des caractères de la *Bruyère*, c'étoit un des meilleurs ouvrages de ce genre qui eût paru depuis le grand siècle de *Louis XIV*, un de ceux qui annonçoit le plus de connoissance du cœur humain, et de zèle pour la pratique de toutes les vertus civiles et morales. *C'est le livre d'un honnête-homme*, dit *Louis XV*, lors de sa publication. On a reproché à l'auteur trop de recherche et de petits détails, de la sécheresse, de l'obscurité même dans quelques endroits. Ce qui paroissoit décousu dans ces observations, l'auteur le mit en action dans les *Confessions du comte de* **. Un bon juge s'est exprimé ainsi sur ce roman qui

eut beaucoup de succès : « A l'exception de deux ou trois caractères de fantaisie, plus bizarres que vrais, le reste est tracé de main de maître. Les situations, à la vérité, n'y sont pas aussi développées qu'elles pourroient l'être ; l'auteur a négligé les gradations, les nuances : mais l'histoire intéressante de madame de *Selve*, prouve que *M. Duclos* savoit achever aussi bien qu'esquisser ». *Les Mémoires sur les mœurs du dix-huitième siècle*, autre ouvrage de notre auteur, offrent des idées justes sur les femmes, sur les hommes à la mode, sur l'amour : mais ils manquent d'imagination et d'intérêt. L'histoire de *Louis XI* qu'il donna en 1745, fit sensation dans le public, et fut fort critiquée. La narration en est vive et précise, mais le style brusque et tranchant. Ce qui caractérise la méthode adoptée par l'historien du *Tibère* françois, est qu'il s'est moins occupé du détail exact et circonstancié des faits, que de leur ensemble et de leur influence sur les mœurs et les révolutions. Malgré ses défauts, on ne peut nier que

cette production ne soit estimable, et que cette méthode n'ait de grands avantages. Nous pensons qu'on trouvera le système historique de *M. Duclos* très-perfectionné dans les *mémoires* que nous publions aujourd'hui, et qui seront vraisemblablement regardés comme un des premiers titres de sa réputation. Il les avoit entrepris en sa qualité d'historiographe, ne voulant pas encourir le reproche fait à *Despréaux* et à *Racine*, de toucher les revenus de cette place, sans en remplir les fonctions. Son intention n'a jamais été de les rendre publics de son vivant : ce qui alors eût été dangereux. Il étoit loin de prévoir que le tems de la vérité s'approchoit à grands pas, et qu'il seroit inutile d'attendre que tous ses acteurs disparussent de la scène.

M. Duclos étoit bon grammairien ; il a fait imprimer des Remarques sur la grammaire générale de Port-Royal, et il a eu plus de part que personne à l'édition de 1762 du Dictionnaire de l'académie françoise, dans laquelle on retrouve toute la justesse et la précision de son

esprit. Ces divers travaux lui ouvrirent les portes des plus célèbres académies de la capitale, des provinces et des pays étangers. Celle des inscriptions l'adopta en 1739, et l'Académie francoise en 1747. Elu après la mort de *Mirabaud*, secrétaire perpétuel de cette dernière compagnie, il remplit cette place en homme qui aimoit les lettres, et qui savoit les faire respecter. Quoique domicilié à Paris, il fut nommé, en 1744, maire de Dinant, et en 1755, il fut ennobli par des lettres-patentes du roi, en récompense du zèle que les états de Bretagne avoient témoigné pour le bien général du Royaume. Cette province ayant eu ordre de désigner les sujets les plus dignes d'obtenir des graces, *M. Duclos* fut unanimement nommé par ce qu'on appelloit alors le tiers-état. Il mourut à Paris le 26 mars 1772, regretté de tous ceux qui l'estimoient, c'est-à-dire, de tous ceux qui l'avoient bien connu. On l'accusoit d'aimer à dominer dans la conversation: mais ce défaut tournoit au profit de la société qu'il

occupoit toujours de quelque point intéressant et d'anecdotes piquantes qu'il avoit puisées dans le commerce du grand monde et des gens aimables avec lesquels il avoit passé sa vie. Il étoit brusque, mais ami chaud. Ennemi de l'oppression, connoissant plus que personne l'iniquité de certains ministres dont les viles passions disposoient de la liberté des citoyens, il avoit pris parti pour M. *de la Chalotais*, dont l'affaire retentissoit alors dans toute la France; et il défendoit ses intérêt avec une véhémence qui passoit pour de l'inconsidération. M. *Beauzée*, qui avoit été très-lié avec lui, et qui lui succéda dans l'académie françoise, avoue qu'on a reproché à son ami *de la vivacité dans le ton, peut-être quelque chose de plus dans la dispute. Si l'on cherchoit à obscurcir la vérité, il ne tiroit pas le voile, il le déchiroit. S'il rencontroit des obstacles au bien, il ne les détournoit point, il les renversoit.* Ces aveux d'un ami et d'un panégyriste, prouvent que la franchise de *M. Duclos* dégénéroit sou-

vent en rudesse. Mais ce qui avoit perdu d'autres hommes de mérite, avoit été précisément la cause de sa fortune et d'une partie de sa réputation. Dès-qu'il fut connu et recherché, on le vit parler aux plus grands seigneurs avec une liberté sévère à laquelle ils n'étoient pas accoutumés : ils furent d'abord surpris, et passèrent bientôt de l'étonnement à l'estime. On peut avoir de la confiance en un historien qui a dit toute sa vie la vérité avec si peu de ménagement. Ce n'est pas le seul trait honorable du caractère de M. *Duclos*. Il répandoit tous les ans d'abondantes aumônes dans la ville de Dinan, sa patrie, et les doubloit, lorsque l'augmentation de la misère publique l'avertissoit de doubler les secours.

M. de Beauvau, dans sa réponse à M. *Beauzée*, nous apprend que sur la fin de sa vie, l'*âge*, *l'expérience*, *un grand fond de bonté*, *avoient instruit M. Duclos à devenir indulgent pour les particuliers*, *et à ne plus dire qu'au public des vérités dures.*

« C'étoit parmi les gens-de-lettres qu'il avoit formé les liaisons les plus intimes; il connoissoit les devoirs et le prix de l'amitié ; il savoit servir courageusement ses amis , et le mérite oublié : il avoit alors un art dont on ne se défioit pas, et qu'on n'auroit pas même attendu d'un homme qui aima mieux toute sa vie montrer la vérité avec force, que l'insinuer avec adresse ».

Il étoit lié avec le parti encyclopédique, sans partager ses excès. L'honnêteté de son ame l'empêcha toujours de sortir des bornes de la modération. On sait qu'il s'écrioit quelquefois : *Ils en feront tant, qu'ils me rendront dévôt.*

Nous terminerons cette notice par un passage singulier des *Considérations sur les mœurs* ; c'est un monument authentique des vrais sentimens de l'auteur : « On déclame beaucoup depuis un tems contre les préjugés ; peut-être en a-t-on trop détruit; le préjugé est la loi du commun des hommes..... Je ne puis me dispenser , à ce sujet , de blâmer les écri-

vains, qui, sous prétexte d'attaquer la superstition, ce qui seroit un motif louable et utile, si l'on s'y renfermoit en philosophe citoyen, cherchent à saper les fondemens de la morale, et donnent atteinte aux liens de la société : d'autant plus insensés, qu'il seroit dangereux pour eux-mêmes de faire des prosélites. Le funeste effet qu'ils produisent sur les lecteurs, est d'en faire dans la jeunesse de mauvais citoyens ; des criminels scandaleux, et des malheureux, dans l'âge avancé : car il y en a peu qui aient alors le triste avantage d'être assez pervertis pour être tranquilles. L'empressement avec lequel on lit ces sortes d'ouvrages, ne doit pas flatter les auteurs qui d'ailleurs auroient du mérite. Ils ne doivent pas ignorer que les plus misérables écrivains en ce genre, partagent presqu'également cet honneur avec eux. La satire, la licence et l'impiété, n'ont jamais seules prouvé d'esprit. Les plus misérables, par ces endroits, peuvent être lus une fois ; sans leurs excès, on ne les eût jamais nom-

més : semblables à ces malheureux que leur état condamnoit aux ténèbres, et dont le public n'apprend les noms que par le crime et le supplice ».

C'est ainsi que s'exprimoit ce philosophe honnête-homme qu'on n'a jamais soupçonné pourtant d'une foi bien robuste. On n'a point parlé de sa mort, qui n'eût rien de remarquable. « A la faveur de sa maladie qui fut courte, dit dans le tems un journaliste, il paroît qu'il s'est échappé de ce monde sans bruit et sans scandale ».

PRÉFACE

PRÉFACE
DE L'AUTEUR.

Aussi-tôt que le roi m'eût nommé historiographe, mon premier soin fut de rassembler les pièces qui m'étoient nécessaires. J'ai eu la liberté d'entrer dans les différens dépôts du ministère, et j'en ai fait usage long-tems avant d'écrire. J'ai lu une infinité de mémoires, et les correspondances de nos ambassadeurs. J'ai comparé les pièces contradictoires, et souvent éclairci les unes par les autres. Les mémoires du duc de Saint-Simon m'ont été utiles, pour le matériel des faits dont il étoit instruit; mais sa manie ducale, son emportement contre les princes légitimés et quelques gens en place, sont à un tel excès, qu'ils avertissent suffisamment d'être en garde contre lui. En effet, quelque vrai que soit cet écrivain, quelque desir qu'il ait de l'être, la

seule manière d'envisager les faits, peut les altérer. C'est ce qui arrive à cet auteur. J'ai donc contrebalancé son témoignage par des mémoires que m'ont communiqués des hommes également instruits, et nullement passionnés, par des pièces en original. J'ai conversé avec plusieurs de ceux qui ont eu part aux affaires. J'ai tiré de grands secours de la domesticité intime, composée de sujets dont la plupart ont eu la même éducation que les seigneurs, et sont d'autant plus à portée de voir ce qui se passe, que témoins assidus, et en silence, ils n'en observent que mieux ceux qui agissent. J'indiquerai mes sources, lorsque le tems et les circonstances le permettront.

J'ai connu personnellement la plupart de ceux dont j'aurai à parler; j'ai vécu avec plusieurs d'entr'eux, et n'ayant jamais joué de rôle, je puis juger les acteurs.

Je ne me propose pas d'écrire une histoire générale; celle qui embrasseroit tou-

tes les parties du gouvernement, ne pourroit être l'ouvrage d'un seul écrivain. La politique, la guerre, la finance exigeroient chacune une histoire particulière, et un écrivain qui eût fait son objet capital de l'étude de sa matière. L'article de la finance seroit peut-être le point d'histoire qu'il seroit le plus important d'éclaircir, pour en découvrir les vrais principes. Ceux de la politique dépendent des tems, des circonstances, des intérêts relatifs et variables des différentes puissances. Qu'un négociateur ait l'esprit juste, pénétrant, exercé aux affaires; qu'il soit attentif, prudent, patient ou actif, ferme ou flexible, suivant les occasions, sans humeur, et sur-tout connu par sa droiture; je réponds qu'un négociateur doué de ces qualités, et qu'on trouve quand on le cherche, n'a pas besoin d'avoir pâli sur les livres. Il lui suffit de bien connoître l'état actuel des affaires, et plutôt ce qui est que ce qui a été. D'ailleurs plusieurs négociations imprimées peuvent, jusqu'à un certain

point, servir de premiers guides, et préparer l'expérience. Le seul principe toujours subsistant dans toute négociation, est de savoir montrer à ceux avec qui nous avons à traiter, que leur intérêt s'accorde avec le nôtre.

Quant à l'art de la guerre, l'homme qui en a le génie, n'a besoin pour la faire, que de l'avoir faite. Ce n'a guères été l'expérience qui a manqué à nos mauvais généraux ; mais le talent et l'application. Il ne me convient pas de prononcer sur un métier que je n'ai pas fait; mais j'ai souvent entendu traiter cette matière par nos officiers généraux les plus estimés. Tous prétendoient que, dans un assez petit nombre de mémoires imprimés, on trouve les secours nécessaires pour toute la théorie possible.

Il n'en est pas ainsi de la science économique d'un état, de l'administration des finances, partie du gouvernement plus ou moins imparfaite chez les différentes nations, et qui n'est chez aucune

au poinr de perfection où l'on voit, où l'on sent du moins qu'elle pourroit atteindre. Il seroit d'autant plus utile d'en rechercher les principes, pour les consigner dans l'histoire, que la finance est, dit-on, le nerf de toutes les opérations civiles et militaires. Axiôme incontestable, si par la finance d'un état, on entend l'art de procurer l'opulence nationale qui exclut également la misère commune et le luxe particulier, l'épuisement des peuples et l'engorgement des richesses dans la moins nombreuse partie de la nation; l'art enfin d'opérer une circulation prompte et facile, qui feroit refluer dans le peuple la totalité de l'argent qu'on y auroit puisé. Il n'y a donc eu jusqu'ici que des financiers, et nulle finance de l'état.

Les historiens de tous les pays et de tous les âges, ne nous apprennent rien à cet égard. Ils nous parlent de séditions, de révoltes à l'occasion des impôts; mais ils ne nous mettent pas en état de juger, si c'étoit par la surcharge seule, ou, ce

qui est plus vraisemblable, par une administration vicieuse. Mezerai qui s'élève souvent contre les financiers, instruit des maux passés, témoin des maux présens, crioit avec les malheureux contre leurs oppresseurs; mais il ne révèle pas le secret de leurs crimes. Pourquoi? c'est qu'il l'ignoroit, et n'étoit pas plus en état de s'en instruire, que ne l'avoient été les historiens antérieurs. Je me suis trouvé, en écrivant l'histoire d'un règne, dans la même disette de monumens.

Des politiques ont développé leurs négociations; des guerriers ont laissé des mémoires et des ouvrages didactiques. Quels financiers estiment assez sincèrement leurs opérations, pour faire gloire de les publier? Leurs mémoires ne donneroient pas, sans doute, les vrais principes d'une finance d'état; mais ils feroient connoître les erreurs qu'on doit éviter. C'est ainsi, qu'avant d'élever un édifice, il faut nettoyer l'emplacement de tout ce qui peut embarrasser la construction. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu dans tous

les tems des financiers estimables, qui, n'étant pas en état ou en droit de tracer la vraie route, suivent le plus honnêtement qu'ils peuvent les voies tortueuses où on les fait entrer, et laissent leurs stupides confrères admirer ce qu'ils appellent une belle machine. Le secret de la finance est couvert d'un voile que chaque intéressé s'efforce d'épaissir. Depuis quelques années, la philosophie se portoit sur cet objet important; le voile alloit se déchirer; ceux qu'il couvre, étoient déjà dans la consternation, lorsqu'à une occasion dont je parlerai, on intercepta la lumière. On a renouvellé ce que *Julien* imagina, dit-on, contre les chrétiens, en fermant leurs écoles. Tout ministre assez présomptueux pour méconnoître son ignorance, ou qui craint de la manifester en cherchant à s'instruire, veut tenir le peuple dans les ténèbres, et ne veut avoir que des aveugles pour témoins de ses démarches. S'il a des lumières, et qu'il ait intérêt d'en abuser, il les redoute dans les

autres : on couvre les yeux de ceux que l'on condamne à tourner la meule. Les gens en place savent que le plus audacieux dans son despotisme est tôt ou tard forcé de subir la loi d'un peuple éclairé. Cet esprit de servitude qu'on veut inspirer à une nation, n'est pas la moindre cause de la dépravation des mœurs; et les mœurs une fois corrompues, fortifient ensuite le despotisme qui les a fait naître ou favorisées. Tout amour de la gloire s'éteint, et fait place au desir des richesses qui procurent le seul bonheur dont on jouisse dans l'avilissement. Nos ayeux aspiroient à la gloire, bien ou mal entendue; ce n'étoit pas, si l'on veut, le siècle des lumières : mais c'étoit celui de l'honneur. On ne s'intrigue aujourd'hui que pour l'argent. Les vrais ambitieux deviennent rares. On recherche des places où l'on ne se flatte pas même de se maintenir ; mais l'opulence qu'elles auront procurée, consolera de la disgrace. Les exemples en sont assez communs.

Si l'histoire que j'écris, n'est ni militaire, ni politique, ni économique, du moins dans le sens que je conçois pour ces différentes parties, on me demandera quelle est donc celle que je me propose d'écrire. C'est l'histoire des hommes et des mœurs. Je rapporterai sans doute, dans tous les genres, les principaux faits qui me serviront de base; j'en rechercherai les causes, et j'espère en développer quelques-unes d'assez ignorées. Je m'arrête peu sur ces évènemens qui se ressemblent dans tous les âges, qui frappent si vivement les auteurs et leurs contemporains, et deviennent si indifférens pour la génération suivante. Au moral, comme au physique, tout s'affoiblit et disparoît dans l'éloignement. Mais l'histoire de l'humanité intéresse dans tous les tems, parce que les hommes sont toujours les mêmes. Cet intérêt est indépendant des personnages et des époques. Si je rapporte quelques faits peu importans par eux-mêmes, le lecteur jugera bientôt que ces faits parti-

culiers font mieux connoître l'esprit d'une nation et les hommes que j'aurai à peindre, que ne le feroient des détails de siéges et de batailles.

On dit ordinairement que l'histoire ne doit paroître que long-tems après la mort de ceux dont elle parle : autrement on craint que l'écrivain n'ait pas eu les moyens de s'instruire, ou n'ait trahi la vérité par égard pour ceux qui existent encore, ou pour leur famille. J'ai prévenu la première de ces craintes, en rendant compte des secours que j'ai eus, et des soins que j'ai pris. La lecture seule de mon ouvrage dissipera pleinement la seconde.

Je pense, au contraire, que l'histoire, pour être utile, ne sauroit paroître trop tôt. Il seroit à desirer que ceux qui ont eu part au gouvernement, pussent entendre d'avance la voix de la postérité, subir la justice historique, recueillir l'é-

loge ou le blâme qu'ils méritent (1), apprécier les louanges infectes de leurs adulateurs, connoître les vrais jugemens du public, se voir enfin tels qu'ils sont dans le miroir de l'histoire.

On m'a souvent pressé de donner quelques morceaux du règne présent. J'ai toujours répondu que je ne voulois ni me perdre par la vérité, ni m'avilir par l'adulation ; mais je n'en remplis pas moins mon emploi. Si je ne puis parler à mes contemporains, j'apprendrai aux fils ce qu'étoient leurs pères. De quelle utilité peuvent être des exemples bons ou mauvais, pris de l'antiquité? Mais un fils qui voit la justice prompte qu'on rend à son père, s'efforce de mériter le même éloge, ou craint d'encourir un pareil blâme. Averti par des faits récens, il peut être touché de l'honneur ou de

(1) *Præcipuum munus annalium, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factisque ex posteritate et infamiâ metus sit.*

TACITE.

connu par sa vertu. Ils préféreroient *Attila à Socrate*. Il semble que le temple de la gloire ait été élevé par des lâches qui n'y placent que ceux qu'ils craignent.

Mes réflexions m'ont donc convaincu que si l'histoire doit être écrite après des recherches exactes, et une discussion impartiale, elle ne peut aussi paroître trop tôt. La vérité ne pouvant parler aux grands que par la voix de l'histoire, qu'elle la fasse donc entendre, quand elle doit faire le plus d'impression.

Quoique bien des gens prétendent jouer un rôle dans le monde, il y en a peu qui se survivent, et *les noms d'histoire* ne sont pas communs. Ceux qui ont bien mérité de la patrie, et ceux qui l'ont desservie, ou en ont corrompu les mœurs, sont également du ressort de l'histoire. Les premiers ont droit d'y occuper une place honorable ; les autres, grands ou petits, doivent en subir la justice. Persuadé qu'on ne doit punir que pour l'exemple, révéler les fautes que pour en

prévenir de pareilles ; je ne tirerai point de l'oubli des faits isolés, sans conséquence pour l'état, et dont tout le fruit seroit de mortifier gratuitement une famille. Mais je montrerai, quels qu'ils soient, les coupables envers la Nation. D'après ce plan, je parlerai de subalternes qui ont influé dans les affaires. L'éclat de leur opulence actuelle et de leurs titres usurpés, servira à porter la lumière dans l'obscurité primitive où ils fabriquoient les ressorts de leur fortune et des malheurs de l'état, sans prévoir qu'ils dussent jamais comparoître au tribunal de l'histoire. Ce sont les cadavres des criminels que l'on expose à la vue des scélérats de leur espèce.

Comme il y a souvent plus à blâmer qu'à louer dans la plupart des hommes, un historien fidèle peut aisément être soupçonné de satire. Mon caractère en est fort éloigné. Ceux qui m'auront connu, et peut-être y en aura-t-il encore beaucoup, quand mon ouvrage paroîtra, attesteront

ma probité, ma franchise, et j'ose dire la bonté de mon cœur. Je n'ai point eu d'ennemi qui ne le fût par son propre vice, et la réputation de mes amis pourra cautionner la mienne. Ma façon de penser, de parler et d'écrire, étoit assez publique, lorsqu'on m'a confié la fonction d'historiographe. On savoit que je n'étois pas un écrivain servile, et quelques gens m'accusoient du contraire. Je demanderois pardon au lecteur de ce que je dis de moi, s'il n'y avoit pas des cisconstances, et celle-ci en est une, où il est permis et même de devoir de se rendre une justice aussi libre qu'exacte. Si l'on trouve quelques-uns de mes jugemens trop sévères, qu'on examine les faits, et qu'on juge soi-même. On remarquera quelquefois dans ces mémoires, l'indignation d'un citoyen, et je ne prétends pas la dissimuler; mais tout lecteur désintéressé ne m'accusera jamais de partialité, ni d'injustice. Il sentira avec quelle satisfaction je rapporte une action louable, et combien je

suis affligé de n'en pas avoir des occasions plus fréquentes.

Je n'ai cherché que la vérité ; je ne la trahirai point ; je n'ai jamais pensé qu'en me chargeant d'écrire une histoire, on m'ait pris pour l'organe du mensonge. En tout cas, on se seroit fort trompé.

MÉMOIRES

MÉMOIRES SECRETS

SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

LIVRE PREMIER.

L'HISTOIRE du règne de Louis XV commence presqu'à la naissance de ce prince né le 15 février 1710, il parvint à la couronne le 1er. septembre 1715, à l'âge de cinq ans et demi.

Pour mieux faire connoître les changemens qui sont arrivés dans le gouvernement et dans les mœurs de la nation, je remonterai aux derières années de Louis XIV.

La guerre de la succession d'Espagne, la seule peut-être que ce prince ait entreprise avec justice, mit la France à deux doigts de sa ruine; et si l'on réfléchit sur nos malheurs, on verra que nous ne devons les imputer qu'à nous-mêmes, et attribuer notre salut à la fortune.

Louis XIV, en plaçant un de ses petit-fils sur le trône d'Espagne, devoit bien supposer que cet accroissement de puissance dans sa maison, réveilleroit la jalousie et la crainte de l'Europe.

L'Angleterre et la Hollande reconnurent d'abord Philippe V. La Savoie et la Bavière se déclarèrent pour lui : l'Empereur seul fit des protestations, les autres puissances restèrent neutres. Tout paroissoit tranquille, et tout fut bientôt en armes. Puisegur se mit, sans obstacle, en possession des Pays-Bas. Si l'on eût pris la précaution de retenir les garnisons hollandoises, qui occupoient les places, jusqu'à ce que Philippe V fût affermi sur le trône, on mettoit la Hollande hors d'état d'entrer en guerre. Il n'y a jamais eu d'expérience pour notre gouvernement; nous éprouvons toujours les mêmes disgraces, parce que nous faisons toujours les mêmes fautes. Nous venons de voir dans la guerre présente, en 1755, les Anglois enlever nos matelots, sans crainte de représailles. En faisant parade de modération, nous n'avons excité que le mépris, et nous nous sommes mis hors d'état de défense. Suivons notre conduite dans la guerre de

la succession. La voix publique oblige d'envoyer d'abord en Italie Catinat, d'autant plus capable d'y inspirer la confiance, qu'il y avoit remporté deux victoires à Stafarde et à la Marsaille ; mais on confie en même temps les troupes d'Espagne au prince de Vaudemont Lorrain, créature née de l'empereur, ami déclaré du roi d'Angleterre Guillaume III, et père d'un général de l'armée ennemie.

Catinat s'apperçoit que le duc de Savoie(1), notre allié apparent, notre ennemi caché, en combattant pour nous en soldat, nous trahit comme général ; il en donne avis. Le caractère connu de Victor suffit pour appuyer les soupçons : mais Catinat n'a pas la faveur de la cour ; et, lorsqu'on est forcé de le croire, il est déjà rappellé, pour prix de sa prudence, et remplacé par le maréchal de Villeroi, protégé de madame de Maintenon.

Les choix du roi n'étoient pas toujours approuvés, mais ils étoient toujours applaudis. La cour s'empressa de complimenter

(1) Victor Amédée, duc de Savoie, depuis roi de Sicile, et ensuite de la Sardaigne.

le nouveau général. Le marechal de Duras (1) fut le seul qui lui dit : *Je garde mon compliment pour votre retour ;* il en fut dispensé.

Villeroi s'étant laissé prendre dans Crémone, les ennemis le rendirent sans rançon, ce qui nous coûta plus cher que si on l'eût payée pour le faire retenir. Le chevalier de Lorraine, son ami, voulut lui persuader de quitter l'armée pour la cour. Villeroi le refusa, prétendant, disoit-il, par des succès brillans, réparer son malheur ; car c'est toujours ainsi que l'ineptie nomme ses fautes. Après la perte de la bataille de Ramillies, et quatre ans d'incapacité prouvée en Flandre comme en Italie, bafoué du public, chansonné par les soldats, bons juges des généraux, il ne céda qu'aux ordres du roi en quittant l'armée. Sa protectrice n'osa le soutenir ; on écoutoit encore la voix de la nation.

Si la faveur plaçoit les généraux, il en étoit ainsi des ministres. Le département de la guerre étoit entre les mains du plus

(1) Mort en 1704, pere du maréchal d'aujourd'hui en 1760.

honnête-homme, mais aussi du plus incapable de son emploi.

Chamillart, produit à la cour pour faire la partie du roi au billard, étoit conseiller au parlement. La dissipation du courtisan nuisit à l'application du magistrat. Il négligea un procès dont il étoit rapporteur. La partie condamnée lui fit voir qu'il avoit oublié une pièce décisive; et il s'agissoit de 20,000 liv. Chamillard, dont la fortune étoit très-bornée, se condamna lui-même sur-le-champ, courut tout Paris, pour emprunter la somme, la restitua au plaideur, et renonça, dès ce moment, à sa profession.

Ce trait m'en rappelle un du même genre, que le lecteur honnête ne regardera pas comme une digression déplacée. Courtin, intendant de Picardie, ménagea tellement les terres du duc de Chaulne, son ami, qu'il s'apperçut enfin qu'il avoit surchargé de 40,000 liv. d'autres paroisses; il les paya et demanda son rappel. Sur les instances qu'on lui fit, pour le faire rester, il répondit qu'il ne vouloit ni se ruiner, ni passer sa vie à faire du mal (1).

(1) Courtin fut depuis ambassadeur à Londres, et conseiller d'état. Il maria sa fille avec Roque de

Le goût du Roi pour Chamillart, lui fit supposer tous les talens du ministère ; d'ailleurs ce prince croyoit les inspirer. Les malheureuses influences des ministres incapables ne se bornent pas à leurs personnes. Il fallut que le duc de la Feuillade, dont l'unique mérite étoit d'être gendre de Chamillart, commandât notre armée au siége de Turin ; car le duc d'Orléans, depuis régent, chef en apparence, étoit en tutelle sous la Feuillade et Marsin. Ce prince, qui avoit des talens militaires, voulut inutilement sortir des lignes pour attaquer le prince Eugène : la Feuillade s'y refusa ; et Marsin, intérieurement de l'avis du prince, n'osa pas insister contre celui d'un gendre de ministre ; tout son courage se borna à se faire tuer en combattant.

Tels sont les effets de la puissance des ministres. Ce fut ce qui donna occasion au comte de Grammont, de répondre au roi qui s'étonnoit de la stupidité d'un ambassadeur à notre cour : *Vous verrez*,

Varangeville, gentilhomme Normand, ambassadeur à Venise. La présidente de Maisons et la maréchale de Villars, étoient filles de ce Varangeville.

sire, que c'est le parent de quelque ministre.

Cependant le caractère de la nation étoit encore entier, et le cœur du soldat françois a toujours été le même. Après la bataille d'Hochstet, Malebouroug ayant reconnu, parmi les prisonniers blessés, un soldat qu'il avoit remarqué dans l'action, lui dit : *Si ton maître avoit beaucoup de soldats comme toi, il seroit invincible. Ce ne sont pas*, répondit le prisonnier, *les soldats, comme moi, qui lui manquent, ce sont les généraux comme vous.* Il y en avoit, mais..... Si Louis XIV n'eût suivi que ses propres lumières, il eût puni et récompensé avec assez de discernement. Il a fait des exemples dont nous avons perdu l'usage, quoique nous en ayons eu des occasions très-graves. La Boulaie fut mis à la bastille, pour avoir rendu Exiles ; la Mothe exilé, pour avoir remis Gand ; la Jonquière dégradé des armes, pour avoir mal défendu le Port-Mahon ; le prince de la Tour-d'Auvergne (1),

(1) Ce prince d'Auvergne étoit neveu du cardinal de Bouillon, et frère cadet de l'abbé, depuis cardinal d'Auvergne, qui lui avoit cédé son droit d'ainesse.

Langallerie (1) et Bonneval (2) furent pendus en effigie, pour désertion aux ennemis.

Le même esprit de justice fit donner la pairie au maréchal de Bouflers, qui fit dans Lille la plus belle défense. Les ennemis avoient été les premiers à lui donner des marques de distinction. Le prince Eugène le conduisit lui-même à Douai, le plaçant avec le chevalier de Luxembourg (3) dans le fond du carosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prince d'Au-

(1) Des Gentils, marquis de Langallerie, lieutenant général, après avoir déserté aux ennemis en 1706, imagina ensuite de se faire chef d'une espèce de théocratie. Il s'engagea, par un traité signé avec un Bâcha, à s'emparer de Rome et de l'Italie pour le Sultan, moyennant un secours de troupes soudoyées par les Turcs, et quelques vaisseaux. Il devoit avoir pour récompense quelques isles de l'Archipel, qu'il tiendroit en souveraineté, sous la protection de la Porte. Ses folies firent tant d'éclat, que l'empereur le fit enlever et enfermer dans le château de Raab ou Javarin, en Hongrie, où il mourut en 1717.

(2) C'est ce comte de Bonneval qui revint pendant la régence, et obtint des lettres de grace, épousa une Biron, et passa depuis en Turquie, où il est mort dans la dignité de Bâcha à trois queues.

(3) Le Chevalier de Luxembourg, nommé ensuite prince de Tingri, enfin maréchal de Montmorenci.

vergne, déserteur de France. Ces honneurs de la part du prince Eugène étoient d'autant plus remarquables, que, dans tout le cours de cette guerre, il traita généralement nos prisonniers avec hauteur et dureté.

Il haïssoit personnellement le roi. Après la bataille d'Oudenarde, en 1708, adressant la parole à Biron, prisonnier, et depuis maréchal de France, en 1735, qui dînoit entre lui et Marlebouroug, il loua beaucoup la valeur que les Suisses avoient montrée. *C'est une belle charge*, ajouta-t-il, *que celle de colonel général des Suisses; mon pere l'avoit; à sa mort, mon frere pouvoit lui succéder; le roi lui préféra un fils naturel. Le roi est le maître; mais on n'est pas fâché quelquefois de faire repentir du mépris.*

Marlebouroug, bien différent du prince Eugène, eut toujours les plus grands égards pour ses prisonniers, et donna l'exemple des procédés d'humanité qui ont régné depuis dans les guerres.

Louis, que la prospérité avoit enivré, ne manqua ni de constance ni de courage dans ses disgraces. A l'âge de 70 ans, il forma le projet de commander ses armées en personne, et de reprendre Lille. Il n'étoit plus

question, comme dans ses premières campagnes, de traîner à sa suite un faste asiatique : tout devoit être porté au nécessaire. Le plan de cette campagne se concertoit entre le roi, Chamillart, les maréchaux de Boufflers et de Villars. On ne vouloit le déclarer à madame de Maintenon qu'au moment du départ, pour la dispenser du voyage. Elle en fut instruite, et fit avorter le projet; mais elle résolut aussi de punir Chamillart d'avoir été fidèle au secret du roi. Tant que le ministre n'avoit fait des fautes que contre l'état, il avoit été protégé. Dès ce moment, elle releva tout ce qu'elle avoit excusé, et la place de Chamillart fut donnée à Voisin, nouvelle créature de madame de Maintenon, et qui n'étoit pas d'un caractère à suivre son devoir au préjudice des volontés de sa protectrice. On n'étoit pas encore dans l'usage d'exiler les ministres qu'on renvoyoit. Le roi revoyoit sans peine ceux qu'il avoit disgraciés, témoin Arnaud de Pomponne, qui revint en place, témoin Chamillart lui-même, à qui le roi permit dans la suite de le venir voir, et qu'il recevoit avec attendrissement.

Madame de Maintenon fut plus implacable. Chamillart s'étoit retiré dans une petite

terre (l'Etang) peu distante de Versailles; ses parens et amis allèrent l'y voir. Elle en fut choquée, et le trouvant trop près de la cour, lui fit dire de s'en éloigner; de sorte qu'il fut obligé d'acheter, dans le Maine, la terre de Courcelle, où il se réfugia contre une persécution ignorée du roi seul.

Nos armes ne furent pas plus heureuses sous Voisin que sous Chamillart. Je ne m'arrête point sur des événemens dont les histoires sont pleines. Il suffit de considérer que la perte des batailles d'Hochstet, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, de Malplaquet; la prise de Tournai, de Lille et de quantité d'autres places, mettoient les ennemis en état de pénétrer dans l'intérieur du royaume. Des partis vinrent jusqu'aux portes de Paris, et enlevèrent le premier écuyer, qu'ils prirent pour le dauphin. D'un autre côté, le fanatisme des Cevennes, enflammé par celui des persécuteurs, formoit une armée de révoltés dont un gouvernement sage auroit fait des défenseurs. Ce monarque si absolu, qui, après cinquante ans de victoires, avoit offensé les souverains par sa hauteur, alarmé l'Europe par ses conquêtes, ruiné ses sujets par son

faste, étoit près d'abandonner sa capitale pour se retirer au-delà de la Loire. Ce prince, qui tant de fois avoit dicté les conditions de la paix, étoit réduit à l'implorer sans pouvoir l'obtenir. Pressé de toutes parts, dénué de secours: *Je ne puis donc,* dit-il en plein conseil, et versant des larmes, *je ne puis faire ni la paix ni la guerre.*

Les impôts dont les peuples étoient accablés ne suffisoient pas aux dépenses nécessaires. La surcharge des impositions, la dureté de la perception, tarissoit chaque jour la source des richesses de l'état. Les ministres de ces temps-là ne soupçonnoient pas, et ceux d'aujourd'hui semblent ignorer encore, que l'impôt forcé est destructif de l'impôt même; ou plutôt la plupart des ministres n'ont, dans tous les temps, pensé qu'à jouir de leur place, sans la remplir; à plaire au roi, en satisfaisant le besoin ou la fantaisie du moment, sans s'inquiéter du sort de l'état. La levée des milices dépeuploit les campagnes des sujets les plus nécessaires. J'ai vu dans mon enfance ces recrues forcées conduites à la chaîne comme des malfaiteurs. Pour dérober au roi la connoissance de ces

horreurs, on faisoit paroître devant lui une troupe de bandits bien payés qui juroient au nom de tout un peuple.

Au fléau de la guerre s'étoit joint celui de la famine. L'hiver de 1709 avoit détruit le germe des moissons. La misère fut extrême dans les campagnes, dans les villes et jusques dans Paris. Le luxe même, le dernier sacrifice que l'on fait, n'osoit paroître. Les seuls en état de s'y livrer le renfermoient dans l'intérieur de leurs maisons. Les étrennes d'usage à la cour furent supprimées, et celles de 40 mille pistoles, que le trésor royal présentoit au roi, furent envoyées pour aider au paiement des troupes.

La faim éteint tout autre sentiment; les clameurs s'élevèrent. Les placards injurieux s'affichoient aux carrefours, aux pieds des statues du roi. Le dauphin n'osoit plus venir à Paris, au milieu d'un peuple qui le suivoit avec des cris de douleur, lui demandoit du pain, et à qui il ne pouvoit en donner.

Pour satisfaire aux besoins les plus urgens, le roi, en 1709, fit convertir sa vaisselle en espèces, et accepta celle qu'on lui offrit. Cette opération se fit contre l'avis du chan-

celier de Pontchartrain et du contrôleur-général des Maretz. Ils représentoient que cette foible ressource manifestoit notre misère aux ennemis sans y remédier. Le total en effet ne monta pas à trois millions. La même chose s'étoit pratiquée avec aussi peu de succès en 1688, quoique le roi y eût sacrifié des meubles de toute espèce, dont le travail étoit d'un prix inestimable. On a recouru, dans la guerre présente, à ce moyen, avec plus de raison, puisque le prêt des troupes alloit manquer.

L'établissement du dixième des revenus, en 1710, fut d'une toute autre importance pour l'état, et en fit peut-être le salut. Quoiqu'on ne le levât pas avec la rigueur qu'on a exercée depuis, les autres impôts étoient déja si multipliés, que cette nouvelle surcharge excita beaucoup de murmures. Les états de Languedoc allèrent jusqu'à offrir d'abandonner au roi l'administration de tous leurs biens, pourvu qu'on leur en délivrât le dixième net. Cependant les états de cette province ne manquent pas de complaisance. Asservis au corps épiscopal, ils suivent toutes les impulsions de cet ordre composé de cadets de noblesse, presque tous nés ou élevés dans l'indigence, et qui, parvenus

à l'opulence par les graces du roi, et en désirant encore, n'ont rien à lui refuser; d'ailleurs le poids des charges porte légèrement sur le haut clergé. C'est de cette assemblée qu'est sorti le projet de la capitation; projet que Pontchartrain, tout contrôleur-général qu'il étoit alors, rejetta long-temps par l'abus qu'il en prévoyoit. Ce zèle ecclésiastique et désintéressé vient encore de donner l'idée d'une taxe sèche de 17 millions, sous prétexte de rétablir la marine. L'archevêque de Narbonne, la Roche-Aimon, maître des Etats par les prérogatives de sa place, s'avise pour faire sa cour, d'offrir un vaisseau; les Etats n'osent le contredire; les autres Provinces et les différens corps sont obligés de suivre cet exemple, sous peine de passer pour mal affectionnés. Le prélat, un des plus bornés de son ordre, et peut-être par là même élevé de la pauvreté aux plus hautes dignités de l'église, est fait, à l'instant, premier duc et pair ecclésiastique, en attendant le chapeau de cardinal.

Louis XIV résista long-temps à la proposition du dixième. Le jesuite le Tellier, son confesseur, le voyant rêveur et triste, lui en demanda le sujet. Le prince lui dit que la

nécessité des impôts ne l'empêchoit pas d'avoir des scrupules qui augmentoient sur le dixième. Le Tellier lui dit que ces scrupules étoient d'une ame délicate ; mais que, pour le soulagement de sa conscience, il consulteroit les casuistes de sa compagnie. Peu de jours après, l'intrépide confesseur assura son pénitent qu'il n'y avoit pas matière à scrupule, parce que le prince étoit le vrai propriétaire, le maître de tous les biens du royaume. Vous me soulagez beaucoup, dit le roi, me voilà tranquille! Sur la décision du jésuite, l'édit fut publié.

Les secours que Louis XIV tiroit de ses sujets, commencèrent à lui faire sentir qu'un roi est un homme qui a besoin de ses semblables. Le préambule de l'édit du dixième est d'un stile moins despotique que les édits précédens. Ce prince, dans ses temps de prospérité, choqué qu'un magistrat eût dit, *le Roi et l'Etat*, l'interrompit, en disant, *l'Etat c'est moi*. Cela doit être, quand le chef ne se sépare pas lui-même du corps. Les loix font la sûreté des princes qui les respectent.

L'adversité parut changer un peu les idées de Louis XIV. Le prévôt des marchands, Bignon,

Bignon, étant venu, à la tête de la ville, haranguer le roi pendant le siége de Lille, le roi, touché du zèle de ses sujets, se servit du mot de *reconnoissance ;* mais il ne put s'empêcher de laisser paroître l'altération que lui causoit un terme si nouveau de sa part. Ses égards s'étendoient alors jusques sur des particuliers dont il avoit besoin. Samuel Bernard ayant refusé des engagemens assez forts pour des fournitures d'argent, le contrôleur général des Marets lui donna un rendez-vous à Marli, où l'ayant présenté au Roi, ce prince fit à Bernard le plus grand accueil. La tête du financier fut enivrée de la réception, et il fit tout ce que voulut des Marets.

Les revers que Louis XIV éprouvoit, furent encore aggravés dans les conférences tenues à Gertruidenberg. Le Prince Eugêne et Marleboroug y firent les propositions les plus dures, sans néanmoins s'écarter dans les expressions du respect qu'ils devoient personnellement au Roi, aulieu que les Hollandois parlèrent en bourgeois insolens qui abusent de leur fortune. Les conditions que les ennemis exigeoient, prouvoient assez qu'ils ne vouloient absolument point de

paix, et tendoient à l'invasion et au démembrement du royaume. Louis alloit jusqu'à offrir des subsides, pour aider à détrôner son petit-fils Philippe V. Ils prétendoient qu'il s'en chargeât seul. Tous les François en furent indignés, et l'on fut forcé de continuer la guerre (1).

Il seroit assez difficile de juger quel eût été le sort de la France, si les intérêts n'eussent changé par la mort de l'empereur Joseph. Si les Anglois ne vouloient pas voir une branche de la maison de France sur le trône d'Espagne, ils craignoient autant la réunion de cette couronne à celle de l'Empire, sur une tête de la maison d'Autriche ; et commencèrent à écouter les propositions de la France. Marleboroug divint suspect à la reine d'An-

(1) J'ai lu, dans un mémoire signé de la main du prince Eugène, le plan et les moyens détaillés et très-bien combinés du démembrement de la France. Tercier, mon confrère de l'académie des belles-lettres, qui faisoit, pour le premier dauphin, l'extrait des plus importantes négociations, me communiqua ce mémoire. Nous doutions de la signature ; mais après l'avoir confrontée à celles de plusieurs lettres du prince Eugène, nous n'avons pu la méconnoître. Comment ce mémoire nous est-il parvenu? Je l'ignore. Il doit être au dépôt.

gleterre ; et la femme de ce général, commençant à déplaire par des tracasseries de cour, fut bientôt d'autant plus insupportable à la reine, qu'elle en avoit été la favorite. Le commandement fut ôté à Marleboroug, et donné au duc d'Ormond. Dans ces circonstances, l'impératrice douairière, mère de l'empereur Joseph, écrivit à Louis XIV, pour lui faire part de la mort de ce fils; elle ajoutoit que sa consolation étoit l'espérance de voir bientôt son second fils roi d'Espagne et des Indes, etc. On juge bien que la lettre fut renvoyée sans réponse.

L'intrépidité froide de Philippe V dans les combats lui avoit gagné le cœur des Espagnols. S'il n'avoit pas les talens d'un général, il avoit du moins la sagesse de ne pas décider des opérations militaires; mais dans l'action à Luzara, il étoit au milieu du feu, examinant tout avec une curiosité tranquille, et s'en expliquant ensuite avec autant de discrétion que de discernement, nommant ceux dont il avoit distingué la valeur, et ne parlant qu'en général des foiblesses qu'il avoit remarquées.

L'armée de ce prince manquoit souvent des

choses les plus nécessaires. Comment au plus fort d'une guerre qu'on pouvoit nommer guerre civile, les finances d'Espagne n'eussent-elles pas été en désordre, puisque dans les temps les plus tranquilles de la monarchie, l'état a souvent éprouvé des détresses? Depuis que les rois d'Espagne, devenus maîtres des mines du Mexique et du Pérou, ont sacrifié les richesses réelles aux richesses de fiction, les Espagnols ne sont plus à cet égard que les caissiers de l'Europe. Ce qui a fait dire par Boccalini, que l'*Espagne est à l'Europe, ce que la bouche est au corps, tout y passe et rien n'y reste.* (1)

Philippe V éprouva que la plus grande res-

(1) J'ai lu dans une lettre de l'évêque de Rennes, Vauréal, notre Ambassadeur à Madrid, en ....., que les conseillers d'Arragon n'étant pas payés de leurs gages, avoient prié le roi de leur permettre de demander l'aumône. Je ne dois pas oublier à ce sujet, qu'en 1701 il arriva par la flotille, pour le général des jesuites, une caisse de chocolat. La pesanteur ne répondant pas à l'étiquette, on l'ouvrit, et l'on y trouva des billes d'or recouvertes de chocolat. Le gouvernement en fit faire de la monnoie, et l'on envoya une vraie caisse de chocolat aux jesuites qui n'osèrent réclamer autre chose.

source est l'amour de ses sujets. La nation Espagnole, celle où l'honneur s'est le mieux conservé, jalouse du serment qu'elle avoit fait à Philippe, fit des actes héroïques pour l'y maintenir, et y parvint seule. Les Espagnols livrèrent leur argenterie pour le paiement des troupes; celle des églises y fut employée; l'honneur étouffa, chez un peuple dévot, des scrupules dont l'hypocrisie se seroit prévalue ailleurs. Les curés ne prêchoient que la fidélité au Roi. On déclara ennemi de l'état, quiconque ne concoureroit pas au salut commun. L'archiduc, au milieu de Madrid, ne put empêcher le peuple de crier : *vive Philippe V* (1). Le marquis de Mansera, homme centénaire, vouloit suivre le roi dans sa retraite; mais ce prince le lui défendit. L'archiduc essaya de se faire prêter serment par Mansera, qui répondit qu'il l'avoit prêté au roi, et ne le trahiroit pas. L'archiduc

(1) Un trait que sa singularité peut faire excuser dans des mémoires, c'est que l'archiduc étant maître de Madrid, les courtisannes les plus perdues se répandirent parmi ses troupes, et en firent périr plus qu'une bataille. Pour ne pas rendre équivoque leur patriotisme, elle se vantoient de s'être refusées aux troupes du roi.

respecta la vertu de ce vieillard et le laissa tranquille (1).

La dernière classe des sujets ne montroit pas moins de fidélité que les grands. La reine, obligée de sortir de Madrid, confia toutes ses pierreries, et entr'autres, la fameuse perle la Peregrine, à un valet françois nommé Vasu, qui les apporta en France.

Cette princesse, fille du duc de Savoie Victor Amedée, et sœur cadette de la duchesse de Bourgogne, étoit adorée des Espagnols, et sa mémoire y est encore en vénération. Long-temps depuis sa mort, le peuple voyant passer la seconde femme de Philippe V, continuoit de crier : *Viva la Savoyana.* Supérieure à toutes les disgraces, elle ne parut jamais touchée que des maux de ses sujets ; aucun péril n'ébranla son courage. Si elle eût perdu la couronne d'Espagne, elle étoit déterminée à passer dans les Indes. Elle mourut, le 14 février 1714, trop tôt pour le bonheur des peuples et l'exemple des rois.

Jamais l'archiduc ne dût mieux comprendre qu'il ne règneroit pas en Espagne, que lors-

(1) Il mourut à 107 ans, n'ayant vécu bien des années que de chocolat et de fruits glacés.

qu'il fut maître de la capitale. Si la force donne les trônes, ils ne s'affermissent que par l'amour des peuples. L'archiduc ne vit dans Madrid qu'éloignement pour lui et attachement pour Philippe. Cependant la guerre continua encore quelque temps entr'eux depuis la pacification des autres puissances.

Pendant que Louis XIV éprouvoit toutes les disgraces de la guerre, il eut à soutenir les plus grands malheurs domestiques. Il vit en moins d'un an, s'éteindre trois générations. Le dauphin, son fils unique, meurt le 14 avril 1711. Le duc de Bourgogne, devenu dauphin, meurt l'année suivante, le 18 février, n'ayant survécu que six jours à sa femme, morte le 12. Trois semaines après, le 8 mars, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs fils, les suit au tombeau. Paris vit le même char funèbre renfermer le père, la mère et l'enfant. Le duc d'Anjou, aujourd'hui Louis XV, unique rejeton de la ligne directe, fut à deux doigts de la mort. La duchesse de Ventadour, sa gouvernante, par un amour d'autant plus courageux, qu'elle osoit se charger de l'évènement, éloigna les médecins, et pleine des idées funestes qui naissoient de tant de morts précipitées, lui donna

du contrepoison (1). Que ce remède ait été nécessaire ou non ; on eut le bonheur de conserver un enfant si précieux à l'état.

Le public ne trouva rien que de naturel dans la mort du premier dauphin, attaqué de la petite vérole ; mais il n'en fut pas ainsi de la mort du duc, de la duchesse de Bourgogne et du duc de Bretagne. Enlevés tous trois presqu'au même instant, on ne doutoit point que ce ne fût l'effet du poison. Fagon, premier médecin du roi, et Boudin, médecin des enfans de France, le disoient sourdement avec une timidité apparente et concertée qui n'en étoit que plus persuasive. Maréchal, premier chirurgien, soutenoit le contraire, et citoit plusieurs exemples récens de pareilles maladies ; mais il paroissoit moins persuadé lui-même, que chercher à consoler le roi, en écartant des images noires. Le jeune duc d'Anjou, foible et languissant, qu'on disoit arraché à la mort par un antidote, sembloit prouver que le père et la mère avoient péri par le poison. On ajoutoit que le premier accès de la maladie de la duchesse de

(1) Cet antidote fut donné par la comtesse de Vérue, qui l'avoit apporté de Turin où elle avoit été empoisonnée, étant maîtresse du duc de Savoye Victor.

Bourgogne avoit été une douleur vive à la tempe, suivie de la fièvre, après une prise de tabac d'Espagne ; que sur cette déclaration de la princesse, on avoit inutilement cherché la tabatière, qui ne s'étoit plus trouvée.

Ces soupçons répandus dans tout le royaume, tomboient uniquement sur le duc d'Orléans, depuis régent, et formèrent bientôt un cri d'accusation publique. Il en fut si consterné, qu'il demanda au roi de se constituer prisonnier avec Hombert, célèbre chimiste, dont il avoit pris des leçons, jusqu'à ce que la calomnie fut démontrée et détruite. Le roi, prévenu par les ennemis de son neveu, fut près d'accepter sa proposition; mais il en fut détourné par Maréchal, qui eut le courage de représenter qu'un tel éclat ne serviroit qu'à tourner en certitude dans l'imagination du peuple des soupçons qui se détruiroient d'eux-mêmes, au lieu que la justification du duc d'Orléans laisseroit toujours à sa réputation la tache d'une accusation indigne de lui, et que la démonstration de son innocence passeroit encore pour l'indulgence d'un roi qui ne veut pas déshonorer son sang. Maréchal

rappella à ce sujet au roi, ce qu'il lui avoit entendu dire à lui-même sur son neveu.

Le duc d'Orléans avoit eu une maladie, pendant laquelle Maréchal l'avoit vu assidument. Ils eurent ensemble plusieurs conversations sur des matières de sciences. Maréchal, frappé de l'étendue d'esprit et de la quantité de connoissances de ce prince, en parla au roi. Sire, lui dit-il, si M. le duc d'Orléans étoit un simple particulier sans fortune, il auroit plus de dix moyens de gagner honnêtement sa vie, et c'est d'ailleurs le meilleur homme du monde. Le roi, en convenant des talens du prince, acheva de le peindre par un seul trait : *Savez-vous*, dit-il, *ce que c'est que mon neveu? c'est un fanfaron de crimes.*

L'affaire en resta là; mais les soupçons ont subsisté long-temps. On ne vouloit pas faire attention que Fagon et Boudin étoient intéressés à justifier l'insuffisance de leur art. Le premier étoit la créature de madame de Maintenon, dont il partageoit le ressentiment contre le duc d'Orléans qui se l'étoit attiré par des propos indiscrets sur elle. Le second perdoit tout à la mort des princes, devoit son

existence à Fagon, et s'étoit déjà tellement aliéné le duc d'Orléans, qu'il croyoit en avoir tout à craindre dans la suite, s'il ne travailloit à le perdre. Madame de Maintenon avoit des desseins plus intéressans qu'une petite vengeance de femme.

Elle ne pouvoit pas croire la mort du roi fort éloignée. Pendant la minorité du successeur, Philippe V restant en Espagne, la régence regardoit le duc de Berri, dont le génie seroit aisément subjugué par celui du duc d'Orléans. Si le duc de Berri mouroit, ce qui en effet arriva, le duc d'Orléans se trouveroit régent. Elle imagina donc, pour sa propre sûreté, si elle survivoit au roi, de se faire un appui contre un prince qu'elle redoutoit.

De tout temps elle avoit travaillé à l'élévation des enfans naturels du roi, et sur-tout à celle du duc du Maine, dont elle avoit été la gouvernante. Nous verrons par quels degrés le roi tâcha d'élever ses enfans naturels au comble de la puissance.

Madame de Maintenon voulant perdre le duc d'Orléans dans l'esprit du public, n'y trouvoit que trop de facilité. Ce prince, incapable d'une action noire ou basse, avoit

à force d'imprudences, d'indiscrétions et de mœurs crapuleuses, donné de lui la plus mauvaise opinion, que l'idée même qu'on avoit de son esprit aggravoit encore. On parloit souvent alors d'empoisonnemens, et les soupçons ayant été une fois dirigés contre le duc d'Orléans, se réveilloient à chaque occasion.

Un cordelier (1) nommé Augustin le Marchand, d'un couvent de Poitou, ayant apostasié, s'étoit engagé dans les troupes françoises qui servoient en Espagne. Il déserta depuis, et passa dans celles de l'archiduc. Sans m'arrêter sur les différentes aventures de ce misérable, il suffit de dire qu'il fut véhémentement soupçonné d'avoir de mauvais desseins contre le roi d'Espagne, et alloit être arrêté, lorsqu'il prit la fuite. Chalais, neveu de la princesse des Ursins, se mit sur ses traces et l'atteignit à Bressuire en Poitou, dans un couvent de cordeliers. On le conduisit à la Bastille, où le lieutenant de police d'Argenson fut seul chargé de l'interroger. On trouva dans un sac que ce moine portoit

(1) Il étoit fils du greffier de Loyal, diocèse de de St.-Malo. Arrêté à Bressuire le 22 mai 1712.

sur lui des paquets d'arsenic, dont il prétendoit se servir pour différens remèdes. Sa vie passée, ses correspondances chez les Autrichiens, et plusieurs contradictions ou obscurités dans ses réponses, donnèrent lieu de croire qu'il étoit un instrument de la maison d'Autriche, contre laquelle on étoit alors horriblement prévenu. On ne doutoit point que Mansfeldt, ambassadeur de Léopold à Madrid, n'eût empoisonné, par le moyen de la comtesse de Soissons, la reine d'Espagne, Marie d'Orléans, fille de monsieur, et femme de Charles II. La mort du prince électoral de Bavière, désigné roi d'Espagne par le premier testament de Charles, fut attribuée aux mêmes moyens. D'ailleurs, un mémoire du prince Eugêne, adressé au général Merci, et trouvé dans sa cassette, prise après sa défaite en Franche-Comté, portoit : *Il faut faire rentrer la France dans les plus étroites limites, et si l'on n'y peut réussir par les armes, il faut recourir aux grands et ordinaires remèdes.* Ces expressions, tout équivoques qu'elles sont, ne présentent pas un sens favorable.

Si les imputations faites à la maison d'Autriche étoient alors fondées, ce que je n'o-

serois assurer, il faut avouer que la cour de Vienne est bien changée. Jamais prince n'y a été ennemi plus redouté, plus haï, que le roi de Prusse actuel ; et jamais l'impératrice-reine n'a été soupçonnée du moindre dessein odieux.

Quoi qu'il en soit, le cordelier, après trois mois de détention à la Bastille, fut transféré en Espagne, et enfermé dans la tour de Ségovie, où il a vécu plus de vingt ans.

Ce qui faisoit supposer que le duc d'Orléans eût pu entrer dans un projet contre le roi d'Espagne, c'étoit l'accusation qu'on lui avoit déjà intentée d'avoir voulu détrôner Philippe V, lorsqu'il en commandoit l'armée.

La vérité du fait étoit que, dans un moment où les affaires de Philippe V paroissoient désespérées, on crut que ce prince abandonneroit l'Espagne, pour aller règner dans les Indes. Les amis du duc d'Orléans lui conseillèrent alors de prétendre à la couronne d'Espagne, du chef de son aïeule Anne d'Autriche. Il se prêta au projet, en cas d'abandon de la part de Philippe V ; & revenant en France, il laissa deux officiers afidés, Flote et Renaut, pour ménager les esprits à cet égard. On ignore jusqu'où ses deux agens

usèrent de leurs pouvoirs ; mais ils furent arrêtés l'un et l'autre, et le roi d'Espagne, excité par la princesse des Ursins, sa favorite, et l'ennemie du duc d'Orléans, écrivit en France pour en demander justice. (1709)

Il falloit que les accusations fussent graves ; car le chancelier de Pontchartrain eut ordre du roi de tout disposer pour instruire le procès en forme. On étoit à la veille d'arrêter le duc d'Orléans, lorsque le chancelier représenta au roi qu'il seroit contre le droit des gens de poursuivre en France un homme accusé d'un crime commis en pays étranger. Si le duc d'Orléans, dit-il, est coupable en Espagne, on peut et l'on doit y faire son procès ; mais il est innocent à l'égard de la couronne de France ; il ne peut donc être poursuivi dans un royaume qui doit être son asile. Ce moyen de défense n'étoit pas sans réplique dans le cas d'un crime de lèze-majesté contre un roi de la maison de France ; mais Louis XIV jugea à-propos de s'en contenter, et l'affaire fut abandonnée.

Celle du cordelier n'avoit pas le moindre trait au duc d'Orléans. J'ai lu toute l'instruction, et je n'y ai pas vu que d'Argenson ait été à portée de rendre dans cette circons-

tance d'autre service au duc d'Orléans, que de dire la vérité. Il lui en fit pourtant sa cour, en lui faisant entendre qu'il avoit saisi cette occasion de détruire dans l'esprit du roi beaucoup d'autres préventions fâcheuses.

Il me semble que s'il avoit subsisté quelque opinion défavorable au duc d'Orléans, elle auroit dû disparoître à la régence. Cependant la calomnie s'est encore fait sourdement entendre. Mais comment peut-on imaginer qu'un prince tremblant sous Louis XIV eût osé commettre les crimes les plus hardis, et se seroit arrêté au dernier, lorsqu'il s'agissoit de monter sur le trône et qu'il étoit tout puissant. La vie de Louis XIV est la démonstration de l'innocence du duc d'Orléans.

Après cette digression revenons aux princes qui y ont donné lieu.

Louis dauphin fils unique de Louis XIV, avoit dans le caractère de la douceur et de la bonté, son éloge ne s'étend pas plus loin. Né avec un esprit borné, il n'y suppléa par aucunes connoissances acquises. Elevé par Bossuet et Montausier, il prouva que la culture produit peu sur un fond ingrat; sans vices ni vertus d'éclat, il passoit sa vie

vie aussi obscurément que son rang le pouvoit permettre, n'ayant de ressource contre l'ennui que la table et la chasse. C'étoit enfin le meilleur des hommes et le plus médiocre des princes. Il respectoit et craignoit beaucoup le roi qu'il croyoit aimer, et qu'il traitoit plus en roi qu'un père, comme il en étoit traité plus en sujet qu'un fils. Le dauphin étoit chéri du peuple, parce qu'il étoit très-populaire, et que n'ayant aucun crédit, on ne pouvoit lui imputer aucun des maux dont on étoit affligé.

Sans délicatesse de sentiment, ni même de galanterie, il eut quelques maîtresses (1), et finit comme son père par un mariage de conscience. Mademoiselle Choin fut celle qui le fixa ; elle avoit été en qualité de fille d'honneur au près de la princesse de Conti-Valière, sœur naturelle du dauphin. Elle n'étoit pas jolie, mais avec beaucoup d'esprit et le plus excellent caractère, elle se fit aimer et estimer de tous ceux qu'elle

(1) On ne lui a connu qu'une fille naturelle qu'il eut de la Raisin, fameuse comédienne. On la nommoit mademoiselle Fleuri. La princesse de Conti-Valière la maria, en juin 1715, à d'Avaugourg, officier de gendarmerie. Le roi signa le contrat, mais en particulier. Elle mourut en 1716.

voyoit. J'en ai connu quelques-uns. Elle n'eut jamais ni maison montée, ni même d'équipage à elle, et s'étoit bornée à un simple logement chez la Croix receveur général des finances près le petit saint-Antoine. Son commerce avec le dauphin fut long-tems caché, sans en être moins connu. Ce prince partageoit ses séjours entre la cour du roi son père et le château de Meudon. Lorsqu'il y devoit venir, mademoiselle Choin s'y rendoit de Paris dans un carosse de louage, et en revenoit de même, lorsque son amant retournoit à Versailles.

Malgré cette conduite simple d'une maîtresse obcure, tout sembloit prouver un mariage secret. Le roi, dévot comme il étoit, et qui d'abord avoit témoigné du mécontentement, finit par offrir à son fils de voir ouvertement mademoiselle Choin, et même de lui donner un appartement à Versailles; mais elle le refusa constamment, et persista dans le genre de vie qu'elle s'étoit prescrit. Au surplus elle paroissoit à Meudon tout ce que madame de Maintenon étoit à Versailles, gardant son fauteueil devant le duc et la duchesse de Bourgogne et le duc de Berri qui venoient souvent la voir,

les nommant familièrement *le duc*, *la duchesse*, sans addition de *Monsieur* ni de *Madame* en parlant d'eux et devant eux. Le duc de Bourgogne étoit le seul pour qui elle employât le mot de *Monsieur*, parce que son maintien sérieux n'inspiroit pas la familiarité, au lieu que la duchesse de Bourgogne faisoit à mademoiselle Choin les mêmes petites caresses qu'à madame de Maintenon. La favorité de Meudon avoit donc tout l'air et le ton d'une belle-mère, et comme elle n'avoit le caractère insolent avec personne, il étoit naturel d'en conclure la réalité d'un mariage. Si je me suis permis ces petits détails domestiques, c'est qu'ils donnent les notions les plus justes des personnages.

Pour achever de faire connoître mademoiselle Choin, j'ajoûterai un trait sur son désintéressement. Le dauphin, à la veille d'un départ pour l'armée, lui ayant donné à lire un testament, par lequel il lui assuroit la plus grande fortune, elle le déchira en disant, *tant que je vous conserverai, je ne puis manquer de rien, et si j'avois le malheur de vous perdre, mille écus de rente me suffiroient.* Elle le prouva à la

mort du dauphin ; car elle se retira aussitôt dans son ancien et premier logement de Paris, où elle a passé près de vingt ans dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres ; vivant avec un petit nombre de vrais amis qui lui restèrent, et délivrée d'une foule de plats courtisans qui s'éloignèrent d'elle, sans préparatifs ni pudeur. Elle mourut en 1720.

A la mort du premier dauphin, le roi en fit prendre le titre au duc de Bourgogne (1).

(1) Le nouveau Dauphin ne voulut être appellé que *monsieur* ; on n'appelloit le premier que *monseigneur*. Ce titre étoit devenu une espèce de nom propre, puisque le roi l'employoit lui-même en parlant de ce dauphin, comme il disoit *monsieur*, en parlant de son frère ; mais en leur adressant la parole, il traitoit l'un de fils, l'autre de frère. Lorsque le duc de Beauvilliers entendoit quelqu'un appeller le duc de Bourgogne *monseigneur*, il demandoit si on le prenoit pour un évêque. Cependant le roi ordonna au parlement de traiter le nouveau dauphin de *monseigneur*, en le haranguant. Ce qui fit que le premier président commença la harangue par ces mots : *Monseigneur, car le roi veut qu'on vous nomme ainsi, etc.* A la mort du premier dauphin, le deuil fut d'un an. Les pairs, les ducs et les grands officiers, eurent ordre de draper ; et le roi en donna la permission au marquis de Beauveau, comme parent,

Si ce prince eût régné, c'eut été le règne de la justice, de l'ordre et des mœurs. Pour le faire complettement connoître, peut-être même pour en relever le mérite, je ne dissimulerai pas les travers de sa première jeunesse; on ne peut les imputer qu'à l'éducation de son enfance, âge où la foiblesse même des organes rend les impressions si fortes, qu'elles subsistent souvent pendant tout le cours de la vie. C'est presque au moment de la naissance que l'éducation devroit commencer, ou se préparer. Ces premières et précieuses années des princes sont abandonnées à des femmes ignorantes, foibles, présomptueuses, adulatrices, et ne leur parlant que de leur puissance future. Quand les enfans de l'état passent entre les mains des hommes, ces gouverneurs, s'ils sont dignes de leur place, trouvent plus à détruire qu'à édifier dans leur élève.

la sixième ayeule de Louis XIV étant Beauveau, Voisin, qui fut depuis chancelier, obtint la même distinction pour le marquis de Châtillon, son gendre, en faveur de plusieurs alliances avec la maison royale. Ce Châtillon a été nommé depuis duc et pair, et gouverneur du dauphin actuel.

Les deux fils naturels du roi reçurent, à cette occasion, des visites comme frères du dauphin.

Le jeune prince, élevé au milieu d'une cour superstitieuse où la dévotion et encore plus l'hypocrisie commençoient à être à la mode, ne fut instruit que des pratiques d'une dévotion minutieuse qu'on substitua à des principes de vertu. Telles furent les leçons de son enfance. Il passa heureusement entre les mains des hommes; il y en avoit alors, et quand les rois les cherchent, ils les trouvent ou les font naître. Le sage Beauvilliers, le vertueux Fenelon, l'un gouverneur, l'autre précepteur, éprouvèrent combien il est difficile d'effacer les premières impressions. Leur élève, avec toutes ses habitudes dévotes, ne laissoit voir que hauteur, dureté, inapplication, mépris de tous les devoirs qui ne se remplissoient pas à l'église. Dans la campagne qu'il fit en Flandre, il fut accompagné par le roi d'Angleterre Jacques III, qui, sous le nom de chevalier de saint-Georges, servit comme volontaire dans l'armée. Au lieu de lui témoigner le respect dû à un prince malheureux, il le traitoit avec une légèreté offensante. Gamache, un des menins du duc de Bourgogne, révolté d'une indécence si soutenue, lui dit en franc chevalier : *votre*

procédé avec le chevalier de saint-George est apparemment une gageure; si cela est, vous l'avez gagnée : ainsi traitez le mieux dorénavant. Une autrefois ennuyé des prérilités du prince ; *vous avez*, lui dit-il, *beau faire des enfantillages : le duc de Brétagne votre fils seroit encore votre maître.* Après une longue station à l'église, pendant qu'on disposoit les troupes : *je ne sais*, lui dit Gamache, *si vous aurez le royaume du ciel; mais pour celui de la terre, le prince Eugene et Marleboroug s'y prennent mieux que vous.*

Enfin les germes d'un bon naturel, presqu'étouffés par la première éducation, se développèrent tout à coup. Beauvilliers et Gamache se firent écouter. Bossuet n'avoit pu communiquer ses lumières à son éleve, Fenelon inspira ses vertus au sien. Mais la régénération fut si prompte, que le duc de Bourgogne la dut principalement à lui-même.

Socrate se glorifioit d'avoir rectifié par les efforts de la philosophie, le caractère vicieux qu'il tenoit de la nature. Le duc de Bourgogne auroit pu se donner le même éloge ; mais il attribuoit son changement à

un principe qui lui défendoit de s'en glorifier; il en donnoit tout l'honneur à la religion; ce qui lui faisoit une vertu de plus qu'à Socrate. Il étoit né intempérant, colère, violent, orgueilleux, méprisant, fastueux, dissipé. Il se fit tempérant, indulgent, patient, modeste, humain, économe, appliqué à ses devoirs.

Ses maximes étoient que *les rois sont faits pour les sujets, et non les sujets pour les rois; qu'ils doivent punir avec justice, parce qu'ils sont les gardiens des loix; donner des récompenses, parce que ce sont des dettes; jamais de présens, parce que n'ayant rien à eux, ils ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples.* Ces paradoxes étoient l'effet de son discernement, et il avoit le courage de les avancer au milieu de la cour.

S'étant refusé un meuble dont il avoit envie, mais qu'il trouva trop cher, il répondit à un courtisan qui lui conseilloit de se satisfaire : *Les sujets ne sont assurés du nécessaire, que lorsque les princes s'interdisent le superflu.*

En remplissant les devoirs religieux qui inspirent aux peuples le respect pour la Divinité, il y sacrifioit les plaisirs, non pas les affaires. Le roi son aïeul, embarrassé quel-

quefois, et peut-être un peu humilié d'une dévotion plus gênante que la sienne, lui dit un jour de fête, de se trouver au conseil de l'après-midi; *à moins*, ajouta-t-il, *que vous n'aimiez mieux aller à vêpres.* Le prince vint au conseil; mais il refusa le même jour d'assister à un bal, parce que ce n'étoit pas un devoir, et qu'il préféroit le repos de la nuit, qui le préparoit au travail du lendemain. Il approuva fort que la princesse, sa femme, s'y trouvât; son devoir étoit de plaire. Il ne blâmoit aucun des plaisirs, tels que bals, fêtes, spectacles; mais il ne les pardonnoit qu'à l'oisiveté.

Plein de respect pour le roi et de retenue sur le gouvernement, il n'en faisoit la critique que par sa conduite. Les libertins auroient pu craindre son règne; les philosophes l'auroient béni; les prêtres n'auroient peut-être pas été les plus contens d'un prince qui auroit mis les intérêts de la religion avant les leurs.

Le roi, reconnoissant de jour en jour les qualités supérieures de son petit-fils, ordonna aux ministres d'aller travailler chez lui. Insensiblement il se trouva à la tête de toutes les affaires, et s'attira, de la part de son

aïeul même, ce respect personnel qui est dû à la vertu. Les puissances étrangères espéroient que ce prince, en faisant respecter la France, sans la faire redouter, pourroit assurer la paix et le bonheur de l'Europe. Sa mort fut donc un malheur pour l'humanité entière.

Le pape Clément XI (Albani) témoigna sa douleur par des obsèques pontificales (1).

La duchesse n'avoit précédé que de six jours son mari au tombeau. Jamais princesse n'eut plus qu'elle l'art de plaire. Séduisante par mille agrémens, elle gagna bientôt l'amitié du roi et de madame de Maintenon. N'osant, par discrétion, donner le nom de mère à la vieille sultane, elle la nommoit sa tante. A la faveur des caresses, elle hasardoit souvent des plaisanteries assez fortes. *Savez-vous bien, ma tante,* disoit-elle un jour devant le roi, *pourquoi les reines en Angleterre gouvernent mieux que les rois? C'est que les hommes gouvernent sous la*

(1) Ces obsèques se faisoient anciennement à Rome pour nos rois, et à Paris pour les papes. La cour de Rome les refusa pour Henry III, qu'elle regardoit comme excommunié; et l'on cessa de les faire à Paris pour les papes.

règne des femmes, et les femmes sous celui des rois. Sa vivacité l'emportoit quelquefois trop loin, mais elle saisissoit bien les momens. Un jour qu'elle remarqua que le roi étoit importuné de la dévotion du duc de Bourgogne: *je desirerois*, dit-elle, *mourir avant mon mari, et revenir ensuite pour le trouver marié avec une sœur grise, ou une tourière de Sainte-Marie.* Elle savoit aussi prendre un ton plus sérieux, et le sentiment le lui inspiroit dans les occasions. Un jour qu'on la pressoit de jouer dans le salon de Marli pendant le plus grand feu de la guerre: *Eh! avec qui voulez-vous que je joue? Avec des femmes qui tremblent pour leurs maris, leurs enfans, leurs frères, et moi qui tremble pour l'état?*

S'étant apperçue que madame la duchesse et la princesse de Conti, deux filles naturelles du roi, jalouses des progrès qu'elle faisoit dans le cœur de leur père, avoient haussé les épaules de toutes ces petites folies, elle affecta de dire devant elles, en sautant et riant: *Je sais bien que tout ce que je dis et fais devant le roi, n'a pas le sens commun; mais il lui faut du bruit de ma part, et il en aura. Cela n'empêchera*

pas, ajouta-t-elle en les regardant et continuant de rire, *que je ne sois un jour leur reine.*

Cet enfant si séduisant et si cher au roi, n'en trahissoit pas moins l'Etat, en instruisant son père, alors duc de Savoie, et notre ennemi, de tous les projets militaires qu'elle trouvoit le moyen de lire. Le roi en eut la preuve par les lettres qu'il trouva dans la cassette de cette princesse après sa mort. *La petite coquine*, dit-il à madame de Maintenon, *nous trompoit.*

Comme j'aurai à traiter ce qui concerne les Jésuites, je ferai connoître d'avance ici, à l'occasion de la mort de la duchesse de Bourgogne, l'opinion qu'on avoit d'eux à la cour, dans le tems le plus brillant de leur règne.

L'acte de catholicité, qui doit être le plus libre, est sans doute la confession, quant au choix du ministre, et jamais il n'y en eut de plus contraint dans la maison royale, et sur-tout dans la famille. Le dauphin a communément pour confesseur celui du roi son père. Cet usage pourroit faire regretter la confession aux rois protestans.

Toutes les consciences de la maison royale

étoient, sous Louis XIV, entre les mains des jésuites; mais il ne tint qu'à lui de s'appercevoir combien la crainte qu'il inspiroit, ou le desir de lui plaire, y avoient de part.

Dès que la duchesse de Bourgogne parut en danger, le jésuite la Rue, son confesseur ordinaire, se présenta pour la disposer à la mort. Dans ce moment, où l'on ne craint plus les rois mêmes, elle montra une telle répugnance, que l'habile jésuite, pour épagner à sa compagnie un plus grand éclat, dit à la princesse, que si elle avoit plus de confiance en un autre que lui, il iroit le chercher. Elle lui nomma sur le champ Bailli, prêtre de la paroisse de Versailles. Celui-ci ne s'étant pas trouvé, elle demanda un père Noël, récolet; ce qui prouve un éloignement très-décidé pour les jésuites, d'autant plus que Bailli étoit fort suspect de jansénisme, la plus noire des taches aux yeux du roi. Les jansénistes avoient alors l'estime publique. Ce dégoût marqué pour la société n'étoit pas un exemple unique. Henri-Jules de Bourbon-Condé avoit réclamé en mourant le P. de la Tour, général

de l'Oratoire, l'horreur des jésuites (1); et peu agréable au Roi. Il est vrai que Henri-Jules se conduisit en courtisan jusques dans la manière de mourir. Il envoyoit chercher le P. la Tour dans un carrosse de louage, et on l'introduisoit, comme en bonne fortune, par un escalier dérobé; tandis que, sous prétexte d'un mieux dans la maladie ou du sommeil du prince, on refusoit la principale porte de l'appartement à un P. Lucas, jésuite, confesseur en titre, et qui, sur la nouvelle du danger, étoit accouru de Rouen, pour se saisir de l'ame du prince; mais elle lui échappa.

Tous les ans, à Pâques, le prince envoyoit une chaise de poste qui amenoit de Rouen et ramenoit ce P. Lucas. Pour cette fois-ci, il en vint par la messagerie, et retourna par la même voie.

(1) Les jésuites cherchèrent long-tems et inutilement à perdre le père Latour. Le Roi, fatigué des tentatives multipliées, imposa silence. *Il y a deux ans*, dit-il, *que je le fais observer, sans qu'il m'en soit rien revenu de répréhensible. Il faut qu'il soit plus sage qu'on me dit, ou plus fin que nous; qu'on ne m'en parle plus.*

La princesse Louise-Marie Stuart, fille de Jacques II, répudia, en mourant, son jésuite, pour le curé de Saint-Germain. Son frère en fit autant, lorsqu'il fut en danger de mourir de la petite vérole. La reine d'Espagne, première femme de Philippe V, changea, en mourant, son jésuite contre un dominicain.

Les jésuites voyoient souvent se vérifier le mot du premier président de Harlai. Des jésuites se trouvant à son audience avec des oratoriens : mes pères, dit le caustique magistrat, en s'adressant aux premiers, *il faut vivre avec vous*; et se tournant vers les oratoriens, *et mourir avec vous.*

Les malheurs domestiques de Louis XIV, tels que nous venons de les voir, n'étoient pas adoucis par la certitude de la paix. On espéroit y parvenir, depuis que la négociation étoit entamée avec les Anglois ; mais il se trouvoit encore bien des obstacles de la part de leurs alliés (1). La victoire que le

(1) Les préliminaires convenus entre la France et l'Angleterre, furent communiqués aux autres puissances dès le mois de février 1711. Les conférences pour la paix générale, s'ouvrirent à Utrecht le 29 janvier 1712. Les ministres hollandois essayèrent

maréchal de Villars remporta sur eux à Dénain les rendit plus traitables. Villars, d'une figure distinguée, d'un air avantageux, d'un caractere qui l'étoit encore plus, fanfaron, mais très-brave, sachant mieux que personne se prévaloir de la part qu'il avoit à un heureux succès, et en usurper le reste, étoit un général fait pour des Français, à qui la gaieté, unie au courage, inspire la confiance. Un homme de ce caractère frappe et saisit plus leur imagination qu'un homme modeste, à moins qu'il ne soit d'un ordre supérieur et reconnu, tel qu'un Turenne. Lorsque Villars entra dans le monde, sa mère lui dit : « Parlez toujours de vous au roi, et jamais à d'autres. Il parla de lui à tout le monde, et n'en réussit que mieux. Quoi qu'il en soit, il a été utile à la France.

L'affaire de Denain, suivie de plusieurs autres succès, fit regretter aux alliés de n'avoir pas accepté les conditions offertes à Gertruidenberg, et tous les articles de la

d'abord d'y parler comme à Gertruidenberg ; mais le cardinal de Polignac leur imposa silence ; *messieurs*, leur dit-il, *les circonstances sont changés, il faut changer de ton. Nous traiterons chez vous, de vous, et sans vous.*

paix

paix furent bientôt arrêtés. Celui qui demanda le plus de discussion, regardoit les nonciations.

Nous avons vu que l'Angleterre exigeoit pour préliminaire, que jamais les couronnes de France et d'Espagne ne pussent se réunir sur une même tête. Il s'agissoit donc de faire renoncer Philippe V, pour lui et sa postérité, à la couronne de France, et que les ducs de Berri et d'Orléans fissent une pareille renonciation à la couronne d'Espagne, sur laquelle ils avoient des prétentions communes du chef d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, aïeule du duc d'Orléans, et bisaïeule du duc de Berri. Celui-ci avoit de plus les droits qu'il tenoit de Marie-Thérèse son aïeule, femme de Louis XIV. Ces renonciations étoient jugées d'autant plus nécessaires, que Philippe V, avant que de passer en Espagne, avoit pris, pour la conservation de ses droits à la couronne de France, des lettres-patentes, telles que Henri III les avoit en allant régner en Pologne. D'ailleurs, Philippe V, dès le commencement de son règne (en 1703), avoit donné une déclaration interprétative du testament de Charles II, pour assurer les

droits du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne ; et ceux du duc de Berri faisoient un article du testament même.

Notre ministère opposoit « que par les loix » fondamentales de France, le prince, le » plus proche de la couronne, est l'héritier » nécessaire ; qu'il succède, non comme » héritier simple, mais comme maître du » royaume ; non par choix, mais par le » seul droit de naissance ; qu'il ne doit sa » couronne ni à la volonté de son prédéces- » seur, ni au consentement de qui que ce » soit, mais à la constitution de la monar- » chie, à Dieu seul ; qu'il n'y a que Dieu » qui puisse la changer, et que toute renon- » ciation seroit inutile «.

Milord Bolingbrock répondit : « Vous êtes » persuadés, en France, qu'il n'y a que Dieu » qui puisse abolir cette loi sur laquelle le » droit de votre succession est fondée ; mais » vous nous permettrez aussi de croire, dans » la Grande-Bretagne, qu'un prince peut » renoncer à ses droits par une cession » volontaire, et que celui en faveur de qui » cette renonciation se fait, peut être soute- » nu avec justice dans ses prétentions par » les puissances qui ont accepté la garantie

» du traité. Enfin, monsieur, la reine m'or-
» donne de vous dire que cet article est d'une
» si grande conséquence, tant à son propre
» égard, qu'à celui de toute l'Europe, qu'elle
» ne consentira jamais à continuer des né-
» gociations de paix, à moins qu'on n'accepte
» l'expédient qu'elle a proposé, ou quel-
» qu'autre aussi solide (1) ».

Louis qui avoit si souvent dicté des conditions, n'étoit plus en état de rejetter, pas même de discuter celles qui lui étoient prescrites. Il fallut consentir aux renonciations. Les Anglois n'étoient pas encore séparés de leurs alliés, l'affaire de Denain n'étoit pas arrivée, et il y avoit autant de vérité que de compliment dans la lettre du maréchal de Villars au duc d'Ormond, général anglois, qui venoit de remplacer Marlebouroug : *les ennemis du roi ont déjà senti qu'ils n'ont plus avec eux les braves Anglois.*

Le ministère de France parut si opposé à la renonciation que celui d'Angleterre offrit

(1) Voyez le rapport du comité secret imprimé à Londres, où se trouve le mémoire du 23 mai 1712, de la cour de Londres, la réponse du marquis de Torcy, ministre de France, et la réplique du lord Bolinbrock.

pour Philippe V l'alternative ou de garder l'Espagne et les Indes, en renonçant actuellement pour lui et sa postérité au trône de France, ou d'y conserver tous ses droits, en cédant la couronne d'Espagne au duc de Savoie, et recevant en échange les royaumes de Naples et Sicile, la Savoie, le Piémont, le Montferrat et le duché de Mantoue; et au cas que lui ou quelqu'un de ses descendans parvint à la couronne de France, tous ces états échangés y seroient réunis, à l'exception de la Sicile, qui passeroit à la maison d'Autriche. Louis XIV n'oublia rien pour engager son petit-fils à accepter le dernier parti; mais Philippe avoit reçu trop de preuves de l'attachement des Espagnols pour les abandonner. Il ne balança pas, et (le 5 novembre 1712) fit en plein *cortès* (1) sa renonciation à la couronne de France. Le jour suivant, il en donna avis à son frère, le duc de Berri, par une lettre communiquée à *la junte*, et qu'il accompagna d'un modèle de renonciation à

(1) Les états généraux se nomment en Espagne *las cortes*.

La Junte en Espagne répond au conseil d'état en France.

la couronne d'Espagne, pour les ducs de Berri et d'Orléans.

La renonciation faite au nom de ces deux princes dans les *cortès* d'Espagne y avoit toute la force et l'authenticité possibles. Il n'en étoit pas ainsi de celle de Philippe en France. Il falloit qu'elle y fût ratifiée avec le même appareil que les deux autres l'avoient été à Madrid. Louis XIV offroit de faire enregistrer au parlement une déclaration contenant les renonciations respectives; mais les Anglois, et sur-tout leurs alliés, pour rompre la négociation, et pour continuer la guerre, exigeoient la sanction des états généraux de France. Ils savoient combien les renonciations et les sermens avoient déjà été illusoires. Louis XIII les avoit faits, lors de son mariage avec Anne d'Autriche. Louis XIV les avoit renouvellés à la paix des Pirénées, en épousant Marie-Thérèse. Cela n'avoit pas empêché l'invasion de la Franche-Comté et d'une partie des Pays-bas Espagnols, après la mort de Philippe IV. Quelle forme plus sacrée pouvoit-on donner aux nouvelles renonciations, sans la sanction des états?

Louis, accoutumé à concentrer tout l'état dans sa personne, ne concevoit pas qu'on

pût réclamer une autorité confirmative de la sienne. Cependant la paix devenoit tous les jours plus nécessaire, et il falloit contenter les alliés. Un comité composé des ducs de Beauvilliers, de Chevreuse, de Charost, de Humières, de St.-Simon et de Noailles, fut chargé de chercher un moyen de parvenir au but qu'on se proposoit, sans l'assemblée des états.

On proposa de convoquer les princes du sang, les ducs et pairs, les ducs vérifiés ou héréditaires non pairs, les officiers de la couronne, les gouverneurs des provinces et les chevaliers de l'ordre qui représenteroient la noblesse. Mais le corps de la noblesse ne pouvoit être régulièrement représenté que par des députés nommés par elle-même; le clergé ne se croiroit pas représenté par les pairs ecclésiastiques, si la noblesse ne croyoit pas l'être par les ducs et les officiers de la couronne. Le tiers paroîtroit à l'instant, et les parlemens, qui en sont la principale partie, ne seroient pas satisfaits de l'unique personne du chancelier qui d'ailleurs ne seroit regardé que comme officier de la couronne. On en concluoit que cette assemblée ne seroit qu'une fausse image d'états, qui,

sans en avoir le poids et l'autorité, n'en blesseroit pas moins le roi qui n'en voudroit ni la réalité, ni l'apparence.

St.-Simon, ivre, jusqu'à la manie, de son titre de duc et pair, prétendoit que l'assemblée des princes du sang, des pairs, des ducs héréditaires et des officiers de la couronne, représenteroit parfaitement les parlemens de la première, de la seconde et du commencement de la troisième race.

Les monumens de ces tems-là sont si obscurs, qu'ils se prêtent à toutes sortes de systêmes. Le duc de St.-Simon avançoit que dans ces parlemens, *placita*, il ne se trouvoit que les grands vassaux laïques et ecclésiastiques, ces derniers par leur titre seul de grands vassaux. L'armée qui étoit proprement la noblesse, assemblée dans le champ de mars, sans délibérer elle-même, attendoit et recevoit les décisions, les loix des *placita*.

Les discussions de notre comité ne décidoient pas l'affaire; Bolinbrock la termina sur la forme avec les alliés, comme il avoit déjà fait sur le fonds avec notre ministre.

Depuis long-tems, la France et l'Angleterre jouent le principal rôle dans les guerres générales de l'Europe. Dès que ces deux puis-

sances, qui fournissent les subsides, sont d'accord, les autres sont bientôt obligées d'accéder. Dans le système actuel, la nation la plus riche fait la loi.

La reine d'Angleterre consentoit à la paix, et Bolinbrock, son ministre, avoit intérêt de la faire, pour abaisser le parti de Marleborough. D'ailleurs, dans un voyage qu'il avoit fait en France pour discuter les préliminaires, il avoit été très-sensible aux égards que le roi lui marquoit. Quoique ce prince fût alors dans un état d'humiliation, l'Europe étoit depuis si long-tems accoutumée à le regarder comme le grand roi, que l'impression en subsistoit encore. Un étranger, quel qu'il fût, se trouvoit très-flatté des moindres distinctions de ce monarque. Buis, plénipotentiaire des Hollandois, qui dans les conférences avoit déclamé si indécemment contre le roi, étant venu ensuite ambassadeur en France, devint un de ses plus passionnés admirateurs.

Bolinbrock fit donc approuver aux alliés le projet de déclaration que le roi avoit offert sur les renonciations. Il leur fit voir que si la France étoit jamais assez puissante pour revenir contre ses engagemens, rien ne l'ar-

rêteroit ; mais que l'intérêt des puissances réunies de l'Europe, seroit la plus sûre des garanties : la force étant toujours entre les princes l'interprète des traités.

Les principes, ou les préjugés nationaux, sont inaltérables. On est généralement persuadé en France, que si la famille royale, la branche directe venoit à s'éteindre, l'ainé de la branche espagnole passeroit sur le trône de France, au préjudice de tous les princes du sang qui ne seroient pas sortis de Louis XIV, Louis XV, etc. On n'est pas moins convaincu que les deux couronnes ne seroient pas réunies sur la même tête (1).

(1) Louis XV ayant la petite vérole au mois d'octobre 1728, et le courier ayant manqué un jour en Espagne, Philippe V supposa que le roi, son nevéu, étoit mort ; il fit aussi-tôt assembler la Junte, et déclara qu'il alloit passer en France avec le second de ses fils, laissant la couronne d'Espagne au prince des Asturies, son aîné, qui la préféroit, et qui fit dans la chapelle sa renonciation en forme à celle de France. Les ordres étoient donnés pour partir le lendemain ; mais le courier apporta, au moment du départ, la nouvelle de la convalescence du roi. Je tiens ce fait de la duchesse de St-Pierre, dame du palais de la reine d'Espagne, et du maréchal de Brancas, ambassadeur de France à Madrid, présens à la cérémonie de la renonciation du prince des Asturies.

La forme des renonciations étant convenue, les ducs de Berri et d'Orléans se rendirent (le 15 mars 1713) au parlement, où se trouvèrent le duc de Bourbon, le prince de Conti, princes du sang; les deux légitimés, le duc du Maine et le comte de Toulouse; cinq pairs ecclésiastiques, et ce qu'il y avoit de pairs laïques en état d'y assister. Le chancelier (de Pontchartrain) n'ayant point eu ordre du roi d'y aller, ne fut pas fâché de s'en dispenser, sachant mieux que personne la valeur de cette cérémonie.

Le duc de Shrewsburi et Prior, plénipotentiaires d'Angleterre, le duc d'Ossone, plénipotentiaire d'Espagne à Utrecht, et qui étoit pour lors à Paris, étoient placés dans une des lanternes ou tribunes; chacun ayant une copie des pièces dont on alloit faire le rapport, pour en suivre la lecture.

Les gens du roi ayant exposé le sujet de l'assemblée, le doyen du parlement (le Nain) lut la lettre de cachet et les lettres patentes du mois de décembre 1700, qui conservoient à Philippe V et à sa branche, quoiqu'absente et non régnicole, les droits à la couronne de France. On lut tout de suite sa renon-

ciation qui fut mise en marge des registres, pour annuler les lettres patentes.

Delà, on passa aux renonciations des ducs de Berri et d'Orléans à la couronne d'Espagne, pour eux et pour leur postérité mâle et femelle.

Les conclusions du procureur-général, et l'arrêt du parlement furent lus et approuvés; les magistrats sortirent pour prendre la robe rouge, revinrent se placer aux hauts sièges, et l'arrêt fut prononcé en pleine audience et à portes ouvertes.

Je dois observer que le roi d'Espagne, prenant dans ses qualités celles de roi de Navarre et de duc de Bourgogne, le parlement mit dans l'enregistrement, *sans approbation des titres.*

Je me permettrai de rapporter ici un fait assez puérile en soi; mais qui n'en fera que mieux connoître dans quel esprit un gouverneur et un précepteur, alors deux hommes de mérite, étoient cependant obligés, sous les yeux de Louis XIV, d'élever des princes qui pouvoient éventuellement monter sur le trône, ce qui venoit même d'arriver à Philippe V.

Le premier président (de Mesme) ayant

ouvert la séance par un compliment au duc de Berri ; ce prince qui avoit appris une réponse de six lignes, dit et répéta plusieurs fois, Monsieur.....; mais sa timidité naturelle, augmentée par le spectacle de l'assemblée, ne lui permit pas d'ajouter un mot, de sorte que le premier président ayant attendu le peu de tems qu'auroient pu durer deux phrases, s'inclina profondément, comme si la réponse eût été finie, et termina l'embarras du duc de Berri et des assistans.

Ce prince affligé du déconcertement où il s'étoit trouvé, ne levoit pas les yeux, et garda un silence morne jusqu'à Versailles. Pour ajouter le dépit à la douleur, à son arrivée, la princesse de Montauban, Bautru-Nogent, vint au-devant de lui, et avec une flaterie plate et un enjouement de femme de chambre, félicita le pauvre prince sur l'éloquence qu'il avoit fait paroître au parlement. Elle ne disoit pas un mot qui ne fût un coup de poignard pour une ame déja noyée dans la douleur. Le prince n'y pouvant plus tenir, s'échappa brusquement, et lorsqu'il fut en liberté, s'abandonna aux larmes et aux cris. N'osant nommer le roi, il s'emportoit contre le duc de Beauvilliers, son gouverneur, qu'il

accusoit de sa mauvaise éducation. J'étois cadet, disoit-il, en sanglotant, j'avois autant de dispositions que mes aînés, on a eu peur de moi; on ne m'a appris qu'à chasser; on n'a cherché qu'à m'abrutir, on y a réussi; on m'a rendu incapable de tout. Cet état violent dura deux heures, avec des apostrophes réitérées à la princesse de Montauban. On eut beaucoup de peine à le calmer, et à lui persuader que le compliment qu'elle lui avoit fait, n'étoit qu'une fade adulation sans malice. Pour donner encore un échantillon des platitudes de cour, je noterai ici, que la duchesse de Berri étant accouchée d'un fils qui vint à sept mois, les plus robustes courtisans se trouvèrent nés à pareil terme, ce qui n'empêcha pas l'enfant de mourir au bout de huit jours.

Les renonciations ayant été acceptées, la paix fut bientôt conclue entre la France et les alliés, excepté l'empereur. Elle fut signée à Utrecht, le 11 avril, et publiée à Paris, le 25 Mai 1713. Ce traité, et ceux qui en furent la suite, sont si connus et se trouvent dans un si grand nombre de livres, que je n'en rapporterai pas les articles. Une chose peu importante, mais assez singulière, c'est

que l'abbé de Polignac, un de nos plénipotentiaires à Utrecht, obtint le chapeau de cardinal à la nomination de Jacques III, comme roi d'Angleterre, dans le tems que l'abbé signoit les articles qui exclnoient ce prince du trône, dont on assuroit la possession à la branche protestante d'Hanovre.

Par un accord particulier de la reine Anne avec Louis XIV, cette princesse convint de faire payer 750,000 liv. de douaire à la reine, Marie d'Est, veuve du roi Jacques II, et pour éviter toute difficulté sur les quittances qu'elle n'auroit pas pu signer : *reine d'Angleterre, de France, etc.* ; il fut convenu qu'elle signeroit simplement, *Marie, reine.*

Quoique l'union des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande eût été faite sous le titre de Grande-Bretagne, les Stuarts y avoient encore beaucoup de partisans. Une association nombreuse d'écossois avoit présenté, en 1711, à la reine Anne, une adresse par laquelle ils l'assuroient de leur fidélité, puisqu'ils l'avoient reconnue, quoiqu'elle ne dût pas être leur reine, ayant un frère à qui ils la supplioient d'assurer la couronne, et de lui donner, en attendant, 100,000 liv. sterlings de pension.

La reine auroit travaillé de grand cœur à se donner ce frère pour successeur, si elle eût eu la moindre espérance d'y réussir, et avoit toujours su gré à Louis XIV d'avoir donné asyle à cette famille malheureuse, et ces sentimens n'avoient pas peu contribué à la disposer à la paix. Dès qu'elle fut conclue, cette princesse desira que Louis XIV acceptât, en signe d'amitié, l'Ordre de la Jaretière, et ce prince ne s'y fût pas refusé, sans la crainte qu'il eut d'affliger la reine Marie.

Le 6 Mars, de l'année suivante, le prince Eugène, au nom de l'empereur, et le maréchal de Villars, au nom du roi, signèrent la paix à Rastadt, et le 7 Septembre elle fut conclue avec l'Empire à Bade, par le maréchal de Villars, le comte du Luc-Vintimille et Contest, maître des requêtes.

On ne fit dans le traité de Bade aucune mention de Philippe V, que l'empereur ne reconnoissoit pas pour roi d'Espagne, comme Philippe ne reconnoissoit pas Charles VI pour empereur.

Les conditions de la paix n'étoient pas assez agréables au roi, pour qu'il en reçût

les complimens avec plaisir ; aussi, refusa-t-il d'en recevoir (1).

Croiroit-on, si l'on ne savoit jusqu'où peut aller la témérité d'une favorite, que la princesse des Ursins arrêta, pendant plusieurs mois, la conclusion de la paix? Cette femme a joué un rôle si singulier, même dans les affaires générales, qu'il est à propos de la faire connoître.

Anne-Marie de la Trémoille, veuve de Taleyran, prince de Calais, épousa ensuite le duc de Bracciano, de la maison des Ursins, dont elle resta encore veuve en 1698. Le duché de Bracciano ayant été vendu pour payer les dettes de la maison Ursins, elle prit le nom de princesse des Ursins.

Lorsqu'on fit la maison de la première femme de Philippe V, fille du duc de Savoie, Victor-Amedée, la princesse des Ursins fut nommée dame d'honneur de la reine, se rendit bientôt maîtresse absolue

(1) Louis XV a pareillement, et par les mêmes raisons, refusé les complimens sur la paix avec les Anglois, conclue à Paris le 10 février 1763, et publiée le 21 juin de la même année. Les préliminaires furent signés le 3 novembre 1762.

de

de l'esprit du roi et de la reine, et rien ne se faisoit en Espagne que par ses conseils. Quoiqu'elle eût par elle-même le plus grand crédit, elle étoit encore appuyée par la France. La marquise de Maintenon ayant intérêt de prévenir favorablement Louis XIV pour la princesse des Ursins, la lui peignoit comme une françoise zélée, dont il pouvoit se servir pour gouverner lui-même son petit-fils. C'étoit le prétexte : le vrai motif de madame de Maintenon étoit d'être instruite par sa protégée de tous les secrets de la correspondance d'Espagne. Torci, uniquement attaché à Louis XIV, ne s'étoit jamais asservi à communiquer ses dépêches à madame de Maintenon ; aussi ne l'aimoit-elle point. Aucune femme régnante ne pardonne à un ministre de ne la pas préférer à son maître.

La princesse des Ursins, ivre de sa faveur, crut pouvoir tout se permettre. Elle intercepta une dépêche que l'abbé d'Estrées, ambassadeur de France à Madrid, écrivoit au roi, et dans laquelle, en faisant un tableau de la cour d'Espagne, il disoit que la princesse des Ursins exerçoit un empire despotique sur tout ce qui l'approchoit, excepté sur un nommé Boutrot d'Aubigni, son in-

tendant, par qui elle étoit subjuguée, et avec qui elle couchoit. Il ajoutoit, par égards, qu'on les croyoit mariés. La princesse ne se trouvant offensée que du dernier mot, eut l'impudence d'envoyer la lettre à Louis XIV, et d'écrire en marge : *pour mariée, non.*

Un procédé si leste n'étoit ni dans les mœurs du roi, ni dans la pruderie de madame de Maintenon. Le prince renvoya la lettre à son petit-fils, et en exigea de chasser madame des Ursins. L'ascendant qu'elle avoit sur Philippe, céda, pour le moment, à la dévotion, et à l'obéissance que Louis avoit toujours inspirée à sa famille.

La princesse des Ursins, éloignée de la cour d'Espagne, et rejettée de celle de France, resta quelque tems dans une espèce d'exil à Toulouse. Madame de Maintenon n'osa d'abord la défendre ; mais elle regrettoit sa correspondance d'Espagne. Elle laissa donc réfroidir le ressentiment du roi, fit valoir, par degrés, la douleur qu'avoit causée au roi et à la reine d'Espagne le sacrifice de leur favorite, l'utilité dont elle pouvoit être à Madrid, les remords qu'elle avoit de sa conduite et sur-tout d'avoir déplu au roi ; de sorte que ce prince croyant corriger,

quand il punissoit, consentit au retour de l'exilée, rappella l'abbé d'Estrées qui ne pouvoit être désormais que désagréablement à Madrid ; et pour l'en dédommager, on lui donna l'ordre du St.-Esprit. C'est le premier exemple de cette grace accordée à un ecclésiastique non prélat.

Le roi et la reine d'Espagne avoient un goût si décidé pour la princesse des Ursins, que son absence la leur avoit rendu plus chère. Elle reparut à Madrid avec plus d'éclat et d'autorité que jamais. Dans un voyage qu'elle fit aux eaux de Bagnères pour sa santé, elle fut accompagnée par un détachement des gardes du corps. Elle continua son commerce avec d'Aubigni, mais avec plus de discrétion, par la crainte qu'elle avoit de Louis XIV, et sur-tout qu'on ne la soupçonnât d'être mariée.

D'Aubigni, respectueux en public pour sa maîtresse, la traitoit quelquefois en particulier avec l'empire qu'un amant trop inférieur, soit mépris, soit système, prend communément sur une femme d'un haut rang, ce qui ne contribue pas peu à la lui attacher.

Quelque brillante que fût la position de

la princesse des Ursins, elle ne la crut pas sure. Elle s'étoit déjà vue sacrifiée aux volontés de Louis XIV, elle pouvoit l'être encore, elle résolut donc de se faire un état indépendant, en se procurant une souveraineté, et jetta ses vues sur la ville et le canton de la Roche, en Ardenne, *Rupes Ardennæ*, à 12 lieues de Luxembourg. Elle engagea le roi d'Espagne qui ne savoit rien lui refuser, à faire de cet article une des conditions de la paix qui se traitoit à Utrecht. Pour rendre Louis XIV plus favorable à cette prétention, elle offroit de stipuler dans le traité la reversion après sa mort de la souveraineté de la Roche à la couronne de France. Elle avoit un projet ultérieur qu'elle ne déclaroit pas encore, c'étoit de proposer dans la suite au roi de la faire jouir des droits de souveraineté en Touraine, en échange de la Roche. Elle goutoit d'avance le plaisir d'étaler sa gloire dans sa patrie, et doutoit si peu de l'acceptation du roi qu'elle envoya d'Aubigni choisir près de Tours un Canton agréable, un terrain propre à bâtir un château vaste et commode, et l'étendue nécessaire pour les jardins. D'Aubigni exécuta les ordres de la princesse

de la manière la plus conforme à la destination du château. On étoit étonné de voir faire une si prodigieuse dépense par un simple particulier que l'on connoissoit pour fils d'un procureur de Paris, et dans un lieu sans justice ni seigneurie, circonstances qui auroient paru assez indifférentes, si l'on eût su pour qui et pour quoi se faisoit un tel établissement. Nous allons voir que la princesse des Ursins n'a jamais pu en jouir. Ce château nommé Chanteloup resta à d'Aubigni pour prix de ses services. Il se maria après la mort de sa maîtresse, et mourut en 1733, laissant une fille unique très-riche qui épousa le marquis d'Armantières-Conflans (1).

Les plénipotentiaires d'Espagne étant chargés par leurs instructions d'appuyer la demande de la princesse des Ursins, elle crut qu'il étoit de sa dignité d'avoir à Utrecht une manière de ministre à elle, ce fut le baron de Capres Bournonville qui se fit assez mépriser par le contraste de sa nais-

(1) Cette terre accrue de beaucoup d'autres possessions, vient d'être achetée par le duc de Choiseul, ministre de la guerre.

sance et de sa commission. Aucun des ministres ne voulut traiter avec lui ni le reconnoître. Les dégoûts, les humiliations qu'il affronta dans Utrecht, firent sa fortune en Espagne, et il se crut bien dédommagé. L'honneur qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus qu'il ne vaut.

Les recommandations de Philippe V, et les sollicitations de la princesse des Ursins, furent inutiles. Louis XIV avoit d'abord vu avec assez d'indifférence, les prétentions de cet ambitieuse; mais la marquise de Maintenon, réduite à voiler sa grandeur réelle, ne put digérer que sa protégée prétendît se faire ostensiblement souveraine, chercha les moyens de la perdre dans l'esprit du roi, et ne tarda pas à les trouver. Les plénipotentiaires d'Espagne sollicitoient vivement en faveur de madame des Ursins; mais ceux de Hollande ne voulurent absolument consentir à rien : la paix ne se concluoit point. Louis XIV, impatient d'en recevoir la nouvelle, apprit les motifs du retardement, en fut indigné ; et madame de Maintenon, approuvant fort la colère où il étoit, il fit ordonner aux plénipotentiaires de son petit-

fils, de signer sur le champ, sans quoi, ajouta-t-il, l'Espagne ne devoit plus rien espérer de la France.

La princesse des Ursins, voyant échouer son projet de souveraineté personnelle, ne songea plus qu'à régner précairement à Madrid; mais elle conçut bientôt de plus hautes espérances.

La reine d'Espagne, attaquée d'humeurs froides, languissoit depuis long-tems, et mourut le 14 février 1714. Madame des Ursins s'imagina qu'il ne seroit pas impossible de lui succéder. Voici sur quoi elle se fondoit.

Philippe V, né avec un caractère doux et paresseux, élevé dans la soumission à l'égard du duc de Bourgogne son frère aîné, à qui il étoit d'abord destiné à obéir, en avoit contracté toutes les dispositions à se laisser conduire, et madame des Ursins en faisoit depuis plusieurs années l'expérience par elle-même. Ce prince d'ailleurs nourri dans la dévotion, avec une ame timorée, étoit partagé d'un tempérament brûlant, qui lui rendoit une femme nécessaire. Il n'avoit découché d'avec la sienne, que cinq jours avant sa mort; et quoiqu'elle fût dans

un état fort dégoûtant, il usa toujours des droits d'époux. Il avoit plus de besoins que de sentimens; car le jour même qu'on portoit à l'Ecurial le corps de la reine, il alla à la chasse, et en revenant à cheval, ayant apperçu de loin le convoi, il s'en approcha pour le voir passer.

Madame des Ursins étoit trop âgée pour avoir des enfans; mais le roi avoit trois fils qui paroissoient assurer la succession, et avec son ardeur et ses scrupules, il lui suffisoit de trouver une femme, et qu'elle fût la sienne.

Pour resserrer de plus en plus l'intimité, madame des Ursins se fit nommer, ou se constitua elle-même gouvernante des infans, qui ne pouvoient pas être en meilleures mains pour leur conservation, que dans celles de la personne dont c'étoit le plus grand intérêt. Elle tira le roi du palais où la reine étoit morte; et au lieu de le mener dans un autre, tel que Buenretiro, où la cour pouvoit être logée, elle le conduisit à l'hôtel de Medina-Cœli, afin que le peu de logement en écartât l'affluence des courtisans. Il n'approchoit du roi que trois ou quatre hommes pour l'amuser, sous le nom de Récréadores,

dont la princesse étoit sûre. Son appartement n'étoit séparé de celui du roi, que par une galerie découverte. Le prétexte de conduire les infans chez leur père, autorisoit assez la gouvernante à traverser librement la galerie ; mais elle vouloit voir le roi à d'autres heures ; et pour ne pas avoir de témoins de son assiduité, elle donna ordre d'enclore de planches cette galerie. Il se trouva que l'ordre fut donné un samedi au soir. Les ouvriers faisant scrupule de travailler un dimanche, le contrôleur des bâtimens demanda au P. Robinet, jésuite François, confesseur du roi, si l'on pouvoit travailler un tel jour. Le courtisan voulut d'abord éluder la question ; mais étant pressé de répondre, l'honnête-homme pris le dessus : *Oui*, dit brusquement le P. Robinet, *travaillez le dimanche, même le jour de Pâques, si c'est pour détruire la galerie.* La princesse des Ursins ayant donné les dispenses, la galerie fut faite.

Dès ce moment, la cour ne douta point que le roi n'épousât madame des Ursins ; mais Robinet rompit absolument ce mariage.

Le roi, aimant à s'entretenir des nouvelles

de France avec son confesseur, lui demanda un jour ce qui se disoit de nouveau à Paris : *Sire,* répondit Robinet, *on y dit que V. M. va épouser madame des Ursins. Oh ! pour cela, non*, dit le roi séchèment, et passa.

Madame des Ursins, instruite de ce dialogue court, mais intéressant, comprit qu'elle devoit abandonner son projet; mais ne pouvant monter sur le trône, elle songea du moins à y placer celle qui lui paroîtroit la moins propre à l'occuper, qui lui en eût l'obligation, et la laissât régner. Elle jetta les yeux sur Elisabeth Farnèse, nièce du duc de Parme (1). Elle imagina que cette princesse, renfermée dans le petit palais de Parme, n'ayant reçu aucune éducation relative à un grand état, devoit ignorer toute espèce d'affaires, et se trouveroit trop heureuse, non seulement d'un choix si inattendu, mais d'avoir, en arrivant dans une grande cour, une amie qui voulût bien

(1) Elizabeth Farnese, née le 25 octobre 1692, étoit fille d'Odoard Farnese et de Dorothée Sophie, fille de l'électeur palatin Philippe Guillaume, de la branche de Neubourg. Cette même Dorothée Sophie étant veuve, épousa François Farnese, duc de Parme, frère de son premier mari Odoard.

la conduire. Elle confia ses desseins à l'abbé Jules Albéroni, agent du duc de Parme à Madrid, et lui demanda des éclaircissemens sur la princesse de Parme. L'abbé, qui vit dans l'instant la porte de la fortune ouverte devant lui, répondit suivant les desirs de celle qui l'interrogeoit, et lui dit, vrai ou faux, tout ce qui pouvoit la confirmer dans son projet.

Madame des Ursins, sûre de faire accepter par le roi quelque femme qu'elle eût proposée, lui en parla, la fit agréer, et la demande en fut faite en forme. Pendant que le mariage se traitoit, et presque au moment de la conclusion, madame des Ursins apprit que la princesse de Parme avoit en effet eu peu d'éducation, mais qu'elle avoit beaucoup d'esprit naturel et du caractère. Ce n'étoit pas des qualités que madame des Ursins desirât dans son élève. Elle en fut alarmée, et dépêcha un courier pour suspendre tout. Il arriva à Parme le jour même, 16 août, que le mariage alloit y être célébré par le cardinal Gozzadini, légat à Latéré, en vertu de la procuration du Roi d'Espagne, envoyée au duc de Parme, oncle de la princesse, pour représenter sa majesté catholique.

L'oncle et la nièce prirent sur le champ leur parti. On enferme le courier ; on lui propose l'alternative, ou de mourir à l'instant, ou de recevoir une somme considérable, moyennant quoi il resteroit caché jusqu'au lendemain, qu'il paroîtroit en public, comme ne faisant que d'arriver. Il est inutile de dire que le courier ne balança pas sur le choix. Le mariage fut célébré, et le courier ne parut que le jour suivant. On en avoit dépêché un autre dès la veille avec une lettre, par laquelle la princesse mandoit au roi d'Espagne, que le mariage avoit été célébré, et qu'elle partoit pour se rendre auprès de sa majesté. Elle partit en effet, et s'embarqua à Sestri di Levanti ; mais n'ayant pu supporter la mer, elle débarqua à Gênes, se rendit par terre à Antibes, et traversa partie de la France, jusqu'à la frontière d'Espagne. Le roi lui fit rendre sur la route et dans les lieux où elle séjourna, tous les honneurs qu'elle voulut recevoir. En arrivant à Pampelune, elle trouva Albéroni, et lui dit qu'elle étoit résolue de chasser madame des Ursins, dès le premier moment qu'elle la verroit. Albéroni lui représenta le danger de ce dessein, et tâcha de la dé-

tourner par la crainte du roi, sur qui madame des Ursins avoit le plus grand empire. Pour réponse, la reine tira une lettre de sa poche, et la jettant sur une table, lisez, dit la reine, et vous ne serez plus si effrayé. Cette lettre étoit du roi d'Espagne, qui mandoit à la reine de chasser madame des Ursins, et finissoit par ces mots: *Au moins, prenez bien garde à ne pas manquer votre coup tout d'abord; car si elle vous voit seulement deux heures, elle vous enchaînera, et nous empêchera de coucher ensemble, comme avec la feue reine.*

Alberoni n'eût plus rien à dire, et la reine continua sa route, moins disposée à recevoir les premiers services de madame des Ursins, qu'à se venger du dernier outrage qu'elle avoit été sur le point d'en éprouver.

Le roi qui n'avoit rien su du courier de madame des Ursins, pour rompre le mariage, fut charmé d'apprendre qu'il alloit bientôt jouir d'une femme, et s'avança au-devant d'elle, jusqu'à Guadalajara, à 12 lieues de Madrid.

Quelles que fussent les raisons dont madame des Ursins prétendoit se servir, pour

s'excuser auprès de la reine, du contre-ordre sur le mariage, elle avoit commencé par se faire nommer Camarera-major de cette nouvelle reine, comme elle l'étoit de la précédente, et alla pour lui faire sa cour jusques à Quadraqué, sept lieues plus en avant que le roi. S'étant présentée devant elle, on se retira pour les laisser en liberté; un moment après, on entendit parler fort haut: la reine appella ses officiers, criant qu'on fît sortir cette folle qui lui manquoit de respect. Madame des Ursins, toute interdite, demandoit en quoi et quel étoit son crime. La reine, sans lui répondre, ordonna à Damezagua, lieutenant des gardes du corps, commandant le détachement, de faire monter cette femme dans un carosse avec deux officiers sûrs, de la faire partir sur le champ, et de ne la quitter qu'à Bayonne. Damezagua voulut représenter qu'il n'appartenoit qu'au roi de donner un pareil ordre. *N'en avez-vous pas un*, lui dit fièrement la reine, *de m'obéir en tout, sans réserve et sans représentation*? Il l'avoit en effet, sans que personne en eût connoissance. Etonné que la reine en fût instruite, il vit qu'il n'avoit qu'à obéir.

Alberoni, exilé d'Espagne, et passant en Italie par la France, coucha une nuit à Aix. Le marquis, depuis maréchal de Brancas, commandant à Aix, ayant ordre de ne lui rendre aucuns honneurs, se borna à lui envoyer faire compliment par un secrétaire. En même tems, un officier, nommé Lottier, qui avoit été attaché au duc de Vendôme, et fort lié chez ce prince avec Alberoni, demanda au marquis de Brancas la permission d'aller voir cet ancien ami. Le marquis, loin de la lui refuser, y applaudit, et engagea Lottier à faire parler le cardinal. Celui-ci les retint tous deux à souper, et dans la conversation raconta ce que je viens de rapporter, et je le tiens du maréchal de Brancas, à qui son secrétaire et Lottier en rendirent compte dès le soir même.

Madame des Ursins fut donc mise dans un carosse, avec une femme de chambre et deux officiers des gardes, sans autres habits ni linge que ce qu'elle avoit sur le corps, et partit à huit heures du soir par un froid très-vif, le 23 décembre 1714.

Le jour suivant, la reine arriva l'après-midi à Guadalajara. Le roi vint lui présenter

la main à la descente du carosse, la conduisit à la chapelle où ils furent mariés ; de-là, dans une chambre, où ils se mirent au lit, et ne se levèrent que pour aller à la messe de minuit.

Le roi qui permit à Lanti et à Chalais, neveux de la princesse des Ursins, d'aller la joindre, les chargea d'une lettre, par laquelle il lui témoignoit qu'il étoit touché de son sort; mais qu'il n'avoit pu résister à la volonté de la reine, et qu'il lui conservoit ses pensions.

La reine ne changea rien à sa maison, toute composée des créatures de madame des Ursins. On étoit bien sûr qu'il ne lui en resteroit point après sa chûte. Cette reine si ignorante, disoit-on, de l'esprit des cours, n'en douta pas un instant.

Cependant madame des Ursins avoit marché toute la nuit. Un profond silence régnoit dans le carosse ; elle ne pouvoit se persuader ce qui lui arrivoit, et ne doutoit point que le roi, indigné d'un pareil traitement, ne fît courir après elle. Son illusion dura jusqu'à l'arrivée de ses neveux, qui la joignirent en chemin, et lui remirent la lettre du Roi. Elle ne laissa échapper

ni

ni soupir, ni plainte, en la lisant, et ne donna pas la moindre marque de foiblesse. Ses conducteurs, accoutumés à la respecter et la craindre, étoient aussi frappés qu'elle de cet évènement, et la quittèrent à Saint-Jean-de-Luz, où elle n'arriva que le 14 janvier 1715. Quand elle fut libre de son escorte, ses neveux lui apprirent que le soir même de sa disgrace, la reine avoit écrit au roi, qu'il avoit paru ému à la lecture de la lettre, mais n'avoit donné aucun ordre.

Madame des Ursins n'espérant plus rien de l'Espagne, et se flattant de quelque ressource en France, y dirigea sa marche. Arrivée à Bayonne, elle envoya faire des complimens à la reine douairiere d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, qui les rejetta, et ne trouva d'asyle à Paris que chez le duc de Noirmoutier son frère, où beaucoup de gens vinrent la voir, moins par intérêt que par curiosité. Pour achever ce qui concerne cette favorite, j'ajouterai qu'elle obtint enfin une audience du roi chez madame de Maintenon, et qu'elle n'eut pas lieu d'en être satisfaite. Peu de jours après elle essuya un dégoût des plus marqués. La reine d'Espagne, prévoyant la régence du duc d'Or-

léans, et de quelle importance seroit l'union entre les deux monarchies, détrompa le roi d'Espagne sur ce prince. Flotte et Renaud, qui étoient toujours prisonniers, furent mis en liberté et déclarés innocens. Philippe V manda au roi, qu'ayant reconnu l'injustice des accusations contre le duc d'Orléans, il avoit le plus grand desir de se réconcilier avec lui. Le duc d'Orléans écrivit là-dessus de concert avec le roi, à Philippe V, dont il reçut la réponse la plus obligeante. Comme madame des Ursins avoit été le principal auteur de cette affaire, le duc d'Orléans crut qu'il étoit de son honneur de lui faire sentir son mépris, et lui fit défendre par le roi de se trouver en aucun lieu où lui et toute sa famille pouvoient se rencontrer. Elle vit qu'il falloit penser à une retraite, et auroit choisi la Hollande; mais les Etats-Généraux la refusèrent.

Quinze jours avant la mort du roi, craignant de se trouver à la discrétion du duc d'Orléans, elle partit, cherchant par-tout un asyle, passa à Chambéri, à Gênes, et s'arrêta enfin à Rome. Ses pensions de France et d'Espagne lui furent toujours exactement payées par les ordres de Philippe V et du duc

d'Orléans. Le goût de la cour est si adhérent dans le cœur de ceux qui l'ont suivie long-tems, qu'ils ne peuvent vivre que là, dussent-ils y ramper. Madame des Ursins ne pouvant jouir de la réalité, s'en consola par l'image. Elle s'attacha à la maison du Prétendant, Jacques III, dont elle faisoit les honneurs, et professoit l'étiquette. Elle mourut le 5 décembre 1722, à 80 ans passés.

Il est à propos que je rapproche encore quelques faits, qui ont concouru avec ceux que je viens de rapporter.

Lorsque madame des Ursins prit, après la mort de la première reine, tant de précautions pour dérober ses desseins aux yeux du public, en retenant le roi dans une retraite inaccessible, elle attira plus que jamais l'attention de la cour sur ses desseins, et le mystère en fit la publicité. Personne ne douta qu'elle ne tendît et ne réussît à épouser le roi. Le marquis de Brancas, ambassadeur de France en Espagne, en fut persuadé. Il étoit de son devoir d'en instruire son maître; mais sachant, par l'exemple de l'abbé d'Estrées, que la poste, ni les couriers, n'étoient pas une voie sûre, il demanda un congé à

Louis XIV, pour affaires importantes, l'obtint, et disposa tout pour son départ.

Madame des Ursins, soupçonnant qu'elle étoit l'objet de ce voyage, fit partir la veille le cardinal Del Giudice, (1) pour aller à la cour de France prévenir et détruire tout ce que Brancas pourroit dire, en demander le rappel, et faire agréer au roi un mariage dont il n'étoit encore instruit que par les nouvelles publiques. L'agrément d'une pareille alliance n'étoit pas facile à obtenir. La princesse de Parme, lorsqu'elle fut destinée au roi d'Espagne, étoit déjà promise au duc de la Mirandole, qui tenoit à honneur la grandessse et la place de grand écuyer. Les articles alloient être signés avec le domestique, quand on les dressa pour le maître.

(1) Le cardinal del Giudice, grand inquisiteur d'Espagne, étoit frère du duc Giovenazzo, conseiller d'etat, c'est-à-dire, ministre, créé grand de la troisieme classe, pour trois générations. Leur père, né à Gennes, étoit venu s'établir à Naples, où il avoit fait une fortune immense dans le commerce. Le fils du duc de Giovenazzo, et neveu du cardinal del Giudice, fut le prince de Cellamare, ambassadeur en France, dont il sera question pendant la régence.

Tels étoient les instructions du cardinal en partant de Madrid. Le marquis de Brancas pénetra le motif de ce départ précipité. Quoiqu'il ne put le suivre que le lendemain, il fit tant de diligence qu'il l'atteignit à Bayonne, où, le trouvant couché, il passa outre, emmena tous les chevaux de poste en poste, arriva à la cour deux jours avant le cardinal, et eut le temps d'apprendre au roi l'état de l'Espagne.

Quoique Louis XIV fût fort mécontent du mariage de son petit-fils, il jugea cependant les choses trop avancées pour s'y opposer, et se contenta d'en recevoir froidement la proposition, sans donner ni refuser son agrément; mais cette affaire acheva de perdre dans son esprit madame des Ursins. Elle s'apperçut bientôt qu'elle étoit mal à la cour de France, mais au lieu d'en accuser sa propre conduite, elle s'en prit au peu d'habileté, ou même à la mauvaise volonté du cardinal. Elle en fut d'autant plus persuadée qu'il réussit personnellement à notre cour. Il avoit d'ailleurs à celle d'Espagne un crédit qui, sans balancer celui de madame des Ursins, en étoit indépendant. Ces sortes de sultanes veulent qu'on n'existe

que par elles et pour elles. Elle lui tendit un piège où il tomba forcément.

Tout le monde sait que le pape Clément XI, après avoir reconnu Philippe V pour roi d'Espagne, reconnut ensuite l'archiduc Charles dans le moment qu'il vit les troupes autrichiennes sur les terres de l'Eglise. La crainte est le principe et le ressort de la politique romaine, depuis que la raison a éteint les foudres du Vatican.

Macannas, jurisconsulte espagnol, fiscal ou procureur-général du conseil de Castille, fut chargé par le ministère d'examiner de quel poids étoit dans l'affaire présente le parti pour ou contre que prenoit le pape. Macannas fit un ouvrage plein d'érudition, fort de principes, et terrible dans les conséquences contre la cour de Rome. Depuis Luther et Calvin, personne ne l'avoit attaquée si fortement. Cet adversaire étoit même plus dangereux que des hérésiarques, parce qu'en discutant le temporel, il respectoit et professoit tous les dogmes. Il réduisit enfin les prétentions de la cour de Rome à leur juste valeur, c'est-à-dire à peu de chose.

L'ouvrage de Macannas fut approuvé du

roi et du conseil; mais par ménagement pour Rome, on en avoit suspendu la publication. Madame des Ursins le fit répandre pour embarrasser le cardinal Del Giudice, et le mettre dans la nécessité de se perdre comme ministre avec les cours de France et d'Espagne, ou comme grand inquisiteur avec celle de Rome.

Le cardinal auroit bien desiré garder la neutralité, cela ne lui fut pas possible. Le nonce et l'inquisition d'Espagne jettèrent les hauts cris, écrivirent au grand inquisiteur, le forcèrent de se montrer sur la scène, et de donner un mandement contre Macannas et son livre. Un mandement d'inquisiteur, daté de Marly et affiché dans Paris, y parut une chose fort bisarre. C'étoit contre un Espagnol; mais cet Espagnol soutenoit des maximes françoises, et qui devroient être de tout pays.

D'un autre côté, le roi d'Espagne encouragé par madame des Ursins, protégea Macannas; le cardinal fut rappellé de France, et reçut en chemin l'ordre de ne pas rentrer dans Madrid.

Les choses en étoient-là, lorsque tout changea de face par la disgrace de madame

des Ursins. La nouvelle reine voulant détruire tout ce qu'avoit fait cette favorite, fit rappeller le cardinal Del Giudice, qui fut chargé du ministère.

La cabale italienne commença à se former à la cour. La reine, le cardinal et Albéroni en étoient le point de réunion. Les grands et tous ceux qui avoient le cœur espagnol, formoient le parti contraire, et la domesticité intime du roi, presque toute composée de François, influoit dans les affaires, et se faisoit considérer. Les François vivant bien avec les Espagnols, devinrent suspects à la reine. Le plus considérable d'entre eux, étoit le père Robinet, Jésuite, qui avoit succédé dans la place de confesseur au père d'Aubenton, que madame des Ursins avoit fait renvoyer, pour avoir quelquefois lutté de crédit contre elle. Quoique Robinet fut le parfait contraste de d'Aubenton, son poste seul lui donnoit une autorité qu'il n'ambitionnoit point, et sa vertu lui procura bientôt tout ce que son prédécesseur tenoit de l'intrigue. Madame des Ursins eut sujet de s'appercevoir qu'elle n'avoit pas autant gagné au change que le roi et l'Espagne.

Jamais confesseur ne convint mieux à sa

place, et n'y fut moins attaché que le père Robinet. Plein de vertus et de lumières, pénétré des plus saines maximes, zélé François, également passionné pour l'honneur de l'Espagne sa seconde patrie; ce fut lui qui conseilla au roi de fermer la nonciature, lorsque le pape reconnut l'archiduc pour roi d'Espagne. Une action juste et raisonnable causa sa disgrace.

L'archevêché de Tolede, valant 90[illegible],000 l. de rente, étoit vacant; le cardinal Del Giudice le fit demander au roi par la reine. Le prince, avant de se déterminer, voulut consulter son confesseur. Celui-ci fut d'un avis tout différent, et représenta que le cardinal, ayant déjà toute la fortune convenable à sa dignité, il falloit répartir les graces, dont la masse est toujours inférieure à celle des demandes et souvent des besoins. Il proposa pour Tolede Valero Leza, Espagnol, préférable à un étranger, et dont le choix seroit applaudi par toute la nation. Ce Valero étant curé de campagne, avoit rendu les plus grands services à Philippe V, dans le temps que la couronne étoit encore flottante sur sa tête. Le roi lui avoit donné l'évêché de Badajos. Il fut évêque comme il

avoit été curé, ne voyant dans cette dignité que des devoirs de plus à remplir, et ne paroissant jamais à la cour. Il est vrai que la résidence n'est pas un mérite si rare en Espagne qu'en France, où le roi auroit toujours la commodité d'assembler sûr-le-champ à Paris un concile national. Robinet fit sentir au roi que les Espagnols à la valeur, à l'amour, à la constance desquels il devoit sa couronne, se croiroient tous récompensés dans la personne d'un compatriote tel que Valero, et que c'étoit enfin répandre sur les pauvres le revenu de l'archevêché de Tolede par les mains d'un prélat qui n'en savoit pas faire un autre usage. Le roi le nomma. (Mars 1715).

La reine et son ministre furent outrés de la victoire de Robinet. Les suites les effrayèrent. Ils se liguèrent contre une vertu si dangereuse, et à force de séductions et d'intrigues, ils parvinrent à faire renvoyer de la cour un homme qui ne demandoit qu'à s'en éloigner.

Robinet emportant avec lui pour tout bien l'estime et les regrets de l'Espagne, se retira dans la maison des Jésuites de Strasbourg, où il vécut et mourut tran-

quille, après avoir plus édifié sa société qu'il ne l'avoit servi.

L'exil de Macannas avoit précédé la retraite de Robinet, et le roi en l'exilant, lui donna une pension considérable. L'impulsion à laquelle ce prince obéissoit, n'altéroit point son jugement : vrai caractère de la foiblesse.

Il ne suffisoit pas d'avoir privé le roi de son confesseur, il falloit le remplacer. Il ne pouvoit pas plus s'en passer que de femme, quoiqu'une femme lui fût encore plus nécessaire qu'un confesseur. L'une étoit pour ses besoins, l'autre pour ses scrupules.

La reine ne crut pas mieux faire que de rappeller d'Aubanton, que madame des Ursins avoit chassé. C'étoit d'abord un mérite auprès de la reine, et d'ailleurs ce Jésuite ayant déjà éprouvé que sa place n'étoit pas inattaquable, en seroit plus souple. Elle en jugea bien pour elle, et l'Espagne s'en trouva plus mal.

D'Aubenton étoit un de ces hommes que la société n'abandonne pas dans la disgrace, qui sont quelquefois dans le cas d'être noyés, mais qui surnagent enfin. Elle ne s'y trompe guères. L'interrègne de d'Aubenton n'avoit pas été oisif. En sortant

d'Espagne, il avoit passé à Rome, où il fut fait assistant du général, et employa son loisir à fabriquer la famense bulle *Unigenitus*, dont il sera grandement question.

Quoique ces mémoires regardent particulièrement la France, ses relations avec les différentes puissances m'obligent de parler des autres cours, pour l'intelligence de ce qui se passoit à la nôtre.

Depuis que la paix étoit signée, les peuples commençoient à respirer, plus soutenus par l'espérance de l'avenir que par leur situation présente ; mais le roi aussi humilié par les conditions de la paix que par les malheurs de la guerre, avoit encore l'ame flétrie de ses disgraces domestiques. Le duc de Berri mourut au milieu des réjouissances de la paix. (4 Mai 1714). De toute la famille royale il ne restoit qu'un foible rejetton, qu'on n'espéroit pas de conserver; les princes du sang éloignés de la tige directe, étoient en petit nombre. Le roi se laissa persuader qu'il y pouvoit suppléer par des princes adoptifs. Il avoit deux fils naturels, le duc du Maine, et le comte de Toulouse. Le premier avoit épousé une princesse du sang, de la branche de Bourbon-Condé, dont il avoit deux fils.

Par un édit enregistré au parlement le 2 août 1714, le roi appella à la couronne les princes légitimés et leurs descendans au défaut des princes du sang ; et par une déclaration du 23 mai de l'année suivante 1715, le roi en confimant son édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du sang. Quelque opinion qu'il eût de sa puissance, il sentit si bien à quel dégré il élevoit des enfans naturels, qu'il leur dit : *Je viens de faire pour vous ce que j'ai pu, c'est à vous à l'affermir par votre mérite.*

Ce ne fut que par dégrés que ces princes parvinrent à une telle élévation. Louis XIV pensoit bien différemment, lorsqu'aux premières propositions de marier le duc du Maine, il répondit ces..... là ne sont pas faits pour se marier. Etant devenu dévot, il en accorda enfin la permission par principe de conscience.

Le premier pas, déja assez difficile, avoit été de faire légitimer des enfans, sans nommer la mère, la marquise de Montespan dont le mari vivoit. Le procureur-général Harlai, homme à moyens, y pourvut ; ce qui lui mérita ou lui valut dans la suite la place de premier président. Il imagina l'es-

sai du chevalier de Longueville (1) qu'on fit légitimer le 7 septembre 1672. Sur cet exemple, le duc du Maine fut légitimé le 20 décembre 1673. Le comte de Toulouse et les enfans naturels du roi le furent successivement; et en 1680, des lettres-patentes donnèrent à ces enfans le droit de se succéder les uns aux autres suivant l'ordre des successions légitimes.

Les distinctions suivirent bientôt. Le duc du Maine fut fait chevalier du saint-esprit à seize ans, et commanda la cavalerie dès sa première campagne, honneur qui ne s'accorde aux princes du sang qu'après en avoir servi aux moins une à la tête de leurs régimens. Le comte de Toulouse fut chevalier du saint-esprit avant 15 ans.

En 1694, une déclaration du roi donna

(1) Il étoit fils de Charles Paris d'Orléans, duc de Longueville, tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672, et de la maréchale de la Ferté; dont le mari vivoit. La maréchale de la Ferté et la duchesse d'Olonne, sa sœur, étoient d'Agennes; ce furent elles qui, après la vie la plus libertine, imaginèrent, dans leur vieillesse, de faire jeûner leurs gens. Ce chevalier de Longueville fut tué au siége de Philisbourg, en 1688, et la maison de Longueville totalement éteinte, en 1694, en la personne de l'abbé de Longueville, mort fou.

aux légitimés le rang intermédiaire entre les princes du sang et au dessus de tous les ducs et pairs. Pour préparer cette grace, on fit revivre par un arrêt en faveur du duc de Vendôme, le rang que Henri IV avoit donné en 1610 à César de Vendôme son fils naturel, et ayeul de celui à qui Louis XIV le rendoit; mais il ne prit séance qu'après les nouveaux légitimés.

Pour ne pas choquer les princes du sang, et que leur traitement et celui des légitimés ne fût pas en tout le même, il fut ordonné que ceux-ci en allant se placer, ne traverseroient point le parquet (1) comme les premiers; que le premier président en leur demandant leur voix, les nommeroit du nom de leur pairie, au lieu qu'il ne nomme point les princes du sang. Que cependant

(1) L'honneur de traverser le parquet au parlement, en allant se placer, étoit anciennement réservé au premier prince du sang. Le duc d'Enguyen, qui fut depuis le grand Condé, le traversa un jour à la suite de son père qui voulut l'en détourner. *Allez votre train*, dit le fils, *nous verrons qui osera m'en empêcher.*

Le salut du bonnet que le premier président refuse aux ducs et pairs, et qu'il accorde aux présidens à mortier, est encore une de ces graves bagatelles qui

le premier président les saluerait du bonnet : ce qu'il ne fait pas pour les pairs ; qu'ils préteroient serment, ce que ne font pas les princes, et que leurs descendans mâles ayant des pairies, entreroient au parlement à vingt ans. Les princes du sang y entrent à 15 ans commencés (2) et les pairs à 25 ans faits. On régla quelques autres articles de cérémonial ou d'étiquete très-importans pour ceux que cela regarde, et fort peu intéressans pour d'autres.

En 1710, le roi fit inscrire sur les registres du grand maître que les fils du duc du Maine auroient comme petits-fils de sa majesté, les rangs, honneurs et traitemens dont jouissoit leur père.

Le roi faisoit de tems en tems quelques actes qui annonçoient et préparoient la

ont occasionné bien des discussionset du schisme entre les pairs et les magistrats, & qui ne touchent que les parties intéressées.

(1) Les princes du sang peuvent à tout âge, même dans l'enfance, suivre le roi à un lit de justice. Gaston, frère de Louis XIII, se trouva, à six ans, au lit de justice, du 2 octobre 1614. Louis de Bourbon, comte de Soissons, âgé de dix ans, à celui du 11 mai 1604. Philippe de France, frère de Louis XIV, âgé de près de onze ans, à celui du 7 septembre 1651.

grandeur

grandeur où il vouloit élever ses fils naturels. A la mort de la veuve du duc de Verneuil, bâtard de Henri IV, il prit le deuil pour 15 jours (1). La duchesse d'Angoulême veuve d'un bâtard de Charles IX, ne participa à aucuns de ces honneurs, apparemment parce que son mari n'étoit pas un Bourbon. Elle vécut long-tems dans le couvent de sainte-Elisabeth d'une pension de 2000 livres; le malheur des tems en ayant suspendu le payement, elle seroit morte de misère, si une vieille demoiselle de ses amies ne l'eût rétirée chez elle dans une campagne. Sa vertu et peut-être la dignité de son maintien la faisoient estimer et considérer du roi à qui elle faisoit quelquefois sa cour. C'étoit à-peu-près tout ce qu'elle en retiroit (2). Ainsi grandeur de misère est voisine.

On n'omettoit rien pour préparer le public à l'élévation des légitimés. Le père Daniel jésuite, fut chargé et eut soin d'appuyer

(1) Elle étoit fille du chancelier Séguier, veuve, en premières noces, du duc de Sully.

(2) Elle se nommoit Françoise de Nargonne, sœur d'un page de son mari. Elle mourut en 1713, 140 ans après la mort de son beau-père.

dans son histoire de france sur les grands établissemens des bâtards de nos rois. Sitôt que l'ouvrage parut, le roi en parla avec éloge, en recommanda la lecture; il falloit le lire ou l'avoir lu. Daniel en eut le brevet d'historiographe de france avec une pension. J'espère que ces mémoires ne me feront pas regarder comme historien à gages, quoique je sois content des miens.

Les princes du sang s'étoient peu inquiétés du rang intermédiaire donné aux légitimés ; ils étoient même assez contens de voir un ordre entre eux et les ducs ; mais ils furent révoltés de l'assimilation. Les ducs et pairs, outrés du rang intermédiaire, se consoloient un peu par l'humiliation des princes du sang ; ne doutant point qu'après la mort du roi, ces princes n'attaquassent les légitimés et que la destruction d'une partie n'entraînât celle de l'autre. Les magistrats jugeoient l'édit contraire à nos loix et à nos mœurs, et ceux des citoyens à qui le choix des maîtres est indifférent, parce qu'ils n'y gagnent ni n'y perdent, n'y prirent aucun intérêt.

Le comte de Toulouse, homme sage et sensé, répondit aux complimenteurs que cela

étoit fort beau, pourvu que cela pût durer, et lui donner un ami de plus. Valincourt de l'académie françoise, et particulièrement attaché à ce prince, lui dit pour tout compliment : *monseigneur, voilà une couronne de rose que je crains qui ne devienne une couronne d'épines quand les fleurs en seront tombées.*

Madame de Maintenon, premier mobile de cette affaire, s'étoit servie, pour la conduire, du chancelier Voisin qu'elle avoit fait succéder à Pontchartrain. La retraite volontaire de celui-ci dans cette circonstance, faisoit penser qu'il n'avoit pas voulu être l'instrument d'un tel ouvrage (1). Voisin moins instruit et dès-là plus hardi, se prêta volontiers à tout; madame de Maintenon lui fit aussi conserver la place de secrétaire d'état, afin de l'employer à plus d'une œuvre. Elle avoit grand soin de ne laisser approcher du roi que ceux qui, par une intrépide adulation, l'affermissoient dans l'opinion où il étoit, de concentrer en lui seul l'état constitutif de la monarchie.

(1) L'édit, qui appelle les légitimés à la couronne, fut enregistré le 2 août, et le chancelier de Pontchartrain s'étoit retiré en juillet.

Cependant comme le roi laissoit entrevoir des doutes sur le succès de sa volonté dans l'avenir, on résolut d'en tirer parti, en lui faisant donner à ses fils une telle puissance, qu'ils pussent se soutenir par eux-mêmes. Ils étoient déja en possession des plus grands gouvernemens, du commandement des suisses, des carabiniers, de l'artillerie et de l'amirauté. Il ne falloit plus que prévenir les dangers de la régence d'un prince qui fortifié de son nom seul, pourroit s'emparer de la puissance absolue, et faire perdre aux enfans naturels tout ce qu'ils avoient obtenu de l'amour de leur père. Madame de Maintenon craignoit d'ailleurs de tomber dans la dépendance d'un prince qui n'étoit pas content d'elle.

On ranima les bruits que la mort des princes avoit fait naître contre le duc d'Orléans. On persuada au roi qu'il seroit également dangereux et injuste de laisser l'unique rejeton de la famille royale à la merci d'un prince, qui, depuis les rénonciations, ne verroit entre le trône et lui qu'un enfant dont il tiendroit la vie entre ses mains. On ajouta qu'il étoit de sa religion de prendre par un testament toutes les pré-

cautions possibles contre un ambitieux sans scrupule et sans remords, dont il falloit prévenir ou enchaîner le pouvoir.

Le mot de testament étoit cruel à l'oreille d'un roi toujours traité en immortel; mais l'idée de règner encore après sa mort en adoucissoit l'image. L'assiduité que le travail de Voisin lui donnoit auprès du roi, le mettoit à portée de saisir les momens favorables, et d'en avertir les intéressés. Ce fut lui qui écrivit de sa main le testament que le roi signa le 2 août, le jour même que l'édit qui rendoit les légitimés habiles à succéder à la couronne fut enregistré au parlement. On ignora absolument pendant plus de trois ans ce qui s'étoit passé à ce sujet; mais les domestiques intimes et mesdames de Caylus, d'O, de Dangeau et de Lévi, qui formoient la société habituelle du roi et de madame de Maintenon, remarquoient depuis quelque temps dans ce prince une inquiétude, une inégalité d'humeur, un air sombre qui décéloient une agitation intérieure, dont madame de Maintenon feignoit d'ignorer la cause.

Le roi sortit enfin de cette situation, et s'adressant au duc du Maine en présence du service domestique : *Quelque chose que je*

fasse, et que vous soyez de mon vivant, vous pouvez n'être rien après ma mort ; c'est à vous de faire valoir ce que j'ai fait. Deux jours après, la reine d'Angleterre se trouvant avec le roi, voulut le louer sur son attention à pourvoir par un testament au gouvernement du royaume. *Je l'ai fait*, lui dit-il ; *du reste, il en sera peut-être de ce testament comme de celui de mon père ; tant que nous sommes, nous pouvons ce que nous voulons, et après notre mort, moins que les particuliers.*

Le jour suivant, le premier président et le procureur-général ayant été mandés au lever du roi, le suivirent seuls dans son cabinet, où ce prince leur mettant en main un paquet cacheté, leur dit: *Messieurs, voilà mon testament. Qui que ce soit (1) que moi ne sait ce qu'il contient. Je vous le remets pour le déposer au parlement, à qui je ne puis donner une plus grande preuve de mon estime et de ma confiance. L'exemple du testament du roi mon père ne me laisse pas igno-*

(1) Le chancelier Voisin le savoit, puisqu'il avoit écrit le testament. Madame de Maintenon ne devoit pas l'ignorer ; et le duc du Maine en étoit vraisemblablement instruit par elle. Voyez, quant aux dispositions, le testament et le codicile imprimés.

rer ce que celui-ci pourra devenir. Ces deux magistrats furent aussi frappés du ton que des paroles qu'ils venoient d'entendre.

L'édit du roi portant que son testament seroit déposé au greffe du parlement, pour n'être ouvert qu'après sa mort, fut enregistré le 30 août. Par ce testament, Louis XIV établissoit un conseil de régence dont le duc d'Orléans devoit être le chef, et la personne du jeune roi étoit mise sous la tutelle et garde du conseil de régence. Le testament fut mis dans un trou creusé dans l'épaisseur du mur d'une tour du palais, sous une grille de fer et une porte fermée de trois serrures.

Le discours adressé aux deux magistrats, le propos tenu à la reine d'Angleterre, et dont elle fit part au duc et à la duchesse de Lauzun, l'apostrophe faite au duc du Maine en présence de témoins, ne laissoient pas douter au duc d'Orléans que le testament ne fût contre ses intérêts. Il se tint dans le silence, et sentit dès-lors qu'on pourroit attaquer un testament que le testateur même jugeoit attaquable.

Ayant assez fait connoître combien les bruits semés contre le duc d'Orléans étoient

calomnieux, j'oserai soutenir que le testament n'en étoit ni moins sage, ni moins régulier. Quelque mal fondée que fût l'opinion qu'on avoit du caractère du duc d'Orléans, elle étoit presque générale. Il n'étoit donc pas prudent de le rendre maître absolu de l'état et de la personne du jeune roi, d'en confier la garde à celui qui avoit le moins d'intérêt à la conservation de cet enfant. La proximité du sang ne donne pas d'ailleurs un droit décidé à la régence. Charles V, dit le Sage, par un testament de 1374 avoit préféré à ses trois frères pour le gouvernement du royaume, son beau-frère le duc de Bourbon. Après la mort de Charles V, les arbitres que les quatre oncles de Charles VI choisirent pour règler leurs prétentions, déférèrent à la vérité la régence au duc d'Anjou, l'aîné; mais ils remirent l'éducation et la surintendance de la maison du jeune roi aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, les plus éloignés de la couronne.

Louis XI confia le gouvernement de la personne de Charles VIII, son fils, et la principale administration du royaume à la dame de Beaujeu, sœur aînée de Charles, préférablement au duc d'Orléans qui fut de-

puis Louis XII. Les états-généraux confirmèrent cette disposition; et comme Charles VIII étant dans sa quatorzième année, il ne pouvoit y avoir de régent, les Etats nommèrent au roi un conseil de dix personnes. Je ne m'étendrai pas davantage sur les exemples; mais j'en conclurai que le testament de Louis XIV pouvoit très-bien se soutenir, si le duc du Maine eût eu l'ame d'un comte de Dunois, et que le parlement n'eût pas été flatté de faire un régent, comme il avoit déjà fait les deux dernières régences, les trois seules dont il ait décidé, ce qui ne contribua pas peu à l'initier dans l'administration de l'état vers laquelle il marche le mieux qu'il peut.

Pendant que le roi s'occupoit d'assurer la tranquillité du royaume, il eut la douleur d'apprendre la mort de la reine Anne pour qui il avoit de l'amitié, de la reconnoissance, et à qui il en devoit. Cette perte lui auroit encore été plus sensible, si elle fut arrivée avant la conclusion de la paix qui peut-être ne se seroit pas faite. L'électeur d'Hanovre Georges premier monta sur le trône d'Angleterre, et le gouvernement changea absolument.

Le nouveau ministère poursuivit à outrance tout le conseil de la feue reine. Le duc d'Ormond qui avoit succédé à Marlebouroug dans le commandement des troupes se réfugia en France. Le grand trésorier Harley, comte d'Oxfort, fut cité au parlement, et près de perdre la tête. Bolinbrock qui avoit eu plus de part que personne à la paix, ne sauva sa vie qu'en passant en France, où je l'ai fort connu. Dans plusieurs séjours que j'ai faits à sa campagne, j'ai appris de lui sur le gouvernement Anglais, des détails assez intéressans que j'aurai peut-être occasion de apporter.

Le lord Stairs vint en qualité d'ambassadeur relever en France le lord Schewsburi. Stairs étoit un Ecossois de beaucoup d'esprit, instruit, aimable dans la société particulière, et très-avantageux en traitant avec nos ministres, audacieux jusques dans son maintien, par caractère et par principe, il paroissoit s'en être fait un système de conduite. Il essaya même d'être insolent avec le Roi. Dans une audience particulière qu'il eut de ce prince, il lui parla avec peu de retenue sur les travaux qui se faisoient à Mardick, et qui pouvoient, disoit-on, suppléer au port de Dun-

kerque. Le roi l'écouta tranquillement, et pour toute réponse, lui dit : *M. l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres ; ne m'en faites pas souvenir.* Ce fut ainsi qu'il le congédia. Stairs le raconta à plusieurs personnes, entr'autres au Maréchal de Noailles, et ajouta : *J'avoue que la vieille machine m'a imposé.*

Le roi refusa depuis de lui donner audience, et le renvoya pour les affaires au marquis de Torci dont Stairs reçut une leçon assez vive. Croyant pouvoir abuser du caractère doux et poli du ministre, il s'échappa un jour devant lui en propos sur le Roi. Torci lui dit froidement : *M. l'ambassadeur, tant que vos insolences n'ont regardé que moi, je les ai passées pour le bien de la paix ; mais si jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au roi, je vous ferai jetter par les fenêtres.* Stairs se tut, et de ce moment fut plus réservé.

Les dernières années de la vie du roi étoient aussi tristes que les premières avoient été brillantes. La mort du duc, et sur-tout de la duchesse de Bourgogne, faisoit un vuide affreux dans sa vie privée. Cette princesse en étoit tout l'agrément. Madame de

Maintenon, aussi blasée pour lui qu'il l'étoit pour elle, cherchoit inutilement à lui procurer quelque dissipation par des concerts, des prologues d'opéra pleins de ses louanges, par des scènes de comédie, que des musiciens et les domestiques de l'intérieur jouoient dans sa chambre. L'ennui surnageoit, ce qui faisoit dire à madame de Maintenon : *Quel supplice d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amusable!*

Au défaut d'amusemens, le confesseur lui donna l'occupation d'une guerre de religion par le projet de la constitution *Unigenitus*, que si peu de gens attaquent ou défendent de bonne foi. On a tant écrit sur cette matière, si ennuyeuse de sa nature, que je n'en parlerai que pour développer quelques-uns des ressorts peu connus, qui auront un rapport direct à l'état, ou qui contribueront à faire connoître l'esprit de la cour. La constitution, digne tout au plus d'exercer des écoles oisives, est devenue une affaire d'état, qui l'agite depuis un demi-siècle, et qui, ayant commencé par l'intrigue, continué par le fanatisme, auroit dû depuis long-temps avoir fini par le mépris.

De tout temps la théologie s'est alliée avec

la philosophie règnante. Les premiers chrétiens instruits étoient platoniciens. Le péripatétisme a été long-temps en Sorbonne aussi respecté que la théologie. Si depuis la révolution que Descartes a commencée, les théologiens se sont éloignés des philosophes, c'est que ceux-ci ont paru ne pas respecter infiniment les théologiens. Une philosophie qui prenoit pour base le doute et l'examen devoit les effaroucher. La question qui divise aujourd'hui l'église ou ses ministres, remonte à la plus haute antiquité. Le libre arbitre, la distinction du libre et du volontaire, ont occupé les philosophes ayant la naissance du christianisme; et la controverse entre les jansénistes et les molinistes n'étoit autre chose dans son origine que la question philosophique sur la liberté théologiquementtraitée. Les discussions sur la grace étant devenues le fond du procès, le jargon et les subtilités scolastiques ont tellement brouillé les idées, que les uns ni les autres ne se sont entendus, ou ne l'ont jamais été par les gens raisonnables. Il semble qu'après tant de disputes et de difficultés insolubles, on auroit dû faire pour la philosophie, comme pour

la théologie, un mystère de la liberté et de la grace.

Quoiqu'il en soit, l'affaire du Jansénisme et du Molinisme existoit avant le régne de Louis XIV. Les plus célèbres partisans du Jansénisme vivoient à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, ce berceau de la première philosophie et de la bonne littérature. Les jésuites, puissans à la cour, avoient des principes opposés à Port-Royal, plus humainement raisonnables, mais peut-être aussi moins conformes à la lettre de l'évangile. Les premiers, savans logiciens, éloquens, amers ou plaisans, suivant le besoin, avoient une sévérité de mœurs, assez ordinaire dans un parti persécuté, et qui fait, sinon des imitateurs, du moins des admirateurs, des disciples et des partisans.

Les Jésuites souples, adroits, insinuans, indulgens en morale, aussi réguliers dans leur vie que leurs antagonistes, pouvoient le paroître moins, parce qu'ils étoient plus répandus dans le monde et à la cour dont ils dirigeoient les consciences.

Je ne rappellerai point ici Baïus, Molina, Jansénius, et tant d'autres athlètes de la

théologie. Je laisse à l'écart des disputes qui ont enfanté tant de volumes, lus par un très-petit nombre de contemporains, et que la postérité laissera dans l'oubli où sont ensévelis les réalistes, les nominaux, et tous ces disputeurs qui se croyoient faits pour l'immortalité.

Il y a eu tant de variation dans les opinions avant et depuis la constitution *Unigenitus*, que des noms de sectes sont devenus des noms de parti. Les savans de Port-Royal seroient indignés, s'ils revenoient, de voir comprendre sous le même nom qu'eux, la canaille des convulsionnaires.

Pour l'intelligence des faits, il suffit de prévenir que le public appelle communément aujourd'hui Molinistes, les Jésuites ou leurs partisans, et Jansénistes, leurs adversaires, de quelqu'état que soient les uns et les autres.

Les Jésuites ont été les premiers qui aient changé les notions primitives, pour perdre leurs adversaires. Ils les firent envisager à la cour, non-seulement comme des hérétiques, mais comme des républicains, ennemis de l'autorité royale. Ce fut sous ce double aspect qu'on les fit regarder à Louis XIV dès son

roi, dont ils étoient en possession, leur étoit d'un merveilleux secours pour leurs desseins.

La place de confesseur est chez tous les princes catholiques une espèce de ministère plus ou moins puissant, suivant l'âge, les passions, le caractère et les lumières du pénitent.

Le père de la Chaise occupa long-temps ce poste, et procura beaucoup de considération à sa société.

Souple, poli, adroit, il avoit l'esprit orné, des mœurs douces, un caractère égal. Sachant à propos alarmer ou calmer la conscience de son pénitent, il ne perdoit point de vue ses intérêts ni ceux de sa compagnie, qu'il servoit sourdement, laissant au roi l'éclat de la protection. Persécuteur voilé de tout parti opposé, il en parloit avec modération, en louoit même quelques particuliers. Il montroit sur sa table le livre des réflexions morales du père Quesnel de l'Oratoire, et disoit à ceux qui paroissoient étonnés de son estime pour un auteur d'un parti opposé à la société : je n'ai plus le temps d'étudier ; j'ouvre ce livre, et j'y trouve toujours de quoi m'édifier et m'instruire. A sa mort, en

1709, le roi en fit publiquement l'éloge, rappella les occasions où le père la Chaise avoit pris contre lui la défense de plusieurs gens accusés ou suspects, et ajouta : *Je lui disois quelquefois, vous êtes trop doux; ce n'est pas moi qui suis trop doux, me répondoit-il, c'est vous, sire, qui êtes trop dur.* Ils se connoissoient bien l'un l'autre.

Peu de jours avant sa mort, il dit au roi : Sire, je vous demande en grace de choisir mon successeur dans notre compagnie. Elle est très-attachée à votre majesté; mais elle est fort étendue, fort nombreuse, et composée de caractères très-différens, tous passionnés pour la gloire du corps. On n'en pourroit pas répondre dans une disgrace, et un mauvais coup est bientôt fait. Le roi fut si frappé de ce propos, qu'il le redit à Maréchal son premier chirurgien, qui, dans le premier mouvement de son effroi, le rapporta à Blouin, premier valet de chambre, et à Boulduc, premier apothicaire, ses amis particuliers, de qui j'ai appris dans ma jeunesse plusieurs anecdotes.

Ce que le père la Chaise pensoit de sa compagnie, doit se supposer de tout autre

ordre religieux, attaché à la cour par le confessionnal. Il seroit à souhaiter que ce ministère ne fut jamais confié qu'à un séculier. Le roi de Sardaigne, Victor Amédée, dit à un de nos ministres, vivant encore, et de qui je le tiens, que son confesseur Jésuite étant au lit de la mort, le fit prier de le venir voir, et que le mourant lui tint ce discours: Sire, j'ai été comblé de vos bontés; je veux vous en marquer ma reconnoissance. Ne prenez jamais de confesseur Jésuite; ne me faites pas de questions; je n'y répondrois pas.

Le sujet le plus capable de faire regretter le père la Chaise, fut celui qui lui succéda, le père Tellier. Né en basse Normandie, il étoit le fils d'un procureur de Vire. Animé d'un orgueil de mauvais ange, avec un corps robuste, un esprit ferme et capable d'un travail opiniâtre, sans la moindre vertu sociale, il avoit tous les vices d'une ame forte. Possédé du desir de dominer, d'asservir tout à sa compagnie, et sa compagnie à lui-même, appliqué sans relâche à son objet, il étoit craint de ceux qu'il obligeoit, dont il faisoit des esclaves, et abhorré de tous les autres, même de sa compagnie qu'il rendit

puissante et odieuse. Si jamais les Jésuites sont détruits en France, Tellier aura été le principal auteur de leur ruine. Tel étoit le directeur de la conscience de Louis XIV.

Le premier instant où il parut à la cour, annonça ce qu'il alloit être. Il étoit fort au-dessus de la foiblesse de rougir de sa naissance. Le roi lui ayant demandé sur la ressemblance de nom, s'il étoit parent de Tellier de Louvois. *Moi, sire!* répondit le confesseur, en se prosternant: *je ne ne suis que le fils d'un paysan, qui n'ai ni parens, ni amis.* Cet aveu ne lui fit tort ni honneur dans l'esprit d'un roi accoutumé à regarder presque du même œil le peuple et ce qu'il appelloit de la bourgeoisie, et qui vouloit qu'on fût tout à lui. Fagon, premier médecin, en jugea mieux. Attentif au discours, au maintien, aux courbettes du Jésuite: *Quel sacre*, dit-il, en se retournant vers Blouin!

Tellier commença par afficher une vie retirée et presque farouche. Il sentit que pour régner par-tout, il lui suffiroit de subjuguer son pénitent, et n'y réussit que trop. Il savoit que madame de Maintenon ménageoit plus les Jésuites qu'elle ne les aimoit. Lors de l'établissement de Saint-Cyr, elle

leur préféra les Lazaristes pour la direction de cette communauté, et sur ce qu'on lui en demanda la raison : c'est, dit-elle, que je veux être maîtresse chez moi. Tellier ne pouvoit donc pas s'empêcher de voir dans les égards pour les Jésuites, moins de confiance en eux que de respect humain pour le roi. Il en ressentoit un dépit vif, s'en vengeoit dans l'occasion, et accoutumoit le roi à partager ses sentimens, en le faisant servir d'instrument à sa vengeance.

On avoit fait beaucoup de bruit dans l'église, au sujet des cérémonies chinoises ; on accusoit les jésuites de faire dans ce pays-là un monstrueux alliage de christianisme et d'idolatrie. L'affaire avoit très-mal tourné pour eux, à Rome même, et avec flétrissurre pour le P. Tellier, dont on avoit mis à l'index un assez mauvais livre, qu'il s'étoit avisé de faire sur cette matière. L'orgueilleux jésuite voulut, par une ostentation de crédit en France, imposer au pape, et l'obliger de compter désormais avec la société; mais il eut en même-tems l'adresse de choisir un moyen qui pût également élever les jésuites et plaire à la cour de Rome : ce fut la des-

truction de Port-Royal. Tellier prit la voie la plus sûre, en représentant au roi cette maison comme le foyer du jansénisme et de l'esprit républicain.

La première religion pour Louis XIV, étoit de croire à l'autorité royale. D'ailleurs, ignorant dans les matières de doctrine, superstitieux dans sa dévotion, il poursuivoit une hérésie réelle ou imaginaire comme une désobéissance, et croyoit expier ses fautes par la persécution. Cependant, il balançoit encore. Le grand nombre d'hommes célèbres sortis de Port-Royal (1) combattoit dans son esprit en faveur de cette maison.

Il étoit dans cette perplexité, lorsque Maréchal, dont j'ai déjà parlé, eut occasion

(1) Tels que les trois Arnaud, Antoine, Henri et Robert, Nicole, Pascal, Le Roi, abbé de Haute-Fontaine, à qui les lettres provinciales sont adressées, Le Nain de Tillemont, Lemaître de Saci, et le célèbre avocat Lemaître, Hamont, Hermant, Lancelot, auteur des meilleures grammaires et méthodes générales françoise, latine, grecque, italienne, espagnole, dites de Port-Royal, Barcos de S.-Cyran, Bourseis, Le Tourneux, Ste.-Marthe et quantité d'autres; sans compter ceux qui leur devoient leur éducation, tels que le duc de Beauvilliers, le duc de Luynes pour qui fut faite la logique de Port-Royal.

d'aller dans ce canton-là. Le roi, plus sûr de la candeur d'un bon domestique, que du rapport d'un ministre, le chargea d'observer tout et de lui en rendre compte. Maréchal le lui promit, et à son retour, lui dit : ma foi, sire ! j'ai bien examiné ; je n'ai vu-là que des saints et des saintes. Le roi soupira, et se tut. Tellier revint à la charge, et persuada à son pénitent qu'il n'y avoit rien de si dangéreux que ces vertus extérieures qui couvrent le poison de l'hérésie. Le lieutenant de police, d'Argenson, qui fut depuis garde-des-sceaux, ami des jésuites, et dont on peut faire des portraits différens et tous vrais, fut chargé de cette exécution militaire. Port-Royal fut détruit avec la fureur qu'on eût employée contre une ville rebelle, et le scandale qu'on déploie dans un mauvais lieu.

Tellier voulant affermir de plus en plus son empire sur l'esprit du roi, par les démarches où il l'engageroit, entreprit de perdre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Son premier crime étoit de ne rien devoir aux jésuites et de s'être élevé par sa naissance et sa vertu ; le second, de jouir dans le public d'une considération qui lui donnoit auprès du roi beaucoup d'influence dans la

distribution des bénéfices, département qui procure tant de courtisans à celui qui en est chargé (1). Tellier manœuvra tant à Rome par ses agens, qu'il y fit condamner les réflexions morales du P. Quesnel, sur le nouveau testament, dont le cardinal avoit été l'approbateur. Ce prélat retira aussi-tôt son approbation ; mais sans condamner l'ou-

(1) La feuille des bénéfices a toujours été administrée suivant le caractère de celui qui l'a eue. Le P. la Chaise les donnoit volontiers aux gens de condition ; le mérite s'y trouvoit quand il pouvoit : mais en tout, les choix faisoient moins crier. Le père Tellier donnoit au fanatisme ; le régent, aux sollicitations de toute espèce ; le cardinal de Fleuri, à la politique, aux convenances bien ou mal jugées ; Boyer, évêque de Mirepoix, au cagotisme ; le cardinal de la Rochefoucault chercha communément la vertu et le mérite, dans le peu de tems qu'il a gouverné ce ministère ; l'évêque d'Orléans d'aujourd'hui, est celui qui a eu et qui aura toujours le moins d'autorité dans sa place qu'il ne doit qu'à son peu de consistance. On y vouloit quelqu'un qu'on pût déplacer sans choquer le public ; et c'étoit, à cet égard, le meilleur choix qu'on pût faire. Il y en a eu de plus haïs que lui, aucun de si méprisé. Le régent fit souvent des choix scandaleux ; les autres nominateurs ne les ont pas toujours évités ; mais les plus pernicieux à l'église et à l'état, ont été ceux de Boyer ; parce que la sotise et l'ignorance choisissent encore plus mal que le vice éclairé.

vrage, qui, depuis nombre d'années, faisoit l'édification de l'église, et avoit fait celle du pape même, Clément XI, que les jésuites forçoient à le condamner.

Tellier commença par faire attaquer le cardinal par deux ou trois évêques de bas ordre, sans naissance ni mérite, qui aspiroient à des siéges plus relevés que les leurs, et dont l'ambition étoit une insolence.

Le schisme entre le cardinal et Tellier fut bientôt public. Le roi voulant rétablir la concorde, chargea le duc de Bourgogne de cette affaire. Le cardinal seroit allé au-devant de la paix; mais le jésuite n'en vouloit point. Madame de Maintenon, dont la nièce avoit épousé le neveu du cardinal, s'intéressoit fort à cette Éminence, et pour éclairer les menées du confesseur, engagea l'évêque de Meaux (Bissi) à se lier avec lui, comptant en faire son espion; mais Tellier en fit bientôt le sien auprès d'elle. Résolu de perdre le cardinal, il prit la voie la plus courte et la plus sûre, qui fut de l'accuser de jansénisme auprès du roi. Le livre de Quesnel avoit déjà été condamné à Rome par un décret; Tellier entreprit de le faire condamner par une constitution. Tous les évêques, valets de la société, reçurent du con-

fesseur des ordres et des modèles de lettres ou de mandemens. Malheureusement pour le jesuite, une lettre originale sur ce sujet tomba entre les mains du cardinal de Noailles et devint publique (1). Le duc de Bourgogne qui, dans son attachement à la religion, savoit en séparer les ministres, dit aussitôt qu'il falloit chasser le P. Tellier. Le roi fut près de le faire; mais sa répugnance à changer un confident aussi intime qu'un confesseur, le retint; en peu de jours, tout fut oublié: et le duc de Bourgogne, par respect pour le roi, prit le parti du silence.

Tellier étant échappé de cet orage, n'en fut que plus furieux contre le cardinal, et chercha dans le livre de Quesnel les propositions dont il pourroit faire le sujet de la constitution. Il eut soin d'en choisir qui fussent contraires à la doctrine moliniste; mais comme elles se trouvoient conformes à celle de saint-Paul, de saint-Augustin et de saint-Thomas, un de ses ouvriers lui représenta le danger d'attaquer ainsi de front les colonnes du christianisme. *Saint-Paul et*

(1) Cette matière seroit si ennuyeuse pour la plupart des lecteurs, que je renvoye ceux qui voudroient en être plus particulièrement instruits, aux mémoires sur la constitution, au journal de l'abbé Dorsanne, etc.

saint-Augustin, dit le fougueux jésuite, *étoient des têtes chaudes qu'on mettroit aujourd'hui à la bastille, à l'égard de saint-Thomas; vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre.*

Pour rendre l'œuvre agréable au pape, on eut soin de favoriser dans ce projet de bulle les maximes ultramontaines. Le tout fut envoyé au père d'Aubenton assistant du général des jésuites, pour y mettre la dernière main avec le cardinal Fabroni pensionnaire de la société; et Tellier engagea le roi à demander lui-même au pape cette constitution désirée, disoit le confesseur, par tous les évêques de France.

La bulle étant dressée, Fabroni et d'Aubenton allèrent la communiquer au pape. Quelque rapide qu'en fût la lecture, le saint-père crut entendre un manifeste contre l'écriture et les pères. Il en fut effrayé; mais Fabroni qui avoit toujours été le docteur consultant du pape, avoit conservé sur lui l'ascendant d'un précepteur sur son disciple. Il le prit donc avec sa hauteur ordinaire, tandis que d'Aubenton, d'un ton modeste, faisoit observer au pontife combien cette bulle étoit favorable aux maximes de la cour

de Rome, et quel honneur ce seroit de les voir canoniser en France par une constitution demandée par un roi absolu qui la feroit enregistrer dans tous les tribunaux du royaume.

Quelque flatté que fût le pape d'une si belle victoire en France, il craignoit l'opposition des Cardinaux sur le dogme. La congrégation nommée pour en juger, n'avoit pas encore été consultée. Le roi d'ailleurs avoit exigé que la bulle seroit examinée, quant à ce qui concerne les libertés de l'église Gallicane, par le cardinal de la Trémoille notre Ambassadeur à Rome, et on ne lui avoit rien commmuniqué en formé. Le pape se rendit enfin, sur la promesse positive, que toutes ces conditions seroient remplies avant que la constitution parût.

Les consulteurs les plus timides s'absentèrent, les plus instruits et les plus fermes furent éloignés. On ne montra que le dispositif et la fin au cardinal de la Trémoille. Il pouvoit demander plus, sans y entendre davantage, les cardinaux Carpegua et Cassini, que le pape consulta avant la signature, n'oublièrent rien pour l'empêcher. Fabroni et d'Aubenton l'emportèrent, et le bon pape

céda avec des remords sur le fond et des craintes sur les suites.

La révolte des esprits à Rome fut générale ; les cardinaux crièrent hautement que la doctrine de l'église étoit renversée. Le saint-père en versa des larmes ; mais à chose faite dans cette cour, il n'y a point de remède. Albani, neveu du saint-père, et ses créatures firent sentir aux cardinaux opposans, combien il seroit dangereux de se séparer de leur père commun, de donner atteinte à son infaillibilité, et au contraire l'avantage de faire adopter en France les maximes de Rome. Ce qui acheva de les décider fut la confidence qu'Albani leur fit d'une lettre que Tellier avoit suggérée à Louis XIV, et par laquelle ce prince promettoit au pape de faire rétracter par le clergé les quatre célèbres propositions de l'assemblée de 1682. En peu de jours, les ignorans crurent à la bulle, les politiques la soutinrent. Cette bulle présentée au roi le 3 octobre, reçut d'abord en France le même accueil qu'à Rome ; Bissi même en parut indigné ; Tellier lui ferma la bouche ; ce prélat avoit la promesse du chapeau de cardinal, mais la nomination n'étoit pas

faite ; il craignit de le perdre, et cette crainte en fit le plus vif apôtre de la bulle.

Le parlement ne fut pas si docile. Il n'y a rien de si embarrassant pour la cour que ces hommes qui ont leur honneur à conserver, peu de chose à perdre et rien à prétendre, quand ils se renferment dans leur devoir.

La 91ième proposition condamnée est si vraie, que la proposition contraire est une hérésie politique dans tous les gouvernemens. *La crainte d'une excommunication injuste*, disoit Quesnel, *ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir.* Si ce principe condamné par la bulle est faux, il n'y a aucun souverain qui soit en sûreté contre un sujet superstitieux.

Tellier, pressé sur cet article, cherchoit à distinguer l'excommunication injuste de la fausse ; mais ces subtilités scolastiques ne sont pas faites pour les bons esprits, et sont inintelligibles ou dangereuses pour le peuple.

Aussitôt que la constitution fut traduite et entre les mains de tout le monde, chaque société devint une école de théologie. Toutes les conversations furent infectées de la fureur de dogmatiser, et comme ca-

ractère national ne perd pas ses droits, une dissertation dogmatique étoit coupée par un vaudeville.

A voir l'opposition des parlemens, la division du haut clergé, la résistance du second ordre, la revolte de presque tous les corps séculiers et réguliers, il eût été impossible de prévoir la fortune que cette bulle a faite. Il est pourtant à désirer aujourd'hui, pour le bien de la paix, que cette constitution ayant triomphé du mépris, soit l'objet d'un respect universel. C'est l'unique moyen de la faire oublier.

Tellier sentoit bien que la plupart des évêques qu'il avoit à ses ordres, donnoient moins de poids à sa cabale qu'ils n'en recevoient eux-mêmes. Bissi ne procuroit pas un grand éclat au parti, le Tellier entreprit de le décorer d'un nom qui pût balancer la considération personelle du cardinal de Noailles.

Il n'y avoit à cet égard personne à préférer au cardinal de Rohan, prélat d'une naissance illustre, formé par les graces pour l'esprit et la figure, magnifique dans sa dépense, avec des mœurs voluptueuses et galantes, dont une représentation de

grand seigneur couvroit le scandale. Cet éminent prélat se reposoit de la doctrine sur des savans dont il étoit le bienfaiteur, et des fonctions épiscopales sur un domestique mitré. Ces premiers princes de l'église ne regardent pas autrement les évêques *in partibus*, quoique souvent très-estimables, qui leur sont attachés (1).

Le Cardinal de Rohan, comblé de biens et d'honneurs, paroissoit n'avoir rien à prétendre, lorsque la mort du cardinal de Janson fit vaquer la place de grand aumônier (2).

(1) Le cardinal d'Auvergne, qui n'avoit qu'une vanité d'éducation, car il étoit au-dessous de l'orgueil, disoit un jour naïvement (je l'ai entendu) : tous mes domestiques, excepté l'évêque de Mecènes, ont été malades cet hiver.

(1) Le cardinal de Janson (Toussaint de Forbin) avoit été pauvre dans sa jeunesse, comme le sont presque tous les cadets de noblesse, qui recrutent le corps épiscopal. Il n'avoit eu long-tems, pour subsister, que la chapelle du château de l'Aigle en Normandie, valant 800 liv., que lui avoit donnée le marquis de l'Aigle. Janson, dans sa plus haute fortune, garda, par reconnoissance, cette chapelle, dont il laissoit le revenu à un desservant. Etant grand aumônier, il disoit noblement devant toute la cour, qu'il étoit toujours l'aumônier du marquis de l'Aigle. Sa

Le

Tellier profita de la conjoncture pour engager le cardinal. Il alla le trouver, et lui proposa brusquement d'entrer dans la ligue, et la grande aumônerie pour prix de l'engagement. Le caractère du cardinal l'éloignoit des intrigues qui pouvoient troubler ses plaisirs. D'ailleurs il étoit attaché d'inclination, de respect et de reconnoissance au cardinal de Noailles qui l'avoit élevé comme son fils, le chérissoit, et qui ne pouvant en faire un saint, le laissoit un homme aimable dans la société, et un prélat tranquille dans l'église.

fortune commença par la coadjutorerie de l'évêché de Digne. Il faut que ce siége porte bonheur, mérite ou non ; l'évêque d'Orléans (Jarente) l'a occupé. Janson fut ensuite évêque de Marseille, puis de Beauvais. Etant ambassadeur en Pologne, il contribua beaucoup à l'élection de Jean Sobieski, dont il eut la nomination au cardinalat. Il fut sept ans chargé des affaires de France à Rome, grand aumônier à son retour, et mourut en mars 1713, laissant la réputation d'un grand négociateur et d'un politique honnête-homme. Le roi dit plusieurs fois qu'il auroit fait Janson ministre, s'il ne savoit pas qu'il ne falloit jamais de cardinaux, ni même d'ecclésiastiques dans le ministère. C'étoit du cardinal Mazarin même qu'il tenoit cette leçon. Le cardinal de Fleuri a, dit-on, donné la même à son élève.

Rohan fut effrayé de la proposition ; mais sa douceur naturelle l'empêcha de répondre avec la hauteur qui lui convenoit, ou avec l'indignation que méritoit l'insolent jésuite. Il chercha des excuses dans la reconnoissance qu'il devoit au cardinal de Noailles, et que la princesse sa mère lui avoit recommandée en mourant. Tellier traita ses sentimens d'enfances. Le cardinal pressé de plus en plus, offrit la neutralité ; le jésuite la rejetta, déclarant qu'il falloit opter, prendre parti pour ou contre la société. Le cardinal demanda du tems pour y réfléchir. Je vous donne trois jours, reprit Tellier en le quittant, pour y penser ; mais pensez aussi que la grande aumônerie ne peut pas être long-tems vacante.

Le cardinal interdit de l'audace du jésuite, en alla rendre compte au maréchal de Talart, dont le fils avoit épousé la nièce du cardinal. Le maréchal qui prétendoit se servir des Rohans pour entrer au conseil, ne vit dans l'impudence du jésuite, que la preuve d'un énorme crédit, et dit au cardinal qu'il devoit être flatté du poids qu'on donnoit à son nom ; qu'il laisseroit à des prélats subalternes les disputes, et les pla-

titudes scolastiques ; qu'il ne seroit qu'un grand seigneur de représentation ; qu'il devoit à son honneur, et par conséquent à sa conscience, de ne pas laisser échapper la place de grand aumônier ; que s'il cédoit à de vains scrupules, il se verroit éclipser par Bissi fait pour le suivre par tout. Le maréchal qui ne croyoit pas aux consciences de cour, ni à la reconnoissance, traita de fausse délicatesse celle dont le cardinal se piquoit dans une occasion unique. Il le séduisit par des louanges, l'effraya de la puissance des jésuites, et le livra enfin au père Tellier. Ce fut ainsi que le cardinal de Rohan devint malgré lui le chef d'une cabale. Une compassion assez voisine du mépris, le sauva de la haine publique. Il ne prêta guère que son nom, son palais et sa table aux prélats du parti, et sa voix au père Tellier dont il recevoit bénignement les ordres, et l'avouoit quelquefois avec humilité.

Comme je n'écris pas une histoire ecclésiastique, mais celle des hommes de mon temps, je ne rapporterai que des faits purement humains.

Le roi voulant faire recevoir une bulle

que son confesseur lui faisoit croire qu'il avoit demandée, il ordonna une assemblée des évêques qui se trouvoient à Paris. Il y en avoit quarante-huit, non compris le cardinal de Noailles, et ils s'assemblèrent pendant quatre mois, sans pouvoir parvenir à l'unanimité de sentimens. Enfin quarante, à la tête desquels étoit Rohan, et derrière eux Tellier, acceptèrent la bulle, et huit unis à Noailles, demandèrent des explications.

Les acceptans ne s'accordoient pas trop entre eux, du moins quant aux propos qu'ils tenoient dans les cercles, où la politique, la théologie, la philosophie, la morale, etc. se traitent plus gaiement que dans les lieux qui y sont consacrés.

Bissi, et quelque autres, crioient que la constitutiou étoit admirable. L'évêque de Soissons, Brulart de Silleri, un des acceptans avouoit, en soupirant, que toute l'affaire, du commencement à la fin, n'avoit été qu'un mystère d'iniquité contre le cardinal de Noailles; que tel parti qu'il eût choisi, à moins qu'il n'eut été déshonorant pour lui, on eût pris l'opposé. L'évêque du Mans, du Crevy, disoit : *Je n'ai jamais lu le livre de*

Quesnel; mais j'en ai entendu dire beaucoup de bien; et si par notre acceptation de la bulle, nous avons mis la foi à couvert, nous n'y avons pas mis la bonne foi. Crillon, évêque de Vence, et depuis archevêque de Narbonne, demandoit à de Langle, évêque de Boulogne, un des opposans, s'il prétendoit corriger le pape : *Croyez-vous*, répondit de Langle, *que le pape soit incorrigible*?

Le cardinal de Noailles, ayant donné un mandement pour suspendre l'acceptation de la bulle, les acceptans en devinrent furieux. Rien ne peint mieux l'opinion qu'on avoit des acceptans, même à la cour, qu'une plaisanterie de la duchesse de Bourbon, fille naturelle du roi. Ce prince se plaignant devant elle chez madame de Maintenon, du chagrin que lui causoit la division des évêques : *Si l'on pouvoit*, disoit-il, *ramener les neuf opposans, on éviteroit le schisme; mais cela ne sera pas facile. Eh bien, sire*, dit en riant la duchesse! *que ne dites-vous aux quarante de revenir à l'avis des neuf! ils ne vous refuseront pas.* On voit quelle idée l'on avoit de la souple conscience des quarante prélats.

Cette orageuse constitution ne put être enregistrée au parlement qu'avec des modifications, et cela ne satisfaisoit pas les Jésuites, qui vouloient l'enregistrement pur et simple.

Tellier eut un nouveau désagrément. L'évêque de Soissons, Silleri, mourut. Dans ses derniers momens, l'horreur des intrigues, dont il avoit été complice, frappa son imagination ; il déclama contre la bulle, exhalant ses remords par des hurlemens qu'on entendoit de la rue.

Le pape n'étoit pas plus content des modifications de la bulle, que d'une opposition formelle ; on lui proposa un concile national, qu'il goûtoit encore moins. On lui envoya cependant Amelot, en qualité de ministre plénipotentiaire, pour en tirer du moins quelques explications, ou demander la tenue d'un concile national.

C'est avec dégoût que je m'arrête sur une matière qui n'intéressera personne un jour ; mais ayant été la seule affaire dont le roi ait été occupé et tourmenté dans les derniers temps de sa vie, je fais céder le dégoût au devoir d'historien.

La seule distraction que Louis XIV ait

eue dans ses malheurs domestiques, fut l'audience publique qu'il donna à un ambassadeur de Perse, qui venoit, disoit-on, témoigner l'admiration du roi son maître, pour le plus grand monarque de la chrétienté. Jamais le roi n'avoit paru avec plus de magnificence que le jour qu'il reçut cet hommage. Il portoit dans sa parure toutes les pierreries de la couronne; sa vieillesse, son air d'abattement même, inspiroient une sorte de pitié respectueuse, et ajoutoient à la majesté.

Beaucoup de personnes prétendirent que cet ambassadeur n'étoit qu'un aventurier, produit pour tirer le roi de sa mélancolie, en lui rappellant sa grandeur passée. Ce qu'il y a de certain, c'est que Dipi, interprète des langues orientales, étant mort subitement, entre le jour de l'entrée et celui de l'audience, on trouva un curé de campagne qui, ayant voyagé en Perse, fit les fonctions de Dipi, et ce curé, d'après les conversations qu'il eut avec cet ambassadeur, en porta le même jugement.

Il fallut en revenir au désagréable objet de la bulle. Tellier vouloit absolument qu'elle fut enregistrée sans la moindre mo-

dification, et persuada à son pénitent de tenir à ce sujet un lit de justice. Le roi, pour s'en dispenser, manda le premier président de Mesmes, le procureur-général d'Aguesseau, les trois avocats-généraux, Joly de Fleury, Chauvelin et Lamoignon, aujourd'hui chancelier. Le premier président et les deux derniers avocats-généraux, étoient livrés aux Jésuites. D'Aguesseau le plus instruit des magistrats du royaume, plein de probité, de candeur et de religion, étoit jaloux des droits de l'église et du roi; mais la douceur de son caractère fit craindre à sa femme (Ormesson) qu'il ne se laissât intimider par la présence du monarque. *Allez*, lui dit-elle en l'embrassant, *oubliez devant le roi femme et enfans; perdez tout, hors l'honneur.* Il n'écouta que son devoir, et parla au roi avec autant de lumière et de force que de respect. Fleuri le seconda, et les autres n'osèrent les contredire. Le roi, moins touché des raisons que blessé de la résistance, fut près de priver d'Aguesseau et Fleuri de leurs charges.

Le confesseur ayant vu l'inutilité de cette conférence, dit au roi qu'il ne restoit d'autre moyen qu'un lit de justice, pour réduire un

parlement rébelle et un prélat hérétique; qu'il falloit faire enlever le cardinal de Noailles, le conduire à Pierre-Encise et delà à Rome, où il seroit dégradé en plein consistoire; suspendre d'Aguesseau de ses fonctions et en charger par commission Chauvelin, qui feroit le requisitoire.

Le roi répugnoit à tant de violence; mais le fougueux confesseur effraya son pénitent du grand intérêt de Dieu, et le projet fut au moment de s'exécuter. Tellier en douta si peu, qu'il écrivit à Chauvelin pour lui détailler le plan de l'opération; mais Chauvelin ayant été ce jour-là même attaqué de la petite-vérole dont il mourut, la lettre tomba en main-tierce, et il s'en répandit des copies.

J'ai sous les yeux, dans le moment où j'écris, ce qu'on prétend être l'original de cette lettre, et j'avoue que la signature ne m'en paroît pas exactement conforme à celle de trois lettres de Tellier, auxquelles je viens de la confronter au dépôt des affaires étrangères.

Je soupçonne cette lettre une de ces fraudes pieuses que les différens partis se permettent, et dont l'usage remonte à la primitive église.

Quoiqu'il en soit, je n'en suis pas moins certain du projet de Tellier et de la manière dont il échoua, qui a été ignoré du jésuite même. Mademoiselle Chausseraie en eut tout le mérite. Il est à propos de la faire connoître.

Elle étoit fille d'un gentilhomme poitevin, nommé le Petit de Verno et d'une Brissac, veuve du marquis de la Porte-Vesins. Ayant perdu père et mère, elle seroit restée dans l'indigence, ou du moins dans l'obscurité, si le marquis de Vesins, son frère utérin, n'en eût pas eu pitié. Il lui procura de l'éducation, et engagea par son exemple les Biron, les Villeroi, les Brissac à s'intéresser pour une orpheline qui leur appartenoit de fort près, du côté maternel, et dont ils ne vouloient pas d'abord entendre parler. Elle leur fut enfin présentée ; bientôt elle leur plut par sa figure et ses manières, et ils la firent entrer chez Madame, belle-sœur du roi, en qualité de fille d'honneur. Grande, bien faite et d'une figure agréable, elle avoit beaucoup d'esprit et encore plus de jugement, une phisionomie de candeur et une naïveté dont elle eut l'adresse de conserver l'extérieur et le ton, lorsque l'usage de la cour lui en eût fait acquérir toute la finesse. Le roi qui la vit sou-

vent chez Madame, prit pour elle le goût qu'inspirent naturellement celles qu'on nomme vulgairement de bonnes créatures, espèce si rare dans les cours, et à qui ce titre, une fois confirmé, permet des familiarités que d'autres n'oseroient pas prendre. Elle eut des amis dans tous les tems, dans toutes les classes, dans les partis les plus opposés, et obligea les ministres à des égards pour elle, sans les rendre ses ennemis. Ils lui firent une fortune considérable, qu'elle augmenta encore dans la régence. Elle se retira à un certain âge de chez Madame dont elle conserva les bontés, et continua d'aller de tems en tems faire sa cour au roi, qui lui donnoit toutes les audiences particulières qu'elle vouloit. Elle a passé toute sa vie dans l'intrigue, et l'habitude lui en avoit fait un besoin. Elle a rendu gratuitement mille services, ignorés de ceux qui les recevoient et qu'elle ne connoissoit pas, souvent par le seul plaisir d'intriguer, ou pour traverser des intrigantes à gages; elle en fit renoncer au métier. Ce fut elle qui sauva le cardinal de Noailles.

Quand elle alloit passer quelques jours à Versailles, elle logeoit chez la duchesse de Vantadour son amie, le rendez-vous de la

cabale jésuitique. L'intimité qui régnoit entre la duchesse et elle, l'indifférence, l'inattention que celle-ci avoit et affectoit encore davantage pour les affaires de la constitution, faisoient que, sans lui confier précisément ce qui se machinoit, on ne se cachoit pas d'elle. Mais pour cette fois, le cardinal de Rohan supposant que tout ce qui se trouvoit dans sa société ne pouvoit pas avoir d'autres intérêts que les siens, confia le secret à la Chausseraie, afin, dit-il, qu'étant notre amie, elle jouisse davance du triomphe de la bonne cause. Il lui déclara donc que l'ordre d'enlever le cardinal de Noailles, devoit s'expédier le lendemain. Elle applaudit à cette sainte violence avec un transport dont Rohan fut la dupe, et conçut à l'instant le projet de sauver Noailles, pour qui elle avoit un respect que lui avoit inspiré l'abbé Dandigné, son parent et son ami. Elle se procura le jour même un tête-à-tête avec le roi. Elle avoit avec lui cette liberté qu'on prend avec quelqu'un qu'on a bien persuadé qu'on l'aime.

Sire, lui dit-elle, *je ne vous trouve pas aussi bon visage qu'hier; vous avez l'air triste; je crois qu'on vous donne du chagrin.* *Tu as raison*, répondit le roi, *j'ai quelque*

chose qui me tracasse; on veut m'engager dans une démarche qui me répugne, et cela me fâche.... Je respecte vos secrets, sire, poursuivit-elle, *mais je parierois que c'est pour cette bulle où je n'entends rien. Je ne suis qu'une bonne chrétienne qui ne m'embarasse pas de leurs disputes. Si ce n'est que cela, vous êtes trop bon, laissez-les s'arranger comme ils voudront. Ils ne pensent qu'à eux, et ne s'inquiètent ni de votre repos, ni de votre santé. Voilà ce qui m'intéresse, moi, et ce qui doit intéresser tout le royaume. Tu fais bien, mon enfant*, reprit le roi en secouant la tête; *j'ai envie de faire comme toi. Faites donc, ires*, dit-elle; *au diable toutes ces querelles de prêtres! reprenez votre santé, et tout ira bien.*

Ce fut avec de pareils propos que la Chausseraie dérangea toute la machine. Le lendemain, dès quatre heures du matin, elle monta en chaise de poste, et se fit précéder à l'archevêché par un homme de confiance, un peu plus que son ami, et de qui je tiens ce détail. Elle rendit compte de tout au cardinal, lui recommanda de ne point sortir de Paris, où l'on craindroit de révolter le

public par un acte de violence, repartit aussitôt pour Versailles, et rentra dans sa chambre, avant que personne eût encore paru. Vers midi, elle trouva chez la duchesse la cabale fort consternée, et sut qu'après la prière, le roi avoit dit au père Tellier, qu'il ne falloit plus penser au parti proposé ; que le confesseur ayant voulu insister, le roi avoit coupé court si sèchement et avec tant d'humeur, qu'il n'y avoit pas lieu d'y revenir, sans s'exposer à se perdre. La Chausseraie en instruisit le cardinal par un exprès, et tout fut fini à cet égard.

Tellier n'en fut que plus ardent à presser le lit de justice ; mais il n'y réussit pas mieux. Tout alloit bientôt changer de face.

Le roi dépérissoit à vue d'œil ; cependant le 9 août, il courut encore le cerf dans sa calèche qu'il mena lui-même. Le dimanche 11, il tint conseil, et se promena ensuite dans les jardins de Trianon; mais il en revint si abattu, que ce fut sa dernière sortie. Le mardi 13, il fit effort pour donner l'audience de congé à l'ambassadeur de Perse. Il ne cessa de s'habiller que le 19 ; mais il continua jusqu'au 23 de tenir conseil, de travailler avec ses ministres, et de

manger en présence des courtisans qui avoient les entrées. Les soirs, madame de Maintenon, les dames familières de Caylus, d'O, de Dangeau et de Levi, les légitimés, le chancelier et le maréchal de Villeroi, se rendoient chez le roi où il y avoit concert. Cela dura jusqu'au 25, jour de saint-Louis.

Le roi qui avoit fait venir la gendarmerie, s'étoit flatté, jusqu'au 22, d'en faire la revue lui-même, et s'étoit fait préparer un lit; mais se trouvant trop foible, il en chargea le duc du Maine. Le duc n'auroit pas laissé d'être embarrassé de remplir une telle fonction aux yeux du public, par préférence au duc d'Orléans, et en sa présence. Pour éviter le parallèle, il fit suggérer au jeune dauphin par la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, l'envie de voir la revue, afin que le duc du Maine ne parût la faire que sous les ordres du dauphin. Le roi y consentit; et il falloit que l'arrangement eût été préparé de loin: car le petit uniforme de capitaine de gendarmerie se trouva fait à point nommé pour l'enfant, qui, depuis quelques jours, venoit de quitter la robe. Le duc d'Orléans affecta de paroître à la

tête des compagnies de son nom ; il y salua le dauphin, et se retira ensuite.

Le 25, jour de la saint-Louis, sur les sept heures du soir, les musiciens s'arrangeoient déja pour le concert, lorsque le roi se trouva mal ; on les fit sortir, et l'on appella les médecins qui jugèrent qu'il étoit tems de faire recevoir au roi les sacremens. Tellier vint aussi-tôt le confesser ; et sur les onze heures, le cardinal de Rohan et le curé de la paroisse arrivèrent, et l'on administra au roi le viatique et l'extrême-onction.

Cette cérémonie achevée, le roi fit venir le duc d'Orléans, et lui parla bas environ un quart-d'heure.

Le duc d'Orléans prétendit depuis que le roi, en lui témoignant autant d'amitie que d'estime, l'avoit assuré qu'il lui conservoit tous les droits de sa naissance, lui avoit recommandé le royaume et la personne du roi futur, et avoit ajouté : *s'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages ; mais, comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque chose qui*

qui ne soit pas bien, on le changera. Ce qu'il y a de sûr, c'est que personne n'entendit un mot de ce que dit le roi. Le lendemain 26, le roi après la messe fit approcher de son lit les cardinaux de Rohan et de Bissi, en présence de Madame de Maintenon, du Père Tellier, du chancelier, du maréchal de Villeroi, et des officiers du service intérieur : *Je meurs*, dit-il, en s'adressant aux deux prélats, *dans la foi et la soumission à l'église; je ne suis pas instruit des matières qui la troublent; je n'ai suivi que vos conseils; j'ai fait uniquement ce que vous avez voulu; si j'ai mal fait, vous en répondrez devant Dieu, que j'en prends à témoin.* Les deux cardinaux ne répondirent que par des éloges sur sa conduite; car il étoit destiné à être loué jusqu'au dernier instant de sa vie.

Le moment d'après, le roi dit : je prends encore Dieu à témoin que je n'ai jamais haï le cardinal de Noailles; j'ai toujours été fâché de ce que j'ai fait contre lui; mais on m'a dit que je le devois faire. Là dessus Blouin, Fagon et Maréchal se demandèrent à demi-haut; *ne laissera-t-on pas voir au roi, son archevêque, pour marquer la réconcilia-*

tion? Le roi qui les entendit, déclara, que loin d'y avoir de la répugnance, il le desiroit, et ordonna au chancelier de faire venir l'archevêque, si ces messieurs, dit-il, en regardant les deux cardinaux, n'y trouvent point d'inconvénient. Ils n'en trouvoient que trop pour eux, le moment étoit critique, et la réponse embarrassante. Laisser le vainqueur de l'hérésie mourir entre les bras d'un hérétique étoit d'un grand scandale à leur yeux. Ils se retirèrent dans l'embrâsure d'une fenêtre, pour en délibérer avec le confesseur, le chancelier et madame de Maintenon. Tellier et Bissi jugèrent l'entrevue fort dangereuse, et la firent juger telle à madame de Maintenon. Rohan et le chancelier portant leurs vues dans l'avenir, ne contredirent ni n'approuvèrent; et tous se rapprochant du lit, recommencèrent leurs éloges sur la délicatesse de conscience du roi, et lui dirent que cette démarche pourroit exposer la bonne cause au triomphe de ses ennemis; qu'ils approuvoient cependant que l'archevêque pût venir, s'il vouloit donner sa parole au roi d'accepter la constitution.

Le timide prince se soumit à leur avis, et le chancelier écrivit en conséquence à l'ar-

chevêque. Noailles sentit douloureusement ce dernier trait de ses ennemis, répondit avec respect; mais n'accepta pas les conditions, et ne put voir le roi.

Dès-lors, ce ne fut qu'un ingrat, un rebelle, et l'on n'en parla plus, afin que le roi mourût en paix.

Dans la même matinée, le roi se fit amener le dauphin par la duchesse de Ventadour, et lui adressa ces paroles, que j'ai copiées littéralement d'après celles qui sont encadrées au chevet du lit du roi, au-dessus de son prié-Dieu :

« *Mon cher enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume; ce que je vous recommande le plus fortement, est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu... Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes....*

Tâchez de conserver la paix avec vos voisins.

J'ai trop aimé la guerre; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites.

Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connoître le meilleur, pour le suivre toujours.

je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné ; j'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez toujours servi, de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez marqués : je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous tout ce que j'aurois bien voulu. Je vous demande pour mon petit-fils, la même application et la même fidélité que vous avez eues pour moi. J'espère que vous contribuerez tous à l'union, et que si quelqu'un s'en écartoit, vous aiderez à le ramener. Je sens que je m'attendris, et que je vous attendris aussi ; je vous demande pardon : adieu, messieurs, je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi.

Le mardi 27, le roi n'ayant auprès de lui que madame de Maintenon et le chancelier, se fit apporter deux cassettes dont il fit tirer et brûler beaucoup de papiers, et donna pour les autres ses ordres au chancelier. Il fit ensuite appeller son confesseur, et après lui avoir parlé bas, il fit venir le comte de Pontchartrain, et lui ordonna d'expédier l'ordre de porter son cœur aux jésuites, et de l'y placer vis-à-vis celui de Louis XIII, son père.

Ce fut avec le même sang froid, qu'il fit tirer d'une cassette le plan du château de Vincennes, et l'envoya à Cavoie, grand maréchal-des-logis, pour faire les logemens de la cour et y conduire le jeune roi, ce furent ses termes. Il lui arriva même quelquefois de dire, *dans le temps que j'étois roi.* Puis, s'adressant à madame de Maintenon : *j'avois toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir ; je touche à ce dernier moment, et je ne trouve pas cette résolution si pénible.* Madame de Maintenon lui dit que ce moment étoit effrayant, quand on avoit de l'attachement au monde et des restitutions à faire. *Je ne dois, comme particulier,* reprit le roi, *de restitutions à personne ; pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu. Je me suis bien confessé, mon confesseur veut que j'aie une grande confiance en Dieu, je l'ai toute entière.* Quel garant que le Père Tellier pour la conscience d'un roi!

Le mercredi 28, le roi s'entretenant avec son confesseur, apperçut dans la glace, deux domestiques qui pleuroient au pied de son lit. *Pourquoi pleurez-vous*, leur dit-il? *m'avez-vous cru immortel? mon âge a dû*

vous préparer à ma mort. Puis, regardant madame de Maintenon : *ce qui me console de vous quitter, c'est l'espérance que nous nous rejoindrons bientôt dans l'éternité.* Elle ne répondit rien à cet adieu, qui parut lui répugner beaucoup. Bolduc, premier apoticaire, m'a assuré qu'elle avoit dit en sortant : *Voyez le rendez-vous qu'il me donne! cet homme-là n'a jamais aimé que lui.* Ce propos, que je ne garantirois pas, parce que les principaux domestiques ne l'aimoient point, seroit plus de la veuve de Scarron, que d'une reine. Elle alla tout de suite à Saint-Cyr, comptant y rester.

Un empyrique de Marseille, nommé le Brun, se présenta avec un élixir qu'il annonçoit comme un remède sûr contre la gangrène, qui faisoit beaucoup de progrès à la jambe du roi. Les médecins, n'espérant plus rien de son état, lui laissèrent prendre quelques gouttes de cet élixir, qui parut le ranimer; mais il retomba bientôt. On lui en présenta une seconde prise, en lui disant que c'étoit pour le rappeller à la vie. *A la vie, ou à la mort*, dit-il, en prenant le verre, *tout ce qui plaira à Dieu.* Il demanda en-

suite une absolution générale à son confesseur.

Depuis que le roi s'étoit alité, la cour se rapprochoit sensiblement du duc d'Orléans, bientôt la foule avoit rempli son appartement; mais le jeudi 29, le roi ayant paru se ranimer, ce mieux apparent fut si exagéré, que le duc d'Orléans se trouva seul.

Le roi, s'étant apperçu de l'absence de madame de Maintenon, en montra du chagrin, et la demanda plusieurs fois: elle revint aussitôt, et lui dit qu'elle étoit allée unir ses prières à celles de ses filles de Saint-Cyr.

Le lendemain 30, elle demeura auprès du roi jusqu'au soir, que lui voyant la tête embarrassée, elle passa dans son appartement, partagea ses meubles entre ses domestiques, et retourna à Saint-Cyr, d'où elle ne sortit plus.

Depuis ce moment, le roi n'eut que de légers instans de connoissance, et passa ainsi la journée du samedi 31. Sur les onze heures du soir, le curé, le cardinal de Rohan, et les ecclésiastiques du château, vinrent dire les prières des agonisans. Cet appareil rappella le mourant à lui-même; il répondit,

d'une voix forte, aux prières, et reconnoissant encore le cardinal de Rohan, il lui dit : *ce sont les dernières graces de l'église.* Il répéta plusieurs fois, *mon Dieu, venez à mon aide; hâtez-vous de me secourir*, et tomba dans une agonie, qui se termina par sa mort, le dimanche, premier septembre, à huit heures un quart du matin.

Le lecteur qui aura vu le journal historique du Père Griffet, jésuite, copié d'après celui du marquis de Quincy, trouvera quelque différence entre la relation qu'il a faite de la dernière maladie du roi, et ce que je viens d'en écrire. Le Père Griffet en donne lui-même la raison. *Cette relation*, dit-il, *avoit été communiquée au père Tellier qui, n'ayant presque pas quitté le roi pendant sa dernière maladie, devoit être instruit mieux que personne de tout ce qui s'étoit passé dans la chambre.* Je le crois. Il ajoute : *Ce Père ayant examiné cette relation, y fit quelques observations que nous avons vues écrites de sa main.* Je le crois encore, comme si je l'avois vu moi-même. *Le marquis de Quincy*, poursuit-il, *fit plusieurs changemens à son manuscrit, pour le conformer à ces observations.* Je le vois bien.

Pour moi, j'ai écrit d'après les mémoires les plus exacts, et les témoins oculaires les plus fidèles ; mais je n'ai communiqué ma relation à personne, qui eût intérêt de l'altérer. Aussi le père Griffet et moi ne sommes pas en contradiction : nous différons seulement par nos omissions. Griffet, d'après Tellier, supprime ce qui concerne le cardinal de Noailles. Ils ont supposé, sans doute, que d'autres s'en chargeroient, et ne se sont pas trompés. J'ai omis l'exhortation du cardinal de Rohan au roi, en lui administrant le viatique. On supposera aisément que le cardinal fit un discours très-pieux, et l'on en trouvera des modèles dans les rituels.

Revenons un peu sur nos pas, et voyons les divers mouvemens qui agitoient la cour, depuis qu'on prévoyoit la mort prochaine du roi.

Quelques avantages que le duc du Maine pût attendre du testament, il ne pouvoit se dissimuler ceux que le duc d'Orléans tireroit de sa naissance. Il n'ignoroit pas que l'édit de 1714, qui donnoit aux légitimés le droit de succession à la couronne, n'avoit pas eu l'applaudissement de la Nation, que les princes du sang réclameroient un jour

contre l'édit ; que le testament de Louis XIII ayant été annulé (1), celui de Louis XIV pourroit avoir le même sort ; et qu'au point d'élévation où il se trouvoit, il avoit autant à craindre qu'à espérer de l'avenir.

Le duc d'Orléans ne pouvoit pas douter que le testament ne lui fût défavorable ; mais il ne doutoit pas davantage du parti qu'il tireroit de se naissance et de ses qualités personnelles. Il se regardoit donc déja comme régent du royaume, et prenoit d'avance des mesures sur la forme du gouvernement. Il se proposoit d'établir des conseils pour les différentes parties de l'administration. Nous verrons bientôt comment il exécuta ce plan. Celui qu'il approuva sur les jésuites, mérite d'être rapporté, quoiqu'il soit resté sans exécution.

Le procureur-général d'Aguesseau, appuyé du duc de Noailles et de l'avocat-général Fleury, proposèrent de chasser absolument du royaume toute la société des jésaites,

(1) Lorsque le testament de Louis XIII fut cassé au lit de justice de 1643, le président Barillon, soit dérision, soit excès de flatterie pour la reine-mère Anne d'Autriche, proposa d'aller jusques à ôter ce testament des registres.

fonctions étant finies, il étoit tems pour lui de se reposer ; que les circonstances exigeoient qu'il se retirât à la Flèche, où il trouveroit tout ce qui peut contribuer à la commodité et à l'agrément, outre 6000 liv. de pension, payée d'avance ; et le congédier sans attendre sa réponse.

Au sortir de cette courte audiance, deux hommes sûrs, fermes et polis, devoient semparer du Père Tellier et de son frère compagnon, les faire monter en carosse, et les conduire tout de suite à la Flèche, pendant qu'on enleveroit les papiers du jésuite.

L'Intendant de la province, prévenu des ordres du régent, auroit reçu et installé Tellier indépendant des Jésuites, en lui défendant de la part du roi d'écrire ou de recevoir aucune lettre que par la voie de l'Intendance où elle seroit vue. L'intendant devoit encore laisser ou changer à son gré le frère servant, et les autres valets de Tellier, payés par le roi, et répondre enfin de toute sa conduite.

Dans l'intervale du voyage des trois supérieurs à Versailles, les Pères Tournemine, Doucin et l'Allemand, devoient être enlevés

et leurs papiers saisis ; les deux derniers mis au cachot dans des prisons séparées, ignorées du public, et à la place d'un grand nombre de malheureux qu'ils y avoient fait périr. Tournemine, traité différemment en considération de sa naissance, confiné, pour le reste de ses jours dans le dongeon de Vincennes, avec tous les secours pour la vie animale ; mais sans encre ni papier, ni la moindre espèce de correspondance extérieure. En renvoyant de Versailles les trois supérieurs, on les auroit avertis de ne tirer aucune conséquence fâcheuse pour la compagnie, de ce qu'ils apprendroient à leur arrivée à Paris, ni du traitement fait à trois brouillons, pernicieux à l'état, tyrans de leurs confrères, à qui ils n'étoient pas moins odieux qu'au public.

A l'égard du pape et de sa constitution, le duc d'Orléans se proposoit de prodiguer les termes de respect et de soumission au saint Père, de lui representer qu'un tems de minorité, et l'autorité précaire d'un régent n'étoient pas capables d'opérer, ce que le roi le plus absolu n'avoit pu faire ; l'exhorter à donner la paix à l'église; laisser cependant voir toute la fermeté d'un parti pris ; enfin, en

employant les expressions les plus respectueuses, tenir la cour de Rome elle-même en respect. La foiblesse de Clément XI, qui lui avoit fait donner la bulle, l'auroit empêché de la soutenir ; il l'eût ou retirée ou regardée comme non avenue.

Le procédé étoit encore moins embarrassant avec le nonce Bentivoglio, homme sans mœurs, d'une vie scandaleuse, qui entretenoit publiquement une fille d'opéra, dont il avoit un enfant, que nous avons vu depuis sur le théâtre, sous le nom de la *Duval*, et que le public n'a jamais voulu nommer autrement, que la *Conſtitution*, à cause de son père, porteur de la bulle. Il ne s'agissoit que d'instruire le nonce du nouveau plan de gouvernement, lui accorder des audiences rares et courtes, le renvoyer communément au ministre des affaires étrangères, et pour peu qu'il voulût cabaler, ou élever le ton, le menacer de mander le débordement de sa vie au pape, et de lui faire perdre ainsi le chapeau de cardinal, donner en conséquence de nouvelles instructions au Jésuite Lafiteau, aujourd'hui évêque de Sisteron, chargé alors de cette affaire à Rome, où il vivoit comme Bentivoglio à Paris ; avertir

les jesuites que leur conduite seroit éclairée à Rome, à Paris et dans les Provinces, renvoyer tous les évêques chacun dans son diocèse, les contenir par leurs parens qui cherchent à s'avancer, et faire tenir la main à la résidence par le procureur général; remettre en vigueur la règle qui ne s'étoit relâchée que depuis l'affaire de la constitution. Par cette règle, toute correspondance avec Rome étoit interdite aux ecclésiastiques. Tellier en avoit affranchi les prélats, et jusqu'aux moines de son parti. Auparavant aucun évêque n'y pouvoit écrire, que par la voie du ministre des affaires étrangères, qui devoit voir les lettres et les réponses; et cette permission s'accordoit rarement. Le commerce nécessaire pour les bulles et pour les dispenses se faisoit uniquement par les banquiers. Il y avoit peu d'années (en 1705), que l'archevêque d'Arles, Mailly, depuis archevêque de Reims et cardinal, avoit été sévèrement réprimandé par le roi, pour avoir écrit de lui-même au pape, et en avoir reçu un bref, quoiqu'il ne fût question que d'un présent de reliques. Les liaisons avec le Nonce n'étoient pas moins interdites; prélats, prêtres ou moines, ne le voyoient que

que pour causes connues du ministre. Les bonnes loix ne manquent pas en France ; mais il n'y a point de ministre en faveur, qui, pour étendre son pouvoir, n'en ait fait plier quelqu'une, et la longue compression d'un ressort en fait perdre l'élasticité.

Le gouvernement des affaires ecclésiastiques étoit destiné au cardinal de Noailles. Ce triomphe de Mardochée éloignoit les cardinaux de Rohan et de Bissy. Peut-être n'auroient-ils pas fait beaucoup de résistance. Rohan auroit préféré la vie voluptueuse d'un grand seigneur au commerce dégoûtant que la constitution le forçoit d'avoir avec un tas de pédans qui, sans cela, n'étoient pas faits pour passer au-delà de ses antichambres. Bissy, affranchi du joug du père Tellier, et n'ayant plus rien à prétendre, n'auroit pas été fâché de faire oublier par quelles voies il s'étoit élevé.

Tous ces projets pouvoient être bons, et le duc d'Orléans les approuvoit ; mais pour les exécuter, il falloit d'abord qu'il fût régent, et il y avoit très-grande appa-

rence que Louis XIV nommoit par son testament un conseil de régence, et non un régent; mais ce qui étoit encore plus difficile, il auroit fallu au duc d'Orléans un caractère plus ferme et plus suivi qu'il ne l'avoit.

Le président de Maisons vint lui donner un conseil qui, s'il n'étoit pas d'un traître, étoit au moins d'un fou. Il lui conseilla de venir à main armée au parlement, au moment de la mort du roi, de forcer le dépôt, et d'enlever le testament. Le duc d'Orléans le remercia de son zèle, et rejetta un parti qui auroit indigné et aliéné toute la nation.

On lui suggéra un autre dessein, qu'il fut près d'adopter, et qui, conduit avec prudence et fermeté, pouvoit réussir.

Comme il n'y avoit encore que les deux dernières régences où le parlement fût intervenu, il falloit, disoit-on, par un coup d'éclat, lui faire perdre l'idée qu'il pût prétendre à les donner.

Pour y parvenir, on se proposoit d'assembler dans une des pièces de l'appartement du roi, au moment de sa mort, les pairs, les ducs héréditaires, les officiers de

la couronne et les secrétaires d'état. Tous étant en séance, le duc d'Orléans, ayant à côté de lui le duc de Bourbon, seul prince du sang en âge, le duc du Maine et le comte de Toulouse, auroit, d'un air de confiance et d'autorité, déclaré que, vu la nécessité pressante de pourvoir à l'administration de l'Etat, et son droit à la régence, il prenoit dès ce moment le timon du gouvernement, et les prioit de l'aider de leurs lumières; qu'il ne soupçonnoit pas que personne pût, ni voulût s'y opposer. Si le duc du Maine, ou quelques-uns de ses amis secrets, eussent pris la parole, et montré de l'opposition, les autres auroient applaudi à une action qui relevoit leur dignité, les associoit au gouvernement, et auroient imposé au peu de mécontens.

L'acte dressé, faire assembler les troupes, et marcher tout de suite au parlement, non pour faire approuver, mais pour notifier la régence; y déclarer le plan de gouverner par des conseils, sans nommer encore ceux qui devoient y entrer, et tenir ainsi chacun en respect, par l'espérance ou la crainte de s'en ouvrir ou de s'en fermer l'entrée.

Flatter le parlement d'y être admis, et prodiguer ces éloges qui persuadent si aisément la tourbe, mais d'un ton qui ne lui permet que l'approbation. Faire lire ensuite le testament, pour en approuver les dispositions qui ne regarderoient pas la régence, et annuller le reste. Le duc du Maine encouragé par le chancelier et le premier président, ses amis, supposé qu'ils fussent demeurés tels après l'opération de Versailles, auroit peut-être entrepris de réclamer; le duc d'Orléans devoit lui imposer silence avec hauteur. On étoit sûr du lieutenant de police d'Argenson, qui, disposant de la populace, auroit fait recevoir le prince avec des acclamations sur le chemin, aux abords et dans les salles du palais.

Reinold, colonel des gardes suisses, étoit alors mécontent du duc du Maine; et le duc de Guiche, colonel des gardes françoises, qui se vendit 600,000 livres au duc d'Orléans, pour le soutenir en cas de besoin; le jour qu'il vint demander la régence au parlement, se seroit donné pour moins à un régent déjà reconnu par les pairs.

Le duc d'Orléans méditoit encore, dit-

on, la réforme de quantité d'abus, l'abolition des survivances, le remboursement successif des brevets de retenue, et beaucoup d'autres réglemens que le public desire et n'aura jamais. Il y a long-temps que de bons François en sont réduits à souhaiter l'excès du mal d'où sortira peut-être le remède. Je vois dans tous les temps les mêmes sottises et les mêmes clameurs; je n'espère pas que la réformation nous soit réservée.

La reine de Pologne, d'Arquien, veuve de Jean Sobieski, vint se retirer à Blois. Elle avoit voulu autrefois se faire voir en France, sa patrie, sous prétexte de prendre les eaux de Bourbon, et aller de-là à la cour; mais elle rompit son voyage, sur ce qu'elle apprit que la reine ne lui donneroit pas la main (1). Le dépit la rendit ennemie de la France; elle eut grande part à la ligue d'Ausbourg. Après la mort de Sobieski, elle alla à Rome, où, n'ayant pu obtenir le traitement qu'avoit eu Christine, reine hérédi-

(1) La reine-mère de Louis XIV donna la main à Marie de Gonzague, reine de Pologne, le jour de son mariage.

taire, elle en sortit, et vint se fixer à Blois en 1714.

Sa sœur, qui épousa le marquis de Bethune, étoit grand'mère de la maréchale de Belle-isle.

LIVRE SECOND.

AVANT de nous engager dans le récit des événemens du règne présent, rappellons quelques traits de la vie privée de Louis XIV, qui le feront mieux connoître que des portraits tracés par la passion pour ou contre lui. Sa taille, son port, sa beauté dans sa jeunesse, la noblesse de ses traits dans un âge plus avancé, ses graces naturelles, la dignité de ses propos, la majesté de sa personne, l'auroient fait distinguer au milieu de toutes les cours. Tel fut l'extérieur de Louis XIV, dont j'ai vu les restes dans mon enfance. Voyons son intérieur. Ce prince avoit l'esprit droit, un jugement sain, un goût naturel pour le beau et pour le grand, le desir du vrai et du juste. Une éducation soignée, pouvoit étendre son esprit par des connoissances; on ne pensa qu'à la resserrer; fortifier son jugement par l'usage des affaires: on ne chercha qu'à l'obscurcir, en l'écartant du travail; développer ou rectifier son caractère: on desiroit qu'il n'en eût

point. Une mère aussi avide qu'incapable de gouverner, subjuguée par le cardinal Mazarin, s'appliquoit à perpétuer l'enfance de son fils, qui ne fut, jusqu'à vingt-trois ans, que la représentation de la royauté. Elevé dans la plus grossière ignorance, il n'acquit pas les qualités qui lui manquoient, et ne conserva pas tout ce qu'il avoit reçu de la nature.

A la mort du cardinal Mazarin, Louis annonça qu'il alloit gouverner par lui-même; et dès qu'il ne fut plus ostensiblement asservi, il crut régner. En butte alors à tous les genres de séduction, il se laissa persuader qu'il étoit parfait, et dès ce moment, il fut inutile de l'instruire. Il céda toujours aux impulsions de ses maîtresses, de ses ministres ou de son confesseur. Il croyoit voir une obéissance servile à ses volontés, et ne voyoit pas que ses volontés lui étoient suggérées. Quelquefois les choses n'en allèrent pas plus mal. Par exemple, Colbert fait supprimer la charge de surintendant des finances, et le roi croit les gouverner, parce qu'il se charge de toutes les signatures que faisoit Fouquet. Cependant Colbert s'empare heureusement de la véritable administration. Il égale la recette à la dépense, forme une ma-

rine, étend le commerce; établit et multiplie, peut-être trop, les manufactures; encourage les lettres, les sciences et les arts. Tout fleurit, c'est alors le siècle d'Auguste: voici le contraste.

Louvois, d'un génie puissant, d'une âme féroce, jaloux des succès et du crédit de Colbert, excite la guerre, dont il a le département. Il persuade au roi de s'emparer de la Franche-Comté et des Pays-Bas espagnols, au mépris des renonciations les plus solemnelles. Cette guerre en amène successivement d autres, que Louvois avoit le malheureux talent de perpétuer. Celle de 1688, dût sa naissance à un dépit de l'orgueilleux ministre. Le roi faisoit bâtir Trianon; Louvois qui avoit succédé à Colbert dans la surintendance des bâtimens, suivoit le roi qui s'amusoit dans ces travaux. Ce prince s'apperçut qu'une fenêtre n'avoit pas autant d'ouverture que les autres, et le dit à Louvois; celui-ci n'en convint pas, et s'opiniâtra contre le roi qui insistoit, et qui, fatigué de la dispute, fit mesurer les fenêtres. Il se trouva qu'il avoit raison, et comme il étoit déjà ému de la discussion, il traita durement Louvois

devant tous les ouvriers. Aman (1) humilié, rentra chez lui la rage dans le cœur, et là exhalant sa fureur devant ses familiers, tels que les deux Colbert, Villacerf et Saint-Pouange, Tilladet et Nogent : *Je suis perdu*, s'écria-t-il, *si je ne donne de l'occupation à un homme qui se transporte sur des misères. Il n'y a que la guerre, pour le tirer de ses bâtimens ; et pardieu ! il en aura, puisqu'il en faut à lui ou à moi.*

La ligue d'Ausbourg qui se formoit pouvoit être désunie par des mesures politiques. Louvois souffla le feu qu'il pouvoit éteindre ; et l'Europe fut embrâsée, parce qu'une fenêtre étoit trop large ou trop étroite. Voilà les grands événemens par les petites causes. On doit distinguer deux hommes dans Louvois, ce fondateur du despotisme des secrétaires d'état. C'étoit, sans doute, un ministre supérieur pour conduire une guerre ; ce qu'il fit pour faire réussir le siège de Gand, est admiré par tous les militaires ; mais si on le considère comme citoyen, c'étoit un monstre. Il eût immolé l'état à son

(1) C'est sous ce nom que Racine a désigné Louvois dans la tragédie d'Ester.

ambition, à son humeur, au moindre élan de l'amour propre. Eh ! que nous importent des talens, dont on auroit pu nous épargner le malheureux emploi ! En lisant l'histoire, je ne rencontre point d'éloge ampoulé d'un prince ou d'un ministre, que je ne m'attende à quelque disgrace pour l'état. Nous admirons quelques-unes de leurs opérations, et nous n'entendons plus les gémissemens des malheureux qu'ils ont faits, et qui étoient nos pères. Préférons à ces météores brillans et destructeurs, l'administration d'un honnête homme, qui regarde un état comme une famille dont il fait partie, et meurt sans laisser aux historiens une matière intéressante pour les lecteurs. Si le temps me permet d'écrire ces mémoires jusqu'à nos jours, j'aurai occasion de parler de certains ministres aussi coupables que Louvois, et à qui je ne pourrai pas donner les mêmes éloges. Le chancelier le Tellier, père de Louvois, qui connoissoit les talens de son fils, et l'opinion que le roi avoit des siens, l'avoit proposé à ce prince comme un jeune-homme d'un bon esprit, quoiqu'un peu lent, mais propre au travail et capable de s'instruire, si sa majesté pre-

noit la peine de le diriger. Louis flatté d'être créateur, donna des leçons à Louvois, qui les recevoit en novice. Ses progrès furent graduels, mais rapides. Le roi s'étant une fois persuadé que c'étoit lui qui faisoit tout, le ministre fit bientôt faire tout ce qu'il vouloit lui-même : il se rendit maître absolu du militaire, et comme l'extérieur de la puissance en procure souvent la réalité, il s'attribua des honneurs et des privilèges jusqu'alors inconnus. Il assujettit les généraux à lui rendre compte directement. Le vicomte de Turenne fut le seul qui, ayant par lui-même une trop forte existence pour s'y soumettre, conserva avec le roi une correspondance directe; ce qui n'empêchoit pas le ministre de voir toutes les lettres, et de concerter avec le roi les réponses.

De la part d'un ministre puissant, une prétention vaut un droit; et l'usurpation le confirme, au point que le plus mince des successeurs, dans quelque département que ce soit, en jouit et en peut librement abuser.

La plus digne action de Louvois, donna la première atteinte à sa faveur. Louis XIV lui ayant communiqué, peu de temps après

la mort de la reine (1), le dessein d'épouser madame de Maintenon, il n'oublia rien pour l'en détourner ; et voyant que c'étoit un parti pris, il tira du moins parole du roi, que le mariage ne seroit jamais déclaré. La cérémonie se fit dans une chapelle des cabinets, par l'archevêque de Paris (Harlay), en présence de Louvois, de Montchevreuil et de Bontems, premier-valet-de-chambre, qui servit la messe, dite par le père de la Chaise.

Quelque temps après, Louvois sut que le mariage alloit se déclarer. Il en donna avis à l'archevêque, qui avoit aussi reçu la parole

(1) Elle mourut le 30 juillet 1683. Quelques-uns fixent en 1686 le mariage du roi avec madame de Maintenon. Il y a apparence qu'il se fit plutôt. Louis avoit encore besoin de femme, étoit dévot ; et madame de Maintenon trop prude et trop ambitieuse, pour n'être pas sage. La maréchale de Noailles, mère du maréchal d'aujourd'hui, étoit si persuadée de la nécessité d'un second mariage, qu'elle dit à madame de Montespan, après la mort de la reine : *Il faut se presser de marier convenablement cet homme-là, sans quoi il épousera peut-être la première blanchisseuse qui lui plaira.* La maréchale a tenu ce propos à plusieurs personnes, et entr'autres au président Hénault de qui je le tiens.

du roi, et le pria de venir s'unir à lui, pour représenter les engagemens pris avec eux. Avant même l'arrivée du prélat, Louvois, se jettant aux pieds du roi, le conjura de lui ôter la vie, plutôt que de faire cet affront à la couronne. Louis voulut l'écarter; mais Louvois, lui serrant les genoux, ne le quitta point qu'il n'en eût obtenu une ratification de sa parole; et l'archevêque, qui vint ensuite, la fit confirmer. Madame de Maintenon employa inutilement tous les ressorts de la séduction; le roi la pria de ne lui en plus parler. On conçoit le ressentiment qu'elle en conserva; elle résolut de perdre Louvois, d'en préparer les moyens, et d'en saisir les occasions.

Les fureurs exercées dans le Palatinat en 1689, excitèrent une indignation générale. Madame de Maintenon n'eut pas besoin d'en exagérer l'atrocité; la religion étoit inutile: l'humanité suffisoit pour servir de texte. Louvois, après avoir fait incendier Worms et Spire, eut encore la barbarie de proposer de brûler Trèves, pour empêcher les ennemis d'en faire leur place d'armes. Le roi en fut révolté, et le lui défendit. Deux jours après, Louvois revint à la charge, et dit au

roi, qu'une délicatesse de conscience l'empêchoit, sans doute, de consentir à la destruction de Trèves; mais que guerre et pitié ne s'accordant pas, lui, Louvois, pour en décharger la conscience du roi, avoit pris le tout sur soi, et venoit d'envoyer l'ordre de cette exécution militaire. Le roi, ordinairement si maître de lui, se transporte de colère, saisit les pincettes, et veut en frapper Louvois. Madame de Maintenon se jette au-devant, et laisse échapper le ministre effrayé. Le roi le rappelle, et les yeux enflammés : *dépêchez un courier, qu'il arrive à temps; s'il y a une seule maison de brûlée, votre tête en répondra.* Il ne fallut point de second courier, le premier n'étoit pas parti. Les dépêches étoient prêtes; mais Louvois, déjà sur ses gardes, par la façon dont la première proposition avoit été reçue, avoit suspendu le départ, jusqu'à ce qu'il eût le succès de sa tentative. Le premier courier passa, dans l'esprit du Roi, pour avoir porté l'ordre sanguinaire; et le second, pour en avoir empêché l'exécution.

Cependant, le roi s'aliénoit de plus en plus; des choses moins graves combloient la mesure, et quelquefois des actions louables du

ministre, achevoient d'aliéner madame de Maintenon. Voici un exemple de l'un et de l'autre.

Le roi voulut faire en personne le siége de Mons; Louvois préférant, avec raison, d'appliquer les fonds aux dépenses nécessaires, dissuada ce prince d'emmener madame de Maintenon et ses familières, et Louis partit seul. Pendant le siége, Louis se promenant un matin autour du camp, trouva une garde de cavalerie mal placée, et la plaça autrement. L'après-dînée, il retrouva cette garde changée de poste, et demanda à l'officier qui l'avoit mis là. Il répondit que c'étoit M. de Louvois. *Lui avez-vous dit que c'étoit moi qui vous avois placé?* — Oui, sire. — *N'admirez-vous pas Louvois,* dit le roi à ceux qui le suivoient? *il croit savoir la guerre mieux que moi.* Que cela fût, ou non, le ministre ne devoit pas en faire montre si publiquement. Le roi en fut apparemment piqué; car il en reparloit encore après la mort de Louvois.

Au retour de Mons, le roi continuoit de travailler avec son ministre; mais c'étoit avec un froid, une humeur qui ne laissoit pas douter d'une disgrace qui ne fut prévenue

que

que par la mort de Louvois. Le 16 juillet, au milieu d'un travail avec le roi, chez madame de Maintenon, il se trouva si mal, qu'il n'eut que le temps de se retirer et de rentrer chez lui. Son fils, qu'il demanda en arrivant, accourut, et le trouva mort. (1)

Dès que le roi l'apprit, il envoya chercher Chamlay : et lui offrit la place de secrétaire-d'état de la guerre, quoique Barbesieux en eût

(1) On sut, par l'ouverture de son corps, qu'il avoit été empoisonné ; et l'on prétendoit que le poison avoit été mis dans un pot-à-l'eau qu'il avoit toujours sur sa cheminée, dont il buvoit, quand il se sentoit échauffé par le travail. Comme il faisoit alors très-chaud, il avoit bu un coup de cette eau, avant d'aller chez le roi. On arrêta un frotteur : mais peu de jours après il fut relâché ; et la famille garda là-dessus un silence qui fit beaucoup parler. Les propos commençoient à se calmer, lorsqu'ils furent ranimés par la mort singulière d'un italien nommé Seroni, médecin, domestique de Louvois, et qui étoit demeuré chez Barbesieux. Seroni s'étant enfermé dans sa chambre, jetta les hauts cris, comme un homme tourmenté de convulsions, sans vouloir ouvrir sa porte, et criant à ceux qui vouloient lui apporter du secours, qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit. Il expiroit, quand on força la porte. Les bruits, étouffés avec le même soin que la première fois, firent naître mille soupçons ; mais on ne savoit sur qui les porter.

la survivance, depuis six ans qu'il travailloit sous son père. Chamlay avoit toujours passé pour le meilleur maréchal-des-logis d'une armée. Recherché par tous les généraux, estimé du roi, et qui plus est, de Turenne, il n'en étoit pas moins cher à Louvois ; ce qui prouve qu'il étoit nécessaire à tous. Le roi ne pouvant faire un meilleur choix pour le département de la guerre, le pressa fort de s'en charger. Mais Chamlay fit valoir les titres de Barbesieux, et finit par dire : si votre majesté, ne veut pas absolument donner la place au fils, je la supplie de nommer tout autre que moi, qui ne puis me revêtir de la dépouille de son père, mon ami et mon bienfaiteur. L'action de Chamlay étonna tout le monde, excepté lui, qui ne fut étonné que des éloges. Un tel procédé mérite bien sa place dans l'histoire ; de pareils faits ne surchargeront pas ces mémoires. Barbesieux fut nommé le soir même. Il n'étoit pas encore majeur ; mais le roi qui s'imagina avoir créé le père, déclara qu'il formeroit également le fils. Avec beaucoup d'esprit, il avoit pour le travail une facilité qui devient inutile, quand elle est sans suite et sans application. Il fut dix ans décoré du titre de ministre, poursuivi par les affaires, et

courant après les plaisirs, qui le tuèrent. A sa mort (en 1701), Chamillart, déjà contrôleur-général, eut de plus le département de la guerre. Le roi, en le nommant, s'expliqua encore, comme il avoit fait sur Barbesieux : la création de Chamillart étoit plus difficile; il n'avoit pas l'esprit de Barbesieux; et avec des vertus qui manquoient à Louvois, on auroit desiré qu'il en eût les talens. On a vu comment, et pourquoi il fut sacrifié à madame de Maintenon.

Depuis la mort de Louvois, la guerre continuée pendant six ans avec assez de succès, n'en avoit pas rendu la paix moins nécessaire à l'état. Par le traité de Riswick, où elle fut conclue, Louis obligé de renoncer au projet de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, et d'en reconnoître pour roi le prince d'Orange, sous le nom de Guillaume III, n'en conserva que plus d'aversion pour ce Prince. La haine de Louis, venoit de ce que le prince d'Orange, petit-fils de Charles premier, roi d'Angleterre, avoit refusé d'épouser la fille naturelle du roi et de la duchesse de la Valière. Louis ne concevoit pas qu'un prince d'Orange pût dédaigner une telle alliance. Celui-ci n'avoit d'abord rien

négligé, pour ramener le roi; mais n'y pouvant réussir : *Si je ne puis*, dit-il, *avoir son amitié, j'aurai du moins son estime.* Il la méritoit à bien des égards, et ne parloit de Louis qu'avec dignité. Un jeune Lord, à son retour de France, ayant dit à Guillaume, que ce qui lui avoit paru de puls singulier à la cour de Louis, étoit que ce prince eût une vieille maîtresse (madame de Maintenon), et un jeune ministre (Barbesieux). Cela doit vous apprendre, jeune-homme, qu'il n'a besoin ni de l'un ni de l'autre (1)

Louis ne pouvoit pas ignorer, combien il avoit fallu négocier, pour conclure la paix et gagner le duc de Savoie, que l'orgueil de Louvois avoit si fort aliéné. Il devoit savoir

(1) Guillaume n'avoit pas toujours été si circonspect. N'étant encore que statouder, et se trouvant à la représentation d'une pièce, à peine eut-il entendu le début d'un prologue à sa louange, qu'il fit retirer l'acteur. *Ce coquin*, dit-il, *me prend pour le roi de France.* On soupçonna cette scène d'avoir été concertée. Le prince Eugène en usa, après la bataille d'Hochtlet, d'une manière encore plus offensante. Il invita les prisonniers françois à un opéra; et, au-lieu d'une pièce suivie, fit chanter cinq prolegues de Quinault, pleins d'éloges pour Louis XIV. *Vous voyez*, dit-il aux François, *que j'aime à entendre les louanges de votre maître.*

que tous les ressentimens ne s'éteignent pas à la paix. Au lieu d'en profiter pour soulager les peuples, et réparer les malheurs de la guerre, on donna à Compiègne le spectacle d'un camp de Darius; et cette image de la guerre exigea les mêmes dépenses que la réalité.

Depuis que le roi avoit pretendu gouverner par lui-même, il n'avoit admis dans ses conseils aucun prince du sang. Il ne vouloit élever que ceux qu'il pouvoit anéantir comme il les avoit créés. Un ministre étoit tout dans la faveur, et rien après sa chûte. Le premier maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XIV, tenoit à ce sujet, un propos qui, pour être bas, n'en étoit que plus expressif. Il faut, disoit-il, tenir le pot-de-chambre aux ministres, tant qu'ils sont en place, et le leur verser sur la tête, quand ils n'y sont plus. Il ajoutoit : quelque ministre des finances, qui vienne en place, je déclare d'avance que je suis son serviteur, son ami, et même un peu son parent. Voilà de grandes qualités de courtisan; je doute que ce soient celles d'un homme propre à élever un roi.

Louis n'aimoit que l'esprit qui pouvoit contribuer à l'agrément de sa cour, à ses

plaisirs, à ses fêtes, à la gloire de son règne; l'esprit, enfin, dont il ne pouvoit être ni embarrassé ni jaloux. Il protégea Molière contre les faux dévots; mais la dévotion, vraie ou fausse, n'avoit pas encore alors percé à la cour. A l'égard de ceux qui l'approchoient et qui pouvoient le juger, il préféroit la soumission aux lumières; et disoit quelquefois, *qu'il craignoit les esprits*; crainte assez ordinaire aux princes, et à la plupart de ceux qui les représentent, à moins qu'ils n'aient eux-mêmes assez d'esprit pour ne pas craindre le parallèle. Il goûtoit une satisfaction puérile, à voir baisser les yeux à ceux qu'il regardoit. Tout fléchissoit devant un monarque, dont la plus forte passion étoit d'être absolu et de le paroître. Son fils, sans aucun crédit, fut toujours devant lui, autant dans la crainte, que dans le respect. Tout mérite qui pouvoit le presser, lui portoit ombrage. Son frère (monsieur), ayant remporté une victoire à Cassel, reçut un froid éloge, et ne commanda plus. Il n'oublioit rien de ce qui inspiroit une sorte de vénération pour sa personne. Lorsque monsieur venoit lui faire sa cour au dîner, il y restoit debout, jusqu'à ce que le roi lui ordonnât de s'as-

seoir sur un tabouret, et quelquefois le faisoit mettre à table, pourvu qu'il arrivât avant que le roi fût assis. Si Louis faisoit sentir sa majesté aux grands de sa cour, il la déposoit dans sa domesticité intérieure. Nul maître ne fut plus aisé à servir; il laissoit volontiers prendre à ses valets une espèce de familiarité; et plusieurs en usoient avec beaucoup d'adresse; il n'étoit pas indifférent de les avoir pour amis. Ils ont élevé ou renversé bien des fortunes; et peut-être en est-il ainsi dans toutes les cours. Louis aimoit à leur voir marquer des égards par les seigneurs. Ayant envoyé un valet-de-pied porter une lettre au duc de Montbason, ce duc, qui la reçut au moment où il alloit se mettre à table, força le valet, aux yeux de la compagnie, d'y prendre la première place, et le reconduisit ensuite jusqu'à la cour, comme étant venu de la part du roi. Ce prince ne s'attendoit pas, sans doute, à cet excès de politesse, qu'un autre eût pu prendre pour une dérision; mais il en sut gré, puisqu'il en reparla quelquefois avec complaisance.

Tout ce qui pouvoit rappeller à Louis XIV un tems de foiblesse dans le gouvernement, révoltoit son ame. C'est ce qui lui

rendit toujours désagréable le séjour de la capitale, d'où il avoit été obligé de sortir dans son enfance pendant les troubles de la Fronde. Cette répugnance pour Paris, a coûté des miliards au royaume pour les bâtimens du superbe et triste Versailles qn'on nommoit alors un favori sans mérite ; assemblage de richesses et de chefs-d'œuvre de bon et de mauvais goût. En fuyant le peuple dont la misère n'auroit blessé que ses yeux, il vouloit que sa cour fût également nombreuse et brillante. Il remarquoit exactement l'assiduité et les absences des courtisans. Si l'on demandoit une grace pour un homme peu assidu, et fait pour la cour, il ne donnoit souvent d'autre raison du refus, sinon que ne le voyant jamais il ne le connoissoit pas. S'il adressoit la parole à quelqu'un qui ne fût pas de ses familiers, c'étoit une distinction qui faisoit la nouvelle du jour. Il choisissoit parmi ceux qui se présentoient pour Marly ; mais il vouloit toujours qu'on le demandât, dut-on être refusé.

Si Louis n'habita pas sa capitale, il voulut être instruit de tout ce qui s'y passoit ; et les rapports ténébreux de la police

étoient souvent des délations. Une autre espèce d'inquisition dont Louvois fut l'inventeur, et qui s'est conservée, est la violation du secret de la poste, attentat contre la foi publique. Tout citoyen est comptable de ses actions; le gouvernement a le droit de les éclairer : mais il n'en a aucun sur la pensée écrite, et une lettre est la pensée écrite. On ne doit pas entendre ce qui se dit à l'oreille d'un ami. On ne peut donner atteinte à cet égard à la liberté du citoyen, que lorsqu'il s'est rendu justement suspect à l'état.

Un autre motif éloignoit encore Louis XIV de sa capitale; il craignoit d'abord d'exposer le scandale de ses amours aux yeux de la bourgeoisie, la seule classe de la société où la décence des mœurs subsiste ou subsistoit encore. Mais bientôt il se lassa de tant de circonspection. Madame de la Valière fut la première maîtresse déclarée, et il la fit duchesse de Vaujour. Cette femme d'un caractère doux, incapable de nuire, même de se venger, en cédant à sa foiblesse pour le roi, regrettoit sa vertu. Ses remords encore plus que les dégouts causés par une rivale, la conduisirent aux Carmélites, où elle vécut 36 ans dans la plus dure péni-

tence. Elle n'étoit pas encore retirée de la cour, que la marquise de Montespan (1) lui avoit déjà enlevé le cœur du Roi.

Le scandale d'un double adultère fit le plus grand éclat ; et le roi s'en inquiéta si peu, qu'il se fit suivre dans ses campagnes et dans les villes frontières par ses deux maîtresses, l'une et l'autre dans le même carosse que la reine. Les peuples accou-

(1) Elle rejetta d'abord les propositions du Roi, et conseilla à son mari de l'emmener dans ses terres. Montespan s'opiniâtra à demeurer à la cour; et, lorsque sa femme eut cédé aux poursuites du roi, il fut exilé en Guyenne, après avoir été quelque tems à la bastille, pour les propos qu'il tenoit, et la folie qu'il fit de prendre le deuil, comme veuf. La femme, de son côté, quitta les armes et les livrées de son mari, et prit celles de sa maison qui étoit Rochechouart. Cet exemple fut suivi depuis par madame de Maintenon, et l'a été de nos jours. Le roi, croyant ne pouvoir pas faire duchesse madame de Montespan, du vivant de son mari qu'il ne vouloit ou n'osoit faire duc, et qui même eût refusé de l'être par un tel canal, la nomma sur-intendante de la maison de la reine, et par-là lui donna le tabouret. On n'a pas été depuis si embarrassé.

La place de sur-intendante avoit été créée pour la comtesse de Soissons (Mancini), qui fut forcée de donner sa démission.

roient, pour voir, disoient-ils, les trois reines. Louis ne gardoit plus de mesures. La cour se tenoit chez la nouvelle favorite. Les couches de la première avoient été secrètes, sans être ignorées ; celles de la seconde étoient publiques. La marquise de Thianges, sa sœur, faisoit avec elle les honneurs des fêtes brillantes que le roi donnoit sans cesse. L'abbesse de Fontevrault, autre sœur pleine d'esprit, de grâces et d'érudition, aimée et respectée de tout son ordre, y maintenoit la règle par son exemple, tant qu'elle étoit dans le croître ; ce qui ne l'empêchoit pas de venir par intervalles montrer son voile et sa croix dans cette cour de volupté. Personne n'y trouvoit d'indécence, et l'on en auroit été édifié, si le roi l'avoit voulu. En effet il est le seul prince dont l'exemple n'ait pas fait autorité pour les mœurs publiques. Les courtisans les plus dissolus étoient encore obligés à une sorte de décence extérieure ; autrement ils auroient craint de lui déplaire. Quelques-uns n'osoient pas mêmes juger intérieurement leur maître. Ils respectoient en lui ce qu'ils se seroient crus coupables d'imiter ; semblables à certains payens que la pureté de

leurs mœurs n'empêchoit pas d'adorer un jupiter séducteur et adultère.

Madame de Montespan belle, et avec ce tour d'esprit alors, dit-on, particulier aux Rochechouart, étoit haute, capricieuse, dominée par une humeur qui n'épargnoit pas même le roi. La reine en éprouvoit des hauteurs, et disoit souvent : cette.... me fera mourir ; au lieu que la duchesse de la Valière, par ses respects, ses soumissions, par sa honte même, sembloit lui demander pardon d'être aimée : aussi en fut elle toujours traitée avec bonté (1).

Je ne parle point de madame de Fontange dont la vie fut si courte. Je ne reveille point les bruits sur madame de Soubise qui fortifia souvent les soupçons par son affectation à les écarter. Je ne rappelle les galanteries du roi que pour mieux faire connoître ce

(1) La reine étant allée la voir aux Carmélites, voulut la faire asseoir comme duchesse ; mais cet honneur lui rappellant ses foiblesses, elle pria la reine de l'en dispenser. *Je ne suis et ne dois plus*, dit-elle, *être que religieuse*. Lorsqu'elle apprit la mort de son fils, le duc de Vermandois ; *il faut donc*, dit-elle, *que je pleure sa mort, avant d'avoir achevé de pleurer sa naissance.*

prince et sa cour. Je ne m'arrêterai point sur les commencemens de madame de Maintenon, si connus par tant de mémoires. Je n'envisagerai que le changement de scène qui se fit à la cour par elle, ou à son occasion.

Tant que le roi avoit été occupé de ses amours, la cour avoit été galante; aussi-tôt que le confesseur s'en fut emparé, elle devint triste et hypocrite. On s'étoit empressé aux fêtes, aux spectacles : on courut à la chapelle; mais le roi étoit toujours le dieu à qui s'adressoit un nouveau culte. Il ne tient qu'à lui de s'en appercevoir quelquefois. Un jour que ce prince devoit venir au salut, les travées étoient pleines de dévots et dévotes de cour. Brissac major des gardes du corps, entre dans la chapelle, dit tout haut aux gardes, que le roi ne viendroit point, et les fait retirer. Les travées se vuident à l'instant; il n'y reste que la marquise de Dangeau et trois ou quatre autres femmes. Un quart-d'heure après, Brissac replace les gardes. Le roi en arrivant est étonné d'une solitude si extraordinaire : Brissac lui en dit la raison, le roi en rit, et peut-être excusa-t-il l'indifférence qu'on marquoit

pour le salut, par le respect et la crainte qu'on témoignoit par sa personne.

Le roi ayant commencé à tourner vers la dévotion, madame de Maintenon l'y porta de plus en plus. Dans les situations fâcheuses et subalternes où elle avoit passé sa vie, elle avoit affiché la pruderie ; il ne s'agissoit pas de changer de rôle à un âge où tant d'autres le prennent. Ce n'étoit plus que par là qu'elle pouvoit s'assurer du roi. Née dans la misère, elle avoit souvent été obligée, pour en sortir, de se plier aux différens caractères ; cette habitude lui fut d'un grand secours auprès du roi. Elle savoit que le foible de ce prince, jaloux de son autorité, étoit de paroître tout faire par lui-même ; elle en tiroit jusqu'aux moyens de le faire vouloir ce qu'elle désiroit. Toujours dans la contrainte, d'abord pour subsister, ensuite pour s'élever, enfin pour regner, elle ne fut jamais heureuse, et n'a mérité l'excès ni des satires ni des éloges dont elle a été l'objet.

Le travail des ministres et des généraux avec le roi, se faisoit chez elle et en sa présence. Ils comprirent qu'il ne luteroient pas

de crédit contr'elle ; ne pouvant la renverser, ils se soumirent, et discutoient avec elle les affaires avant de les rapporter devant le roi. Jamais elle ne prenoit la parole qu'il ne l'intérogeât, et elle répondoit avec une réserve, un air de désintéressement qui écartoit toute apparence de concert entr'elle et le ministre. Si le roi venoit à soupçonner quelqu'intérêt de leur part, il prenoit le parti opposé, et s'ils osoient insister, il leur faisoit une sortie terrible. Il se repaissoit alors de l'opinion de son indépendance, et quand il avoit bien savouré cette idée, femme, ministres ou confesseur avoient pour long-tems la faculté de lui faire adopter les leurs.

Si le roi étoit flatté de l'air soumis de madame de Maintenon dans les affaires, il l'en dédomageoit par plus de marques de respect et de galanteries, qu'il n'en avoit jamais témoigné à ses maîtresses, ni à la reine. Aux promenades de Marly, enfermée dans une chaise, pour éviter les moindres impressions de l'air, elle voyoit le roi marcher à côté, se découvrant chaque fois qu'il se baissoit pour lui parler. C'étoit encore ainsi qu'on la vit placée sur une émi-

nence au camp de Compiegne, entourée de toute la cour, le roi debout à côté, pour répondre à ses questions, et la duchesse de Bourgogne assise sur un des bâtons de la chaise.

Dans l'appartement, il étoit encore moins possible de méconnoître une reine; assise dans une espèce de confessionnal, elle se levoit un instant, quand monseigneur ou monsieur entroient, et parce qu'ils venoient rarement dans cet intérieur. Elle ne se dérangeoit nullement pour les princes et princesses du sang, qui n'y étoient admis que par audiences demandées, ou lorsqu'elle les envoyoit chercher pour quelque sèche reprimande. Jamais elle n'appella la duchesse de Bourgogne que *mignone*, et celle-ci ne la nommoit que *ma tante*. A l'égard des fils et petits-fils de France, c'étoit toujours, et même en présence du roi, le dauphin, la dauphine, le duc de Berri, etc., sans addition de monsieur ni de madame, bagatelles qui ne mériteroient pas d'être rapellées, si elles ne servoient à constater l'état de madame de Maintenon. Le roi lui laissoit tout l'Empire, qui ne le gênoit pas lui-même; car sur cet article, il étoit sans aucun

égard.

égard. S'il arrivoit chez madame de Maintenon et qu'il la trouvât incommodée, quelquefois avec la fievre, cela ne l'empêchoit pas de faire ouvrir les fenêtres, parce qu'il aimoit l'air. Il ne souffroit pas la moindre contrariété sur ses voyages. On essaya en-vain de rompre celui de Fontainebleau, à cause de la grossesse de madame de Bourgogne, ou de la faire au moins dispenser du voyage; représentations inutiles, il fallut partir. Elle fit une fausse couche, et il en fut consolé par la satisfaction d'avoir été obéi. L'âge et la dévotion sembloient endurcir un cœur naturellement peu sensible.

La révocation de l'édit de Nantes fut l'acte le plus terrible de cette dévotion fanatique. Louis prétendoit régner sur les consciences. La France déja ruinée par la guerre, le luxe et les fêtes, fut dépeuplée par les proscriptions; et les étrangers se sont enrichis de nos pertes. Louis ne fut que l'instrument aveugle de tant de barbarie. On lui peignoit des couleurs les plus noires ces hérétiques, à qui son ayeul Henri devoit principalement la couronne; on ne lui parloit point de la ligue. Madame de Maintenon, née dans le

sein du calvinisme, craignit de rèndre sa foi suspecte, en intercédant pour ses premiers frères. Louvois qui frémissoit de devenir inutile, s'il n'entretenoit comme un feu sacré, celui de la guerre, espéroit enflammer tout le protestantisme de l'Europe. Il n'eut pas même pour excuse l'aveuglement du fanatisme, il ne fut que barbare. D'autre part, des moines ignorans, des prêtres forcenés, des évêques ambitieux, crioient qu'il ne falloit qu'un Dieu, un roi, une religion, et persuadoient à un prince enivré de sa gloire, que ce prodige lui étoit réservé. Une telle entreprise passe le pouvoir des rois. Les esprits se séduisent, les cœurs s'avilisssent; mais les consciences se révoltent.

Deux religions sont sans doute un malheur dans un état; mais un gouvernement éclairé, sage, ferme et vigilant est le seul et sûr moyen de les contenir. Si l'on se bornoit à donner les places, les dignités, les distinctions à la religion nationale et dominante, la secte méprisée tomberoit d'elle-même. Si deux religions ne peuvent rester absolument tranquilles dans un état, le seul remède est de les tolérer toutes, subordonnées à la dominante. Les haines

partagées s'affoiblissent ; une émulation de régularité et de mœurs, peut naître de la division. L'Angleterre et la Hollande doivent peut-être autant leur tranquillité religieuse à la multiplicité des sectes qu'à leur police.

Il est fâcheux pour l'honneur de Bossuet, dont le nom étoit d'un si grand poids dans les affaires de religion, qu'il n'ait pas employé son éloquence à défendre l'esprit de l'évangile contre les furieux apôtres du dogme. Au lieu de ces volumes théologiques qu'on ne lit plus, il auroit donné des exemples du christianisme. Ce père la Chaise, dont on vantoit la douceur, ne pouvoit-il persuader à son pénitent qu'il n'expieroit pas le scandale de sa vie passée, par des actes de fureur. Mais ce confesseur étoit un ministre qui craignoit de hasarder sa place, un prêtre timide qui trembloit devant celui qu'il voyoit à ses pieds. Loin d'entreprendre de les excuser, avouons que l'un et l'autre furent complices de la persécution. Le ministre de la guerre fut un des casuistes du roi. Le chancelier le Tellier, digne père de Louvois, signa l'édit de sang, qui proscrivoit trois millions de

citoyens, et prêt à descendre dans le tombeau, se fit l'application sacrilège du cantique de Siméon.

Les gémissemens des vrais chrétiens étoient étouffés par des acclamations de louanges fanatiques. Les thèses d'apparat étoient dédiées au vainqueur de l'hérésie. La fureur du panégyrique, avoit passé du théâtre dans les chaires. Les Jésuites, sur-tout, se signalèrent, en exaltant la puissance et la piété de Louis; ils flattoient son orgueil et prévenoient ses remords. On ne lui parloit que de conversions opérées à sa voix; et des dragons étoient ses missionnaires, portant le fer et la flamme. Il se croyoit un apôtre, et se voyoit canonisé au milieu des monumens de ses adultères.

Le Jésuite Tellier en usa dans la suite pour la constitution, comme Louvois avoit fait contre les protestans. Mêmes intrigues, même inquisition, séductions, menaces et tourmens. Si la tyrannie fut plus sourde, elle n'en fut pas moins cruelle; et Louis en fut toujours l'instrument.

Tel fut ce prince surnommé le Grand, titre si prodigué aux princes, tant qu'ils vivent, et que la postérité confirme si ra-

rement. Louis le dût à ses premières prospérités, au concours des hommes célèbres en tous genres, qui ont illustré son règne. Quand il n'en seroit que l'époque, un prince en recueille la gloire, et l'on peut en rapporter beaucoup à Louis XIV. Son ardeur pour la gloire, son goût pour le grand et le noble, le desir de lui plaire, dont il faut encore lui faire honneur, puisque ses qualités personnelles l'inspiroient en partie, les récompenses, les distinctions qu'il accordoit souvent au mérite; tout concourut à rendre son règne le plus brillant qu'il y ait eu depuis Auguste. Les lettres, les sciences, les arts, tous les talens naissoient à sa voix, et portoient son nom au-delà de l'Europe; ses bienfaits allèrent chercher le mérite chez les étrangers. On se glorifioit alors d'être Français, ou d'être connu en France. Les louanges iddolâtres que des gens de lettres lui prodiguoient, n'étoient pas absolument fausses de leur part, et pourroient être excusées. La majesté de sa personne, le faste même de sa cour, le culte qu'ils lui voyoient rendre, saisissoit leurs imaginations; l'enthousiasme devenoit

contagieux ; l'encens des adorateurs les enivroit eux-mêmes (1).

Cependant les rayons qui partent du trône n'échauffent que ceux qui en approchent. Ils éblouissent au loin, et n'y portent point cette chaleur vivifiante, qui anime une nation. Tout fleurissoit à la cour ; et la substance du peuple étoit l'aliment du luxe. Les graces, disons mieux, la reconnoissance du monarque, car il en doit, ne s'étendoit point sur un peuple, dont il tiroit sa force et son éclat ; sur les

(1) Tous ne sont pas de si bonne foi. Quelques écrivains ne se prostituent que trop à ceux, dont ils espèrent, ou qu'ils craignent. Le plus médiocre des princes, avec huit ou dix pensions répandues sur des écrivains de différentes nations, seroit sûr de se faire célébrer comme un grand homme. Ces trompettes de la renommée ne sont pas chères. J'ai eu la curiosité de relever, dans les manuscrits de Colbert, l'état des pensions que Louis XIV donna aux gens de lettres françois ou étrangers. Le total ne monte qu'à 66300 l. savoir 52300 l. aux françois, et 14000 l. aux étrangers. Tous ceux qui en furent gratifiés, reconnurent, sans difficulté, ce prince pour Louis-le-Grand. Leo Allatius, bibliothécaite du Vatican, refusa noblement la pension de 1500 liv. pour laquelle il étoit nommé, parce que la cour de Rome étoit alors brouillée avec celle de France.

cultivateurs, genre d'hommes plus précieux que des artistes, des poëtes et des orateurs. Malheureusement ceux-ci flattent l'orgueil des princes, leur dispensent la gloire, trompent la postérité, et presque les contemporains. On ne connoîtroit pas la vérité, si des écrivains désintéressés, amis de l'humanité, n'avoient le courage de réclamer pour les hommes contre leurs oppresseurs, Je crois remplir ce devoir sacré. Je suis très-éloigné de vouloir dépriser les talens par leurs abus. C'est le premier, le plus beau, le seul luxe utile d'un grand état; mais dans un édifice on ne doit pas préférer les ornemens à la base.

Je n'ai dissimulé ni les bonnes qualités ni les défauts de Louis XIV; mais il seroit injuste de lui reprocher toutes ses fautes. Nous avons vu le peu d'éducation qu'il avoit reçu. Ajoutons le soin qu'on avoit pris d'altérer les vertus qu'il pouvoit avoir; et voyons ce qu'on doit imputer à ceux qui l'approchoient. Jamais prince n'a été l'objet de tant d'adorations. Les hommages qu'on lui rendoit, étoient un culte, une émulation de servitude, une conspiration d'éloges, qu'il ne rougissoit pas de recevoir,

puisqu'on ne rougissoit pas de les lui donner. La dédicace de sa statue à la place des Victoires fut une apothéose. Les prologues d'opéra l'enivroient de l'encens le plus infect, au point qu'il les chantoit naïvement lui-même. L'évêque de Noyon (Clermont-Tonnère) si glorieux et si bas, fonde un prix à l'académie, pour célébrer à perpétuité les vertus de Louis XIV, comme un sujet inépuisable. On venoit le matin dans la chapelle du Louvre, entendre le panégyrique de Saint-Louis; et le soir, à l'assemblée, on assistoit avec plus de dévotion à celui de Louis XIV. Ce n'étoit point à son insçu; on alloit sans pudeur lui communiquer le sujet de chaque éloge. Ce n'a pas été sans contradiction de la part de quelques serviles académiciens, que je suis venu à bout de dénaturer le sujet du prix : tant l'âme qui a rampé, a de peine à se relever (1). Le duc de Grammont, fils du pre-

(1) Rien ne peint mieux l'impression que la présence du roi faisoit dans les esprits, que ce qui arriva à Henry-Jules de Bourbon fils du grand Condé. Il étoit sujet à des vapeurs, que, dans tout autre qu'un prince, on auroit appellé folie. Il s'imaginoit quelquefois être transformé en chien, et aboyoit alors de

mier maréchal de ce nom, demanda au roi un brevet d'historiographe, pour être un flatteur en titre. Si on lui en préféra d'autres, la vérité n'y gagna pas davantage.

Faut-il s'étonner qu'au milieu d'une cour d'empoisonneurs, Louis ait pu tomber dans un délire d'amour-propre et d'adoration de lui-même? Les maladies seules pouvoient lui rappeller qu'il étoit un homme. Il ne concevoit pas qu'on put séparer l'état de sa personne; on ne lui avoit pas appris que, pour accoutumer les sujets à confondre ces deux idées, le prince ne doit jamais séparer leur intérêt du sien. Louvois, en inspirant à Louis XIV un esprit de conquête, lui avoit persuadé qu'il pouvoit disposer des biens et du sang de ses peuples. Delà sortirent ces armées immenses, qui forcèrent nos ennemis d'en opposer de pareilles; mal qui s'est étendu, et qui continue de miner la population de l'Europe.

toutes ses forces. Il fut un jour saisi d'un de ces accès dans la chambre du roi. La présence du monarque imposa à la folie, sans la détruire. Le malade se retira vers la fenêtre; et, mettant la tête dehors, étouffa sa voix le plus qu'il put, en faisant toutes les grimaces de l'aboiement.

J'ai observé dans ma jeunesse, que ceux qui avoient le plus vécu sous son règne, lui étoient le moins favorables. Ces impressions se sont effacées à mesure que les malheureux qui gémissoient sous lui, ont disparu. Mais comme il subsiste des monumens de sa gloire, son règne sera toujours une époque remarquable dans les fastes de la monarchie.

On peut regretter une certaine dignité qui faisoit alors respecter les hommes en place. Il y a aujourd'hui moins de décence dans nos mœurs. Je sais que de tout temps on a exalté les vertus antiques. Ces discours répétés d'âge en âge, prouvent que les hommes sont au fonds toujours les mêmes. Cependant il y a des siècles où le vice se montre plus ou moins à découvert, et jamais on ne s'est moins caché que pendant et depuis la dernière régence; on pourroit m'objecter l'hypocrisie, ce vice méprisable et odieux, si connu dans les dernières années de Louis XIV; mais il y avoit de moins les vicieux que fait naître l'exemple.

Quelque soit ma façon de voir et de juger, j'ai exposé si fidèlement les faits que je ne prive pas le lecteur de la faculté de porter un jugement différent du mien.

RÉGENCE
DU DUC D'ORLÉANS.

Suite du Livre II.

Considérons maintenant les principaux personnages qui vont paroître sur la scène. Le duc d'Orléans étoit d'une figure agréable, d'une physionomie ouverte, d'une taille médiocre; mais avec une aisance et une grace qui se faisoient sentir dans toutes ses actions. Doué d'une pénétration et d'une sagacité rares, il s'exprimoit avec vivacité et précision. Ses réparties étoient promptes, justes et gaies... Ses premiers jugemens étoient les plus sûrs, la réflexion le rendoit indécis. Des lectures rapides, aidés d'une mémoire heureuse, lui tenoient lieu d'une application suivie; il sembloit plutôt deviner qu'étudier les matières. Il avoit plus que des demi-connoissances en peinture, en musique, en chimie, en méchanique. Avec une valeur brillante, modeste en parlant de lui, et peu indulgent pour ceux qui lui étoient suspects sur le courage, il eût été général, si le roi lui eût permis de l'être; mais il fut toujours en sujettion à la cour, et en tutelle

à l'armée. Une familiarité noble le mettoit au niveau de tous ceux qui l'approchoient; il sentoit qu'une supériorité personnelle le dispensoit de se prévaloir de son rang. Il ne gardoit aucun ressentiment des torts qu'on avoit eus avec lui, et en tiroit avantage, pour se comparer à Henri IV. Son insensibilité, à cet égard, venoit de son mépris pour les hommes; il supposoit que ses serviteurs les plus dévoués auroient été ses ennemis, pour peu que leur intérêt les y eût portés. Il soutenoit que l'honnête-homme, étoit celui qui avoit l'art de cacher qu'il ne l'est point: jugement aussi injuste pour l'humanité, que déshonorant pour celui qui le porte. Il tenoit cette manière de penser de l'homme le plus corrompu, (l'abbé, depuis cardinal Dubois), qui ne croyoit pas à la vertu, ni à la probité; et n'étoit pas fait pour y croire.

Le duc d'Orléans avoit eu successivement quatre (1) gouverneurs, qui moururent à si peu de distance l'un de l'autre, que Benserade disoit qu'on ne pouvoit pas élever de

(1) Le maréchal de Navailles, le maréchal d'Estrades, le duc de la Vieuville et le marquis d'Arcy, chevalier des ordres, et conseiller d'état d'épée. Les sous-gouverneurs furent la Bertière et Fontenay.

gouverneur à ce prince. St.-Laurent, officier de Monsieur, et l'homme du plus grand mérite, fut le précepteur; mais il mourut trop-tôt pour son élève. Il avoit pris, pour copier les thêmes du jeune prince, l'abbé Dubois, moitié scribe, moitié valet du curé de St.-Eustache. Lorsque St.-Laurent mourut, le prince étoit assez grand, pour que les sous-gouverneurs, à qui Dubois s'étoit attaché à plaire, dissuadassent Monsieur de prendre un precepteur en titre, et Dubois en continua les fonctions. La mémoire des gouverneurs et du précepteur fut toujours chère au duc d'Orléans; mais Dubois lui fit perdre celle de leurs leçons.

Il est assez curieux de connoître l'origine de cet homme singulier. Fils d'un apothicaire de Brive, après avoir fait quelques études, il fut précepteur du fils du président de Gourgues. On prétend qu'il se maria ensuite secrettement. La misère lui inspirant le desir d'aller tenter fortune, d'accord avec sa femme qu'il laissa en Limosin, il se rendit à Paris. Ignoré par sa propre obscurité, il entra au Collége de St.-Michel, pour y faire les fonctions les plus basses. Né avec de l'esprit, il acquit bientôt assez de littérature, pour qu'un docteur de Sorbonne le

retirât chez lui. Ce premier maître étant mort, le curé de St.-Eustache le prit à son service. Ce fut-là qu'il fut connu de St.-Laurent, ami du curé. Souple, insinuant, prévenant, il obtint, sinon l'amitié, du moins la compassion de St.-Laurent qui le prit et l'employa sous lui, comme nous l'avons vu. On l'habilla convenablement, pour lui donner la vraie figure d'un abbé, relever un peu son extérieur piètre et bas, et le rendre présentable. Il s'insinua, par degrés, dans l'esprit du jeune prince, et finit par s'en emparer après la mort de St.-Laurent.

Comme l'intimité laisse bientôt voir le caractère, l'abbé sentit qu'il seroit méprisé de son élève, s'il ne le corrompoit lui-même ; il n'y oublia rien, et malheureusement n'y réussit que trop. On ne fut pas longtems à s'appercevoir du crédit de l'abbé sur le prince ; mais le peu d'importance du personnage le sauvant alors de la jalousie, on ne fut pas fâché d'avoir quelqu'un dont on pût se servir, dans l'occasion, comme d'un instrument sans conséquence.

Le dessein que le roi prit de faire épouser mademoiselle de Blois, sa fille naturelle, au duc de Chartres, mit l'abbé Dubois en œuvre. Le roi qui sentit bien que Monsieur,

tout soumis qu'il étoit, répugneroit à la proposition, et que la hauteur allemande de Madame en seroit indignée, pensa d'abord à s'assurer du consentement du duc de Chartres. Il sut que personne n'y réussiroit mieux que l'abbé Dubois, et le fit charger de cette commission. L'abbé avoit déjà persuadé à son disciple, qu'il n'y avoit ni vice ni vertu; mais n'ayant pas été à portée d'attaquer, ni même de connoître les maximes de l'honneur du monde, cela devenoit une entreprise. Il étoit plus difficile de détruire des préjugés d'orgueil que des principes de morale, et ces préjugés ne laissoient pas d'être fondés en raison. Dubois vint à bout d'en triompher, en effrayant le duc de Chartres de la puissance du roi, et en lui présentant l'appas d'une augmentation de crédit et de dignité personnelle, par la continuation des honneurs de fils de France, supérieurs à ceux de petit-fils.

Le mariage fut conclu, malgré les incertitudes du duc de Chartres, les répugnances de Monsieur et les fureurs de Madame qui donna un soufflet à son fils, à la première déclaration qu'il lui en fit.

Le duc de Chartres trouvoit d'ailleurs dans la femme qu'il épousoit, figure, esprit, vertu et noblesse de caractère; mais elle s'étoit fait sur sa naissance une illusion singulière. Elle s'imaginoit avoir fait à son mari autant d'honneur qu'elle en avoit reçu. Fière de sa naissance, qu'elle devoit au roi, elle ne faisoit pas la moindre attention à la marquise de Montespan, sa mère. On la comparoit assez plaisamment à Minerve, qui ne reconnoissant point de mère, se glorifioit d'être fille de Jupiter. Cette manie ne l'empêchoit pas de se prévaloir avec ses frères et ses sœurs des honneurs qu'elle ne devoit qu'à son mariage. Moins sensible à l'amour qu'aux respects qu'elle exigeoit de son mari, elle eut toujours plus de dépit que de jalousie des maîtresses qu'il prit, et n'auroit pas fait les moindres avances pour le ramener.

Tant de hauteur fortifia le goût du duc d'Orléans, pour une vie libre qui devint quelquefois crapuleuse. Humain, compatissant, il auroit eu des vertus, si l'on en avoit sans principe; l'abbé Dubois les lui avoit fait perdre. La sujettion où le roi le tenoit, lui faisoit donner de grands éloges à la liberté angloise.

angloise. (1) Il est vrai que celle qu'il desiroit pour lui, il la laissoit aux autres. Il eut quelquefois des rivaux qui ne s'en cachoient pas trop. A l'égard de ses sociétés, il n'y étoit ni difficile, ni gênant. Dès qu'on lui plaisoit, on devenoit son égal. Malgré ses talens et les ressources de son esprit, il ne pouvoit se suffire long-tems à lui-même; la dissipation, le bruit, la débauche lui étoient nécessaires. Il admettoit dans sa société des gens que tout homme qui se respecte n'auroit pas avoué pour amis, malgré la naissance et le rang de quelques-uns d'entr'eux. Le régent, qui pour se plaire avec eux ne les en estimoit pas davantage, les appelloit ses *roués*, en parlant d'eux et devant eux. La licence de cet intérieur étoit poussée au

(1) Il aimoit à raconter que le grand-prieur de Vendôme, exilé de la cour de Louis XIV, étoit allé à Londres, où il devint amoureux d'une maîtresse de Charles II. Ce prince l'ayant prié de cesser ses poursuites, sans pouvoir l'obtenir, lui défendit l'entrée de son palais. Le grand-prieur n'en eut que plus d'affectation à suivre cette femme aux spectacles, aux promenades, et toujours aux yeux du roi qui fut enfin obligé de s'adresser à Louis XIV, et de le prier de rappeller le grand-prieur. Louis se fit obéir à Londres, l'exilé revint trembler à Versailles.

point, que la comtesse de Sabran lui dit un jour, en plein souper, que Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue dont il forma l'ame des princes et des laquais. Le régent, loin de s'en fâcher, en rit beaucoup, parce que le mot, vrai ou faux, lui parut plaisant. Le curé de Saint-Côme (Godeau) fit, dans un prône, un tableau dont l'application étoit frappante contre le régent. Le prince, à qui l'on en parla, dit, sans s'émouvoir : de quoi se mêle-t-il ? je ne suis pas de sa paroisse.

Quant à la religion, il seroit difficile de dire quelle étoit celle du régent; il étoit de ceux dont on dit qu'ils cherchent maître. Sans faire attention que le respect pour la religion importe plus aux princes qu'à qui que ce soit, le régent affectoit et affichoit une impiété scandaleuse. Les jours consacrés pour la dévotion publique étoient ceux qu'il célébroit par quelques débauches d'éclat; son impiété étoit une sorte de superstition. Ces excès ou ces petitesses décéloient un homme qui n'est rien moins que ferme dans ses sentimens, et veut s'étourdir sur ce qui le gêne. En cherchant à douter de la divinité, il couroit les devins et les devineresses, et

montroit toute la curiosité crédule d'une femmelette. Il y a grande apparence que, s'il fût tombé dans une maladie de langueur, il auroit recouru aux reliques et à l'eau bénite. J'ai rapporté le trait par lequel le roi l'avoit si bien caractérisé. Madame ne le connoissoit pas moins, lorsqu'elle disoit: les fées furent conviées à mes couches, et chacune douant mon fils d'un talent, il les eut tous; malheureusement on avoit oublié une vieille fée qui, arrivant après les autres, dit: il aura tous les talens, excepté celui d'en faire bon usage.

Madame aimoit tendrement son fils, quoiqu'elle en blamât fort la conduite. Cette princesse, avec un sens droit, étoit attachée à la vertu, à l'honneur, aux bienséances, à l'étiquette de son rang. Une santé inaltérable qui l'empêchoit de connoître aucune délicatesse pour elle, la faisoit paroître dure pour les autres, en qui elle ne supposoit pas plus de besoins. Franche jusqu'à la grossièreté, bienfaisante, capable d'amitié, elle ne cherchoit point à plaire, elle ne vouloit être aimée que de ceux qu'elle estimoit. Elle aimoit fort sa nation, et il suffisoit d'être allemand, pour en

être accueilli. Tous ses parens lui étoient chers, et son inclination se régloit sur la proximité du sang, même à l'égard de ceux qu'elle n'avoit jamais vus. Elle estimoit sa belle-fille, et l'auroit aimée, si elle eût été légitime. Sa sévérité sur les devoirs excitoit en elle la plus forte indignation contre la duchesse de Berri, sa petite fille. On ne pouvoit louer dans celle-ci que la figure et les graces; car beaucoup d'esprit, dont elle abusa toujours, n'est pas un sujet d'éloge. Sans avoir les bonnes qualités de son père, elle en outroit tous les vices. Il avoit été son précepteur à cet égard; elle devint bientôt son émule et le surpassa.

Nous avons vu la vanité bizare que la duchesse d'Orléans tiroit de sa naissance; sa fille rougissoit de lui devoir la sienne. Une telle opposition d'idées et une trop parfaite égalité d'orgueil ne devoient pas maintenir l'union entre la mère et la fille; les dissentions étoient donc continuelles et alloient souvent jusqu'à l'éclat. La duchesse d'Orléans s'en affligeoit, parce qu'elle étoit mère, ce sentiment la préservoit de la haine pour sa fille; mais celle-ci qui avoit renoncé à tout sentiment honnête,

ne dissimuloit ni son mépris ni son aversion. Le duc d'Orléans se contentoit de la désaprouver, et n'osoit la réprimander.

Le père et la fille vivoient dans une telle intimité, que des bruits, qui n'avoient été que des murmures sourds, devinrent des propos publics, et allèrent jusqu'au duc de Berri. Sa religion ne lui permettoit pas de les croire; mais comme il aimoit éperduement sa femme, il étoit importuné des assiduités de son beau-père; et ce tiers incommode lui donnoit une humeur qu'il ne contenoit pas toujours. Il étoit d'ailleurs effrayé des discours impies que le père et la fille affectoient devant lui. C'étoit entr'eux deux un assaut d'irréligion et de mépris des mœurs. Leur impiété étoit autant une manie qu'un vice. La princesse railloit imprudemment son mari sur une dévotion qui étoit pourtant l'unique préservatif qu'il eût contre des soupçons qu'elle devoit tâcher de détruire. Le père et la fille n'avoient, pour se justifier, que l'excès d'une folle imprudence; mais la folie de leur conduite, et leur indifférence sur les propos du public, n'étoient pas une preuve d'innocence; et la cour, qui n'avoit ni la vertu, ni la religion du duc de Berri, n'étoit pas si

réservée dans ses jugemens. Le duc d'Orléans en fut averti, et s'en indigna d'horreur; sa fille n'en fut révoltée que d'orgueil; et ni l'un ni l'autre ne se contraignirent pas davantage.

Si le duc d'Orléans étoit amoureux de sa fille, il n'en étoit pas jaloux, et vit toujours avec assez d'indifférence le débordement de sa vie. A peine eut-elle épousé le duc de Berri, qu'elle eut des galanteries, où le respect qu'on devoit à son rang, l'obligeoit de faire les avances. Le commerce qu'elle eut avec la Haye, écuyer de son mari, fut porté à un degré de frénésie incroyable. Non contente de laisser éclater sa passion, elle proposa à son amant de l'emmener en Hollande. La Haye frémit à cette proposition, et se vit obligé, pour ne pas être la victime de sa discrétion sur un pareil délire, d'en faire part au duc d'Orléans. Il fallut tour-à-tour effrayer et flatter cet esprit égaré, pour que le projet ne perçât pas jusqu'au roi. Peu-à-peu l'accès se dissipa; et cette furieuse céda enfin à l'impossibilité de se satisfaire, ou à la crainte de rendre sa folie funeste à son amant.

Lorsque son mari fut attaqué à Marli de

la maladie dont il mourut, au lieu de venir de Versailles, pour le voir, elle se contenta d'en demander la permission au roi, qui répondit qu'étant grosse, elle feroit peut-être une imprudence, mais qu'elle en étoit la maitresse. Elle ne vint point, et son mari mourut sans l'avoir vue, et sans en avoir prononcé le nom.

La duchesse de Berri, malgré son orgueil, trembloit devant le roi, et rampoit devant madame de Maintenon. Nous verrons bientôt le reste de sa vie, qui fut courte, répondre à ses commencemens.

Reprenons la suite des faits. Le lendemain de la mort du roi, le parlement s'assembla pour décider de la régence. Le duc d'Orléans, les princes et les pairs s'y rendirent, et dès huit heures tout étoit en place.

On sait que Louis XIV nommoit par son testament, au lieu d'un régent, un conseil de régence, dont le duc d'Orléans ne seroit que le chef, et que le duc du Maine devoit avoir le commandement des troupes de la maison du roi.

Comme le procès-verbal de cette séance du 2 septembre, et celui du lit de justice, où le jeune roi vint se faire reconnoître le

12, sont entre les mains de tout le monde, je me contenterai d'y renvoyer le lecteur, et rappellerai seulement quelques circonstances, qui ne se trouvent pas dans l'imprimé.

Le duc d'Orléans étoit également occupé et inquiet d'un jour si décisif. Le premier président s'étant vendu au duc du Maine, le duc d'Orléans acheta le colonel des gardes françoises (le duc de Guiche Grammont); en conséquence, le régiment occupa sourdement les avenues du palais, et les officiers avec des soldats d'élite, mais sans l'uniforme, se répandirent dans les salles. L'abbé Dubois affecta de mener dans une des lanternes, Stairs, ambassadeur d'Angleterre, pour insinuer que la cour de Londres en cas d'événement, appuieroit le duc d'Orléans. Ces différentes mesures furent superflues, le personnel de deux concurrens décida de tout.

Le duc d'Orléans, en réclamant les droits de sa naissance, n'oublia pas de dire des choses flatteuses pour le parlement. Sa contenance ne fut pas d'abord bien libre; mais il se raffermit par degrés, à mesure que les esprits paroissoient lui devenir fa-

vorables. Enfin la régence lui ayant été déférée, il y eut encore sur la tutelle du jeune roi, et sur le commandement des troupes de sa maison, quelques discussions qui donnoient au régent et au duc du Maine un air de cliens aux pieds de la cour. Les amis du premier, sentant que la seule égalité de rôle le dégradoit, lui conseillèrent de remettre la séance à l'après-midi, pour régler le reste. Ce conseil fut un coup de parti. Le régent leva la séance, et se rendit chez lui, où il eut le temps de reprendre ses esprits. Il fit venir le procureur-général d'Aguesseau, et le premier avocat général, Joli de Fleury. Ces deux magistrats, les plus éclairés du parlement, n'ont point encore eu de successeurs. Le premier, plein de lumières, de connoissances et de probité, cherchoit, voyoit et vouloit toujours le bien. L'autre, avec autant d'esprit, mais plus fin, distinguoit du premier coup-d'œil, entre deux biens, celui qui lui convenoit le mieux, et savoit le faire envisager comme le meilleur.

L'un et l'autre comprirent également qu'il ne s'agissoit plus d'examiner si l'exécution du testament eût été préférable, ou non, à la régence déjà déférée au duc d'Orléans.

Ils sentirent le danger de séparer l'autorité militaire d'avec l'administration politique. Le régent, appuyé des princes et des pairs contre les légitimés, se seroit bientôt servi de l'autorité qu'il avoit déja obtenue, pour s'emparer de celle qui lui seroit refusée; ce qui ne pourroit se faire sans troubler l'état; au-lieu que le duc du Maine étant dépouillé de tout, sa timidité répondoit de la paix.

Les choses ainsi disposées au palais-royal, ne trouvèrent plus de difficulté dans la séance de l'après-midi. Le parlement aima mieux faire un régent, que de risquer qu'il se fît de lui-même. Quelques-uns, en annullant le testament de Louis XIV, n'étoient pas fâchés d'insulter au lion mort, et de paroître accorder librement ce qui ne manqueroit pas de leur échapper.

Je vois dans les lettres du prince Cellamare, ambassadeur d'Espagne en France, que Philippe V s'étoit flatté d'obtenir la régence, et de la faire administrer, en son nom, par un représentant. Cellamare écrit qu'il a sondé les dispositions de tous ceux qui pourroient servir le roi d'Espagne, et que tous déclarèrent que la proposition seule révolteroit la nation entière; mais que tous

aussi avouoient ouvertement que, si le roi mineur venoit à manquer, Philippe V ne trouveroit aucune difficulté à passer sur le trône de France. Cellamare cite, parmi ceux à qui il s'est ouvert, la maison de Condé, le duc de Guiche, colonel des gardes, Courtanvaux, capitaine des cent-suisses, le maréchal de Barwic, le cardinal de Polignac, le marquis de Torcy, secrétaire d'état, le duc de Noailles et le maréchal d'Estrées, ces deux derniers particulièrement attachés au duc d'Orléans. Les instructions de Cellamare alloient jusqu'à lui ordonner de faire une protestation contre tout régent qui seroit préféré à Philippe V ; il fut assez sage pour n'en rien faire.

Le duc du Maine, qui, si le testament eût subsisté, devoit jouer un rôle principal, en fit un bien misérable. Ce n'étoit pas un Dunois que son mérite légitima. Il ne sut, ni retenir, ni remettre l'autorité, et s'en laissa dépouiller. La duchesse du Maine, espèce de petit monstre par la figure, vive, ambitieuse avec de l'esprit, et ce qu'il peut rester de jugement à un vieil enfant gâté par les louanges de sa petite cour, entreprit,

dans la suite, de relever son mari, et pensa le perdre.

Le régent, au sortir du parlement, se rendit à Versailles, auprès du roi, et passa ensuite chez Madame, qui lui dit : Mon fils, je ne desire que le bien de l'état et votre gloire ; je n'ai qu'une chose à vous demander pour votre honneur, et j'en exige votre parole. Il la donna. C'est de ne jamais employer ce frippon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y ait au monde, et qui sacrifieroit l'état et vous au plus léger intérêt. La suite fera voir que madame avoit plus de jugement que son fils n'avoit de parole.

Le régent commença par de grandes réformes dans la maison, les bâtimens et les équipages du roi. Louis XIV n'ayant donné aucun ordre pour ses funérailles, on se conforma à l'économie que Louis XIII avoit prescrite pour les siennes. Les entrailles furent portées à Notre-Dame, et le cœur aux Jésuites.

Louis XIV avoit ordonné qu'aussi-tôt après sa mort, on conduisît le jeune roi à Vincennes, à cause de la salubrité de l'air. Le régent le desiroit, pour être plus à portée de

Paris et de ses plaisirs. Les médecins de la cour, plus commodément logés à Versailles, qu'ils ne seroient à Vincennes, trouvoient que l'air le plus pur étoit celui du lieu qui leur étoit le plus commode ; et toute la domesticité, par le même intérêt, approuvoit la médecine. Le régent manda les médecins de Paris, qui, par des raisons peut-être aussi désintéressées que celles des médecins de la cour, se déclarèrent pour Vincennes ; et le roi y fut conduit le 9, sans traverser Paris. Le même jour, le corps de Louis XIV fut porté à St.-Denis. L'affluence fut prodigieuse dans la plaine. On y vendoit toutes sortes de mets et de rafraîchissemens. On voyoit de toutes parts le peuple danser, chanter, boire, se livrer à une joie scandaleuse, et plusieurs eurent l'indignité de vomir des injures, en voyant passer le char qui renfermoit le corps.

Le régent, dans son premier travail avec les secrétaires d'état, se fit représenter la liste de toutes les lettres de cachet, et il y en eut beaucoup dont ils ne purent lui dire les motifs. Il fit rendre la liberté à tous ceux qui n'étoient pas détenus pour crime réel, et il s'en trouva peu de ceux-là ; presque

tous étoient des victimes de ministres et du père Tellier. Il sortit, entr'autres, un chevalier d'Aremberg, d'un cachot où il étoit depuis onze ans, pour avoir procuré l'évasion du père Quesnel des prisons de Malines. Je l'ai vu quelquefois depuis dans ma jeunesse; et quoiqu'il ne fût pas âgé, la rigueur de sa prison lui avoit donné l'air de la décrépitude. Il se trouva encore à la bastille un Italien arrêté depuis trente-cinq ans, le jour qu'il étoit arrivé à Paris. Il représenta que sa liberté seroit désormais son plus grand malheur, et qu'il réclameroit inutilement des parens, qui, peut-être, ne vivroient plus, ou dont il seroit méconnu. Le régent ordonna qu'il fut bien traité à la Bastille, avec liberté de sortir et de rentrer. L'état dans lequel parurent les prisonniers de la bulle, faisoient horreur. Ce premier acte de justice fit donner au régent les plus grands éloges; et il n'est pas inutile d'observer que l'ouverture des prisons ne se fit que deux jours après le convoi de Louis XIV, et par conséquent ne fut pas la cause de la joie que le peuple y fit paroître; mais le desir et l'espoir d'un meilleur état, étant toujours le seul bien qu'on lui laisse, il ap-

plaudit à toute révolution dans le gouvernement, en attendant qu'il se détrompe encore.

Dès que le roi eut tenu son premier lit de justice, le régent rendit au parlement le droit de remontrances (1), dont il n'étoit plus question depuis long-temps. Il nomma aussi les différens conseils qu'il avoit annoncés. Celui de régence auquel tous les autres devoient être subordonnés, fut composé en partie de membres nommés par le testament. La Vrilliere en fut le secrétaire; Pontchartrain y entra aussi, mais sans fonction, et tous les deux sans voix. Le maréchal

(1) Par l'édit de 1667, il avoit été ordonné que dans les cas où le parlement croiroit devoir faire des remontrances, elles seroient présentées dans les huit jours après l'envoi des édits, ordonnances ou déclarations, passé quel tems, les édits, etc., seroient censés enregistrés. Par édit de 1673, il fut ordonné que tout enregistrement se feroit sur le premier requisitoire du procurenr-général, sauf à faire des remontrances dans les huit jours qui suivoient; mais sans que l'exécution des édits, ordonnances, etc., pût être suspendue. Les remontrances étant devenues inutiles, on n'en faisoit plus. Le régent fit rendre au parlement le droit de remontrances, par une déclaration du roi du 15 septembre 1715.

de Tallart, quoique nommé dans le testament, ne pouvant se faire employer, alloit criant par-tout qu'il ne lui restoit pour son honneur que de se faire écrire le testament sur le dos. Il fut dans la suite admis au conseil de régence.

Le public, touché de la vertu et de la persécution qu'avoit éprouvé le cardinal de Noailles, applaudit à sa nomination de chef du conseil de conscience. Il y avoit peu de jours que tout trembloit sous la bulle: en vingt-quatre heures tout devint ou se déclara contre.

Le parlement fut flatté de voir d'Aguesseau, Joli de Fleuri, et l'abbé Pucelle entrer au conseil de conscience, et Roujault, Goeslard et l'abbé Mingui admis dans celui des affaires de l'intérieur du royaume.

Le père Tellier, nommé confesseur par le codicile de Louis XIV, se voyant sans fonction, attendu l'âge du roi, demanda au régent quelle étoit sa destination présente. Cela ne me regarde pas, répondit le prince, adressez-vous à vos supérieurs.

A peine les conseils alloient-ils s'assembler, qu'il survint une difficulté dans celui des finances, le seul où il y eût des conseillers

seillers d'état. Pour connoître sur quoi elle portoit, il faut se rappeller que, lors de la signature du traité de Bade, la Houssaye conseiller d'état et troisième ambassadeur avec le maréchal de Villars et le comte du Luc, prétendit signer avant le comte, et ne céder qu'aux gens titrés ou grands officiers de la couronne. Le roi, au lieu de décider la question, rappella la Houssaye, et envoya Saint-Contest qui n'étant que maître des requêtes, voulut bien signer après le comte du Luc. D'après cet exemple, les conseillers d'état demandoient la préséance sur le marquis d'Effiat chevalier des ordres, mais ni titré, ni grand officier de la couronne. Le régent après force négociations, nomma d'Effiat vice-président du conseil des finances, et les conseillers d'état y acquiescèrent d'autant plus volontiers, qu'ils s'assuroient ainsi la préséance sur-tout autre qui, n'étant titré ni grand officier, deviendroit simple membre du conseil. En effet, lorsqu'une affaire obligeoit les conseillers d'état de venir au conseil de régence, ils se plaçoient après les maréchaux de France, et au-dessus des autres membres de la ré-

gence; et le maître des requêtes rapportoit debout.

Le succès des conseillers d'état, donna lieu à une prétention des maîtres des requêtes, savoir, de rapporter assis au conseil de régence, à moins que ceux qui n'étoient ni ducs ni grands officiers, ni conseillers d'état, ne fussent aussi debout. Le régent toujours embarrassé d'ordonner, souffrit pendant plus d'un an que les chefs ou présidens des autres conseils, rapportassent eux-mêmes les affaires, et la plûpart s'en acquittoient fort mal. Le maréchal de Villars écrivoit de façon, que personne ni lui-même ne pouvoit lire son écriture. Le maréchal d'Estrées s'embrouilloit si fort, en rapportant, qu'il rendoit souvent l'affaire inintelligible. Cela ne finit qu'à la mort du chancelier Voisin. D'Aguesseau trancha la difficulté, en obligeant les maîtres des requêtes de rapporter debout.

Amelot, après avoir inutillement sollicité à Rome la tenue d'un concile national, revint à Paris, et disoit librement que le pape gémissoit d'avoir donné sa constitution. Le père Tellier ne cessoit d'écrire que le roi

la désiroit, et le pape le dit formellement dans l'exorde de la bulle. Le pontife qui se piquoit de latinité, avoit composé cet exorde; mais Jouvenci avoit corrigé le thême dont le cardinal Fabroni, et le jésuite Daubenton avoient fourni la matière. Si le père Tellier, ajoutoit le pape, ne m'avoit pas persuadé du pouvoir absolu du Roi, je n'aurois jamais hasardé cette constitution. Amelot exité par la confiance du pape, lui dit: mais pourquoi, saint-père, au lieu de cette condamnation *in globo* de tant de propositions différentes, ne vous êtes vous pas borné à quelques unes de vraiment répréhensibles, qu'on peut trouver dans quelque livre que ce puisse être, quand on les cherche bien? Eh, mon cher Amelot, que pouvois-je faire? Le père Tellier avoit dit au roi qu'il y avoit dans le livre de Quesnel, plus de 100 propositions censurables: il n'a pas voulu passer pour menteur; on m'a tenu le pied sur la gorge, pour en censurer plus de cent; je n'en ai mis qu'une de plus, et l'on en vouloit 103. Ce récit simple dispense de toutes réflexions.

Le désordre des finances exigeoit la plus forte attention du gouvernement. On a de-

puis quelques années fait tant d'ouvrages bons ou mauvais sur l'agriculture, le commerce et les finances, qu'il faut espérer que les vrais principes seront enfin connus. Il n'y aura plus qu'à désirer des ministres instruits, et plus attachés à l'état qu'à leurs places. Sans entrer dans une discussion systématique sur ces matières, je me bornerai à rapporter les événemens.

Le maréchal de Villeroi, étoit le chef de représentation du conseil des finances, et n'a jamais été autre chose, quelque poste qu'il ait occupé. Il avoit eu une des belles figures qu'on pût montrer dans un bal, un carrousel; magnifique avec l'air et les manières d'un grand seigneur, esprit borné et sans culture, de la vieille galanterie, un jargon de cour, de la morgue, haut ou plutôt glorieux, et plus bas que respectueux auprès du feu roi, et de madame de Maintenon.

Le duc depuis maréchal de Noailles, président de ce même conseil des finances, en étoit le véritable maître, et donnoit principalement sa confiance à Rouillé du Coudrai, parfaitement honnête homme avec beaucoup d'esprit et de littérature; mais

aimant le vin jusqu'à l'ivresse, débauché jusqu'au scandale, et ne se retenant sur rien. Un jour qu'en plein conseil, et en présence du régent, il s'exprimoit avec sa liberté ordinaire, le duc de Noailles lui dit : M. Rouillé, il y a ici de la bouteille, cela se peut, M. le duc, repliqua Rouillé, mais jamais de *pot de vin.* Le trait fut d'autant mieux senti que les Noailles passoient pour ne se pas contraindre sur les affaires ; et Rouillé avoit les mains si nettes, qu'une compagnie de traitans lui ayant présenté une liste de leurs associés, où il trouva des noms en blanc, il leur en demanda la raison, ils lui répondirent que c'étoient les places dont il pouvoit disposer. Mais si je partage avec vous, leur dit-il, comment pourrai-je vous faire pendre, au cas que vous soyez des fripons?

A l'égard du duc de Noailles, en le décomposant, on en auroit fait plusieurs hommes, dont quelques-uns auroient eu leur prix. Il a, car il vit encore, beaucoup et de toutes sortes d'esprit, une éloquence naturelle, flexible et assortie aux différentes matières. Séduisant dans la conversation, prenant le ton de tous ceux à qui il parle, et souvent par

là, leur faisant adopter ses idées, quand ils croient lui communiquer les leurs. Une imagination vive et fertile, toutefois plus feconde en projets qu'en moyens. Sujet à s'éblouir lui-même, il conçoit avec feu, commence avec chaleur, et quitte subitement la route qu'il suivoit, pour prendre celle qui vient la traverser. Il n'a de suite que pour son intérêt personnel, qu'il ne perd jamais de vue. Maître alors de lui-même, il paroît tranquille, quand il est le plus agité. Sa conversation vaut mieux que ses écrits; car en voulant combiner ses idées, à force d'analyser, il finit par faire tout évaporer. Ses connoissances sont étendues, variées et peu profondes. Il accueille fort les gens de lettres, et s'en est servi inutilement pour des mémoires. Dévot ou libertin suivant les circonstances, il se fit disgracier en Espagne, en proposant une maîtresse à Philippe V. Il suivit ensuite madame de Maintenon à l'église, et entretint une fille d'opéra au commencement de la régence, pour être au ton regnant. Le désir de plaire à tous les partis lui a fait jouer des rôles embarrassans, souvent ridicules, et quelquefois humilians. Citoyen zélé, quand son inté-

rêt propre le lui permet, il s'appliqua à rétablir les finances, et y seroit peut-être parvenu, si le régent l'eût laissé continuer ses opérations. Quelque fortune que le duc de Noailles se fût procurée, ce ne pouvoit être un objet pour l'état. On auroit du moins évité la secousse du pernicieux système de Law qui n'a enrichi que des frippons, grands ou petits, ruiné la moyenne classe la plus honnête et la plus utile de toutes, bouleversé les conditions, corrompu les mœurs, et altéré le caractère national.

Comme il n'y a rien de fixe dans l'étiquette et le cérémonial de France, attendu que les ministres ont intérêt que cela soit ainsi, pour être toujours maîtres dans les occasions de décider suivant leurs affections particulières; le service qui se fit à saint-Denis pour le feu roi, donna lieu à des discussions assez vives, entre le parlement et les ducs et pairs, qui portoient les honneurs. Le régent se garda bien de prononcer. Il aimoit assez la division entre les corps, et disoit quelque fois, *divide et impera*; mais il entroit dans sa conduite, au moins autant de foiblesse que de politique. Il affectoit encore de mépriser l'éti-

quette ; il y en a cependant des articles qui au premier coup d'œil, paroîtroient un pédantisme, et seroient approuvés par un jugement plus réfléchi. Dans beaucoup d'occasions, l'étiquette entretient la subordination, supplée aux mœurs et quelque fois les conserve. Elle est si peu indifférente de nation à nation, que c'est toujours par une diminution de puissance et de considération, qu'un prince se relache de son étiquette à l'égard d'un autre.

Chacun voyant dans la régence qu'on pouvoit régler ses droits sur ses prétentions, la duchesse de Berri plus autorisée que personne, prit quatre dames du palais, quoiqu'aucune fille de France n'eût jamais eu qu'une dame d'honneur et une dame d'atours (1). Elle voulut aussi avoir une compagnie de gardes. Le régent lui représenta inutilement que jamais fille de France, ni reine, excepté la reine régente, mère de Louis XIV, n'avoit eu cette distinction, il fallut la satisfaire ; mais il donna en même tems une pareille compagnie de gardes à sa mère, madame, veuve de monsieur.

(1) Voyez les états de la France avant la régence.

Au défaut du titre de reine, la duchesse de Berri cherchant à s'en attribuer les honneurs et même à les outrepasser, traversa Paris depuis le Luxembourg où elle logeoit, jusqu'aux Tuileries, entourée de ses gardes, avec trompette et timbales sonnantes. Le maréchal de Villeroi représenta au régent, que cet honneur n'appartenoit à qui que ce fût, qu'au roi, dans le lieu où il est; or il habitoit alors les Tuileries où on l'amena le 30 décembre 1715, pour la commodité des conseils et celle du service. La duchesse de Berri fut donc obligée de s'en tenir à ce premier essai de trompettes et de timbales qui restèrent depuis au Luxembourg. Elle voulut s'en dédommager par une autre entreprise, qui ne lui réussit pas mieux. Elle parut sous un dais à l'opéra, et le lendemain à la comédie, quatre de ses gardes sur le théâtre et les autres dans le parterre. Le cri fut général, et de dépit, elle se renferma depuis dans une petite loge où elle étoit *incognico*; et comme la comédie se jouoit alors trois fois la semaine sur le théâtre de l'opéra au palais royal, la loge servoit aux deux spectacles.

Le chevalier de Bouillon qui se faisoit

alors nommer le prince d'Auvergne, donna le projet des bals de l'opéra, qui détourneroient des bals particuliers, où il arrivoit souvent du désordre, au lieu qu'une garde militaire maintiendroit la police à l'opéra. Le projet fut approuvé, et valut 6000 livres de pension au prince d'Auvergne pour son droit d'avis. La proximité de l'appartement du régent, fit qu'il s'y montra souvent, en sortant de souper, dans un état peu convenable à l'administrateur du royaume. Dès le premier bal, le conseiller d'état Rouillé y vint ivre, parce que c'étoit son goût et son usage; et le duc de Noailles dans le même état, pour faire sa cour.

Si le régent eut eu dessein de maintenir les loix et le bon ordre, il auroit profité du duel entre Ferrant, capitaine au régiment du roi, et Girardin capitaine aux gardes, pour faire un exemple; mais il se contenta de leur faire perdre leurs emplois. Sans s'expliquer trop ouvertement, il insinuoit que les duels étoient un peu trop passés de mode. Il permit à Caylus de venir se purger du sien contre le comte d'Auvergné. Le régent défendit cependant les voies de fait au

duc de Richelieu, et au comte de Bavière, qui ayant eu ensemble quelques paroles vives, avoient pris un rendez-vous. Peu de tems après, le duc de Richelieu et Gacé fils du maréchal de Matignon se battirent et se blessèrent légèrement. Le parlement les décréta ; et le régent les envoya à la bastille. Tout se borna au plus amplement informé, sans garder prison. Peu de tems après, Jonsac d'Aubeterre et Vilette, frère de la comtesse de Caylus, se battirent aussi. Le parlement procéda contr'eux ; mais ils sortirent du royaume. Cette affaire réveilla celle de Ferrant et Girardin qui furent effigiés. Plus d'un an avant la mort de Louis XIV, Staire ambassadeur d'Angleterre en France, avoit cherché à se lier avec le futur régent. Il sentit bien que si le duc du Maine avoit l'autorité, élevé dans les principes du roi, il seroit favorable à la maison Stuart. Il se tourna donc vers le duc d'Orléans ; et par le moyen de l'abbé Dubois, eut des conférences secrettes, et persuada à ce prince que le roi Georges et lui avoient les mêmes intérêts. Pour gagner d'autant mieux sa confiance, il convenoit que Georges étoit un usurpateur à l'égard des Stuarts ; mais il

ajoutoit que si le foible rejeton de la famille royale en France venoit à manquer; toutes les renonciations n'empêcheroient pas, que lui duc d'Orléans, ne fût regardé comme un usurpateur à l'égard du roi d'Espagne. Il ne pouvoit donc, disoit Stairs, avoir d'allié plus sur que le roi Georges. L'abbé Dubois qui avoit les vues que nous verrons dans la suite, s'appliqua continuellement à inspirer ces sentimens à son maître.

A peine le duc d'Orléans étoit il déclaré régent, que Stairs vint le trouver. Il lui parla d'une conspiration vraie ou fausse, qui étoit disoit-il près d'éclater à Londres contre le roi Georges, et lui proposa un traité de garantie pour les succesions de France et d'Angleterre. Quoi qu'il en fût de la conspiration de Londres, le comte de Marr à la tête d'un parti en Ecosse, en faveur du prétendant, faisoit assez de progrès, pour que l'on conseillât à ce prince d'aller le fortifier par sa présence. Il partit de Bar, et traversoit la France, pour aller s'embarquer en Bretagne. Stairs en fut averti, et vint demander au régent de faire arrêter ce prince qui devoit passer à Château-Thiéri.

Le régent voulant à la fois fomenter les troubles d'Ecosse, et faire montre de zèle pour le roi Georges, donna en présence de Stairs des ordres à Contade, major des gardes, d'aller à Château-Thiéri, surprendre le prétendant à son passage. Contade, homme intelligent et bien instruit des intentions secrettes du régent, partit bien résolu de ne pas trouver ce qu'il cherchoit.

Stairs se fiant peu aux démonstrations du régent, résolut de délivrer, par un coup de scélérat, le roi Georges de toutes ses craintes. Il apprit par ses espions que le prétendant étoit caché à Chaillot, dans une maison du duc de Lauzun, d'où il devoit se rendre en Bretagne. Il chargea Douglas colonel Irlandois, à la solde de France, d'aller s'embarquer à Nonancourt, avec trois assassins. Ils demandèrent en arrivant et avec tant de vivacité, si l'on n'avoit point vu passer une chaise, qu'ils en devinrent suspects à une madame l'Hôpital, maîtresse de la poste, femme d'esprit et de résolution. La nouvelle du voyage du prétendant, s'étoit déja répandue, depuis qu'il avoit disparu de Bar, et l'empressement de

ces courriers fit juger qu'ils avoient de mauvais desseins. En effet, on sut depuis que les trois satellites de Douglas étoient des scélérats déterminés, qui, avant que de partir de Londres, avoient fait leur marché pour leur famille, au cas qu'ils fussent pris et exécutés après avoir fait leur coup. La maîtresse de la poste les assura que depuis quelques jours il n'étoit pas passé de chaise; qu'il étoit impossible qu'il en passât sans relayer, ou du moins sans être vues, et qu'ils pouvoient être surs, que rien ne leur échapperoit. Douglas, après être resté deux heures inutilement sur la porte, mit un de ses gens en sentinelle, donna ses ordres au second, en lui parlant à l'oreille, et amena le troisième avec lui pour aller en avant sur le chemin de Bretagne. La maîtresse détacha aussi-tot un de ses gens sur la route de Paris, pour veiller à l'arrivée de la chaise, et la détourner chez une amie sure qu'elle alla prévenir en sortant par les derrières de sa maison. A son retour, elle apprit qu'un des deux Anglois, qui par son état paroissoit suppérieur à l'autre, s'étoit jetté sur un lit où il reposoit. Elle dit à celui qui étoit sur la porte, qu'il seroit aussitôt

averti dans la maison que dans la rue, et lui proposa de boire un coup. Il rentra, et un postillon affidé, l'ayant excité à boire, l'enivra complettement. En même tems elle enferma à double tour celui qui reposoit, et envoya chercher la maréchaussée; l'Anglois enfermé fut saisi sur le lit où il dormoit. Il entra en fureur de se voir arrêté, et se réclama de l'Ambassadeur. On lui répondit que jusqu'à ce qu'il eût justifié qu'il appartenoit au comte de Stairs, il demeureroit en prison, où l'on fit aussi partir celui qui étoit ivre.

Pendant ce tems là le prétendant arriva, et fut conduit dans la maison où il étoit attendu. Madame l'Hôpital alla l'y trouver, et lui expliqua ce qui se passoit. Le prétendant, pénétré de reconnoissance, ne dissimula point qui il étoit, et demeura caché à Nonancourt pour y prendre des mesures contre ceux qui n'étoient pas arrêtés.

Douglas bientôt instruit de ce qui venoit de se passer à l'égard des deux Anglois de Nonancourt, s'en retourna à Paris. Peu de jours après, le prétendant partit, déguisé en ecclésiastique dans une chaisse que lui

procura sa libératrice. Il lui donna une lettre pour la reine d'Angleterre à qui elle alla rendre compte de tout à saint-Germain. La reine lui donna son portrait ; le prétendant lui envoya aussi le sien, la situation de la mère et du fils, ne leur permettant pas d'autres marques de reconnoissance. La bonne madame de l'Hôpital, contente du service qu'elle avoit rendu, ne demanda rien au régent de ce qu'elle avoit dépensé, et demeura 25 ans maîtresse de la poste, que son fils et sa belle fille tiennent encore. L'audacieux Stairs, pour voiler son crime, eut l'impudence de parler de l'emprisonnement de ses assassins, comme d'un attentat au droit des gens. On lui fit sentir combien pour son honneur, il lui convenoit de se taire, et il se tut.

Nesmond évêque de Bayeux, mourut cette année. C'étoit un homme simple, naïf, plein de vertu. Il dit un jour à un Curé qui s'excusoit de s'être trouvé à un repas de noce, sur l'exemple de Jésus-christ aux noces de Cana : ce n'est pas le plus bel endroit de sa vie. On ne connut qu'à sa mort ses charités cachées à de pauvres familles de

son

son diocèse. Il faisoit remettre secrettement chaque année 30000 livres au roi Jacques II.

Le maréchal de Chamilli (Bouton) célèbre par sa belle défence de Grave, mourut aussi cette année. Il avoit été beau et bien fait, et avoit servi dans sa jeunesse en Portugal, où il avoit été fort aimé d'une religieuse. C'est à lui que les lettres portugaises sont addressées.

Quoique le régent eut donné parole à madame, de ne jamais employer l'abbé Dubois, il lui donna une place de conseiller d'état, au grand scandale de la magistrature. Ce qui détermina principalement le régent, fut qu'aucun prélat ne demanda la place, ne voulant pas être précédé au conseil par l'abbé Bignon, simple ecclésiastique. On n'en fut pas moins révolté, de voir un tel personnage succéder à un des plus dignes prélats du royaume, Fortin de la Hoquette archevêque de Sens. Il avoit refusé l'ordre du saint-esprit, n'ayant pas, dit-il, la naissance exigée par les statuts. On lui offrit d'altérer sa généalogie; il répondit, je ne veux pas dégrader l'ordre par ma naissance, et encore moins me dégrader moi-même par un

gnoit toujours plus de respect que qui que ce fut; et l'enfant le remarquoit très-bien. Entre cinq et six heures toutes affaires cessoient, il alloit voir madame, soit dans son appartement l'hiver, soit à saint-Cloud, dans la belle saison, et lui a toujours marqué beaucoup de respect. Il étoit rare qu'il passât un jour sans aller au Luxembourg voir la duchesse de Berri. Vers l'heure du souper, il se renfermoit avec ses maîtresses, quelquefois des filles d'opéra, ou autres de pareille étoffe, et dix ou douze hommes de son intimité qu'il appelloit tout uniment ses *roués*. Les principaux étoient Broglie, l'aîné du maréchal de France, premier duc de son nom, le duc de Brancas, grand'pere de celui d'aujourd'hui, Biron qu'il fit duc, Canillac, cousin du commandant des mousquetaires, et quelques gens obscurs par eux-mêmes et distingués par un esprit d'agrément ou de débauche. Chaque souper étoit une orgie. Là régnoit la licence la plus effrénée; les ordures, les impiétés, étoient le fonds ou l'assaisonnement de tous les propos, jusqu'à ce que l'ivresse complette mît les convives hors d'état de parler et de s'entendre. Ceux qui pouvoient encore marcher, se retiroient;

l'on emportoit les autres, et tous les jours se ressembloient. Le régent, pendant la première heure de son lever, étoit encore si appesanti, si offusqué des fumées du vin, qu'on lui auroit faire signer ce qu'on auroit voulu.

Quelquefois le lieu de la scène étoit au Luxembourg chez la duchesse de Berri. Cette princesse, après plusieurs galanteries de passage, s'étoit fixée au comte de Riom, cadet de la maison d'Aidie, et petit neveu du duc de Lauzan. Il avoit peu d'esprit, une figure assez commune, et un visage bourgeonné, qui auroit pu répugner à bien des femmes. Il étoit venu de sa province pour tâcher d'obtenir une compagnie, n'étant encore que lieutenant de dragons. Et bientôt il inspira à la princesse la passion la plus forte. Elle n'y garda aucune mesure, et la rendit publique. Riom fut logé magnifiquement au Luxembourg, entouré de toutes les profusions du luxe ; on alloit lui faire la cour, avant de se présenter chez la princesse, et l'on en étoit toujours reçu avec la plus grande politesse ; mais il n'en usoit pas ainsi avec sa maîtresse, il n'y a point de caprices qu'il ne lui fit essayer. Quelquefois étant

prêt à sortir, il la faisoit rester, il lui marquoit du dégoût pour l'habit qu'elle avoit pris; et elle en changeoit docilement. Il l'avoit réduite à lui envoyer demander ses ordres pour sa parure et pour l'arrangement de sa journée; et après les avoir donnés, il les changeoit subitement, lui faisoit des brusqueries, la réduisoit aux larmes, et à venir lui demander pardon des incartades qu'il lui avoit faites. Le régent en étoit indigné, et fut souvent prêt de faire jetter Riom par les fenêtres; mais sa fille lui imposoit silence, lui rendoit les traitemens qu'elle recevoit de son amant; et il finissoit par faire à sa fille les soumissions que Riom exigeoit d'elle. Si ces différentes scènes n'avoient pas eu tant de témoins, elles seroient incroyables. Ce qui étoit encore inconcevable, c'étoit la politesse de Riom avec tout le monde, et son insolence avec la princesse. Il devoit ce système de conduite au duc de Lauzun son oncle. Celui-ci s'applaudissant de voir son neveu faire au Luxembourg le même personnage qu'il avoit fait lui-même avec mademoiselle de Montpensier, lui donnoit des principes de famille, et lui avoit persuadé qu'il perdroit sa maî-

tresse, s'il la gâtoit par une tendresse respectueuse, et que les princesses vouloient être gourmandées. Riom avoit profité jusqu'au scandale des leçons de son oncle, et le succès en prouvoit l'efficacité. Cette princesse si haute avec sa mère, si impérieuse avec son père, si orgueilleuse avec tout l'univers, rampoit devant un cadet de Gascogne. Elle eut cependant quelques goûts de traverse, notamment avec le chevalier d'Aidie, cousin de Riom; mais ce ne fut que des fantaisies courtes; et la passion triompha jusqu'à la fin.

Les soupers, les baccanales, les mœurs du Luxembourg étoient les mêmes qu'au Palais-Royal, puisque c'étoient à-peu-près les mêmes sociétés. La duchesse de Berri, avec qui les seuls princes du sang pouvoient manger, soupoit ouvertement avec des gens obscurs que Riom lui produisoit. Il s'y trouvoit même un certain père Reiglet, jésuite, complaisant, commensal, et soi-disant confesseur. Si elle avoit fait usage de son ministère, elle auroit pu se dispenser de lui dire bien des choses, dont il étoit témoin et participe.

La marquise de Mouchy (1), dame d'atour de la princesse, en étoit la digne confidente. Elle vivoit en secret avec Riom, comme la duchesse y vivoit publiquement; et cette rivale, cachée et commode, réconcilioit les deux amans, quand les brouilleries pouvoient aller trop loin.

Ce qu'il y avoit de singulier, c'est que la duchesse de Berri croyoit réparer ou voiler le scandale de sa vie par une chose qui l'aggravoit encore. Elle avoit pris un appartement aux Carmélites de la rue St.-Jacques, où elle alloit de tems en tems passer une journée. La veille des grandes fêtes, elle y couchoit, mangeoit comme les religieuses, assistoit aux offices du jour et de la nuit, et revenoit de-là aux orgies du Luxembourg.

Le régent voulut aussi, de son côté, édifier le public, et n'y réussit pas mieux que sa fille. Il marcha en grand appareil à St.-Eustache, le jour de pâques, et y communia. Le contraste de sa vie habituelle et de cet acte de religion, fit le plus mauvais effet.

(1) Fille de Forcade, commis des parties casuelles, et d'une femme-de-chambre de madame de Berry. Mouchy, gentilhomme de Picardie, n'avoit d'autre bien que son nom.

Quoique la paix régnât pour nous dans l'Europe, les négociations n'en étoient pas moins vives. L'Anglois traitoit à-la-fois avec la France et l'Espagne, et cherchoit à étendre son commerce, au préjudice des deux puissances. Notre intérêt étoit de prendre pour modèle la conduite de la maison d'Autriche, tant qu'elle avoit régné sur l'Espagne et dans l'empire; mais l'abbé Dubois entraînoit le régent vers l'Angleterre dont il lui vantoit la puissance et les secours dans le cas où le roi viendroit à mourir.

D'un autre côté, Albéroni, avec le seul titre d'envoyé de Parme à Madrid, gouvernoit la reine et par conséquent la monarchie. C'étoit un de ces hommes que la fortune offre quelquefois comme un objet d'émulation aux ambitieux nés dans la poussière. Fils d'un jardinier, il sortit de son état, en entrant dans celui de l'église qui les admet tous, et souvent les confond. Le duc de Parme, ayant quelques affaires à communiquer au duc de Vendôme, général de l'armée espagnole en Italie, lui envoya Rancoveri, évêque de Borgo. Le duc de Vendôme étoit en chemise sur sa chaise percée, lorsqu'on lui annonça l'évêque. Il le fit

entrer, et ne se contraignit pas plus en lui donnant audience, qu'il ne faisoit avec l'armée. Tout en parlant d'affaires, il continua les différentes opérations de sa toilette devant le prélat qui s'en trouva très-scandalisé, et à son retour, assura que jamais il ne reparoîtroit à une audience si peu décente. Le duc de Parme fit chercher quelqu'un d'intelligent, qui ne fût pas en droit d'être difficile sur le cérémonial. On lui présenta l'abbé Albéroni. Le prince l'ayant entretenu, jugea qu'il conviendroit fort à la négociation; et que le duc de Vendôme, du caractère dont il étoit, s'embarrasseroit peu de la dignité du personnage, qui d'ailleurs étoit masqué de l'habit ecclésiastique. Albéroni fut reçu comme l'évêque l'avoit été; mais sans se formaliser de rien, il entrecoupa la conférence de plaisanteries assorties à la situation, et qui réjouissoient le le duc de Vendôme. Ce général, en se relevant de dessus sa chaise, se présenta de façon que l'abbé s'écria: *ah culo di Angelo!* Le duc de Vendôme fut si content de l'humeur de l'abbé, qu'il ne voulut traiter qu'avec lui. L'affaire du duc de Parme fut bientôt terminée; et l'abbé en ayant rendu

compte à son maître, vint s'établir commensal de la maison du duc de Vendôme. Son état n'y étoit pas bien décidé. On le voyoit par fois aumônier, secrétaire dans l'occasion, et plus souvent cuisinier, faisant des soupes au fromage pour le duc, et pardessus tout, en possession de l'amuser par des contes orduriers. Cette faveur subalterne procuroit dans la maison si peu de considération à l'abbé, qu'un des officiers, offensé de ses libertés, lui donna un jour des coups de cannes, sans que l'abbé en parût dégradé, et qu'il n'en fut autre chose que de faire rire le duc, qui ne l'en prisa ni plus ni moins qu'il faisoit. A la fin de la campagne, Albéroni suivit en France son maître, qui lui fit donner une pension de mille écus. Il eut alors l'air d'un secrétaire en titre, et retourna en Italie à la suite du duc de Vendôme. Ce général y étant mort, Albéroni se retira à Parme; et son prince le connoissant propre aux affaires, en fit son résident à Madrid. Ce fut là qu'ayant eu part au mariage de la princesse de Parme avec Philippe V, il prit le vol qui l'éleva si haut. Il écarta successivement tous ceux qui pouvoient balancer son crédit, et travailloit

à se faire cardinal, soit en servant Rome, soit en s'y faisant craindre.

La cour d'Espagne étoit déja mal avec celle de Rome, au sujet de la Sicile, sur laquelle on avoit fulminé un interdit pour un sujet qui mérite d'être rapporté.

Il faut d'abord se rappeller que vers 1125, Roger, duc de Sicile, fit ériger ses états en royaume héréditaire par le pape, à condition de relever du Saint-Siège. Mais par le même acte, il fut convenu qu'il y auroit en Sicile un tribunal perpétuellement subsistant, tout composé de laïques à la nomination du roi, et absolument indépendant du pape; que ce tribunal jugeroit souverainement et sans appel toutes les causes civiles et criminelles, de laïque à laïque, de laïque à ecclésiastique, et enfin entre ecclésiastiques, archevêques, évêques, prêtres, moines et chapitres, même dans les cas de censures et d'excommunications, sans que ce tribunal fût jamais soumis à rendre compte de sa conduite qu'aux rois et jamais aux papes; et sans que le roi pût en aucuns cas être sujet à citations, censures ou excommunications. Ce tribunal de la monarchie avoit depuis son établissement, qui de toute sa jurisdic-

tion, lorsqu'en 1711, un fermier de l'évêque de Lipari porta des pois au marché. Les commis aux droits du roi voulurent faire payer le droit ordinaire d'étalage. Le fermier, sans dire qui il étoit, refusa le paiement, et se fit saisir ses pois. L'évêque se prévalant de l'immunité ecclésiastique, qui l'exemptoit du droit, sans aucune information, excommunia les commis. Ceux-ci n'apprenant que par-là à qui les pois appartenoient, les rapportèrent aussi-tôt, et se plaignirent du fermier, qui, par un mot, auroit prévenu l'affaire. L'évêque exigea des raparations si ridicules, que les commis en rendirent compte à leurs supérieurs, dont les représentations les firent excommunier eux-mêmes. Le tribunal de la monarchie, voulant concilier les esprits, se fit excommunier aussi; troisième excommunication pour des pois chiches. La cour de Rome, supportant impatiemment ce tribunal de Sicile, avoit voulu, pour le détruire, profiter d'un nouveau gouvernement qu'elle se flattoit de trouver plus foible que le précédent. L'évêque jugeant que sa dignité ne le sauveroit pas de la prison, se refugia à Rome. L'accueil qu'il y reçut, enflâma le

zèle de plusieurs autres évêques, et chacun ayant lancé sa foudre, s'enfuit prudemment à Rome, et le pape mit aussi-tôt la Sicile en interdit. Alors une populace de prêtres et de moines n'osant s'exposer aux châtimens dûs à ceux qui observeroient l'interdit, suivirent les prélats. Ce schisme étoit dans toute sa force, lorsque, par le traité d'Utrecht, en 1713, la Sicile fut cédée au duc de Savoie, avec le titre de roi. Le pape ne crut pas devoir plus d'égards à Victor qu'à Philippe V; mais le nouveau gouvernement de Sicile tint ferme, d'autant qu'il y demeura assez de prêtres sensés pour faire le service, et que les puissances catholiques blâmèrent cette entreprise ecclésiastique. Le parlement de Paris prit fait et cause à ce sujet; et par arrêt du 15 février 1716, reçut le procureur-général appellant comme d'abus; ce qu'il n'avoit osé faire du vivant de Louis XIV.

Les jésuites voulant observer l'interdit, sans renoncer à leurs établissemens, employoient tous leurs manèges pour fomenter la sédition. Le comte Maffei, viceroi de Sicile, prit si bien ses mesures, qu'une nuit tous les jésuites, sans exception de

pères ni de frères, sains ou malades, furent enlevés, embarqués sur deux vaisseaux, bientôt débarqués sur les côtes de l'état ecclésiastique, et abandonnés à leur bonne ou mauvaise fortune. Ils se rendirent, comme ils purent, à Rome.

Le pape, très-embarrassé de cette inondation de moines, n'en devint pas plus traitable; mais la chambre apostolique se lassant bientôt de fournir la subsistance à tant de commençaux, on vit tout d'un coup afficher dans Rome un ordre à tous les proscrits de sortir de la ville, sous des peines rigoureuses, et sans leurs procurer aucuns moyens de se retirer. Il fallut cependant obéir. La faim refroidissant le fanatisme, ils voulurent regagner la Sicile; mais le comte Maffei ne leur permit plus d'y rentrer. Ils se répandirent dans les campagnes d'Italie où la plupart périrent de misère. Le roi de Sicile fut aussi ferme que le pape étoit opiniâtre. Le pontife, sans lever l'interdit, n'osa pas user contre le prince ni ses ministres, de censures dont il prévoyoit qu'ils feroient peu de cas. Les choses restèrent donc de part et d'autre dans le même état, jusqu'au tems où l'empereur devint maître

de la Sicile par la cession de la Sardaigne dont le roi Victor prit le titre. La prétention ecclésiastique s'évanouit ; l'interdit se leva de lui-même ; le tribunal de la monarchie resta en pleine puissance de sa jurisdiction, et le pape se trouva très-heureux que l'empereur, déja maître de Naples et de Milan, voulût bien ignorer les suites de l'aventure des pois chiches, et qu'il n'en fût plus parlé.

Je n'entreprends pas d'écrire, comme j'en ai prévenu, une histoire politique qui exigeroit les plus grands détails, et fatigueroit le plus grand nombre des lecteurs ; mais je rappellerai les différens objets de négociations qui seront nécessaires pour éclaircir, lier les faits, et faire connoître le caractère et les intérêts de ceux qui auront eu part aux affaires. Il n'est que trop vrai que les traités de paix ne sont que des trèves. A peine a-t-on quitté les armes, que la guerre de cabinet commence. On négocie, on cherche des alliances, pour se mettre en état de recommencer les hostilités avec plus d'avantage.

Jamais la fermentation des cours ne fut plus grande que dans la régence ; mais l'é-

tat fort agité dans son intérieur, demeura tranquille avec ses voisins. Les différens intérêts des princes, en se croisant réciproquement, entretenoient la paix.

Le pape voyant avec frayeur un puissant armement des Turcs, craignoit pour l'Italie et demandoit des secours à la France, à l'Espagne et au Portugal. L'empereur songeoit en même-tems à se défendre contre le Turc, et à s'aggrandir en Italie; de sorte que le pape le redoutoit autant que le Turc.

L'Espagne négocioit avec l'Angleterre, venoit de conclure le traité de l'Asseinto, si favorable aux Anglois, et la Hollande ayant traité de barrière, ne pensoit qu'à se réparer par le commerce.

L'Angleterre, où la succession dans la ligne protestante n'étoit pas encore bien affermie, craignoit toujours quelque révolution. Quoique le prétendant eût échoué dans son entreprise, le parti Jacobite étoit encore puissant. Les Wigts et les Toris (1)

(1) Ces noms ne subsistent plus en Angleterre. Les Wigts étoient originairement le parti républicain, et les Toris, le parti du roi; mais les uns et les autres ayant changé d'intérêt, on ne connoît plus que le parti de la cour et le parti de l'opposition.

lutoient

luttoient continuellement les uns contre les autres. Toutes les puissances avoient besoin de conserver la paix et la plûpart craignant la guerre, étoient près de la déclarer.

Le régent désiroit plus que personne de maintenir la tranquillité au dedans et au dehors. Stairs et l'abbé Dubois agissant de concert, lui persuadèrent donc que si le roi venoit à mourir, les renonciations seroient regardées comme nulles; que le régent ne pourroit monter sur le trône qu'en usurpateur, et qu'alors lui et le roi Georges, ayant des titres pareils, n'avoient d'autre parti à prendre que de s'unir étroitement d'avance pour se soutenir l'un l'autre, en cas d'évenement. Dubois s'assuroit par cette union la protection du roi d'Angleterre, dont il connoissoit le crédit sur l'empereur; quelle autorité celui-ci avoit sur le pape; et l'abbé se promit bien de profiter de toutes les circonstances que le tems et ses intrigues feroient naître.

Le régent n'eut jamais un desir vif de régner; le soin qu'il prit de la conservation du roi, en est une preuve convaincante: mais il croyoit qu'il eût été de son honneur, de soutenir les rénonciations, si

le cas en fût arrivé. En le disculpant des horreurs dont la calomnie l'a chargé, et dont les impressions subsistent encore dans quelques esprits, je suis très-éloigné d'en faire le panégyrique: avec tout l'esprit et les talens possibles, il fut toujours incapable d'un bon gouvernement, et la régence quoique tranquille au dehors, a été pernicieuse à l'état, et sur-tout aux mœurs.

Des mesures sages, des précautions, une défiance prudente de la maison d'Autriche et de l'Angleterre, une union constante avec l'Espagne: tel étoit l'intérêt de la France; mais ce n'étoit pas celui de l'abbé Dubois. S'il tâchoit de semer la discorde entre deux rois du même sang, il étoit parfaitement secondé dans ce projet par Alberoni, autre scélérat de même étoffe. Celui-ci, maître de la monarchie d'Espagne, imposoit au pape; et le traité de l'Assiente étoit si favorable aux Anglois, qu'on ne doutoit point, qu'Alberoni n'en eût reçu des sommes considérables dont il comptoit acheter le chapeau, s'il ne pouvoit le conquérir. Comme il avoit remarqué le goût que Philippe V conservoit pour la France, il avoit soin de présenter à ce prince les ré-

nonciations comme illusoires ; ainsi Dubois et Alberoni s'appliquoient également, chacun de son côté, à inspirer au roi d'Espagne et au régent de l'éloignement l'un pour l'autre.

Quoique la négociation fût déja entamée avec l'Angleterre, Stairs continuoit de donner des alarmes sur la France, pour procurer au roi Georges des subsides que le parlement n'auroit pas accordés, s'ils eût cru la paix affermie. Cette manœuvre a souvent été employée par le ministère Anglois, et presque toujours avec succès. Ce ministère travailloit en même-tems à rendre septénaire le parlement qui n'étoit que triennal. La plûpart des pairs, mécontens du gouvernement, étoient opposés à ce projet, et désiroient un autre parlement, dont ils étoient toujours sûrs d'être membres : au lieu que ceux de la chambre basse vouloient une prolongation, qui leur épargnoit les brigues qu'ils seroient obligés de faire pour obtenir les suffrages dans une nouvelle élection de députés. Les Wigts qui dominoient alors, avoient si cruellement persécuté les Toris, qu'ils en craignoient le ressentiment, s'ils reprenoient le dessus dans un

nouveau parlement. Les ministres agirent si vivement dans cette occasion, que le parlement fut prolongé.

Le régent, déja assez occupé des négociations politiques, étoit encore persécuté par le Nonce Bentivoglio au sujet de la constitution, tandis que Bissi et Rohan, blessés de la faveur du cardinal de Noailles, cherchoient à lui donner des dégoûts. Ils s'avisèrent de proposer de bénir de nouveau la chapelle des Tuileries, où le service s'étoit toujours fait, tant que Louis XIV avoit demeuré à Paris, et où le jeune roi entendoit journellement la messe depuis son retour de Vincennes. Leur objet étoit que le cardinal de Rohan eût l'honneur de faire la cérémonie de cette bénédiction, en qualité de grand aumônier. Ils ignoroient que cette question avoit déja été décidée à l'occasion de la chapelle de Versailles, dont la bénédiction avoit été déférée au cardinal de Noailles, contre la prétention du grand aumônier, le cardinal de Janson. Tout le fruit que Rohan retira de cette tentative, fut de faire ses protestations. Il fit un autre entreprise qui ne lui réussit pas mieux. Le Cardinal de Noailles, en interdisant les

jésuites, avoit conservé les pouvoirs aux peres Gaillard, de la Rue, Lignières et du Trevoux : ce dernier avoit le titre de confesseur du régent. Le grand aumônier a le droit de nommer les prédicateurs de la chapelle du roi, et celui qui prêche à la toussaint, prêche aussi l'avent. Rohan, en partant pour Strasbourg, affecta de choisir pour le sermon de la toussaint, le père de la Ferté, parent ou alié de toute la cour, et dont les pouvoirs finissoient au mois d'août. Le cardinal de Noailles pouvoit l'arrêter tout court, en lui faisant signifier une interdiction personnelle. Il n'en fit rien, voulut éviter un éclat, et se contenta d'en écrire le lendemain du sermon au cardinal de Rohan, qui ne fit point de réponse ; mais l'archevêque, las d'attendre cette réponse, fit signifier une interdiction générale aux jésuites, et nommément au père la Ferté. Il s'étoit fait jésuite malgré le maréchal son père, qui n'en parloit qu'avec emportement, comme de la dernière bassesse. Le duc de la Ferté étant mort sans enfans, le jésuite seroit devenu duc et pair, s'ils n'eut pas fait ses vœux, et l'humeur qu'il en montra quel-

quefois, en donna aux jésuites qui le reléguèrent à la Fleche où il est mort.

Pour prévenir les brigues des jésuites, le régent nomma pour confesseur du roi, l'abbé Fleuri, si célèbre par son histoire ecclésiastique, et sur-tout par les excellens discours qu'il y a joints. Il avoit été sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri.

Le régent, tourmenté par Stairs, et fatigué par Bentivoglio, pouvoit faire rappeller l'un et l'autre, le premier en calmant les inquiétudes du roi Georges, par l'abandon ouvert du prétendant, sans se lier formellement par un traité avec l'Angleterre; le second, en instruisant le pape des mœurs scandaleuses de ce Nonce. Il est vrai que le pape pouvoit objecter celles du jésuite Lafiteau, notre ministre à Rome, où il passoit par les grands remèdes, pendant que Bentivoglio s'y préparoit à Paris. La crainte de perdre le chapeau, récompense ordinaire de la nonciature de France (1),

(1) La France a toujours le choix du Nonce. Le pape présente trois sujets entre lesquels elle choisit, et qu'elle peut rejetter tous trois. L'empereur et l'Espagne ont le même privilége.

l'auroit rendu aussi souple que le régent l'auroit voulu ; mais il falloit plus de fermeté qu'il n'en avoit. S'il en montroit si peu dans les affaires importantes, on peut juger de toutes ses complaisances pour tous ses entours.

La duchesse de Berri se fit donner le château de la Meute ; et le prix en fut payé par le roi à d'Armenonville, qui eut en outre la jouissance du château de Madrid dans le bois de Boulogne, la survivance pour son fils Morville, et un brevet de retenue de 400,000 liv. sur sa charge de secrétaire d'état. La princesse obtint encore pour la Haye, son ancien amant réformé, une troisième place de gentilhomme de la manche du roi, avec 6000 liv. de pension, et bientôt on en fit une quatrième pour un protégé de madame Ventadour.

La duchesse de Berri, ennuyée du deuil de Louis XIV, obligea le régent de réduire tous les deuils à moitié, à l'occasion de celui de la reine-mère de Suède.

Pour passer les nuits d'été dans le jardin du Luxembourg, avec une liberté qui avoit plus besoin de complices que de témoins,

elle en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale, dont l'entrée se fermoit ou s'ouvroit suivant les occasions.

Le régent acheta pour son fils naturel, le chevalier d'Orléans, la charge de général des galères, du maréchal de Tessé, qui y gagna 200,000 liv.

Rouillé du Coudray persuada aussi de rappeller les comédiens Italiens, qui avoient été chassés par le feu roi, pour avoir joué la *Fausse Prude*, dont le public fit l'application à madame de Maintenon.

La nouvelle troupe prit le titre de comédiens du régent, et fut sous l'inspection de Rouillé, indépendante des gentilshommes de la chambre. Cette nouveauté fit, pendant quelques tems, déserter le théâtre François, et les farces Italiennes éclipsèrent les chefs-d'œuvre de notre scène.

Les brevets de retenue se donnoient sans mesure et sans choix. Parmi tant de graces prodiguées ou prostituées, le régent rendit justice au mérite de Vittemant, en le nommant sous-précepteur du roi. Une harangue qu'il avoit faite à la tête de l'Université, dont il étoit recteur, l'avoit fait connoître de

Louis XIV, qui lui donna la place de lecteur du dauphin. A peine eut-il commencé les fonctions de sous-précepteur, que le jeune roi parut s'y attacher. Le régent qui le remarqua, et qui, pendant son administration, s'étudia toujours à donner l'exemple du respect pour le roi, et à chercher ce qui pouvoit lui plaire, voulut lui procurer le plaisir de faire une grace à Vittemant. Il apporta un jour au roi le brevet d'un abbaye de 15,000l. de rente en faveur de Vittemant. L'enfant, charmé de faire lui-même cet acte de maître, fit venir Vittemant, et en présence du régent, du maréchal de Villeroi et de l'évêque de Fréjus, lui donna le brevet, en le nommant par le titre de l'abbaye. Vittemant ne comprenant pas d'abord pourquoi le roi lui donnoit un nouveau nom, le régent prit la parole, et lui expliqua la grace que le roi lui faisoit. Vittemant se confondit en remercîmens, et dit qu'il étoit comblé de bienfaits du roi; que sa fortune étoit déja au-delà de ses desirs, et que n'ayant point de parens dans le besoin, il ne sauroit à quoi employer une augmentation de revenus. Vous en ferez des charités, lui dit l'évêque de Fréjus. Eh! pourquoi, ré-

pondît Vittemant, recevoir l'aumône pour la faire ? D'ailleurs, je ne suis pas à portée, à la cour, de connoître ceux qu'il faudroit secourir ; un curé s'en acquittera mieux que moi. Le régent, Villeroi et l'évêque, peu accoutumés à un tel langage, regardèrent d'abord Vittemant comme un habile hypocrite, et le pressèrent, en souriant, d'accepter : mais le refus étoit très-sérieux, rien ne put vaincre sa résistance ; il fallut chercher pour cette abbaye un personnage moins étrange, et il ne fut pas difficile à trouver. Le modeste Vittemant ne s'occupa à la cour que de son emploi ; et lorsque ses fonctions furent finies, il se retira à la Doctrine Chrétienne. Je n'ai pas dû laisser dans l'oubli le nom d'un homme si vertueux ; je n'aurai pas assez d'anecdotes pareilles pour en fatiguer le lecteur

La chambre de justice, établie par un édit du mois de mars, commençoit ses opérations, dont les effets furent très-différens de ceux qu'on s'en étoit promis. On s'étoit flatté de retirer par les taxes des sommes immenses qui fourniroient aux dépenses les plus urgentes. On devoit, disoit-on, rembourser tous les brevets de retenue, les

charges militaires, les rendre libres, n'en plus laisser vendre, de manière que le roi seroit toujours en état de récompenser le mérite, et d'entretenir l'émulation. Beaux projets, sans doute, mais qui ne sont jamais imaginés que par ceux qui n'ont pas le crédit de les effectuer ! Tout le fruit de cette chambre de justice, qui subsista un an, fut d'ouvrir la porte à des milliers de délations vraies ou fausses. La consternation se mit dans toute la finance et parmi leurs alliés ; l'argent fut caché, et la circulation totalement interceptée. On sacrifia quelques financiers à la haine du peuple. Le crédit vendu, les protections achetées firent remettre ou modérer les taxes. Celles qui furent payées, devinrent la proie des femmes perdues ou intriguantes, et des compagnons de débauche du régent.

L'inutilité de la chambre de justice pour l'état, faisoit chercher d'autres moyens de le libérer. On alla jusqu'à proposer une banqueroute générale. Ceux qui présentèrent ce cruel remède, alléguoient qu'il étoit également impossible de payer l'immensité des dettes et

de laisser subsister l'énormité des impôts, dont le poids écrasoit le peuple. Parmi les créanciers de l'état, beaucoup avoient abusé des malheurs publics; toutes les créances, tant légitimes qu'usuraires, se bornoient presque à la capitale: cela ne regardoit ni le corps de la noblesse, ni les laboureurs, ni les artisans. Les cris, disoit-on, seroient grands; mais la libération des impôts exciteroit des applaudissemens capables d'étouffer toutes les clameurs.

On comptoit dans le préambule de l'édit s'appuyer sur des motifs de droit justes ou spécieux. La couronne, disoit-on, n'est pas purement héréditaire comme les biens des particuliers, puisque les femmes n'y peuvent succéder. C'est une substitution de mâle en mâle. Le roi n'est qu'un usufruitier qui ne peut s'engager au-delà de sa vie. Les biens substitués des particuliers ne répondent pas des dettes : la couronne seroit-elle de pire condition? Le successeur n'est donc pas tenu du fait de son prédécesseur; il ne tient rien de lui; mais de la loi. Si ce principe, ajoutoit-on, peut s'imprimer dans l'esprit de la nation, l'état ne pourra jamais se trouver dans

la situation où il est. Chacun sera convaincu, qu'en prêtant au roi, il ne peut compter que sur la vie et la probité personnelle du prince. Le roi, hors d'état d'emprunter et de séduire par l'appât du gain, se trouveroit dans l'heureuse impossibilité de ruiner ses sujets, et réduit à un gouvernement économe. Les rentiers ne formeroient plus une classe oisive dans l'état. La population excessive de Paris reflueroit dans les provinces. On pourroit craindre qu'un prince dissipateur ne trouvant pas à emprunter, n'eût recours à la mul iplication des impôts; mais l'excès en cette matière est dangereux pour la personne même du prince.

On répondoit : n'y a-t-il point d'alternative entre la banqueroute et la perpétuité des impôts ? Ne peut-on, par la supression des dépenses superflues ou abusives, par une régie économe, par un examen réfléchi, une distinction juste de la nature des créances, & sur-tout en prouvant à la nation l'intégrité d'une administration nouvelle, et la bonne foi du gouvernement, inspirer la confiance, rétablir la circulation, alléger le poids des impôts, et commencer la libération des dettes

légitimes et urgentes? Ne mettra-t-on aucune différence entre ceux qui ont tout sacrifié au service de l'état, et ceux qui ont tiré leur fortune de ses malheurs?

Le régent fut touché de ces représentations, et le projet de la banqueroute fut rejetté. La pitié pour des créanciers légitimes et malheureux ne servit que de prétexte au refus. Le vrai motif fut l'intérêt personnel des administrateurs des finances, qui trouvoient dans la liquidation, dans la continuation des impôts, dans le renouvellement des traités, mille moyens de se faire des créatures et d'amasser des millions.

Le système de Law a fait autant ou plus de malheureux que la banqueroute, a corrompu les mœurs, et n'a eu aucun des avantages de l'édit proposé. Ce système, considéré en lui-même, a eu ses apologistes, qui ont prétendu qu'il n'a été pernicieux que par l'abus qu'on en a fait, et par la mauvaise volonté de ceux qui avoient intérêt de le faire échouer. D'autres ont soutenu avec plus de raison qu'il étoit aussi vicieux dans son principe, qu'il a été funeste dans ses effets. D'autres enfin l'ont toujours réprouvé comme insou-

tenable dans une monarchie absolue, quelques avantages qu'il pût avoir dans une république et dans un gouvernement mixte. L'expérience n'a que trop justifié ce sentiment.

La meilleure opération de Law fut l'établissement de la banque générale, composée de douze cents actions de 3000 livres chacune. L'avantage s'en fit d'abord sentir; la circulation fut ranimée, et le succès en eût été assuré, si cette banque générale n'eût pas dégénéré en banque royale: ce qui donna bientôt naissance au malheureux système.

Quelques assemblées de protestans en Poitou, en Languedoc et en Guyenne, donnèrent de l'inquiétude au gouvernement. Elle augmenta encore, par la découverte d'un grand amas de fusils et de bayonnettes, près d'un lieu où les protestans s'étoient assemblés. La crainte d'un soulèvement, et l'horreur de renouveller les barbaries qui avoient suivi la révocation de l'édit de Nantes, agitèrent fort l'esprit du régent. Il fut sur le point d'annuller l'édit et de rappeller les protestans. Il en conféra séparément avec plusieurs membres du conseil, et presque tous l'en

détournèrent. La question pour ou contre la liberté en fait de religion, se décide communément par la passion. L'irréligion, ainsi que la superstion, a son fanatisme; et le régent étant très-susceptible du premier, il fallut lui faire envisager l'affaire en homme-d'état, et uniquement du côté de la politique.

Il est indubitable que les consciences doivent être libres; mais la tranquillité de l'état permet-elle que le culte le soit? L'exemple de l'Angleterre et de la Hollande n'est pas exactement applicable à la France dans son état actuel. 1°. Les deux états allégués ont comme nous, leur culte national; les autres religions n'y sont que tolérées. 2°. Elles y sont multipliées, et il est plus facile d'entretenir la paix entre quatre ou cinq religions, qu'entre deux également puissantes, parce que la haine partagée s'affoiblit, et qu'on peut alors se borner à une émulation de bonnes mœurs. 3°. En Angleterre et en Hollande, les hétérodoxes sont aussi nombreux que les ortodoxes. L'expérience de leurs malheurs passés leur fait craindre de voir leur nation armée contre elle-même.

En

En France, les protestans sont en petit nombre relativement aux catholiques. Si l'on accorde aux protestans un culte public, et en tout les mêmes avantages qu'aux autres citoyens, leur nombre croîtra; l'attrait de la nouveauté leur fera des prosélites parmi les catholiques mêmes. La dissention naîtra dans les familles; le zèle religieux deviendra fanatisme; les esprits s'enflammeront; une émeute populaire sera le signal de la guerre civile: nous nous trouverons replongés dans les horreurs que nous ne pouvons nous rappeller qu'avec effroi.

L'uniformité de religion seroit le plus grand bonheur de l'état; mais ce n'est pas l'ouvrage des hommes. Bornons-nous aux efforts d'une prudence humaine. Que, sans annuller formellement l'édit de révocation, ni remettre les protestans dans le même état où ils étoient auparavant, on leur assure celui de citoyens par une déclaration duement enregistrée. Qu'ils soient libres de leurs sentimens; n'exigeons plus que, par une complaisance criminelle à leurs yeux, ils viennent partager notre culte: mais ne leur en permettons point d'extérieur. Que

l'exercice de leur religion se renferme dans l'intérieur de chaque famille. Qu'ils jouissent de tous les droits de citoyens, dont ils supportent les charges ; mais qu'ils ne puissent aspirer à aucunes places ni emplois publics. Châtions sévèrement quiconque troublera leur tranquillité. Nulle persécution, beaucoup d'indifférence et d'oubli, c'est la mort de toutes les sectes. Ce qui en subsiste par opiniâtreté aveugle, ne fait plus que végéter dans le mépris. La vérité même, constamment méprisée, mais non persécutée, auroit peu de partisans.

Je parle d'après l'expérience. J'ai vu dans ma jeunesse une petite ville où les protestans étoient en aussi grand nombre que les catholiques. Un seigneur, d'un caractère bienfaisant, qui en a le domaine, en rendant une exacte justice aux protestans, mais en procurant toutes les distinctions aux catholiques, en favorisant les mariages, a amené les choses au point, qu'il n'y reste plus que deux vieillards, qui, en persévérant dans leur secte, ont consenti eux-mêmes à l'abjuration de leurs enfans.

La tolérance civile est de droit naturel ;

mais, pour l'imprimer dans l'esprit d'une nation, il faudroit le règne long d'un prince absolu, conservateur des mœurs par l'autorité et l'exemple, observateur exact et respectueux du culte dominant, fut-il indifférent sur tous. Le régent n'avoit malheureusement que la dernière de ces qualités. Elle suffisoit pour le rendre favorable au retour des protestans; mais l'abbé Dubois, voulant à toute force devenir cardinal, sentit qu'il n'auroit rien à prétendre de Rome après un tel éclat; et comme il étoit le grand casuiste du régent, en politique et en religion, il lui fit abandonner son dessein.

Dans ce tems-là, les princes du sang présentèrent une requête au roi, signée de m. le duc, du comte de Charolois et du prince de Conti, contre l'édit de 1711 et la déclaration de 1715, qui donnent au duc du Maine et au comte de Toulouse, la qualité de princes du sang, et l'habileté de succéder à la couronne.

Aussi-tôt les ducs et pairs présentèrent une requête au roi, tendante à faire ré-

duire les princes légitimés au rang de leur pairie.

L'Angleterre, en négociant avec le régent, traitoit aussi avec l'Espagne dont elle vouloit tirer beaucoup d'avantages pour le commerce ; et le régent, qui ne desiroit que d'entretenir la paix, se prêta volontiers aux vues de l'Angleterre. Pour cet effet, il représenta au roi Georges, que ce qui plairoit le plus à l'Espagne, seroit la restitution de Gibraltar. Georges, avec une marine puissante, et maître du Port-Mahon, ne tiroit pas une grande utilité de Gibraltar, et y dépensoit considérablement. Il consentit donc à faire ce sacrifice ; mais craignant de mécontenter les Anglois, il manda au régent que cette affaire ne pouvoit réussir que par le plus grand secret, qu'il falloit charger un homme fidèle à Madrid, de traiter directement avec le roi d'Espagne, sans la participation d'Alberoni. Le régent en chargea Louvile, qui avoit été gentilhomme de la chambre de Philippe V, et de tous les François celui que ce prince avoit le plus aimé. On savoit qu'il ne l'avoit sacrifié qu'à regret à la princesse des Ur-

sins ; et l'on ne doutoit pas que Philippe, en le revoyant, ne reprît pour lui tout le goût qu'il avoit eu dès l'enfance.

Les motifs qui firent choisir Louvile, furent précisément ce qui fit tout échouer. Muni de ses instructions, il partit secrettement, et arriva à Madrid, chez le duc de Saint-Aignan notre ambassadeur. Alberoni en fut instruit par ses espions dont il avoit grand nombre, conçut les plus vives inquiétudes d'un voyage si mystérieux, et crut qu'il n'avoit d'autre objet que de le perdre dans l'esprit du roi. A peine Louvile étoit-il arrivé qu'il reçut ordre de sortir sur-le-champ d'Espagne. Il répondit qu'il étoit chargé d'une lettre de créance du roi, et d'une autre du régent, qu'il devoit mettre en main-propre à S. M. C., et qu'il ne partiroit pas sans avoir exécuté sa commission. La nuit même il eut une si violente attaque de néfrétique, qu'on lui prépara un bain. Sa réponse n'étant pas propre à rassurer Alberoni, il vint lui-même chez le duc de Saint-Aignan, et trouva Louvile dans le bain. Il lui dit que le roi étoit très-mécontent de son arrivée, qu'il ne vouloit absolument pas le voir, et

qu'il n'avoit qu'à remettre ses dépêches, et repartir sur-le-champ. Louvile lui répondit que son devoir lui défendoit le premier article, et que son état ne lui permettoit pas le second. Alberoni ne pouvant douter de l'impossibilité où Louvile étoit de se remettre en chemin, feignit de le plaindre, lui exagéra la prétendue colère du roi, et promit de faire ses efforts pour faire agréer une excuse, qui cependant ne pouvoit durer qu'autant que la maladie. Au bout de trois jours, Louvile reçut de nouveaux ordres plus absolus encore que les premiers. Voyant enfin qu'il ne pouvoit obtenir d'audience, et soupçonnant qu'Alberoni abusoit du nom du roi; il hasarda de se présenter sur le passage du prince, dans l'espérance d'en être apperçu, et de présenter ses lettres. Mais Alberoni qui faisoit veiller sur les moindres démarches de Louvile, rendit la tentative inutile, en enveloppant le roi d'un gros de créatures vendues au ministre. Le moment d'après, le secrétaire d'état, Grimaldo, vint trouver Louvile, et lui ordonna positivement de la part du roi de partir, le menaçant de le faire enlever de force, s'il différoit d'un instant. Le duc de Saint-Aignan, peut-

être mécontent du secret qu'on lui faisoit de l'affaire, et craignant quelque violence, pressa Louvile d'obéir. Il partit donc sans avoir rien fait, et sans que le roi ait jamais rien su de ce qui se passoit sous son nom; et un insolent ministre fit manquer à l'Espagne la seule occasion qui se soit trouvée de recouvrer Gibraltar. Les mesures étoient si bien prises, que si Louvile eût pu voir le roi d'Espagne, il lui eût fait aisément accepter et signer les conditions peu importantes qu'exige it le roi Georges; et celui-ci envoyoit aussi-tôt au roi d'Espagne l'ordre pour le gouverneur de remettre la place; un corps de troupes paroissoit à l'instant pour en prendre possession, et Gibraltar eut été au pouvoir des Espagnols, avant que le parlement d'Angleterre en eût eu la première nouvelle. Alberoni savoit qu'il étoit odieux aux Espagnols; qu'il ne tiroit son autorité que de la reine; qu'il étoit suspect au roi, et que ce prince le chasseroit infailliblement, si les plaintes sur l'administration parvenoient jusqu'à lui. Il n'oublioit donc rien pour écarter tous ceux qui pouvoient déceler ses manœuvres, ou traverser son crédit. Les deux hommes qui l'inquiétoient le plus à la

cour étoient le cardinal del Giudicé, premier ministre de nom, grand inquisiteur et gouverneur du prince des Asturies. L'autre, le jésuite d'Aubenton, confesseur du roi. Celui-ci n'aimoit pas Alberoni; mais il n'osoit pas lutter contre un ministre cher à la reine; et se souvenoit que la princesse des Ursins l'avoit fait chasser, et ne redoutoit pas moins la reine qui n'aimoit pas les jésuites, et n'en avoit jamais voulu aucun pour confesseur.

Alberoni, tout au desir du chapeau de cardinal, savoit que del Giudicé étoit indigné qu'on lui destinât un pareil confrère, et n'ignoroit pas que le pape avoit beaucoup de confiance en d'Aubenton, avec qui il étoit même en commerce de lettres. En conséquence, il prit le parti de s'attacher à celui-ci pour perdre l'autre; et tous deux y travaillèrent de concert, chacun dans son genre. Alberoni représenta à la reine qu'il étoit dangereux pour elle de laisser l'héritier de la monarchie entre les mains d'un homme qui lui inspiroit les principes de l'ancien gouvernement, et l'éloigneroit d'une belle-mère; de sorte que, si elle venoit à perdre

le roi, elle se trouveroit sans considération, et peut-être réléguée dans un couvent.

D'Aubenton, de son côté, fit entendre au roi que les fonctions de grand inquisiteur ne permettoient pas au cardinal del Giudicé de donner les soins nécessaires à l'éducation du prince des Asturies, qui avoit besoin d'un homme uniquement occupé d'un emploi si important. La reine et le confesseur agirent si efficacement, que la place de gouverneur du prince fût ôtée au cardinal, et donnée au duc de Popoli, napolitain, homme de beaucoup d'esprit, habile courtisan, foncièrement corrompu, avec toutes les graces extérieures, qui, en voilant le vice, ne le rendent que plus dangereux. Ils étoit véhémentement soupçonné d'avoir empoisonné sa femme, qui étoit de sa maison, héritière de la branche aînée, et dont la mort le laissoit maître de tous les biens.

Peu de jours après, le cardinal reçut ordre de ne plus venir au conseil. Il se démit alors de la place de grand inquisiteur, et bientôt après se retira à Rome.

Le prince de Cellamare, fils du duc de Giovenazzo, frère du cardinal Del Giudicé, étoit alors ambassadeur d'Espagne en France. Dans la crainte de se perdre auprès du puissant et vindicatif Alberoni, il lui écrivit, le priant de ne pas le confondre avec son oncle, et de lui conserver sa protection auprès de la reine. Alberoni tira grand parti de cette lettre, et affectoit de la montrer, en disant qu'il falloit que le cardinal eût bien des torts, puisqu'il étoit même abandonné par un neveu si sage et si éclairé. Cette lettre ne prouvoit que l'ambition et la bassesse de Cellamare.

D'Aubenton se vit obligé d'écrire au pape, pour lui exagérer les rares qualités, les vertus même d'Alberoni, mais sur-tout son zèle pour la cour de Rome et sa puissance en Espagne. Ce dernier article étoit le plus décisif pour prémunir le pape contre les accusations de Giudicé et des autres ennemis du ministres. D'Aubenton comptoit qu'après avoir contribué au cardinalat d'Alberoni, celui-ci n'ayant plus rien à prétendre, l'aideroit à y parvenir. C'est ainsi que ce précieux chapeau peut mettre en mouvement

tout le clergé d'une nation, et quelquefois de l'Europe. Alberoni en connoissoit tout le prix, jugeoit que la pourpre le mettroit à couvert de tous les événemens ; et sa chûte même a prouvé qu'il n'avoit pas tort.

Alberoni, ne craignant plus rien des Espagnols auprès du roi, étoit encore inquiet des Parmesans, que la curiosité de voir la reine pouvoit attirer à Madrid, et n'oublioit rien pour les écarter. La facilité avec laquelle il avoit subjugué la reine, lui faisoit craindre qu'un autre ne prit le même ascendant sur l'esprit de cette princesse. Il vit avec beaucoup de chagrin arriver la nourrice de la reine, avec une espèce de paysan son mari, et un fils capucin. Ces sortes de gens ne paroissent pas ordinairement sur la scène ; mais ils placent et déplacent quelquefois les acteurs qui jouent les plus grands rôles. Alberoni étoit parti de trop bas pour être en droit de ne pas craindre un capucin, frère de lait de la reine ; heureusement celui-ci se trouva un sot ; mais la nourrice, avec la grossièreté de son premier état, voulut être comptée pour quelque chose, et y par-

vint. Elle étoit fine, adroite, et savoit employer à propos le manége et la hardiesse; la suite le prouvera.

Le régent offensé de l'insolence d'Alberoni, à l'égard de Louvile, et encore plus indigné de voir à quel point le roi d'Espagne étoit asservi sous un audacieux ministre, se flatta de retirer ce prince de sa létargie, en lui écrivant directement. La lettre étoit forte; la difficulté étoit de la faire parvenir à l'insçu d'Alberoni. Le régent chargea le père du Trevoux de l'envoyer au père d'Aubentou qui devoit la rendre uniquement au roi. D'Aubenton la reçut; mais ayant déja été près d'être perdu, pour s'être chargé d'une pareille commission de la part du pape, il porta la lettre au ministre.

Alberoni sentit l'effet que cette lettre auroit pu produire sur l'esprit du roi, avant qu'on l'eût préparé à la recevoir. Il se concerta avec la reine, et commença par écrire à Monti, qui étoit alors à Paris, une lettre qu'il le chargeoit de montrer au régent. Il y disoit que le roi étoit très-mécontent de celle que d'Aubenton avoit remise, comme

on le verroit par la réponse. Ensuite pour outrager le régent sous le nom d'autrui, il protestoit d'un respect et d'un attachement infini pour ce prince, et ajoutoit qu'il étoit au désespoir de tout ce qu'il entendoit dire à Madrid par les ministres étrangers, savoir que le régent ne pensoit qu'à s'assurer la couronne de France, que lorsque ses mesures seroient prises, la personne du roi ne l'embarasseroit pas, et que c'étoit l'opinion de toute l'Europe.

Alberoni, de concert avec la reine, s'arrangea pour suggérer au roi une réponse confirmative de la lettre écrite à Monti, et cela ne fut pas difficile.

La retraite continuelle où Philippe V vivoit depuis long-tems, et ses excès avec la reine, l'avoit fait tomber dans un état que par respect on nommoit des vapeurs, et qui bientôt méritèrent un autre nom, du moins de la part de ceux qui entroient dans l'intérieur.

La reine et Alberoni saisirent un moment favorable pour lui parler de la lettre du

régent, et n'eurent qu'à lui répéter contre ce prince ce qu'ils faisoient dire par des étrangers dans la lettre à Monti ; c'étoit toucher l'endroit sensible. La reine ajouta qu'un roi aussi éclairé, aussi absolu qu'il l'étoit, ne devoit pas souffrir qu'un régent de France entreprît d'entrer dans le gouvernement d'Espagne, et que pour lui imposer silence, il suffiroit au roi de répondre que tout se faisoit par ses ordres, et qu'il vouloit être maître chez lui.

Rien ne flatte plus un homme foible, et ne l'entretient mieux dans cet état de foiblesse, que les éloges qu'on lui donne sur sa fermeté. Philippe écrivit donc la lettre telle qu'Alberoni l'avoit dictée à la reine qui eut soin d'y faire ajouter tous les éloges possibles pour son ministre.

Alberoni délivré d'inquiétude du côté de la France, s'occuppa uniquement de sa promotion au cardinalat. Le pape vouloit engager Alberoni, par l'espoir du chapeau, à terminer à l'avantage de Rome les différends de cette cour avec celle d'Epagne, bien résolu d'user ensuite de défaites. Mais

Alberoni, trop fourbe lui-même pour ne pas soupçonner les autres, étoit très-déterminé à ne rien accorder qu'il ne fût pourvu, sauf à éluder ensuite ses engagemens. Cette lutte de défiance et de manéges dura long-tems; mais comme elle est étrangère à ces mémoires, je ne m'y arrêterai pas.

Le régent vit clairement par l'obsession où étoit le roi d'Espagne, qu'il n'y avoit rien à en espérer; et ne pensa plus qu'à conclure avec l'Angleterre un traité qui, par la mésintelligence de la France et de l'Epagne, devenoit nécessaire.

L'abbé Dubois alla joindre à la Haye, Stanope ministre du roi Georges. Les articles furent arrêtés entr'eux à la fin de novembre; mais on convint de tenir le traité secret, pour donner le tems aux Hollandois de se déterminer à y accéder.

Le parlement euregistra cette année un édit pour le rétablissement de la sur-intendance des postes en faveur de Torci, et de celle des bâtimens en faveur du duc d'An-

tin. L'enregistrement souffrit beaucoup de difficulté, parce que l'édit de suppression portoit qu'elles ne pourroient plus être rétablies ; et qu'on trouvoit d'ailleurs que plus de 80000 liv. de gages pour ces deux places seroit une charge pour le peuple, sans utilité pour l'état.

Le prince de Courtenay, descendant de mâle en mâle de Louis le Gros, présenta au régent un mémoire en reclamation du titre de prince du sang. Le droit étoit incontestable ; mais on éluda la décision, comme on avoit déja fait plusieurs fois. Ce prince de Courtenai avoit eu deux fils et une fille. L'aîné étant mousquetaire, fut tué au siége de Mons en 1691, et le roi fit à cette occasion une visite au père. Le second est tué d'un coup de pistolet en 1730, sans qu'on ait su le motif de cette fin désespérée. Il ne reste aujourd'hui, en 1762, de cette maison, que la comtesse de Beaufremont, sœur cadette des deux frères.

Le maréchal de Chateaurenaud, vice-amiral, mourut cette année. C'étoit un brave et honnête homme connu par de belles

les actions sur mer. Le malheur de Vigo n'avoit point donné d'atteinte à sa réputation.

La vice-amirauté fut donnée à Coëtlogon, avec l'applaudissement du public. Trois jours avant la mort de Chateaurenaud, dont le fils unique avoit épousé une sœur du duc de Noailles, celui-ci surprit au régent un brevet de retenue de 120000 liv. sur la charge de vice-amiral, qui n'avoit jamais été vendue. Coëtlogon à qui on vint demander le payement de ce brevet, répondit qu'il n'en payeroit pas un sou; qu'il avoit toujours mérité les honneurs où il étoit parvenu, et n'en avoit jamais acheté. Il s'expliqua enfin si publiquement et si énergiquement, que le duc de Noailles se vit réduit à rapporter ce honteux brevet au régent qui fit payer les 120000 liv. aux dépens du roi. La marine ni le public ne se contraignirent pas là-dessus pendant quelque tems.

Pour réunir ici ce qui concerne Coëtlogon, j'ajouterai que M. le duc, devenu premier ministre, fit, le premier janvier 1724, un promotion de maréchaux de France, où

Coëtlogon fut oublié, quoique nommé par le public et par les étrangers. M. le duc crut apparemment le dédommager, en le faisant chevalier de l'ordre. Coëtlogon n'en jugea pas ainsi ; mais il ne fit pas plus de plaintes, qu'il n'avoit fait de sollicitations. Peu d'années après, il se retira au noviciat des jésuites, pour ne plus s'occuper que de son salut. Sous le ministère du cardinal de Fleury, le duc d'Antin, appuyé du comte de Toulouse, vint trouver Coëtlogon, pour lui offrir, de la part du cardinal de Fleury, le bâton de maréchal, et telle somme d'argent qu'il voudroit, pour sa démission de la vice-amirauté qu'ils vouloient faire avoir à un petit-fils du duc d'Antin. Coëtlogon, toujours le même, leur dit, que pour la bâton de maréchal, il lui suffisoit de l'avoir mérité ; qu'à l'égard de l'argent, il n'en vouloit point, qu'il ne vendroit pas ce qu'il n'avoit pas voulu acheter, et ne feroit point cette injure à la marine. Rien ne put l'ébranler. Le public applaudit à la vertu de Coëtlogon, rappella ses actions passées ; et les éloges qu'on lui donna, firent enfin rougir le gouvernement. Quatre jours avant la mort de ce respectable vieillard, on lui

envoya le bâton de maréchal. Son confesseur le lui annonça. Il répondit qu'il y auroit été fort sensible autrefois ; mais que dans l'état où il étoit, il ne voyoit plus que le néant du monde, et pria son confesseur de ne lui plus parler que de Dieu.

La veuve du sur-intendant Fouquet mourut cette année. Sa vie fut une pratique continuelle de vertus ; elle étoit petite-fille, par sa mère, du célèbre président Jeannin, un des ministres de Henri IV.

L'abbé Servien, fils du sur-intendant Abel Servien, termina sa vie cynique. Avec des mœurs dépravées, et un esprit de saillies, il auroit été fait pour briller dans les soupers du régent, s'il eût été moins vieux. C'étoit lui qui, voulant assister à une assemblée de l'académie françoise, où l'on recevoit un médiocre sujet, et ne pouvant percer la foule qui s'y trouve toujours, s'écria : *Il est plus difficile d'entrer ici, que d'y être reçu.* Il n'y a que trop d'occasions de répéter la même chose. Un autre jour, au parterre de l'opéra, un jeune homme

qu'il pressoit vivement, lui dit : *Que me veut donc ce b.... de prêtre? Monsieur*, répondit l'abbé avec le ton doux de ses pareils, *je n'ai pas l'honneur d'être prêtre.*

LIVRE TROISIEME.

QUELQUE secret qu'on voulut garder sur le traité de la Haye, il fallut enfin en parler au maréchal d'Huxelles, le chef du conseil des affaires étrangères, dont la signature étoit nécessaire. Le maréchal, piqué de n'avoir eu aucune communication d'une affaire qui étoit de son département, refusa de signer. Le régent employa inutilement raisonnemens, excuses et caresses : le maréchal parut inflexible, disant qu'on lui couperoit plutôt le poing, que de lui faire signer un pareil traité. Le régent, piqué de tant de résistance, lui envoya le traité, avec ordre de signer à l'instant, ou de quitter sa place, et le marechal signa. D'Huxelles, avec une figure de philosophe austère, étoit rustre et assez borné, jouant le sage et le romain. Le maréchal de Villars disoit assez plaisamment de lui : J'ai toujours entendu dire que d'Huxelles étoit une bonne caboche ; mais personne n'a jamais osé dire

que ce fût une bonne tête. Il n'avoit pas montré beaucoup de capacité dans les conférences pour la paix d'Utrecht, et étoit fort étonné que Menager, un de nos plénipotentiaires, insistât fort sur la pêche de la morue ; il ignoroit que c'est l'école des meilleurs matelots. Pour peu qu'on traitât d'affaires avec le maréchal d'Huxelles, on connoissoit bientôt la portée de son esprit ; l'aventure du traité fit connoître son ame. Lorsqu'on fit au conseil le rapport des articles, il fut de l'avis du traité. Un des opinans, sachant ce qui s'étoit passé pour la signature, dit qu'il n'étoit pas assez instruit de l'affaire, pour opiner en connoissance de cause, mais qu'il ne risquoit rien d'être de l'avis du maréchal d'Huxelles, qui, sans doute, avoit bien examiné le tout.

Les principales conditions du traité furent la retraite du prétendant hors d'Avignon, l'expulsion de France des toutes les Jacobites, et la destruction du canal de Mardik, qui pouvoit suppléer au port de Dunkerque. Ce traité, après l'accession des Hollandois, du 4 janvier, fut nommé la triple alliance.

La nuit du 1er. au 2 de février, le chan-

chelier Voisin mourut subitement. Le régent l'ayant appris à son lever, envoya chercher le procureur-général d'Aguesseau, qui étoit à la messe de sa paroisse. Sur sa réponse qu'il iroit après l'office, le régent fut obligé de lui envoyer ordre de venir sur le champ au palais-royal. Durant ces messages, la Rochepot, Vaubourg et Trudaine, conseillers d'état, le premier gendre, et les deux autres, beaux-frères de Voisin, apportèrent la cassette des sceaux. Aussitôt que d'Aguesseau fut arrivé, le régent le présentant à la foule que la curiosité avoit attiré dans l'appartement : vous voyez, dit-il, un nouveau et très-digne chancelier. Il le fit tout de suite monter en carosse avec lui, le mena aux Tuileries saluer le roi, qui, instruit par le régent, posa la main sur la cassette, et la remit à d'Aguesseau.

Le chancelier revint à l'instant chez lui, et entra dans l'appartement de son frère d'Aguesseau de Valjouan. Celui-ci homme de beaucoup d'esprit et de savoir, mais paresseux, voluptueux, très singulier, et fort indifférent sur tous les évènemens, étoit encore en robe de chambre, et fumoit

tranquillement une pipe au près du feu. Mon frère, lui dit d'Aguesseau, je viens vous annoncer une nouvelle qui vous fera grand plaisir : je suis chancelier. Vous chancelier, lui dit froidement Valjouan, et sans se détourner ! qu'avez-vous fait de l'autre ? Il est mort subitement, et le roi m'a donné sa place. Eh bien, mon frère ! j'en suis bien aise, reprit Valjouan, j'aime mieux que ce soit vous que moi, et continua de fumer sa pipe.

Le même jour la charge de procureur-général fut donnée à Joli de Fleury, premier avocat général. Ces deux choix furent d'autant plus applaudis que personne n'étoit en droit d'en être jaloux.

Je ne m'arrêterai pas à faire connoître le mérite du nouveau chancelier. Son éloge que j'ai fait donner pour sujet du prix de l'académie françoise, est entre les mains de tout le monde ; mais l'intérêt de la vérité m'oblige de dire qu'on l'a accusé d'une partialité outrée pour la robe. Il a soustrait au châtiment des juges coupables, pour ne pas décrier la magistrature. Le duc de Gramont

l'aîné lui demandant un jour s'il n'y auroit pas moyen d'abréger les procédures et de diminuer les frais : j'y ai souvent pensé, dit le chancelier, j'avois même commencé un reglement là dessus ; mais j'ai été arrêté, en considérant la quantité d'avocats, de procureurs et d'huissiers que j'allois ruiner. Quelle réponse de la part d'un homme d'état !

Son goût pour les sciences et belles-lettres lui prenoit un tems infini, au préjudice de l'expédition des affaires. On lui reprochoit encore un esprit d'indécision qu'il tenoit, soit de s'être trop exercé au parquet dans la discussion du pour et contre, soit de l'abondance de ses lumières qui l'éblouissoient quelquefois au lieu de l'éclairer. Le comte de Céreste-Brancas conseiller détat d'épée, et ami du chancelier, m'a dit qu'il lui parloit un jour de la lenteur de ses décisions. Quand je pense, répondit le magistrat, qu'une décision de chancelier est une loi, il m'est bien permis d'y réfléchir longtems.

Le régent, après avoir si bien disposé de la place de chancelier et de celle de pro-

cureur-général, fit un déluge de graces qui ne furent pas si approuvées (1).

(1) Il donna l'administration des biens de St.-Cyr au duc de Noailles, qui eut sous lui d'Ormesson, beau-frère du chancelier. Noailles conseilla aussi de détruire Marly, dont les matériaux auroient été à sa disposition; mais on en détourna le régent. Noailles obtint du moins d'en faire vendre les meubles et le linge. Tout s'y donna à si bas prix, que ce fut plutôt un partage qu'une vente; et le remplacement a coûté des sommes immenses au roi.

Le prince de Rohan eut un brevet de retenue de 400,000 liv. sur le gouvernement de Champagne, et la survivance de la compagnie des gens d'armes pour son fils. Le duc de Chaulnes fit aussi donner à son fils la survivance de la compagnie des chevaux-legers, avec l'augmentation du brevet de retenue jusqu'à 400000 l.

La survivance de Desmarais, grand fauconnier, lui fut accordée pour son fils âgé de sept ans.

Maillebois fit porter jusqu'à 400,000 liv. son brevet de retenue sur sa charge de maître de la garde-robe.

Le prince Charles de Lorraine, en épousant madame de Noailles, obtint du régent un brevet de retenue d'un million sur la charge de grand écuyer.

Le premier président reçut une somme considérable. La duchesse de Ventadour, en remettant le roi entre les mains des hommes, eut pour soixante mille écus de pierreries.

La duchesse d'Albret se crut aussi bien fondée que les autres à demander des survivances, et obtint celle

Les princes seroient trop heureux, s'ils n'avoient à s'occuper que de la politique et

de grand chambellan pour son fils aîné, et celle de premier gentilhomme de la chambre pour son neveu le duc de la Tremoille, âgé de neuf ans. Il n'y eut pas jusqu'à l'abbé de Maulevrier, qui se fit donner son neveu pour survivancier dans sa place d'aumônier du roi.

L'abbé Dubois, cherchant à fortifier son existence de toutes les pièces de détail à sa convenance, obtint la place de secrétaire du cabinet, avec la plume, vacante par la mort de Callières, homme de mérite. Peu de jours après, il fit entendre, qu'étant plus initié que personne dans le nouveau système politique, il étoit convenable qu'il entrât au conseil des affaires étrangères; et, pour déterminer le régent, il ajouta qu'il ne se prévaudroit point de sa place de conseiller d'état pour la préséance sur les membres du conseil, non titrés, ni officiers de la couronne. Quelque mépris que les autres conseillers d'état fissent du personnel de Dubois, ils ne voulurent pas que son titre de conseiller d'état fût dégradé. Ainsi, le régent, croyant tout concilier, imagina de donner à l'abbé d'Estrées, à Canillac et à Cheverny, tous trois du conseil des affaires étrangères, des brevets expectatifs de conseillers d'état, d'une date antérieure à celui de Dubois, afin que leur préséance ne fît point de difficulté. Ils n'étoient pas trop contens de ne le précéder qu'à ce titre. D'autre part, les conseillers d'état trouvoient fort mauvais qu'on leur donnât trois confrères surnu-

du gouvernement temporel de l'état. Malheureusement les affaires de l'église s'y mêlent toujours; et comme elles sont communément un tissu de manœuvres, de tracasseries et d'intrigues, elles causent plus d'embarras aux princes que les négociations les plus épineuses avec les puissances étrangères. L'affaire de la constitution étoit précisément dans ce cas là ; et le régent qui travailloit à affermir la paix au-dehors, désiroit la tranquillité au-dedans du royaume.

Après avoir mis à la tête du conseil de conscience le cardinal de Noailles, avoir écarté des affaires le cardinal de Bissy et sa cabale, avoir chassé de la cour les jésuites, exilé de Paris Tellier, Doucin, et les autres brouillons de la société, il n'avoit plus qu'à laisser agir les parlemens soutenus de la sorbone, des universités, des curés toujours respectés du peuple et de l'honnête bourgeoisie. Les communautés séculières et régulières, les plus distinguées

méraires, contre le réglement de 1664, qui fixe leur nombre à trente, vingt-quatre de robe, trois d'église, et trois d'épée. Cepen ant il fallut recevoir Dubois pour compagnon, en attendant qu'on l'eût pour maître.

dans les lettres et par leurs établissemens, se déclaroient hautement pour le cardinal de Noailles. Quoiqu'il eût consenti, ou ne se fût pas opposé à la destruction de Port-royal, la haine contre les jésuites, l'opposition à la cour de rome lui avoient ramené les Jansénistes parmi lesquels il y en avoit encore alors de très-distingués par leur réputation; les évêques acceptans n'étoient pas en état de soutenir le parallèle avec leurs adversaires. L'ambition, l'intérêt, le bon air si puissant en France, le vent de la cour, auroient décidé les indifférens et ramené les autres. Le petit nombre que l'opiniâtreté ou le point d'honneur d'un engagement public auroit retenu dans le parti de la constitution, se seroit éteint, comme il est arrivé à celui des appelans.

Il n'en auroit pas beaucoup coûté au régent, très indifférent sur le fonds du dogme, d'afficher une neutralité pacifique. Le pape se seroit plaint, le Nonce auroit crié. Rien de plus facile que d'imposer silence au dernier, ou de le faire rappeller. A l'égard du pape, le régent pouvoit lui écrire de ce ton de respect pour la personne, avec lequel on fait cependant sentir la fermeté d'un

parti pris. Clément XI auroit sûrement donné les explications qu'on lui demandoit sur la bulle; ou elle seroit insensiblement tombée en oubli comme tant d'autres.

Si d'après ce que je viens d'établir, on me soupçonnoit de Jansénisme, on se tromperoit fort. Les Jansénistes d'aujourd'hui ne rappellent pas l'idée de Port-royal, et il ne seroit pas à désirer qu'ils prissent le dessus. Quelque soit la constitution pour le fonds, elle est si généralement acceptée, qu'il faut la regarder comme bonne pour la tranquillité du gouvernement. Les conséquences éloignées que les papes en pourroient tirer pour leurs prétentions, ne passeroient pas jusqu'aux effets. La cour de Rome ne hasardera pas désormais de ces coups qu'une partie de l'Europe n'a repoussés qu'en se séparant de l'église.

Le régent, en cherchant à concilier les deux partis qui la divisoient, n'en put contenir aucun. Celui de la constitution en vint jusqu'à la faire déclarer regle de foi, par un certain nombre de prélats. Aussitôt quatre évêques et la sorbone publièrent leur appel au futur concile. Si le cardinal de Noailles eût fait alors paroître le sien, presque tous

les corps du royaume l'auroit suivi. Il temporisa, et perdit tous ses avantages.

Le régent piqué de l'éclat de cette appel dans le tems qu'on tenoit au palais-royal des conférences pour trouver des tempéramens, fit donner ordre aux quatre évêques de se retirer dans leurs diocèses. Ravechet syndic de sorbone fut exilé à saint-Brieux; mais y allant, il mourut à Rennes chez les bénédictins où il est inhumé.

Pendant la guèrre de la constitution, les princes du sang poussoient vivement celle qu'ils avoient déclarée aux princes légitimés, à qui les ducs et pairs vouloient aussi faire perdre le rang intermédiaire accordé par l'édit de 1694.

Les mémoires respectifs sont si répandus, que je n'en donnerai pas même d'extrait.

Le régent ne prit pas visiblement parti avec les princes du sang. 1°. Pour ne pas offenser la Duchesse d'Orléans, sa femme, sœur des légitimés. 2°. Pour ne pas paroître juge et partie dans une affaire qui seroit portée au conseil de régence.

La duchesse du Maine, princesse du sang par elle-même, furieuse de voir attaquer le rang de son mari et de ses enfans, eut re-

cours à tous les moyens qu'un intérêt si cher lui suggéroit. Il semble qu'elle auroit dû diriger tous ses efforts contre la requête des princes du sang, parce que si le rang en étoit conservé à son mari, la demande des ducs tomboit d'elle-même. Mais, comme elle craignoit d'échouer dans sa défense contre les princes, elle n'oublioit rien de ce qui pouvoit retarder le jugement. D'ailleurs, si elle étoit affligée de la poursuite des princes, elle se croyoit outragée par la réclamation des ducs, en faveur de la pairie. Elle imagina donc de leur susciter des ennemis qui pussent la venger, en les attaquant eux-mêmes.

Elle fit entendre à un nombre de gentilshommes, que les ducs avoient des prétentions injurieuses à la noblesse, dont ils vouloient se séparer, en faisant entr'eux un corps particuliers. Ces gentilshommes prirent aisément feu, et sonnèrent l'allarme; leur nombre s'augmenta bientôt, chacun s'empressoit de s'y joindre: les principaux, par jalousie contre les ducs, les autres pour faire acte de noblesse; il s'en trouva quelques-uns que la bourgeoisie eût pu revendiquer. Le grand prieur de Vendôme intéressé personnellement pour les légitimés,

persuada

persuada aux chevaliers de Malte qui étoient à Paris, d'entrer dans l'association. Le Bailli de Nîmes, ambassadeur de la religion et frère du premier président, concourut aux desirs du grand prieur, et y étoit sourdement poussé par le premier président, secrètement lié avec le duc, la duchesse du Maine, et grand ennemi des ducs depuis l'affaire du bonnet.

Cette confédération se répandit d'abord en propos dans le public, et six (1) des plus considérables présentèrent au régent un mémoire contre les ducs. Ce prince les reçut très-sèchement, leur dit qu'il trouvoit fort mauvais un pareil attroupement, refusa le mémoire, et fit défense à tous chevaliers de Malthe de s'assembler que pour les affaires de leur ordre; et un arrêt du conseil de régence défendit toute association de gentilshommes et de signer aucune requête en commun sous peine de désobéissance (2).

(1) Chatillon, de Rieux, de Laval, de Pons, de Beaufremont, de Clermont-Tonnerre.

(2) Cette partie de la noblesse croyoit, en 1717, s'autoriser de l'exemple des 167 gentilshommes qui, en 1649, présentèrent une requête à la régente-mère de Louis XIV, contre le rang de prince accordé à

Plusieurs gentilshommes de l'association ne dissimuloient pas trop leur passion; Beaufremont disoit hautement qu'il vouloit détruire les ducs, puisqu'il ne l'étoit pas. On a vu depuis le marquis de Chatillon, devenu duc, s'enthousiasmer de ce titre.

Cependant les princes du sang continuoient leurs poursuites contre les légitimés. Le régent auroit peut-être éludé la décision par égard pour sa femme; mais la duchesse du Maine, emportée par la passion, fit faire à son mari une démarche qui lui nuisit beaucoup. Il s'avisa de dire au régent que cette affaire, en étant une d'état, ne pouvoit être jugée que par un roi majeur, ou même par les états-généraux.

Le régent sentit quelle atteinte une telle

la maison de Bouillon, et contre les tabourets de la princesse de Guémené, de la marquise de Seneçay et de la comtesse de Fleix. L'association de 1619 n'étoit pas plus légale que celle de 1717, mais elle avoit un objet plus fixe et plus déterminé. Les ducs et pairs présentèrent alors leur requête; mais le corps de la noblesse concouroit au même but. La régente et son conseil craignant les suites de cette fermentation, les concessions furent révoquées pour le moment, et rétablies ensuite, lorsque l'autorité fut plus affermie.

prétention donnoit à son autorité. 1°. C'est une maxime que le roi est toujours majeur, quant à la justice. 2°. Ce qui s'étoit fait sans l'intervention des états-généraux, n'en avoit pas besoin pour être défait. En conséquence il fut rendu le 6 juin un arrêt du conseil de régence qui nommoit six conseillers d'état, pour recevoir les mémoires respectifs des princes du sang et des légitimés, et en faire le rapport au conseil.

La duchesse du Maine, consternée du mauvais succès de sa démarche, persuada à trente-neuf gentilshommes qu'ils pouvoient stipuler pour le corps de la noblesse, et les engagea à présenter au parlement une requête tendante à demander qu'une affaire qui concernoit la succession à la couronne, fût renvoyée aux états-généraux (1). C'étoit du moins au roi seul qu'ils devoient s'adresser, s'ils eussent eu mission de l'ordre de la

(1) Elle étoit en forme de protestation contre tout jugement, sans l'intervention des états-généraux, et signifiée au greffier en chef, et au procureur-général. Le 19 juin, le duc du Maine et le comte de Toulouse vinrent prendre place au parlement, et y présentèrent un acte pareil. Voyez le journal du parlement.

noblesse. Il étoit, d'ailleurs, assez singulier de voir un ordre qui range le parlement dans celui du tiers-état, intituler sa requête: A nos-seigneurs du parlement, supplient, etc. Le premier président et les gens du roi la portèrent au régent, qui fit mettre à la Bastille ou à Vincennes les six principaux gentilshommes.

Le régent résolut sur-le-champ de faire juger l'affaire par le conseil. Les princes du sang, les légitimés et les ducs en furent exclus comme parties. L'archevêque de Bordeaux, d'Huxelles, Biron et Béringhen les remplacèrent. Saint-Contest fit le rapport; et le premier juillet, le conseil de régence rendit un arrêt, en forme d'édit, qui révoque et annulle celui de 1714 et la déclaration de 1715; déclare le duc du Maine et le comte de Toulouse inhabiles à succéder à la couronne, les prive de la qualité de princes du sang, et leur en conserve seulement les honneurs leur vie durante, attendu la longue possession. Cet édit fut enregistré au Parlement le 8 juillet. Les honneurs ont depuis été conservés aux deux fils du duc du Maine, accordés au duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, et ont passé au comte de Lamballe fils du duc de Penthièvre.

En rapportant ce qui concerne l'affaire des légitimés, j'ai particulièrement nommé la duchesse du Maine, parce qu'elle fut l'ame de tout. Le duc du Maine, au désespoir de sa chûte, mais naturellement timide, obéissoit à toutes les passions de sa femme. Le comte de Toulouse se joignit à son frère pour la défense de leur état; mais il n'entra dans aucune des intrigues de la duchesse du Maine. Il avoit partagé le rang de son frère, sans l'avoir sollicité; il en prévoyoit le peu de stabilité, et ne parut ni humilié ni affligé de la révolution de son état.

Pour la duchesse du Maine, transportée et aveuglée de fureur, elle ne s'occupa donc que de projets de vengeance contre le régent, et entretint des liaisons secrètes avec cette partie de la noblesse, qu'elle avoit déjà échauffée. Nous la verrons bientôt former une conjuration mal organisée qui devint funeste à plusieurs gentilshommes, et qui pensa perdre absolument le duc du Maine.

Au milieu de toutes les affaires dont le régent étoit occupé, il fut obligé de donner ses soins à la réception du czar Pierre Ier., qui vint cette année à Paris.

Ce prince, qui s'étoit créé lui-même, travailloit à devenir le créateur de sa nation, et y seroit parvenu, si une telle entreprise pouvoit être l'ouvrage d'un règne, et qu'il ne fallût pas une suite de siècles, pour former ou régénérer un peuple. Quelque génie qu'on remarquât dans le Czar, il laissoit quelquefois échapper des traits de férocité, mais jamais rien de petit. Il a fait entrer son empire dans le système politique de l'Europe. La Russie y tient un rang distingué; mais les sciences et les arts y paroissent des plantes exotiques, dont il faut renouveller la semence. On ne trouve point encore de noms russes dans la liste des savans qui soutiennent l'académie de Pétersbourg. Cette société, où il y a des étrangers d'un mérite reconnu, n'a pas du moins pris, comme les nôtres, une devise orgueilleuse. Elle s'est bornée à celle qui conviendra toujours à l'homme, et dont les plus éclairés sentent la justesse. *Paulatim*: peu-à-peu.

Quoi qu'il en soit, le czar, pour jetter les fondemens du grand édifice qu'il projettoit, avoit voyagé dans tous les états du nord de l'Europe. Cherchant par-tout à s'instruire, pour instruire ensuite ses sujets, il avoit tra-

vaillé lui-même dans les atteliers d'Amsterdam.

Il y avoit long-temps qu'il desiroit de voir la France, et il l'avoit témoigné à Louis XIV dans les dernières années du règne; mais le roi, déjà attristé par les infirmités de l'âge; et à qui l'état de ses finances ne permettoit plus d'étaler le faste d'une cour brillante, comme il auroit fait autrefois, fit détourner le czar de son projet, le plus honnêtement qu'il fut possible.

Le czar voyant qu'il n'auroit pas beaucoup à attendre, n'en témoigna rien; mais quelque temps après la mort de Louis XIV, il chargea le prince Kurakin, son ambassadeur, de faire part à notre cour du desir qu'il avoit de voir le roi, et d'annoncer qu'il partoit. Le czar et Kurakin avoient épousé les deux sœurs; et quoique la czarine eût été répudiée et enfermée dans un couvent, Kurakin n'avoit pas perdu la confiance de son maître. Le czar lui en avoit même donné une preuve assez forte. Comme il avoit conçu le projet d'allier la Russie par des mariages avec les premiers états de l'Europe, particulièrement avec les maisons de France et d'Autriche, il jugea que la différence de religion y seroit un

obstacle, et crut que la religion grecque, qu'on professe en Russie, n'étant pas fort éloignée de la Romaine, il ne lui seroit pas difficile de faire adopter celle-ci par ses sujets. Pour cet effet, il envoya Kurakin à Rome, et l'y retint trois ans sans caractère, mais y vivant en grand seigneur, et à portée de s'instruire des principes politiques de la cour de Rome, et de sa conduite avec les puissances catholiques. Le clergé romain, loin de cacher ses prétentions, les étala si indiscrettement, que Kurakin à son retour, n'eut rien de satisfaisant à dire à son maître. La cour de Rome manqua une si belle acquisition par les mêmes maximes qui lui ont fait perdre tant d'autres états. Quelque desir qu'eût le czar d'être catholique, il aimoit encore mieux être maître chez lui, et prit le parti de laisser en Russie la religion telle qu'elle est, mais de s'en faire déclarer le chef. Il avoit déja senti la nécessité de réprimer le clergé et d'abaisser le patriarche. C'étoit avec l'appui des patriarches que la maison régnante étoit montée sur le trône; et ceux qui l'y avoient élevée, pouvoient l'en faire descendre. Il préféra sa sûreté à la reconnoissance, prit des mesures justes, chassa

le patriarche de Moscou, et parvint à se faire chef de l'église russe.

Les choses étoient en cet état, lorsque le czar vint en France. Le régent auroit bien voulu se dispenser de recevoir un tel hôte, non-seulement à cause de la dépense que son séjour exigeroit, mais encore par les inconvéniens qui pouvoient naître du caractère et des mœurs encore barbares d'un prince, qui, très-populaire avec des artisans et des matelots, n'en seroit peut-être que plus exigeant avec la cour. Mais ce qui peinoit davantage le régent, alors plein d'égards pour l'Angleterre, étoit la haine que le czar avoit pour le roi Georges, et qu'il a conservée jusqu'à la mort. On sait que l'ambition du czar étoit de faire fleurir le commerce dans ses états. Dans ce dessein, il avoit fait ouvrir plusieurs canaux. Il y en eut un dont le roi Georges arrêta la continuation, parce qu'il auroit traversé une petite partie de ses états d'Allemagne, et le czar ne put le lui pardonner. Son ressentiment le porta à faire à Amsterdam, ce qu'on appelle une espiéglerie de page, à l'ambassadeur d'Angleterre, qui envoya lui demander une audience. Ce prince, qui sortoit alors pour aller à bord

d'un vaisseau, lui fit dire de l'y venir trouver. L'ambassadeur s'y étant rendu, le czar, déjà monté sur la hune, lui cria de venir recevoir son audience. L'ambassadeur, peu ingambe, auroit bien voulu s'en dispenser; mais il n'osa témoigner sa crainte. Le czar lui donna audience, et après avoir joui assez long-tems de la peur du ministre sur ce plancher mobile, le congédia.

Le régent envoya le marquis de Nesle et du Libois, gentilhomme ordinaire, avec les équipages du roi, attendre le czar à Dunkerque, le recevoir au débarquement, le défrayer sur la route, et lui faire rendre partout les mêmes honneurs qu'au roi. Le maréchal de Tessé alla au-devant de lui jusqu'à Beaumont, et le conduisit à Paris, où il arriva le 7 de mai.

Le rang et le mérite personnel du czar exigent que je donne une espèce de journal abrégé de son arrivée et de son séjour. Le czar descendit à neuf heures du soir au Louvre, à l'appartement de la reine, où tout étoit éclairé et meublé superbement. Il le trouva trop beau, demanda une maison particulière, et remonta sur-le-champ en carrosse. On le conduisit à l'hôtel de Lesdiguières,

proche l'arsenal. Comme les meubles n'en étoient pas moins magnifiques, il vit bien qu'il falloit prendre son parti là-dessus. Il fit tirer d'un fourgon qui le suivoit un lit de camp, et le fit tendre dans une garde-robe. Verton, un des maîtres-d'hôtel du roi, étoit chargé d'entretenir matin et soir au prince une table de quarante couverts, sans compter celles des officiers et des domestiques. Le maréchal de Tessé avoit le commandement de toute la maison, et devoit accompagner par-tout le czar, escorté d'un détachement des gardes-du-corps.

Ce prince étoit grand, très-bien fait, assez maigre, le teint brun et animé, les yeux grands et vifs, le regard perçant, et quelquefois farouche, sur-tout lorsqu'il lui prenoit dans le visage un mouvement convulsif qui démontoit toute sa physionomie. Ce tic étoit une suite du poison qu'on lui avoit donné dans son enfance; mais lorsqu'il vouloit faire accueil à quelqu'un, sa physionomie devenoit riante et ne manquoit pas de grace, quoiqu'il conservât toujours un peu de majesté sarmate. Ses mouvemens brusques et précipités décéloient l'impétuosité de son

caractère et la violence de ses passions. Aucune décence n'arrêtoit l'activité de son ame ; et un air de grandeur, mêlé d'audace, annonçoit un prince qui se sent maître partout. L'habitude du despotisme faisoit que ses volontés, ses desirs, ses fantaisies se succédoient rapidement, et ne pouvoient souffrir la moindre contrariété des tems, des lieux, ni des circonstances. Quelquefois importuné de l'affluence des spectateurs, mais jamais gêné, il les congédioit d'un mot, d'un geste, ou sortoit pour aller à l'instant où sa curiosité l'appelloit. Si ses équipages n'étoient pas prêts, il entroit dans la première voiture qu'il trouvoit ; fut-ce un carrosse de place. Il prit un jour celui de la maréchale de Matignon qui étoit venue le voir, et se fit mener à Boulogne. Le maréchal de Tessé et les gardes couroient alors comme ils pouvoient pour le suivre. Deux ou trois aventures pareilles firent qu'on tint toujours dans la suite des carrosses et des chevaux prêts.

Quelque peu occupé qu'il parût de l'étiquette de son rang, il y avoit des occasions où il ne la négligeoit pas ; il marquoit quel-

quefois par des nuances assez fines, la distinction des dignités et des personnes. En voici des traits :

Quoiqu'il eût la plus grande impatience de parcourir la ville, dès le moment de son arrivée, il ne voulut jamais sortir de chez lui, qu'il n'eût reçu la première visite du roi.

Le lendemain de l'arrivée du czar, le régent alla le voir. Le czar sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant du régent, l'embrassa, puis lui montrant de la main la porte du cabinet, se retourna aussi-tôt, et passa le premier, suivi du régent, puis du prince Kurakin, qui leur servit d'interprête. Il y avoit deux fauteuils, dont le czar occupa le premier, Kurakin restant debout. Après une demi-heure d'entretien, le czar se leva, et s'arrêta où il avoit reçu le régent, qui, en se retirant, fit une profonde révérence, à laquelle le czar répondit par une inclination de tête.

Le lundi 10 mai, le roi vint faire sa visite. Le czar descendit dans la cour, reçut le roi à la descente du carrosse, et tous deux marchant sur la même ligne, le roi à la droite, entrèrent dans l'appartement où le

czar présenta le premier fauteuil, cédant par-tout la main. Après avoir été assis quelques instans, le czar se leva, prit le roi dans ses bras, l'embrassa à plusieurs reprises, les yeux attendris, avec l'air et les transports de la tendresse la plus marquée. Le roi, quoiqu'enfant, ne fut nullement étonné, fit un petit compliment, et se prêta de bonne grace aux caresses du czar. Les deux princes gardérent en sortant le même cérémonial qu'à l'arrivée. Le czar en donnant au roi la main sur lui jusqu'au carrosse, conserva toujours le maintien de l'égalité; et s'il se permit dans des instans, et peut-être avec dessein, une sorte de supériorité que l'âge peut donner, il eut soin de la voiler par des caresses et des démonstrations d'amour pour l'enfant qu'il prenoit dans ses bras.

Le lendemain 11, le czar rendit au roi sa visite. Il eût été reçu à la descente du carrosse; mais aussi-tôt qu'il apperçut sous le vestibule des tuileries le roi marchant vers lui, il sauta du carrosse, courut au-devant du roi, le prit dans ses bras, monta ainsi l'escalier, et le porta jusqu'à l'appartement. Tout se passa exactement comme la veille, à l'exception de la main, que le roi donna par-tout

chez lui au czar, comme il l'avoit eue chez ce prince.

Aussi-tôt qu'il eût reçu la visite du roi, il ne cessa de se promener dans Paris, entrant dans les boutiques, et chez les ouvriers, s'arrêtant à tout ce qui attiroit son attention, questionnant les artistes par le moyen du prince Kurakin, et donnant par-tout des preuves de ses lumières et de ses connoissances. Les choses de pur goût et d'agrément le touchoient peu; mais tout ce qui avoit un objet d'utilité, trait à la marine, au commerce, aux arts nécessaires, excitoit sa curiosité, fixoit son attention, faisoit admirer la sagacité d'un esprit étendu, juste et aussi prompt à s'instruire, qu'avide de savoir. Il ne donna qu'un léger coup-d'œil aux diamans de la couronne qu'on lui étala; mais il admira les ouvrages des Gobelins, alla deux fois à l'Observatoire, s'arrêta longtems au jardin des plantes, examina les cabinets de mécanique, et s'entretint avec les charpentiers qui faisoient le pont-tournant.

On juge aisément qu'un prince de ce caractère, n'étoit pas recherché dans sa parure. Un habit de bouracan, ou de drap, un large ceinturon où pendoit un sabre,

une perruque ronde, sans poudre, qui ne lui passoit pas le col, une chemise sans manchettes : tel étoit son ajustement. Il avoit commandé une perruque. Le perruquier ne douta pas qu'il ne lui en fallût une à la mode, qui étoit alors de les porter longues et fournies. Le czar fit donner un coup de ciseau tout au tour, pour la réduire à la forme de celle qu'il portoit.

Madame, mère du régent, la duchesse de Berri, la duchesse d'Orléans s'étoient attendues à recevoir la visite du czar, aussitôt qu'il auroit rendu celle du roi ; mais n'en ayant point entendu parler, elles lui envoyèrent faire compliment, chacune par son premier écuyer. Le czar alla ensuite les voir dans l'ordre où je viens de les nommer, et y fut reçu comme le roi l'auroit été.

Le jour qu'il fit sa visite à madame, vendredi 14, le régent vint l'y trouver, et le conduisit à l'opéra en grande loge, et tous deux y furent seuls sur le même banc. Vers le milieu de la représentation, le czar demanda de la bierre ; le régent en fit apporter à l'instant, se leva, en présenta un gobelet sur une soucoupe, et ensuite une serviette.

viette. Le czar but sans se lever, remit le gobelet et la serviette au régent toujours debout, et le remercia par un sourire et un signe de tête, et sortit de l'opéra au quatrième acte, pour aller souper.

Il dînoit à onze heures, et soupoit à huit. L'état de cette dépense étoit de 1800 livres par jour. Il étoit toujours splendidement servi, quoiqu'il eût ordonné des retranchemens dès le premier jour. Ce n'étoit point par sobriété; il aimoit la table, et n'en vouloit supprimer que le luxe. Il mangeoit excessivement à dîner et à souper, buvoit deux bouteilles de vin à chaque repas, et ordinairement une de liqueur au dessert; sans compter la bierre et la limonade entre les repas. Plusieurs de ses officiers lui tenoient tête la-dessus, et entr'autres son aumônier qu'il aimoit et estimoit beaucoup à cet égard là. Il se livroit quelque fois avec eux à des excès, dont les suites avoient besoin d'être ensevelis dans l'obcurité.

Le czar fit une visite particulière au régent; mais il n'en fit à aucun autre de la maison royale, prince ou princesse, qu'aux trois que je viens de nommer. On lui avoit dit que les princes du sang viendroient lui

rendre une visite, s'il vouloit promettre d'aller ensuite voir les princesses. Il refusa avec hauteur cette visite conditionnelle ; et il n'en fut plus question. Si les visites d'apparat, les spectacles et les fêtes l'amusoient peu, il n'en étoit pas ainsi des choses qui pouvoient l'instruire. Le même jour qu'il fut à l'opéra, il avoit passé la matinée entière dans la galerie des plans, conduit par le maréchal de Villars, et suivi des officiers généraux, qui se trouvoient à Paris. Le maréchal l'accompagna encore aux Invalides le 16, jour de la pentecôte. Le czar y voulut tout voir, tout examiner, et finit par le réfectoire où il demanda un coup du vin des soldats, but à leur santé, les traitant de camarades, et frappant sur l'épaule de ses voisins. Il remarqua parmi les spectatrices la maréchale de Villars, dont la figure étoit frappante ; il apprit qui elle étoit, et lui fit un accueil distingué. Le maréchal d'Estrées lui donna à dîner dans sa maison d'Issi le mardi 18, et lui plut beaucoup par les cartes et plans de marine qu'il lui montra.

Le czar passant aux Tuileries le 24, entra chez le maréchal de Villeroi, où le roi vint comme par hazard. Tout cérémonial fut

alors supprimé, et le czar se livra encore aux plus vifs transports de tendresse. Le soir même il se rendit à Versailles, et passa trois jours à voir le château, la Ménagerie, Trianon, Marly, et sur-tout la machine plus admirable alors qu'elle ne l'est aujourd'hui, que la mécanique est plus perfectionnée.

Ce prince coucha à Trianon où ses officiers avoient mené des filles, dans l'appartement de madame de Maintenon; ce que Blouin, ancien serviteur de la favorite, regarda comme une profanation. Ces mœurs faisoient en effet un furieux contraste avec les dernieres années de Louis XIV. On a prétendu que le czar et ses officiers s'étoient ressentis de la compagnie qu'ils avoient menée.

Le 30 mai, il alla dîner à Petitbourg, chez le duc d'Antin, qui le conduisit le même jour à Fontainebleau, où le comte de Toulouse lui donna le lendemain le plaisir de la chasse. Il ne voulut au retour, manger qu'avec ses gens dans l'île de l'Etang. Le comte de Toulouse et le duc d'Antin dûrent savoir gré au czar de les en avoir exclus. Il fallut porter ce prince et ses gens dans les carrosses, pour

revenir à Petitbourg, où ils arrivèrent dans un état fort dégoûtant.

Le mardi premier juin, les fumées de la veille étant dissipées, le czar s'embarqua sur la Seine pour descendre à Paris. Il s'arrêta à Choisi, où la princesse de Conti, douairiere, le reçut. Après avoir parcouru les jardins, il rentra dans sa gondole, traversa Paris, passant sous tous les ponts, et descendit au-dessous de la porte de la Conférence.

Le 3, il retourna passer plusieurs jours à Versailles, à Marly, à Trianon, qu'il vouloit revoir avec plus de détail. Le 11, il se rendit à Saint-Cyr, vit toutes les classes, se fit expliquer les exercices des pensionnaires, et monta ensuite chez madame de Maintenon, qui, l'ayant prévu, s'étoit mise au lit, ses rideaux et ceux de ses fenêtres fermées. Le czar, en entrant, tira les rideaux des fenêtres, puis ceux du lit, la considéra attentivement, et sortit sans dire un mot, et sans lui faire la moindre politesse.

Madame de Maintenon fut pour le moins étonnée d'une si étrange visite, et dut sentir la différence des temps.

Le jour qu'il alla voir la Sorbone, il té-

moigna plus de considération à la statue du cardinal de Richelieu, qu'il n'en avoit marqué à la personne de madame de Maintenon. Aussi-tôt qu'il apperçut le tombeau du cardinal, il courut embrasser la figure de ce ministre, en lui adressant ces paroles : *Je donnerois la moitié de mon empire à un homme tel que toi, pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre.*

Le czar alla dîner le 15 chez le duc d'Antin. Madame la duchesse s'y rendit avec les princesses, ses filles, pour le voir du moins une fois avant son départ. Le duc d'Antin, voulant satisfaire leur curiosité, engagea ce prince à se promener dans le jardin, et le conduisit le long de l'appartement du rez-de-chaussée où les princesses et leur suite étoient aux fenêtres. En approchant d'elles, on prévint le czar que madame la duchesse y étoit, et du desir qu'elle avoit de le voir. Il ne répondit rien, ne demanda pas même laquelle c'étoit, marcha lentement, les regarda toutes, les salua en général d'une seule inclination de tête, et passa.

Le czar, en entrant dans la salle à manger, fut frappé de voir sous un dais le portrait de la czarine, que le duc d'Antin avoit trouvé

moyen de se procurer. Cette galanterie lui plut si fort, qu'il s'écria qu'il n'y avoit que les François qui en fussent capables. Il ne tarda pas à en éprouver une encore plus marquée, que je porterai à sa date.

Le 16, il vit la revue de la maison du roi. La magnificence des uniformes parut lui déplaire. Sans attendre la fin, il partit brusquement; et d'un temps de galop, se rendit à Saint-Ouen, où il soupa chez le duc de Tresmes.

Le czar parloit facilement le latin et l'allemand ; il auroit pu se faire entendre en françois qu'il entendoit assez bien ; et on le soupçonnoit de mettre de la dignité à se servir d'interprète.

Le 18, il reçut la dernière visite du régent, et alla prendre congé du roi, qui le lendemain vint lui dire adieu. Il n'y eut aucun cérémonial d'observé ; mais on remarqua toujours la même effusion de cœur et le même attendrissement de la part du czar.

Le même jour, ce prince assista, dans une tribune de la grand-chambre, au jugement d'une cause. L'avocat-général Lamoignon, aujourd'hui chancelier, en la résu-

mant, parla de l'honneur que la cour recevoit ce jour-là, et l'on en fit regître.

L'après-midi, le czar assista à l'assemblée de l'académie des sciences, et ensuite à celle des belles-lettres convoquée extraordinairement. Ces deux compagnies l'occupèrent chacune dans leur genre. Il prit séance à l'une et à l'autre, et fit asseoir les académiciens.

La galanterie qu'on lui fit et que j'ai annoncée, fut à la monnoie des médailles. Le czar, après avoir examiné la structure, la force et le jeu du balancier, se joignit aux ouvriers, pour le mettre en mouvement. Rien n'égale la surprise où il fut, quand il vit sortir de dessous le coin son portrait, supérieur, pour la ressemblance et pour l'art, à toutes les médailles qui avoient été frappées pour lui, et parut aussi fort satisfait du revers. C'étoit une renommé passant du nord au midi, avec ces mots de Virgile, *vires acquirit eundo*, par allusion aux connoissance que ce prince acquéroit dans ses voyages.

Le czar accepta du roi deux tentures de tapisseries des Gobelins, et refusa une épée garnie de diamans. Il donna plusieurs mé-

la Varenne, gouverneur-général, et de Ricouart, intendant de cette isle, avoient souvent et inutilement fait passer leurs plaintes au ministère de France. Las de n'en point recevoir de réponse, les insulaires se concertèrent avec tant de justesse et de secret, qu'ils surprirent le gouverneur et l'intendant, qui dînoient ensemble. Ils les empaquetèrent l'un et l'autre dans un bâtiment qui retournoit en France, remirent au capitaine un nouveau cahier de leurs griefs, et de protestations de fidélité pour le roi, le firent jurer de le rendre fidèlement, conduisirent le vaisseau à douze lieues au large, avec deux pirogues bien armées, pour s'assurer du départ, et défendirent aux deux visirs déposés, de remettre jamais le pied dans l'isle.

La conduite des Insulaires après cette expédition, fut si tranquille et si soumise, l'ordre si bien maintenu dans la colonie, qu'on prit à la cour le parti de fermer les yeux sur ce qui s'étoit passé. Les deux bannis furent obligés de dévorer leur rage, et ce qui est le comble du châtiment en france, se virent l'objet des ris et des ridicules qu'on ne leur épargna pas.

Plusieurs successeurs de la Varenne et de Ricouart, n'ont pas trop profité de l'exemple. Nous venons de voir, par la facilité avec laquelle la Martinique s'est rendue aux Anglois, combien il importe à un gouvernement de ne se pas rendre odieux.

Pendant que les Martiniquois se faisoient justice, les habitans du Périgueux imploroient celle du régent, contre Courson, intendant de Bordeaux. Il étoit fils de Lamoigon de Basville, le despote du Languedoc, et avoit été intendant de Rouen. Le brigandage de ses secrétaires, et l'arrogante protection qu'il leur donnoit, avoit pensé le faire lapider à Rouen, dont il étoit d'abord intendant : il fut obligé de s'enfuir ; et le crédit de son père le fit passer à l'intendance de Guyenne. L'esprit de despotisme qu'il avoit puisé chez son père, sans en avoir la capacité, le porta à imposer des taxes de son autorité privée. La ville du Périgueux lui porta ses plaintes, et pour réponse, il fit mettre en prison les Echevins. La ville envoya des députés à la cour, réclamer contre la tyrannie; mais ils furent plus de deux mois à assiéger le cabinet du duc de Noailles, sans pouvoir passer l'anti-chambre. Ce mi-

nistre, ami de Coûrson, vouloit, à force de longueurs, rebuter ces malheureux. D'ailleurs, une maxime des tyrans et sous-tyrans, est de donner toujours raison aux supérieurs. Par bonheur le comte de Toulouse, parfaitement honnête-homme, entendit parler de l'affaire. Il en instruisit quelques membres du conseil de régence, et particulièrement le duc de St.-Simon, ennemi juré du duc de Noailles, et qui mettoit à tout la plus grande vivacité.

Le premier jour que le duc de Noailles vint rapporter au conseil de régence, le duc de St.-Simon lui demanda quand il comptoit finir l'affaire de Périgueux, en exposa sommairement, mais très-vivement, l'objet. Le comte de Toulouse l'appuya de ce ton froid et d'indignation qu'un déni de justice donne à un honnête-homme. Tout le conseil tourna les yeux sur le duc de Noailles, qui dit, en balbutiant, que cette affaire exigeoit beaucoup d'examen, et que des objets plus importans l'avoient empêché d'y travailler. Le comte de Toulouse et St.-Simon répliquèrent qu'il n'y avoit rien de si important que d'éclaircir des accusations vraies ou fausses, qui, depuis trois mois, retenoient

Noailles l'entama donc avec une fureur concentrée ; mais Saint-Simon, qui étoit à côté de lui, avoit l'œil sur toutes les pièces, les relisoit après Noailles, et suivoit le rapport avec la défiance la plus affichée et la plus outrageante. L'affaire étoit si criante, que Noailles conclut lui-même à l'élargissement des prisonniers ; mais il voulut excuser Courson, et s'étendit sur les services de Basville son père. Le pétulant Saint-Simon l'interrompit, en disant qu'il ne s'agissoit pas du mérite du père, mais de l'iniquité du fils ; et en opinant, ajouta qu'il falloit dédommager les prisonniers aux dépens de Courson, le chasser de l'intendance, et en faire une justice si éclatante, qu'elle servît d'exemple à ses pareils. Le régent dit qu'il se chargeoit du dédommagement ; qu'il laveroit la tête à Courson, qui méritoit pis, mais dont le père méritoit aussi des égards ; qu'il cassoit cependant les ordonnances de Courson, avec défenses de récidiver. Saint-Simon demanda que l'arrêt fût écrit à l'instant, n'osant pas, dit-il, s'en fier à la mémoire du duc de Noailles, et le régent l'ordonna. Noailles, tremblant de fureur, pouvoit à peine tenir sa plume : Saint-Simon,

pour le soulager, se mit à lui dicter. Quand Noailles en fut à la cassation des ordonnances et à la défense de récidiver, il s'arrêta : poursuivez donc, lui dit Saint-Simon, tel est l'arrêt. Noailles regarda tout le conseil, pour voir s'il n'y auroit point d'adoucissement. Saint-Simon interpella toute la compagnie, qui fut, là-dessus, d'un avis unanime : ainsi finit l'affaire de Périgueux.

Peu de tems après, Courson fut révoqué, et dit, comme cela se pratique en pareil cas, qu'il avoit demandé son rappel. Si cela est, la province lui en témoigna sa reconnoissance par des feux de joie. Cela ne l'a pas empêché d'avoir, dans la suite, une place de conseiller au conseil royal des finances.

Quoique ce ne soit ici qu'une affaire particulière, j'ai cru devoir la rapporter, pour donner une idée du manége des ministres, des vexations qui se commettent au nom du roi, de l'impunité qui leur est assurée, sans des circonstances uniques, telles que le hasard qui instruisit le comte de Toulouse, dont l'équité fut échauffée par le ressentiment du duc de Saint-Simon. On voit encore, par la fortune de Courson, que ceux

qui ont un nom dans leur classe, y font, à-peu-près, le même chemin, mérite ou non.

J'ai oublié de dire que le chancelier d'Aguesseau, tout juste qu'il étoit, fut le seul du conseil qui chercha à adoucir l'arrêt, parce que les gens de robe font toujours cause commune quand ils n'ont point d'intérêt contraire, et qu'ils craignent d'altérer le respect pour la magistrature. Il procura, cette année, la noblesse aux conseillers du grand-conseil, avec l'exemption de lods et ventes pour les biens relevans du roi. A propos des égards pour la magistrature, le régent avoit eu envie, l'année dernière, d'assister à la procession de la mi-août, pour le vœu de Louis XIII. Le parlement prétendit avoir la droite, alléguant que Gaston n'avoit marché qu'à la gauche dans une pareille cérémonie pendant la minorité de Louis XIV, quoique Gaston fût fils de France, et alors lieutenant-général de l'état. Le régent, sans entrer en discussion là-dessus, s'abstint de la procession. Cette année le même desir lui reprit, et il annonça qu'il précéderoit le parlement, fondé sur l'exemple du duc de Montpensier, qui l'avoit précédé à la procession de Sainte-Genevieve,

roient une foule innombrable dans le jardin et dans les cours.

C'étoit dans ces occasions que le maréchal de Villeroi développoit ses grands talens pour l'éducation. Il menoit continuellement le roi d'une fenêtre à l'autre, en lui disant : voyez, mon maître, voyez ce peuple ! eh bien, tout cela est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître ! Belle leçon ! au lieu de lui faire remarquer l'amour des peuples, et lui inspirer la reconnoissance que le roi leur doit ; mais le maréchal n'en savoit pas tant.

Le parlement, après avoir essayé, dans une procession, l'égalité avec le régent, fit une entreprise plus importante dans le gouvernement : il fut question d'enregistrer la suppression du dixième ; le parlement demanda l'état des revenus et des dépenses du roi ; le régent le refusa, et répondit qu'il ne souffriroit pas qu'on donnât atteinte à l'autorité du roi pendant la régence. Le parlement pourroit, sans doute, être fort utile au peuple ; mais il saisit communément fort mal les occasions de résistance. Il s'agissoit, par exemple, ici d'une suppression que le

public attendoit avec impatience ; et ce qu'il pouvoit y avoir à réformer dans quelques articles, n'étoit pas difficile à régler : ainsi, il fallut enregistrer. D'ailleurs, il y eut du schisme dans le parlement, sur la nomination des commissaires. Les enquêtes commençoient à soupçonner que le premier président étoit un fripon double entre son corps et la cour. En effet, le premier président avoit déja reçu deux fois son brevet de retenue de 500,000 liv., et ne prétendoit pas encore avoir donné quittance : nous verrons dans la suite qu'il avoit raison.

Pendant que le régent cherchoit à conserver la paix avec nos voisins, il vit, avec inquiétude, les préparatifs de guerre qu'on faisoit en Espagne. Alberoni ayant terminé les différends de son maître avec le pape, dont il tira un indult pour mettre une imposition sur le clergé d'Espagne, avoit préparé un armement considérable, et faisoit entendre au pape que c'étoit pour s'opposer aux entreprises que les turcs pourroient faire sur l'Italie. Clément XI, pour reconnoître tant de services, lui donna enfin, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, le chapeau. Le sacré collége cria beaucoup, le

pape en pleura lui-même ; mais enfin, Alberoni fut cardinal, et dit alors à ses familiers, que n'ayant plus rien à prétendre pour lui, il alloit travailler pour la gloire du roi.

Le plan d'Alberoni étoit, disoit-il, 1°. de sauver l'honneur du roi d'Espagne ; 2°. de maintenir le repos de l'Italie ; 3°. d'assurer aux fils de la reine d'Espagne les successions de Toscane et de Parme, et d'obtenir, pour le roi d'Espagne, Naples, Sicile, et les ports de Toscane ; 4°. diviser l'état de Mantoue, en donnant la ville et une partie du Mantouan aux Vénitiens, l'autre partie au duc de Guastale. 5°. Le Milanais entier, et le Montferrat à l'empereur. 6°. La Sardaigne au roi Victor, pour le dédommager de la Sicile. 7°. Restituer Commachio au pape. 8°. partager les pays-bas catholiques entre la France et la Hollande.

Alberoni, pour établir dans la suite un équilibre et une paix durables, commençoit par allumer un incendie, sans avoir les moyens, ni les forces suffisantes pour exécuter ses projets. Tel est cet Alberoni qu'on a cherché à donner pour un grand homme, titre qu'on défère trop légerement aux hom-

mes extraordinaires, et qu'ils ne doivent qu'à ceux qui auroient le plus d'intérêt à les décrier, à des écrivains nés dans la classe moyenne, qui est la victime, et porte le fardeau des grandes entreprises. Le grand homme est celui qui, pour des objets grands et utiles, proportionne les moyens aux entreprises, les couronne par les succès, et peut s'applaudir des événemens, puisqu'il a su les prévoir, les préparer et les amener. Ceux mêmes qu'on appelle à juste titre de grands génies, peuvent élever ou détruire les états; mais ils ne sont pas les plus propres à l'administration. Ils font des malheureux, ne laissent qu'un grand nom, et pour comble de malheur, excitent l'émulation de successeurs médiocres qui ne causent que des désordres.

Alberoni, né dans la poussière, s'élève par son esprit, et parvient à une des plus hautes dignités. Cela n'est pas d'un homme commun. Mais il engage son maître dans une guerre ruineuse, le met dans la nécessité de faire une paix forcée, et finit par se faire chasser lui-même, pour aller à Rome, vivre dans l'opulence et le mépris. Il fut près d'y être dégradé, et ne l'évita

que par l'intérêt qu'ont tous les cardinaux, de rendre la pourpre invulnérable dans ceux-mêmes qui la déshonorent. Voilà les faits. Que le lecteur juge.

Aussitôt que la flotte Espagnole eût abordé en Sardaigne, toutes les puissances furent en mouvement, chacune soupçonnoit les autres d'être d'intelligence avec l'Espagne. L'empereur, fier de ses victoires en Hongrie, reprochoit au pape d'avoir accordé un indult au roi d'Espagne, sous prétexte d'un armement contre le Turc, et de le voir employé contre les chrétiens. Il menaçoit Clément XI de porter incessamment la guerre en Italie. Le pape effrayé, pleuroit amèrement, et disoit dans sa douleur qu'il s'étoit damné en donnant le chapeau à Alberoni, à quoi le cardinal del Guidicé répondit qu'il se feroit toujours honneur de suivre sa sainteté, excepté en enfer.

L'Angleterre étoit alors divisée dans son intérieur par deux partis opposés. La mésintelligence entre le roi Georges et le prince de Galles, son fils éclatoit en haine ouverte. Le roi, en faisant la revue de sa maison, n'avoit pas voulu passer devant le régiment de son fils, à moins que ce prince ne se retirât,

et venoit même de le reléguer dans le village de Richemont, près de Londres. Georges étoit outré d'avoir pour successeur un prince qu'il ne regardoit pas comme son fils. Personne n'ignoroit ce qui s'étoit passé à Hanovre, avant que Georges fut parvenu à la couronne d'Angleterre. Ce prince soupçonnant un commerce criminel entre sa femme et le comte de Conigmarch, avoit fait jetter celui-ci dans un four chaud, et avoit tenu long-tems l'Electrice enfermée dans un château. La naissance du prince de Galles fut toujours suspecte au roi Georges, qui ne put jamais le souffrir.

Alberoni, dans une sécurité réelle ou apparante sur les puissances étrangères, eut une vive allarme en Espagne. Le roi tomba dangereusement malade. La reine et Alberoni tenoient ce prince en chartre privée. Presque tous les officiers du palais, réduits à des titres sans fonctions, ne voyoient le prince que des momens, à ses repas ou à la chapelle. Deux gentilshommes de la chambre, dont l'un étoit même marjordome de la reine, et quelques domestiques absolument nécessaires, faisoient tout le service.

La nourrice de la reine entroit seule dans la chambre pour la chausser, dans le mo-

ment que le roi se levoit, et donnoit de fortes jalousies à Alberoni; mais il n'y avoit pas moyen de l'exclure, et il étoit dangereux de le tenter.

La maladie du roi obligea d'appeller le premier médecin et les autres officiers de santé. Le droit et le devoir du majordome major étant d'assister à la préparation et à l'administration de tous les remedes, le marquis de Villena, duc d'Escabone, voulut faire sa charge, vint dans l'intérieur et jusqu'au lit du roi. Alberoni chercha à lui faire insinuer que le prince en étoit importuné; Villena continua son assiduité auprès du roi. Alberoni piqué défendit à l'huissier de laisser entrer Villena. Celui-ci s'étant présenté, l'huissier, entrebâillant la porte, lui dit l'ordre qu'il avoit reçu; Villena le traite d'insolent, pousse la porte, entre et s'avance vers le lit du roi, qui étoit trop mal pour s'appercevoir de rien. La reine et Alberoni étoient au chevet, et les officiers de service à l'écart. Alberoni voyant avancer le marquis, courut au-devant, voulut lui persuader de sortir, et le prit par le bras pour le faire retourner. Villena, fort goutteux, en se débattant contre le cardinal, tomba

car on n'en a jamais su les dispositions. On se contenta de faire certifier et signer par six grands d'Espagne, à qui néanmoins on ne communiqua rien du contenu, que la signature du roi étoit vraie. La santé de ce prince se rétablit ; mais, quoiqu'il ait vécu près de trente ans depuis, (il n'est mort qu'en 1746), son esprit resta fort affoibli. Si je continue ces mémoires jusqu'à sa mort, j'en donnerai de singulières preuves tirées de la correspondance de nos ministres à Madrid.

Alberoni, haï du peuple, et méprisé des grands, autant qu'un ministre puissant peut l'être, n'en montroit pas moins d'assurance à toutes les puissances étrangères. Le nonce Aldovrandi, ayant reçu un bref du pape, qui révoquoit l'indult, ne put le notifier au roi toujours enfermé, et le remit au ministre qui n'en tint compte, et prétendoit, par dérision sans doute, que le pape devoit lui être fort obligé d'avoir fait accepter la constitution par les évêques d'Espagne. Clément XI, qui auroit été flatté d'une telle acceptation en France, la trouva téméraire en Espagne. La cour de Rome prétend que ses bulles soient reçues par les évêques es-

pagnols *provoluti ad pedes*, c'est son expression, et ne veut point du terme d'acceptation qui suppose examen, et qu'elle appelle une phrase françoise.

D'un autre côté, l'empereur traitant toujours le pape avec fierté, lui faisoit dire, et même ordonner de révoquer le nonce Aldovrandi, de citer Alberoni à Rome, ou qu'on lui fît son procès en Espagne.

Alberoni ne s'en émut pas davantage, promettoit au pape de le venger bientôt de l'empereur, et demandoit, en attendant, une dispense de résider à Malaga, dont il venoit de se faire donner l'évêché, vallant 100000 l. Le pape sachant que cette dispense seroit un nouveau grief auprès de l'empereur, la refusa extérieurement; mais n'osant aussi mécontenter Alberoni, lui fit dire par le père d'Aubenton, qu'il lui accordoit la dispence pour six mois par an, et que les conciles lui donnant six autres mois, il auroit ainsi une dispense perpétuelle de résider.

Cependant toutes les puissances de l'Europe étoient en mouvement. Jamais les négociations n'avoient été plus actives, plus variables, ni les intérêts plus compliqués.

Nous verrons quel en fut le résultat, après avoir rapporté quelques évenemens particuliers de cette année.

Le roi ayant eu sept ans le 15 février, passa entre les mains des hommes. Il seroit à désirer que les princes leur fussent remis dès la naissance. C'est aux femmes à les soigner, aux hommes à les élever, sur-tout quand on choisit des Montausier, des Beauvilliers, des Bossuet, des Fenelon. On trouvera, on fera naître leurs égaux, quand on consultera la voix publique. C'est une justice qu'il faut rendre à Louis XIV. Il a souvent réglé ses choix sur la renommée. Louvois ne put jamais écarter Turenne.

A l'occasion du passage des femmes aux hommes, les premiers gentilshommes reclamèrent leur ancien droit de coucher dans la chambre du roi. Les premiers valets de chambre opposèrent la longue possession où ils se trouvoient; et le régent, voulant ménager tout le monde, renvoya la décision à la majorité, toutes choses restant en état, et elles y sont demeurées depuis. C'est ainsi que par négligence et non usage, plusieurs officiers de la cour sont tout autres qu'ils n'étoient dans leur origines. C'est

encore par-là que le grand écuyer perdit son procès contre le premier de la petite écurie, qui étoit devenu successivement presque son égal, et s'est maintenu dans l'indépendance.

Le prince électoral de Saxe, aujourd'hui roi de Pologne, se fit ou se déclara catholique cette année, afin de préparer sa succession au trône de son père. Lorsque celui-ci s'étoit fait catholique, l'électrice, sa femme, zélée protestante, ne voulut plus avoir de commerce avec son mari, ni recevoir aucunes honneurs de reine.

Le chevalier d'Oppede, neveu du cardinal Janson, mourut cette année. N'ayant d'autre bien que sa figure, il avoit épousé par besoin la marquise d'Argenton, maîtresse du régent, et mère du chevalier d'Orléans, et tint, par honneur, son mariage secret. Je ne rapporte un fait si peu important, que pour faire voir qu'on vouloit encore alors se marier honnêtement. Je n'entends pas blâmer par-là les mariages disproportionnés par la naissance ou par la fortune, et justifiés par le mérite.

Massillon, prêtre de l'Oratoire, célèbre par ses sermons, et sur-tout par son petit carême, sans autre protection que son mé-

rite, fut nommé à l'évêché de Clermont. Il n'auroit pas été en état d'accepter, si Crozat le cadet n'eût payé les bulles.

La duchesse de Berri mit parmi ses dames la marquise d'Arpajon, fille de le Bas de Montargis, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et mère de la comtesse de Noailles d'aujourd'hui. Avec une figure belle et noble, elle étoit encore plus distinguée par sa vertu et sa piété. C'étoit d'elle et de la marquise de la Rochefoucaud, fille du financier Proudre, que la duchesse de Berri se faisoit accompagner aux carmélites, à qui elle disoit: je vous amène mes deux bourgeoises.

On prétendoit que le mal aux yeux que le régent eut dans ce tems-ci, venoit d'un coup d'éventail qu'il avoit reçu de la marquise d'Arpajon, avec qui il avoit essayé de prendre des libertés un peu vives. Ces deux femmes figuroient mieux aux carmélites, qu'elles n'auroient fait dans les soupers que la princesse faisoit avec les roués du régent, et dont elles avoient l'honneur d'être exclues. La duchesse de Berri créa une charge de maître de la garde-robe qu'elle donna à un marquis de Bonnivet, bâtard de Gouffier, et grand spadassin. Elle étoit bien

aise, disoit-elle, d'avoir un homme de main dans sa maison, ce qui ne paroissoit pas trop un meuble fait pour la première princesse de France. Je ne rapporterai ce qui concernera cette princesse, qu'à mesure que les occasions s'en présenteront. Si l'on vouloit réunir tout ce qui la regarde, le recit en seroit trop étendu.

Louise-Adelaïde d'Orléans, sa sœur cadette, prit le voile dans l'abbaye de Chelles, le 30 mars. Cette princesse, avec de la beauté et beaucoup d'esprit, avoit la tête très-vive. Sa mère en craignit les suites, et ne contribua pas peu à la vocation de sa fille (1).

(1) Elle avoit pour maître à chanter Caucherau, un des meilleurs acteurs de l'opéra, d'une figure agréable, et avec de l'esprit. Un jour qu'il chantoit une scène très-passionnée, la jeune princesse, qui étoit dans une loge avec la duchesse d'Orléans, sa mère, s'écria : ah, mon cher Caucherau ! La mère trouva l'expression de sa fille trop expressive, et sur le champ la destina au cloître. Tantôt austère, tantôt dissipée, tour-à-tour religieuse ou princesse, elle devint fort incommode à l'abbesse, sœur du maréchal de Villars, et très-attachée à la règle. Après quelque tems de patience inutile, madame de Villars donna sa démission en faveur de la princesse, et se retira chez les Bénédictines du Cherche-midi, avec

Sa clôture la détermina à se livrer à la chymie, à l'anatomie, à l'étude de l'histoire naturelle. Elle avoit la plus grande facilité pour tout ce qu'elle vouloit apprendre, et trouva beaucoup de moyens de ne pas s'ennuyer. Elle écrivit une lettre qu'elle soussigna épouse de Jésus-Christ, sur quoi le prince dit qu'il se croyoit très-mal avec son gendre, plaisanterie plus digne d'un libertin que d'un philosophe, et messéante à un homme dont toutes les paroles étoient remarqués.

Les chanceliers n'ayant eu jusqu'alors d'autre logement que leur propre maison, le régent attribua à la chancellerie, la maison de la place Vendôme, qui faisoit partie de la taxe de Bourvalais.

Le régent fit aussi pour la couronne,

une pension de 12000 liv. ; y fut l'exemple de la maison, et y est morte fort regrettée.

Une princesse abbesse n'est pas astreinte à une règle fort austère ; elle jouit d'une grande liberté ; et l'on prétend qu'elle en usa beaucoup avec Augeard, son intendant, aimable et jeune. Enfin, fatiguée elle-même de ses fantaisies, elle se démit de son abbaye, elle se retira à la Madeleine de Tresnel, et y vécut avec la plus grande régularité jusqu'à sa mort.

l'aquisition du diamant le plus gros et le plus parfait qu'il y eût en Europe. On le nomme le régent et quelquefois le Pitt, du nom du vendeur, beau frère de Stanope, secrétaire d'état d'Angleterre, et oncle du célèbre Pitt d'aujourdhui. On en demandoit quatre millions; mais faute d'acheteurs, on le donna pour deux, et de plus les rognures qui sortirent de la taille. Il pèse 600 grains. Pitt l'avoit acquis d'un ouvrier des mines du Mogol. Parmi ceux qu'on y emploie, il y a des hommes libres qui y passent quelquefois des années; mais lorsqu'ils veulent en sortir, on prend la précaution de les purger, et de leur donner un lavement pour leur faire rendre ce qu'ils auroient pu avaler ou se fourrer dans le fondement. L'ouvrier dont il est question, avoit pris le dernier parti; mais aussitôt qu'il eût caché ainsi son larcin, il se fit une large entaille à la cuisse, comme s'il fût tombé sur une pierre tranchante. Il cria ensuite au secours; la quantité de sang dont il étoit couvert, fit qu'on le transporta dehors, sans prendre la précaution accoutumée. Il eut l'adresse de retirer et de cacher le diamant dans le peu de tems qu'on le laissa reposer, après avoir

avoir simplement bandé sa plaie. Il feignit ensuite d'être hors d'état de travailler, se fit payer ce qui lui étoit dû de son salaire, pour ne pas décéler sa fortune, et trouva le moyen de passer en Europe.

Pour faire mieux entendre ce qui va suivre, commençons par donner une idée des différens intérêts qui mettoient les acteurs en mouvement.

Le duc et la duchesse du Maine, désespérés de la perte de leur procès contre les princes du sang, travaillèrent sourdement à fomenter des troubles, entretenoient des correspondances en Espagne, et cherchoient à se faire des amis dans le parlement, dont le premier président leur étoit entièrement dévoué. D'ailleurs le parlement qui s'étoit flatté d'avoir part à l'administration, saisissoit toutes les occasions de faire des remontrances; et le régent y fournissoit souvent matière. Le maréchal de Villeroy et toute la vieille Cour n'oublioient rien pour le décrier dans le public. Le maréchal affectoit là-dessus des procédés aussi indécens que ridicules, mais qui en imposoient au peuple. Il tenoit sous la clef le linge et le pain du roi, délivroit avec une ostentation

puérile, les choses les plus communes pour le service, et cherchoit à faire remarquer ses précautions sur la vie du prince. Les sots admiroient; les mal intentionés applaudissoient; les gens sensés rioient de mépris, et sentoient que s'il y avoit eu du danger, les viandes, les boissons, et mille autres moyens de crime, auroient rendu inutiles les risibles précautions du gouverneur. Il avoit le titre de chef du conseil des finances; et comme il étoit incapable d'y rien entendre, il n'en étoit que plus jaloux du duc de Noailles qui n'étant que le président, étoit cependant le maître de toute l'administration. Celui-ci à son tour voyoit avec chagrin le crédit que Law prenoit auprès du régent. Cette concurrence dans la partie des finances étoit un obstacle au desir que Noailles eut toujours de devenir premier ministre. L'abbé Dubois qui tendoit de loin au même but, appuyoit secrettement Law, dont il tiroit beaucoup d'argent. Sans m'arrêter à discuter la nature du système, je remarquerai simplement que, vû le caractère du régent, Law lui plaisoit par son esprit, et sur-tout par des idées extraordinaires hors de la route commune. C'étoit aussi par là qu'elles dé-

plaisoient au chancelier qui d'ailleurs étoit ami du duc de Noailles. Le régent les trouvant toujours opposés à ses nouveaux projets, l'un par intérêt, l'autre par droiture, se dégoûta d'eux. On s'attachoit en même tems à lui persuader qu'il n'y a rien de moins propre au gouvernement que la magistrature. Si l'on entend par là un corps nombreux tel qu'un parlement, on peut dire que ses formes arrêteroient souvent l'activité nécessaire des ressorts de l'état. D'ailleurs des magistrats habitués au positif des loix, sont rarement propres à faire céder les préjugés de la routine aux vrais principes de l'administration. Mais doit-on plus attendre de certains ministres qui n'ont donné d'autres preuves de talent, que d'avoir passé du sein de la dissipation et des plaisirs à la tête des affaires. On pouvoit reprocher au chancelier son indécision; mais ce qu'il avoit de plus incommode, c'étoit sa vertu.

Quoi qu'il en soit, les remontrances du parlement du 26 Janvier, furent si fortes, et le chancelier si foible, soit par un sentiment d'équité, soit par sa considération habituelle pour la magistrature, que le régent

résolut de lui ôter les sceaux qui furent donnés à d'Argenson, alors lieutenant de Police; et le chancelier eut ordre de se retirer à Fresne. Le duc de Noailles, en apprenant la disgrace du chancelier, ne douta pas de la sienne, et vint à l'instant donner sa démission des finances, dont l'administration fut remise à d'Argenson, en même-tems que les sceaux.

L'état ne gagna pas à ce changement qui favorisa le malheureux système de Law; mais Paris perdit le meilleur lieutenant de police qu'il y ait eu. D'Argenson, avec une figure effrayante qui imposoit à la populace, avoit l'esprit étendu, net et pénétrant, l'ame ferme et toutes les espèces de courage. Il prévint ou calma plus de désordres par la crainte qu'il inspiroit, que par des châtimens. Beaucoup de familles lui ont dû la conservation de leur honneur et de la fortune de leurs enfans, qui auroient été perdus sans ressource auprès du roi, si ce magistrat n'eût pas étouffé bien des frasques de jeunesse. Fontenelle a parfaitement peint le plan de la police de Paris, et d'Argenson l'a rempli dans toute son étendue; mais comme sa fortune étoit son principal objet, il fut toujours plus fis-

çal qu'un magistrat ne doit l'être. Machault lui succéda dans la place de lieutenant de police, et la fit avec plus d'intégrité que d'intelligence.

Le régent, pour consoler le duc de Noailles de la perte des finances, le plaça dans le conseil de régence, et donna au fils âgé de cinq ans la survivance de la charge et des gouvernemens du père.

La facilité que le régent avoit d'accorder tout à ceux qui l'obsédoient, engagea le duc de Lorraine, son beau-frère, à venir en France, où il garda l'incognito sous le nom de comte de Blamont. Pour la duchesse de Lorraine, elle parut toujours dans sa qualité de petite-fille de France, dont le rang étoit décidé. On leur donna toutes les fêtes possibles pendant deux mois de séjour; mais le duc de Lorraine avoit un objet plus important que celui de s'amuser. Il desiroit un arrondissement en Champagne, et le titre d'altesse royale.

Sur le premier article, il tâchoit de faire revivre de vieilles prétentions qui avoient toujours été rejettées et même anéanties par les derniers traités. Il fondoit le second sur

ce que le duc de Savoye, également beau-frère du régent, avoit eu le titre d'altesse royale, que sa femme, petite-fille de France et altesse royale, par elle-même, lui avoit communiqué, ce qui n'étoit pas exactement vrai. Victor-Amédée, avant d'avoir obtenu, en 1713, le titre de roi, avoit été long-tems marié et duc de Savoye, sans qu'il eût participé au titre de sa femme. Pour y parvenir, il renouvella celui de roi de Chypre, obtint à Rome la salle royale pour ses ambassadeurs, et à Vienne, le traitement de ceux des têtes couronnées, ce qui s'établit successivement dans toutes les cours. Ces articles gagnés lui procurèrent le traitement personnel d'altesse royale; mais ce qui y contribua le plus, fut l'importance de ses états, celle de son alliance, et son influence dans les affaires d'Italie.

Le duc de Lorraine alléguoit son prétendu titre de roi de Jérusalem; mais sa puissance étoit peu comptée, et il n'avoit de commun avec le duc de Savoye, que d'avoir un titre chimérique de roi, et d'avoir épousé une petite-fille de France. L'amitié de madame, passionnée pour tout ce qui tenoit à l'Allemagne, décida tout.

Saint-Contest qui, sous un extérieur simple et grossier, étoit l'homme le plus fin, le courtisan le plus adroit, fut chargé de rapporter au conseil de régence, l'affaire concernant les prétentions du duc de Lorraine en Champagne. Comme il avoit été longtems intendant à Metz, personne n'étoit plus en état que lui de connoître les inconvéniens de ce qu'on alloit accorder, et par conséquent de les déguiser dans son rapport. Il le fit tel qu'on le desiroit, et l'affaire passa tout d'une voix, et ne souffrit pas plus de difficulté au parlement, qui l'enregistra sans la moindre représentation. Le duc de Lorraine gagna une supériorité sur les princes du sang, qui précédemment n'auroient pas souscrit à l'égalité. La réunion de la Lorraine à la France a obvié aux suites fâcheuses que ce jugement pouvoit avoir; mais on ne pouvoit pas alors le prévoir.

Le grand-duc de Toscane, gendre de Gaston, et dont la maison a donné deux reines à la France, de l'une desquelles la branche règnante est issue, ne tarda pas à prétendre l'altesse royale. Le duc de Holstein-Gotorp fit la même demande; mais l'un et l'autre furent refusés. Quelque tems après, le régent

accorda le traitement de majesté au roi de Dannemark, et le titre de hautes-puissances aux états-généraux de Hollande.

L'entrée du duc de Noailles au conseil de régence inspira aux autres chefs le desir d'y entrer, et ils l'obtinrent, sans perdre leurs autres places. Il s'y trouva à la fin près de trente personnes. Il est vrai que cela leur donnoit peu de part au gouvernement. L'abbé Dubois s'empara insensiblement de tout le secret des affaires étrangères, et celles de finances se traitoient uniquement entre d'Argençon et Law ; ce qui n'empêchoit pas que chacun ne tirât les émolumens de ses titres oisifs.

D'Argenson demanda le tabouret pour sa femme, et l'obtint. C'est la première qui l'ait eu à titre de femme d'un garde-des-sceaux (1).

(1) Avant le chancelier Séguier, aucun offie de la couronne ne donnoit le tabouret à la femme de l'officier. Séguier obtint de Louis XIII, par la protection du cardinal de Richelieu, que sa femme eût le tabouret à la toilette de la reine, ce qui n'étoit qu'une espèce d'entrée particulière. Lorsque Séguier fut fait duc à brevet, sa femme fut assise par-tout de droit ; mais cela tira si peu à conséquence pour la place de chancelier, que Louis XIV trouva fort mau-

Le temps des usurpations à la cour, est nécessairement celui des tracasseries, qui l'emportent souvent sur les affaires. Le maréchal de Villars, en qualité de chef du conseil de la guerre, écrivit aux colonels des lettres circulaires. Aucun n'auroit osé, sous le feu roi, se plaindre du style des secrétaires-d'état. Le marquis de Beaufremont s'avisa de le trouver mauvais de la part d'un maréchal de France, et répondit une lettre si insolente, qu'il fut mis à la bastille, et les maréchaux de France demandoient qu'il fît de plus des excuses au maréchal de Villars.

vais que la chancelière de Pontchartrain, qui étoit assise à la toilette de la duchesse de Bourgogne, eût pris le tabouret à une audience de cette princesse, parce que c'étoit une occasion publique. Le garde-des-sceaux d'Aligre, qui le fut, pendant deux ans, à la mort de Séguier, sans que l'on nommât un chancelier, ne prétendit point de tabouret pour sa femme; mais elle le prit, lorsque son mari fut chancelier. D'Argenson, profitant de l'absence du chancelier, représenta la similitude extérieure des deux places, demanda qu'elle fût entre les femmes, comme elle étoit entre les maris; et le régent le permit: de sorte que la femme du garde-des-sceaux Chauvelin, a été assise en présence de la chancelière, lorsque d'Agueseau revint de Fresne, sans avoir les sceaux.

Le régent qui voyoit les femmes et toute la jeunesse prendre parti pour Beaufremont, craignit de heurter un corps si respectable, se contenta de faire venir le jeune-homme en présence du maréchal, et de dire à celui-ci que Beaufremont n'avoit pas eu dessein de lui manquer; de sorte que Beaufremont n'ouvrant pas la bouche, il n'y eut que le régent qui fit l'excuse.

Poirier qui avoit succédé à Fagon dans la place de premier médecin, la seule qui se perde à la mort des rois, étant mort, le régent déclara qu'il ne vouloit pas se mêler du choix; mais qu'il donnoit l'exclusion à Chirac, parce qu'il étoit son médecin, et à Boudin, pour les insolens propos qu'il avoit tenus contre lui, duc d'Orléans, à la mort du duc de Bourgogne et des autres princes. La place fut donnée à Dodart, homme d'esprit, de mérite et de vertu, qui a laissé deux fils dignes de lui. L'un est aujourd'hui intendant de Bourges; l'autre sert avec distinction dans les carabiniers.

Le jeudi saint, le grand-aumônier étant absent, le cardinal de Polignac, à la messe, prétendit que c'étoit à lui à donner à baiser au roi le livre des évangiles, par préférence

au premier aumônier. Cette dispute édifiante empêcha le roi de baiser l'évangile, et l'affaire fut ensuite jugée en faveur du premier aumônier.

L'abbé de Saint-Pierre, premier aumônier de Madame, ayant donné son livre de la polysinodie, dans lequel il faisoit valoir l'avantage de la pluralité des conseils, les ennemis de la régence voulurent voir dans l'ouvrage une satyre du gouvernement de Louis XIV, et tâcherent de mortifier le régent dans un officier de sa maison. Mais ne pouvant rien faire de juridique contre l'abbé de Saint-Pierre, ils cabalèrent dans l'académie françoise dont il étoit membre, et l'en firent exclure. Il n'en resta pas moins l'ami des académiciens lettrés, qui obtinrent que sa place ne seroit remplie qu'à sa mort. L'exclusion de cet excellent citoyen est une preuve de l'autorité que prennent dans les compagnies littéraires, ceux qui n'y entrent que pour usurper un titre de protecteur qu'ils ne remplissent jamais, et une réputation d'esprit qu'ils n'obtiennent pas toujours.

Une affaire très-importante fut alors promptement terminée, parce qu'on s'y prit bien. Il y avoit trois archevêques, douze

évêques, et quantité d'abbés à qui le pape refusoit des bulles, s'ils ne se soumettoient à des conditions contraires à nos libertés. Quelques-uns des prélats nommés n'y répugnoient pas trop; mais d'autres, plus françois, réclamoient contre cette servitude. Le régent défendit au cardinal de la Trémoille, notre ambassadeur à Rome, de recevoir aucune de ces bulles, si on ne les donnoit toutes, et nomma en même-tems une commission prise du conseil de régence, pour statuer sur les moyens de se passer du pape, en cas d'opiniâtreté de sa part. Hennequin, Petit-pied, et le Gros, docteurs de Sorbonne, fournirent aux commissaires des mémoires instructifs à ce sujet; mais la commission n'eut pas la peine de travailler. A peine en fut-on instruit à Rome, que la consternation s'y mit. Le pape fit partir sur-le-champ un courier qui apporta toutes les bulles. On en auroit envoyé en blanc, si l'on en avoit demandé.

Les négociations au sujet des différends entre l'empereur et l'Espagne continuoient cette année avec la plus grande vivacité. L'empereur ne vouloit renoncer à aucune de ses prétentions sur plusieurs états de la suc-

cession d'Espagne. Alberoni se flattant de recouvrer tout ce qui avoit appartenu à la branche Espagnole de la maison d'Autriche, ne traitoit dans ses manifestes l'empereur que d'archiduc. Alberoni mettoit dans ses démarches une hauteur qui n'étoit pas d'une ame commune, et qui persuadoit à chacune des puissances que ce ministre pouvoit s'être assuré des autres.

Alberoni vouloit pour préliminaires, 1°. que l'empereur fit une renonciation absolue à tous les états dont Philippe V étoit actuellement possesseur. 2°. Que les maisons de Médicis et de Farneze, venant à s'éteindre, les enfans de la reine, héritière de ces deux maisons y succédassent. Il comptoit chasser à la fin d'Italie, tous les Allemands, et faisoit les plus grands préparatifs de guerre.

La duchesse de Saint-Pierre, qui fut placée auprès de la reine d'Espagne par Alberoni, m'a dit qu'il l'avoit assurée qu'il ne faisoit la guerre que pour obéir à Philippe V; mais il en imposoit sûrement. Philippe n'étoit pas en état d'avoir une volonté. Sans cesse frappé de l'image de la mort, il se confessoit à chaque instant, et le père d'Aubenton, assidu auprès du lit de ce prince, ne le quittoit que

lorsqu'il étoit endormi. D'ailleurs Alberoni affichoit l'autorité la plus absolue, et déclaroit aux secrétaires-d'état, que s'ils s'écartoient de ses ordres, ils le payeroient de leur tête.

Les choses ont si fort changé de face; l'état de l'Europe est si différent aujourd'hui, que le détail des négociations de ces tems-là n'intéresseroit actuellement personne; mais les intrigues, les artifices des ministres, les manèges de cour étant de tous les lieux et de tous les tems, on peut, en peignant ce qui s'est passé, donner une idée de ce qui se passe journellement.

Alberoni s'étant fait nommer archevêque de Séville, le pape n'osa lui donner des bulles, dans la crainte d'irriter de plus en plus l'empereur, et Alberoni ne pouvant les obtenir, s'empara et jouissoit à-la-fois, par provision, du revenu des églises de Séville et de Malaga.

Le pontife le menaça des censures ecclésiastiques. Alberoni affectant une sensibilité hypocrite à ces menaces, répondit qu'il croyoit le saint-père trop prudent, pour entreprendre contre le ministre absolu d'une

grande monarchie, ce qu'il n'osoit faire contre le cardinal de Noailles, chef d'une poignée d'hérétiques.

Cependant il fit partir la flotte d'Espagne, qui aborda en Sicile. Le marquis de Lede, qui la commandoit, s'empara du château de Palerme; mais comme la suite des opérations ne répondoit pas à l'impétuosité d'Alberoni, et que Lede s'excusoit sur la nécessité de ménager le soldat, Alberoni lui écrivit humainement que les soldats sont faits pour mourir, quand cela convient.

Le peu de déférence de ce ministre pour la médiation des différentes puissances, fit conclure le traité de la quadruple alliance entre la France, l'empereur, l'Angleterre et la Hollande. Alberoni, furieux contre le régent, chercha tous les moyens d'exciter des troubles en France, et de profiter des mécontentemens du parlement.

La fermentation y étoit très-grande, et un édit du mois de mai sur les monnoies, très-préjudiciable au public, l'augmenta encore. Le parlement ayant fait des remontrances qui n'eurent aucun succès, défendit par arrêt l'exécution de l'édit. Le conseil de régence

cassa l'arrêt du parlement, comme attentatoire à l'autorité royale; mais cela ne la fit pas respecter davantage. Le parlement manda le prévôt et les six corps des marchands, les principaux banquiers, pour se faire rendre compte de l'état des rentes de la ville, et des inconvéniens de l'édit des monnoies, et voulut entrer dans toutes les parties de l'administration. Le public qui croit voir des protecteurs dans les magistrats, applaudissoit à leurs démarches; la chaleur gagnoit tous les esprits, et une circonstance plus importante qu'elle ne le paroît, y contribuoit encore. Les mémoires du cardinal de Retz venoient de paroître. Chacun les lisoit avec avidité; la plûpart saisis d'un esprit de liberté, se flattoient de voir renaître la fronde, et d'y jouer un rôle. Le parlement, dont les procédés ne sont pas toujours aussi réguliers que ses plaintes sont justes, cherchoit à donner la loi au régent. L'ancienne cohue des enquêtes se renouvellant, demanda, comme dans la minorité de Louis XIV, l'adjonction des autres cours supérieures. Celles-ci s'en excusèrent, et se contentèrent de faire leurs remontrances. Le parlement redoubloit

redoubloit les siennes (1), et n'oublioit rien pour enflammer le public. Mais l'esprit de la nation n'étoit plus le même. Un règne absolu de soixante-douze ans avoit plié deux ou trois générations à l'obéissance et à la crainte. Les édits les plus ruineux ne produisoient que des murmures ou des chansons. Cependant le régent n'étoit pas tranquille; le peuple françois est le seul qu'un instant peut régénérer ou corrompre; et la vie dissolue du régent lui faisoit plus de tort qu'il ne l'imaginoit. Son affectation d'impiété excitoit le mépris des sages, l'indignation des hommes religieux, et accréditoit l'imputation des crimes dont on le croyoit capable. La profusion des graces sur les courtisans, aigrissoit la misère des peuples, et ne lui concilioit la reconnoissance de personne; on n'attribuoit ses bienfaits qu'à la foiblesse et à la crainte, quand on les voyoit également répandus sur amis et ennemis.

(1) Les objets des délibérations et des remontrances du parlement étoient l'aliénation des domaines; les traités avec les princes étrangers, les affaires de la cour de Rome; les rentes sur la ville; toutes les dettes du roi; la banque de Law devenue banque royale; enfin toutes les affaires d'état.

La plupart de ses familiers, tels que d'Effiat, Canillac, Bezons, d'Huxelles étoient liés de longue main avec le duc du Maine. Une habitude de respect pour les volontés du feu roi, et le désordre des affaires faisoient regretter que le testament n'eût pas été suivi. On craignoit pour les jours du jeune roi; on les auroit cru plus en sûreté entre les mains d'un prince qui n'auroit pas touché à la couronne de si près que le régent; et ses imprudences autorisoient les calomnies fomentées par les partisans de la vieille cour. Le public applaudissoit aux entreprises du parlement, qu'on regardoit comme justes et nécessaires, dans les circonstances où l'état se trouvoit. Le premier président de Mesmes ne s'appliquoit qu'à se maintenir entre sa compagnie et le régent, dont il tiroit un argent prodigieux, et qu'il dépensoit avec une magnificence qui donne toujours de la considération. Le régent le connoissoit bien; mais il comptoit en être maître à force d'argent, et qu'il ne s'agiroit jamais que du prix. Il supposoit que ce magistrat pouvoit également retenir ou pousser sa compagnie, en quoi il se trompoit. Mathieu Molé, avec les meilleures intentions connues,

et le respect dû à sa vertu, ne fut pas en état de modérer la fougue du parlement dans la fronde. Aussi voyoit-on de Mesmes déserté par les enquêtes toutes les fois qu'il entreprenoit de les contenir. Il en profitoit alors pour tirer du régent de nouvelles sommes, et ne ramenoit les fugitifs, qu'en participant à leurs excès. Le régent devoit savoir qu'on n'est jamais sûr de ceux qui se vendent, et que le premier président étoit de tout tems livré au duc du Maine par goût et par intérêt (1). En effet, dans le dessein formé que le parlement montroit de partager l'autorité royale, il devoit préférer au régent le duc du Maine qui, n'ayant pas les mêmes droits de naissance ne seroit à la tête du gouver-

(1) Il y eut un jour une délibération par laquelle les enquêtes arrêtèrent que qui que ce fût n'iroit chez le premier président, que pour affaire indispensable, et de l'aveu de la compagnie. Le président Hénault, qui lui étoit particulièrement attaché, et de qui je tiens ces faits, l'étant allé voir en secret, pour l'instruire de cette délibération, vous les verrez tous demain chez moi, lui dit le premier président. En effet, ayant le lendemain montré de l'humeur contre le régent, toute la cohue des enquêtes le suivit chez lui.

nement qu'un membre ou un instrument du corps qui l'auroit élevé.

Ce que le régent avoit déjà perdu d'autorité, faisoit croire à ses ennemis qu'on pourroit l'en dépouiller totalement; et ceux qui devoient lui être le plus attachés, s'arrangeoient là-dessus, bien déterminés à suivre la fortune.

Le mécontentement de la capitale gagnoit les provinces. Le parlement de Rennes s'étoit ouvertement déclaré pour celui de Paris. Les états de Bretagne, qui se tenoient alors, étoient fort orageux, et l'aliénation des esprits y avoit commencé dès l'année précédente.

Le maréchal de Montesquiou, commandant en Bretagne, pour tenir les états à Dinan, débuta fort mal avec la noblesse. Quatre ou cinq cens gentilshommes allèrent au-devant de lui à quelque distance de la ville. Ils se présentèrent pour lui faire cortège, ne doutant pas qu'il ne montât à cheval avec eux, et ne se mît à leur tête pour entrer ainsi dans la ville. Il se contenta de les saluer de sa chaise, et continua sa route, sans leur faire la moindre excuse. Ils furent,

avec raison, choqués de ce premier accueil. Le jour suivant, il fit tout aussi mal. La députation des trois ordres étant allé à pied pour l'inviter et l'accompagner à l'ouverture des états, au lieu de marcher à leur tête, il entra dans sa chaise-à-porteurs, laissant la députation le suivre comme elle étoit venue (1). Dès ce moment, tout se tourna de part et d'autre en procédés désagréables.

Le lendemain de l'ouverture des états, la demande du don gratuit se fait par l'intendant, en présence du commandant et des autres commissaires du roi. Après quoi, ils se retirent, pour laisser les états en délibérer. Anciennement, avant que de répondre à la demande, les états examinoient l'état de leurs fonds, et contestoient quelquefois longtems sur la quotité de la somme. Il arriva sous le commandement du duc de Chaulnes, et dans les tems prospères de la France, que les états emportés par leur zèle, accordèrent le don gratuit par acclamation, et sans en délibérer. Cet exemple fut imité

(1) La députation rentre aujourd'hui dans la salle des états, après avoir fait l'invitation, et avant que les commissaires du roi se mettent en marche.

dans les états suivans, et devint un usage qui subsista jusqu'en 1717. Alors, les états épuisés par les efforts qu'ils avoient faits pendant la guerre, et déjà indisposés par le maréchal de Montesquiou, voulurent, avant de rien accorder, examiner l'état de leurs affaires. Le maréchal s'en trouva offensé, fut quelques jours à tâcher de ramener les états à l'acclamation, et ne pouvant y réussir, sépara l'assemblée.

On exila plusieurs gentilshommes des états et du parlement, ce qui ne ramèna pas les esprits. (1)

Cependant les états furent rassemblés en 1718, et l'on y prit un mezzo terminé qui fut que les états délibéreroient sur le don gratuit dans la même séance qu'il seroit demandé, et ne pourroient traiter de rien autre chose, ni faire de représentations qu'après l'avoir accordé. Cette forme subsiste encore aujourd'hui.

Si les états de 1718 ne furent pas séparés, ils n'en furent guères plus tranquilles; le procureur-général-syndic (2) fut exilé, et les

(1) Piré, Noyan, Bonamour et du Groesquer; le président de Rochefort, et Lambilly, conseiller.

(2) Coëtlogon de Mejusseaume.

esprits restèrent plus aliénés que jamais. Nous en verrons les suites.

Le parlement de Paris, fier de ses succès, excité par le cri public, et calculant ses forces sur la foiblesse du régent, crut que rien ne devoit l'arrêter, et rendit le célèbre arrêt du 12 d'août, par lequel il arrêtoit toutes les opérations de la banque, et faisoit défenses à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer dans l'administration des deniers royaux, etc.

Non content d'avoir rendu cet arrêt, le parlement envoya les gens du roi demander au régent compte des billets qui avoient passé à la chambre de justice, à la compagnie d'occident ou à la monnoie. Le parlement différoit de quelques jours la publication de son arrêt, parce qu'il vouloit instruire secrètement le procès de Law. Des commissaires nommés d'office avoient déjà entendu des témoins, et l'on ne se proposoit pas moins que de se saisir du coupable, de terminer son procès en deux heures de tems, de le faire pendre dans la cour du palais, les portes fermées, et de les ouvrir ensuite pour donner au public le spectacle du cadavre.

L'arrêt et le projet du parlement furent

révélés au régent. On prétend que ce fut par le président Dodun, qui depuis a été contrôleur-général. Quoiqu'il en soit, le régent en fut instruit, et lorsque les gens du roi vinrent le 22 août lui faire la proposition dont ils étoient chargés, au sujet des billets d'état, il se contenta de les écouter, et sans leur répondre, de rentrer dans son cabinet. Ce silence froid et méprisant les déconcerta plus qu'une réponse vive. Sur le rapport qui en fut fait au parlement, quelques-uns soupçonnèrent que le régent méditoit un parti de vigueur, tel que de faire enlever les clefs de meute, ou de tenir un lit-de-justice. D'autres prétendoient que ce prince n'oseroit ni l'un ni l'autre, au milieu d'un peuple de mécontens.

Ce prince, outré des entreprise du parlement, n'avoit point encore de projet arrêté. Plusieurs de ceux qui l'entouroient, amis du premier président, entretenoient le régent dans la crainte de la magistrature, et le maréchal de Villeroy ne cherchoit qu'à le rendre odieux au public. Le duc de Noailles dépouillé des finances par le garde-des-sceaux et par Law, desiroit la perte de l'un et de l'autre. De l'autre côté, le duc de Saint-Si-

mon, plein d'un mépris maniaque pour la robe, ne voyoit qu'avec dépit la considération du régent pour le parlement, et en parloit comme d'une assemblée de bourgeois que le moindre acte d'autorité feroit rentrer dans le devoir. Le régent auroit bien voulu se le persuader; mais les conseils de Saint-Simon, passionné contre le parlement pour les prérogatives des ducs, lui étoient suspects.

L'indécision du régent jettoit Law dans les plus cruelles angoisses. Il craignoit d'être pendu pendant qu'on cherchoit si lentement les moyens de l'en garantir, et ne se jugeant pas en sûreté à la banque, qui étoit le lieu et le corps du délit, il se réfugia au Palais-Royal. L'abbé Dubois, plus pendable encore que Law, sentoit qu'il pourroit devenir la seconde victime du public; que toute son existence tenoit uniquement à la puissance de son maître; et que, si elle étoit une fois détruite, les dignités dont le ministre étoit revêtu, loin de le sauver, feroient son premier crime. Le nouveau garde-des-sceaux n'ignoroit pas combien le parlement étoit blessé de se voir subordonné à celui qu'ils avoient long-tems traité en subalterne. D'Argenson, étant lieutenant-de-police, avoit

plusieurs fois été cité à la barre de la cour ; et là, debout et découvert, y avoit reçu des réprimandes avec plus de respect que de timidité, et avec un mépris intérieur qu'il étoit aujourd'hui en état de manifester. C'étoit l'homme le moins orgueilleux, mais le plus ferme, et plein d'expédiens dans les affaires. Celui qui se présentoit naturellement, étoit de détruire dans un lit-de-justice, tout ce que le parlement avoit fait. Le garde-des-sceaux, pour maintenir l'autorité du roi, l'abbé Dubois, par des motifs moins nobles, mais non moins puissans, assiégèrent le régent, lui firent honte de sa foiblesse. Le duc de Saint-Simon les seconda vivement, et monsieur le duc, par un intérêt personnel, s'unissant à eux, le lit-de-justice fut résolu (1).

(1) Quoique ce lit de justice paroisse aujourd'hui peu intéressant, j'ai cru devoir en parler avec quelque détail ; 1°. c'est le premier que le roi ait tenu chez lui ; 2°. il fera de plus en plus connoître le caractère, les intérêts, les passions des personnages de ce tems-là, et donnera une idée de ce qui se passe journellement à la cour parmi ceux qui y jouent un rôle dans des intrigues, conduites et travaillées de main de courtisans. Les principaux faits de ce lit de justice et des préliminaires, sont extraits des mémoires du duc de St.-Simon et d'un journal du parlement.

Depuis que M. le duc étoit majeur, il supportoit très-impatiemment de voir la surintendance de l'éducation du roi entre les mains du duc du Maine, prétendoit que cette place ne devoit appartenir qu'au premier prince du sang majeur, et que depuis l'arrêt de 1717, le duc du Maine n'avoit que les honneurs de prince, et ne l'étoit plus. Le régent n'osant rien lui refuser en face, chargea Saint-Simon de le dissuader d'une prétention qui ne feroit que multiplier les mécontens. Envain Saint-Simon représenta-t-il à M. le duc les dangers d'une guerre civile; que le changement de surintendant n'avoit pas besoin d'un lit de justice; que que le régent s'engageroit parole d'honneur, et même par écrit, de satisfaire M. le duc, lorsque les affaires d'état seroient réglées. Celui-ci répondit qu'il ne se fioit pas plus à l'écrit qu'à la parole du régent; qu'il ne vouloit pas laisser au duc du Maine le tems de s'établir dans l'esprit du roi, ce qui arriveroit infailliblement, s'il y restoit jusqu'à la majorité; et que c'étoit au régent à voir s'il préféroit un légitimé à un prince du sang dont l'amitié ou la haine constante

seroit le prix de l'acceptation ou du refus de sa demande.

Les plus honnêtes-gens de la cour n'oublient jamais leurs intérêts particuliers. Le duc de Saint-Simon, voyant l'opiniâtreté de M. le duc, voulut en tirer parti pour lui-même. Monsieur, lui dit-il, puisque nulle considération ne peut vous détourner de votre projet, je vais vous donner des facilités pour l'exécution. Ôtez aux légitimés tout extérieur de prince du sang, en les faisant réduire au rang de leur pairie; alors la surintendance de l'éducation tombe d'elle-même. Le maréchal de Villeroy ne peut plus être subordonné à son égal, et même son cadet dans la pairie. Vous pourrez dans votre demande employer cette considération, avec un mot d'éloge pour le maréchal de Villeroy, dont sa vanité sera flattée. Par là vous vous faites un partisan d'un des chefs de la cabale, vous vous fortifiez des ducs, et vous les attachez tous. Il n'y en a pas un qui ne vous regarde comme l'auteur du rang intermédiaire laissé aux légitimés. M. le régent, soit pour s'excuser envers les pairs, soit pour rejetter sur vous leur ressentiment, ne leur a pas laissé ignorer

que vous seul, fûtes opposé à la réduction des légitimés au rang de leur pairie, lorsqu'on leur ôta le droit de succession à la couronne. Il ne vous est pas indifférent d'avoir pour ami ou pour ennemi un corps si considérable. Vous venez de m'assurer qu'un ressentiment inaltérable, ou un attachement inviolable pour M. le régent, seroit le prix de votre demande refusée ou accordée. Comptez que tous les pairs vous font ici par ma bouche, la même protestation à votre égard, au sujet de la réduction des légitimés.

M. le duc accéda sur le champ à la proposition du duc de Saint-Simon. Je consens, ajouta-t-il, à la réduction des légitimés; mais vous me les avez peints si redoutables par leurs établissemens et par l'accumulation de leurs dignités, qu'il faut les dépouiller totalement et ne leur laisser que ce qui sera nécessaire, pour soutenir leur rang de pair. C'est à regret que je sacrifie le comte de Toulouse; mais le danger de laisser subsister le duc du Maine tel qu'il est, rend le sacrifice nécessaire. Je veux d'ailleurs pour mon frère le comte de Charolois, un gouvernement convenable à sa naissance, et il n'y en a pas de vacant; la dépouille du duc

du Maine le procurera. Vous allez, Monsieur, beaucoup trop loin, reprit Saint-Simon. Il est contre la justice de dépouiller qui que ce soit, sans le déclarer criminel. Si l'on en venoit à une telle violence, il n'y a personne dans le royaume qui n'en craignît autant pour soi. Tous ceux qui jouissent des moindres places, regarderoient la cause des légitimés comme la leur, moi-même je m'y joindrois, et le soulevement seroit général. On pouvoit, à la mort du roi, imputer aux légitimés le crime de lèze majesté contre la couronne (1), de s'être fait déclarer capables d'y succéder. Qu'en leur faisant grace de la vie, de la liberté et de leurs biens, on leur eût accordé le seul rang de duc et pair, par respect pour

(1) Voilà un de ces excès du duc de St.-Simon, dont j'ai parlé dans ma préface. Il seroit peut-être à désirer que les rois, ne fut-ce que par respect pour les mœurs, ne reconnussent jamais publiquement leurs enfans naturels, en leur procurant néanmoins un sort convenable à leur naissance. Mais quoiqu'en pense le duc de St.-Simon, il y a grande apparence, qu'au défaut de la race légitime pour une couronne héréditaire, la nation préféreroit à tout autre concurrent, les fils naturels, ou leurs descendans, pour peu que le choix ne fût pas contraint par la force.

le sang de leur père, et qu'on les eût dépouillés de tout le reste : tout étoit juste alors. Mais aujourd'hui que leurs établissemens ont été confirmés, vous ne pouvez les attaquer que par le vice de naissance, toujours subsistant, et les réduire au rang de leur pairie. M. le comte de Charolois ne manquera pas d'établissemens, et vous pourrez lui en procurer, sans recourir à l'injustice et à la violence. A l'égard du comte de Toulouse, il y a un moyen bien simple de le distinguer de son frère; c'est de faire la réduction de l'un et de l'autre par un édit, et tout de suite de rétablir par une déclaration le comte de Toulouse dans le rang dont il jouit aujourd'hui, sans que ces honneurs puissent jamais passer à sa postérité. Par là vous faites justice au mérite, et désunissez les deux frères. Quelque déférence que le comte de Toulouse ait pour son aîné, il est trop sage, pour s'unir au ressentiment de ce frère, et aux fureurs de la duchesse du Maine. Au reste, si le comte de Toulouse se laissoit séduire au point de s'écarter de son devoir, on le dépouilleroit de tout avec l'approbation publique.

M. le duc charmé de pouvoir concilier sa haine contre le duc du Maine avec son

amitié pour le comte de Toulouse, consentit à tout ce que proposoit Saint-Simon; et celui-ci profitant des dispositions de M. le duc : ce n'est pas assez, lui dit-il, que de consentir, il faut que vous en fassiez votre propre affaire auprès du régent. C'est vous qui avez perdu les ducs et pairs; c'est à vous à les rétablir, et à faire succéder la reconnoissance au ressentiment. J'en exige votre parole, parce que je sais qu'on y doit compter. M. le duc la donna et la tint. Saint-Simon vint rendre compte au régent de la conférence avec M. le duc; mais il ne lui déclara pas d'abord l'engagement que ce prince avoit pris en faveur des pairs, et se contenta de lui rappeller combien de fois il lui avoit fait espérer le rétablissement des pairs. Le régent, voulant user de faux-fuyans, s'engagea beaucoup plus qu'il ne pensoit, rejetta tout sur M. le duc; et dit, que s'il y consentoit, lui régent en seroit charmé. Le duc de saint-Simon le laissa paraphraser sa bienveillance pour les pairs; et quand il le vit bien engagé, lui déclara que M. le duc y seroit d'autant plus porté, qu'il vouloit se décharger de la haine des pairs dont on l'avoit rendu l'objet.

l'objet. Le régent devint tout-à-coup sombre et rêveur. Saint-Simon ne lui laissa pas le tems de se remettre, le poussa vivement, et enfin l'obligea à dire, avec l'air d'un homme qui revient à soi, qu'il concourreroit avec plaisir à ce que M. le duc voudroit en faveur des pairs. Saint-Simon le quitta là-dessus, comptant cependant moins sur lui que sur M. le duc. En effet, celui-ci chargea Millain, long-tems secrétaire du chancelier de Pontchartrain, homme très-intelligent, et qui, depuis la retraite de son maître, s'étoit attaché à la maison de Condé, de dresser le projet de l'édit de la réduction des légitimés.

Il n'étoit plus question que de prendre les mesures pour le lit de justice dont le parlement ne devoit être averti que le matin du jour même. Il n'y avoit dans le secret, que le garde-des-sceaux, les ducs de saint-Simon et de la Force, Law, Fagon et l'abbé Dubois. Ce dernier, qui n'avoit d'appui que le régent, vouloit tourner l'affaire en négociation, s'en faire le médiateur, et proposa de remettre à la St.-Martin la cassation des arrêts du parlement. Il étoit à craindre que cet avis, si conforme à la mollesse du

régent, ne l'emportât ; mais le gardé-des-sceaux, toujours ferme, Saint Simon, plus vif que jamais, et la Force, se liguèrent contre l'abbé, et firent résoudre le lit de justice pour le vendredi 26, lendemain de la St.-Louis.

Tous les obstacles n'étoient pas levés. On fit réflexion que le duc du Maine et le maréchal de Villeroy, à la première proposition d'un lit de justice, allégueroient la crainte d'exposer la santé du roi à la chaleur, à la fatigue, au mauvais air de la ville, où il régnoit alors beaucoup de petites-véroles ; qu'ils prendroient acte de leurs représentations, et en effrayeroient un enfant de huit ans, qui refuseroit d'aller au parlement. Ces réflexions commençoient à décourager le comité, lorsque Saint-Simon proposa de tenir ce lit de justice aux Tuileries. Cet expédient ranima tous les acteurs. Nul prétexte sur la santé du roi. Quoiqu'il soit par-tout le maître, il le paroîtroit encore plus dans son palais ; l'imagination des magistrats en seroit plus frappée. Ils s'y trouveroient plus étrangers, et moins assurés que sur leurs siéges ordinaires. Il restoit encore des difficultés. Il falloit, avant

le lit de justice, faire rapport au conseil de régence, des arrêts, édits et déclarations, qu'on vouloit faire enregistrer. Les légitimés étoient de ce conseil, la majeure part leur étoit dévouée, des résolutions si importantes demandoient d'être approuvées au moins de la pluralité, et l'on n'y pouvoit pas compter. M. le duc prétendit que l'on ne devoit rapporter au conseil que l'arrêt de cassation, et ne rien dire des autres; mais le risque n'étoit pas moindre: tous les membres du conseil, qui avoient séance au lit de justice, déjà opposés au fonds de l'affaire, seroient offensés du secret qu'on leur en auroit fait. Le duc du Maine, et ses partisans, ne manqueroient pas de déclarer que rien n'avoit été communiqué au conseil, et justifieroient ce que le parlement ne cessoit de répandre dans le public, que tout se faisoit par la volonté seule du régent, contre l'engagement authentiquement pris de se conformer à la pluralité des suffrages, engagement qui avoit servi comme de base à la régence. Le maréchal de Villeroy, disoit-on, attestera les mânes du feu Roi, répandra des larmes, déraisonnera; mais, d'un ton pathétique, plus contagieux que des raisons, l'audacieux

Villars, le seul général françois décoré de victoires, auteur ou instrument du salut de la France à Denain, s'élevera avec une éloquence militaire qui lui est naturelle, et qui persuade ou entraîne. Le parlement, se voyant appuyé, reprendra ses esprits. La présence d'un roi de huit ans, loin de leur en imposer, peut même tourner à leur avantage. Si cet enfant, précieux à l'état, qui sera venu à une telle assemblée, comme au spectacle, vient à s'effrayer d'un tumulte si nouveau; s'il vient à se laisser toucher des larmes de son vieux gouverneur, si lui-même en répand, quel parti n'en tirera-t-on pas? Le régent sera représenté comme un tyran qui abuse du nom et de l'autorité d'un roi enfant.

Ces considérations frappèrent le régent, qui fut près de revenir en arrière. M. le duc, moins éclairé, mais d'une opiniâtreté insurmontable, le raffermit sur un parti pris, déclarant que, la guerre civile dût-elle en être la suite, il l'aimoit encore mieux dans une minorité, que sous un roi majeur.

Il fut enfin arrêté qu'on prépareroit secrettement tout le matériel du lit de justice, qu'on ne le disposeroit que le jour même

aux Tuileries, en deux heures de tems; que le parlement, les Pairs et les officiers de la couronne, ne seroient avertis qu'à six heures du matin; que le conseil se tiendroit à huit; qu'on n'y rendroit compte que de l'arrêt de cassation; et que les autres actes, tout prêts et scellés, ne se manifesteroient qu'au lit de justice.

La crainte du régent fut extrêmement tempérée par celle que le parlement, le duc du Maine et le maréchal de Villeroy montrèrent. Un côté de la balance ne peut baisser, que l'autre ne s'élève. Le régent prit de la fermeté, dès-qu'il vit mollir ses adversaires. Le duc du Maine lui ayant fait demander par le comte de Toulouse, s'il y avoit quelque fondement aux bruits qui se répandoient que lui duc du Maine devoit être arrêté, il fit voir par-là qu'il avoit autre chose à se reprocher, qu'un mécontentement oisif, et le régent ne répondit pas de façon à le tranquilliser. Le maréchal de Villeroy, avec une contenance embarrassée, demandant les mêmes éclaircissemens, le régent lui dit qu'il pouvoit se rassurer, et ne le persuada que foiblement; aussi, ne vouloit-il pas dissiper toutes ses craintes.

Le maréchal en parla à l'abbé Dubois bien étonné de voir s'éclipser devant lui la morgue du fier seigneur. Le parlement eut une conduite encore plus ridicule. Ce Law, qu'il vouloit pendre il y avoit trois jours, quitta l'asyle du Palais-Royal, revint hardiment dans sa maison, et y reçut les avances du parlement. Le duc d'Aumont, aussi avide d'argent que le premier président, son ami, et cherchant à plaire à Law, alla le trouver, lui dit qu'il n'y avoit que du malentendu de la part du parlement, et que lui duc d'Aumont vouloit tout pacifier. Il traitoit une convulsion dans l'état, comme une tracasserie de société, et se vantoit sur-tout d'être un médiateur sans intérêt. Law, sachant à quoi s'en tenir sur le désintéressement de nos courtisans, convint avec celui-ci d'un rendez-vous pour le 27, parce que tout devoit être terminé le 26.

Le régent vit clairement que la cabale étoit désorientée. Il eut envie de frapper sur le premier président : mais on lui fit sentir qu'il valoit beaucoup mieux le rendre suspect dans sa compagnie, en faisant croire qu'il étoit d'intelligence avec la cour.

Le jeudi 25 fut employé à prendre les

mesures nécessaires. On convint d'abord que le lit de justice se tiendroit portes ouvertes, parce qu'alors les affaires s'y traitent comme aux grandes audiences, et que le garde-des-sceaux, y prenant les voix tout bas, les rapporteroit comme il le voudroit; et l'on étoit sûr de lui. 2°. Que M. le duc, lorsqu'il seroit question de la sur-intendance, sortiroit comme partie intéressée, et obligeroit par-là les légitimés de sortir aussi.

Pour parer à tous les inconvéniens, on avoit prévu tous les cas. Si le parlement refusoit de venir, l'interdiction étoit prête, avec l'attribution des causes au grand conseil. Si une partie venoit, et qu'une autre ne vînt pas, interdire les refusans. Si le parlement venu, refusoit d'opiner, passer outre. Si, non content de ne pas opiner, il sortoit, tenir également le lit de justice, et, huit jours après, en tenir un autre au grand conseil, pour enregistrer le tout. Si les légitimés, ou quelques-uns de leur parti, faisoient de l'éclat, les arrêter dans la séance ou à la sortie, suivant les signaux dont on conviendroit avec les officiers des garde-du-corps.

Les ordres ne furent donnés aux commandans des troupes de la maison du roi, que le 26 à quatre heures du matin. Le duc du Maine, qui revenoit d'une des fêtes que sa femme recevoit souvent, ou se donnoit elle-même, ne faisoit que se mettre au lit, lorsque Contade lui fut annoncé. Le duc, craignant que ce ne fût pour l'arrêter, demanda si Contade étoit seul; et se rassura, lorsqu'il apprit que c'étoit pour assembler les gardes-suisses.

A cinq heures, les troupes prirent leurs postes; et à six, le parlement et tous ceux qui devoient se trouver au lit de justice, déjà éveillés par le bruit des tambours, reçurent les lettres-de cachet et les billets d'invitation. A huit heures, le conseil de régence étoit déjà assemblé aux Tuileries. Le garde-des-sceaux faisoit disposer dans une chambre particulière tout l'attirail du sceau; et aussi froid que s'il ne s'étoit agi que d'une audience de police, déjeûnoit tranquillement, pour se préparer contre la longueur d'une séance qui retarderoit son dîner.

Chacun s'étant rendu dans la pièce du conseil, le régent y arriva d'un air riant et assuré. Tous n'avoient pas le maintien si

libre. Le duc du Maine, pâle et embarassé, prévoyoit qu'il seroit question d'autre chose que de cassation d'arrêts. Plusieurs se joignoient, examinoient, se parloient bas, cherchoient à deviner ce qui alloit se passer.

Le duc du Maine et le comte de Toulouse étoient venus en manteau de pair, quoiqu'ils n'eussent point reçu de billets d'invitation. On avoit affecté de ne leur en point envoyer, sous prétexte que, depuis l'édit de 1717, qui révoquoit celui de 1714, ils ne vouloient plus se trouver au parlement. Le régent s'étoit flatté là-dessus qu'ils se dispenseroient du lit de justice; ce qui l'auroit fort soulagé. C'est pourquoi, s'adressant au comte de Toulouse: « Je suis surpris, lui dit-il d'un ton d'amitié, de vous voir en manteau; je ne vous ai pas fait avertir, sachant que vous n'aimez pas à vous trouver au parlement ». « Cela est vrai, répondit le comte de Toulouse; mais quand il s'agit du bien de l'état, j'y fais céder toute autre considération ». Le régent, touché de cette réponse, le prit en particulier, lui confia tout; et le comte de Toulouse ayant joint son frère, lui en dit assez, pour qu'ils prissent le parti de se retirer.

Le régent les voyant sortir, jugea qu'il n'y avoit plus d'inconvénient à faire au conseil le rapport de tout ce qu'on s'étoit proposé d'y tenir caché. Ils étoient vingt en séance (1).

Dès qu'on fut en place, le régent, avec un air d'autorité, ordonna au garde-des-sceaux de lire ce qu'il avoit à rapporter. Le régent annonçoit chaque pièce par un discours sommaire que le garde-des-sceaux paraphrasoit suivant l'importance de la matière.

Le régent, dans ce conseil, opina le premier contre la règle ordinaire, et prit toujours les avis en commençant par la tête du conseil, pour que les préopinans dont il étoit

(1) Le régent, M. le duc, le prince de Conti, le garde des sceaux d'Argenson, les ducs de St.-Simon, de la Force, de Guiche, le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles, le maréchal duc de Villars, le duc d'Antin, le maréchal de Tallart, le maréchal d'Estrées, le maréchal d'Huxelles, le maréchal de Bezons, l'ancien évêque de Troyes Bouthillier de Chavigny, le marquis de Torcy, le marquis de la Vrillière, le marquis d'Effiat, le marquis de Canillac, le Pelletier de Souzy, conseiller d'état.

Les deux légitimés s'étoient retirés.

sûr, fissent pressentir au autres le parti qu'il y avoit à suivre.

Lorsqu'on opina sur l'arrêt de cassation, ceux qui se trouvoient gênés des entraves qu'on mettoit au parlement, se contentèrent de s'incliner, pour marquer leur acquiescement à l'avis ouvert. Le maréchal de Villeroy dit simplement à voix étouffée, au sujet du parlement : mais viendra-t-il ? Je n'en doute pas, dit le régent, d'un ton sec, et en élevant la voix ; il m'a fait dire par des Granges, qu'il obéiroit.

Le régent annonça l'édit de la réduction des légitimés à leur rang de pairie, par un discours en faveur des pairs, plus fort que l'édit même. Le duc de Saint-Simon dit, qu'étant partie, il ne pouvoit pas être juge, et que pour tout avis, il n'avoit que des remerciemens à faire de la justice que son altesse royale rendoit aux pairs. Le régent saisissant cette idée, ne demanda pas l'avis des autres pairs, et ceux qui les suivoient, n'opinèrent qu'en s'inclinant. Cependant le duc de Saint-Simon, pour obvier à ce que les maréchaux ducs de Villeroy et de Villars pourroient objecter, s'ils prenoient la parole, avoit mis sur la table la requête que les pairs

avoient présentée l'année dernière contre les légitimés, et au bas de laquelle ces deux maréchaux pouvoient lire leurs noms en gros caractères. M. le duc prit ensuite la parole, et s'adressant au régent, dit que, puisqu'on faisoit justice aux pairs, il réclamoit aussi les droits de sa naissance : que M. du Maine, n'étant plus prince du sang, ne pouvoit garder la surintendance ; qu'un homme du mérite de M. le maréchal de Villeroy, ne devoit pas être précédé par son cadet dans la pairie ; que lui (M. le duc) aujourd'hui majeur, demandoit cette place, qui ne pouvoit être refusée à sa qualité, ni à son attachement pour le roi ; et qu'il n'oublieroit rien pour profiter de leçons de M. de Villeroy et mériter son amitié.

Le régent, opinant le premier, dit que la demande étoit juste, et portant les yeux sur tout le monde, ordonna plutôt qu'il ne prit les opinions. Le maréchal de Villeroy, faisant effort pour parler, dit en soupirant : voilà donc toutes les dispositions du feu roi renversées! je ne le puis voir sans douleur : M. du Maine est bien malheureux. — Monsieur, répondit le régent, d'un ton vif et haut, M. du Maine est mon beau-frère ;

mais j'aime mieux un ennemi découvert, que caché. Ce peu de mots, et quelques regards portés sur plusieurs, jettèrent la terreur dans l'ame de ceux qui avoient des reproches à se faire.

Dans ce moment, on demanda le garde-des-sceaux à la porte. Il sortit, rentra aussitôt, et parla à l'oreille du régent. Celui-ci dont la fermeté croissoit par la consternation du conseil, dit qu'on lui donnoit avis que le premier président avoit proposé de ne point aller aux Tuileries, où l'on n'auroit point de liberté, et qu'on délibéroit actuellement là-dessus. Le régent demanda au garde-des-sceaux quel parti il y avoit à prendre, si le parlement se portoit à une désobéissance si formelle. Le garde-des-sceaux répondit qu'il n'y en auroit pas d'autre que l'interdiction, et fit entendre que tous les cas étoient prévus, et les remèdes prêts.

L'avis de la désobéissance du parlement étoit faux. J'ai actuellement sous les yeux un journal très-fidèle de ce qui s'y passa : il ne fut question que d'arrêter ce que le premier président diroit à un lit-de-justice, dont on ne pouvoit prévoir absolument l'ob-

jet. On se fixa à demander la communication de ce qui seroit proposé aux Tuileries, et l'on se mit en marche.

Aussi-tôt qu'on vit le parlement entrer dans la cour des Tuileries, après avoir traversé la ville à pied, le régent défendit à qui que ce fût de sortir avant que les magistrats fussent en place, afin qu'on ne pût pas les prévenir de ce qui avoit été décidé dans le conseil. On passa tout de suite chez le roi, et la députation étant venu l'inviter, on le conduisit au trône. Le régent, voulant prévenir ce que le maréchal de Villeroy seroit tenté de dire au lit-de-justice, et qu'il avoit eu tant de peine à retenir au conseil, le fit assurer de son estime, de sa confiance, lui en fit dire assez pour dissiper une frayeur qui quelquefois rend téméraire, et pas assez pour lui inspirer du courage. On recommanda aussi à Lamoignon de Blancmesnil, premier avocat-général, aujourd'hui chancelier, d'être sage, et on lui dit à l'oreille que toute sa fortune répondroit de la moindre ambiguité dans ses conclusions.

Tant de précautions étoient superflues. La consternation avoit gagné depuis le duc du Maine, jusqu'au dernier huissier du par-

lement. Plusieurs conseillers avoient déserté pendant la marche. Le président de Blamont, qui avoit tant fait le tribun dans les assemblées du parlement, se trouva mal sur l'escalier des Tuileries ; on le transporta dans la chapelle, où l'on employa le vin des burettes, pour lui rendre la connoissance. Enfin, hors d'état de paroître en séance, il se fit conduire chez lui (1).

Je ne m'arrêterai pas aux formalités d'un lit-de-justice, on les trouve par-tout. J'observerai seulement que le garde-des-sceaux, au milieu d'un parlement dont il étoit détesté, étoit aussi libre dans ses démarches, ses discours et son ton, que s'il n'eût vu autour de lui que des commissaires de police.

Après la lecture de l'arrêt de cassation, le premier président se borna à demander qu'il fût communiqué au parlement, vu l'importance de la matière, pour en délibérer. Sur quoi, le garde-des-sceaux ayant pris l'ordre du roi pour la forme, dit : le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ. Tout

(1) Voyez le procès-verbal imprimé du lit de justice.

le reste se passa avec tranquillité : les enregistremens faits en présence du roi, sa majesté se leva, retourna dans son appartement, et le parlement s'écoula en silence.

Comme les bagatelles font mieux connoître la disposition des esprits et les caractères, que les affaires majeures ; je citerai deux traits qui feront voir l'opinion générale qu'on avoit du régent, et donneront une idée de son dessouci sur les affaires, quand il s'agissoit de ses plaisirs.

Lorsque le duc de Saint-Simon alla chez Fontanieu, pour convenir avec lui du lit-de-justice ; il commença par lui dire qu'il s'agissoit d'une affaire importante ; mais qu'il s'agissoit, avant tout, de savoir si son altesse royale pouvoit compter sur lui. Fontanieu devint pâle, ne doutant point qu'il ne fût question de quelqu'expédition tragique, dont il auroit le malheur d'être l'instrument, il répondit en balbutiant, que tant que son devoir lui permettroit... il seroit.... Le duc de Saint-Simon le rassura par un sourire, et un geste, moitié de compassion, moitié d'indignation. Fontanieu revint à lui, et par des excuses embrouillées, acheva de faire voir

voir la crainte qu'il avoit eue, et ce dont on croyoit le régent capable.

Le second trait est que le régent, ayant paru très-pressé d'apprendre ce que Saint-Simon auroit arrangé avec Fontanieu, lui ordonna de lui en venir rendre compte sur-le-champ. La conférence chez Fontanieu ayant exigé de longs détails, lorsque Saint-Simon revint, le régent étoit dans ses cabinets; et c'étoit l'heure des *roués*, heure où tout devoit céder à la débauche. Saint-Simon fut réduit à lui écrire, encore fallut-il bien des mystères pour rendre le billet. Ce n'étoit pourtant pas que ce prince n'eût tiré une ligne de séparation très-marquée entre ceux qui avoient part aux affaires, et ses compagnons de plaisirs. Ce qui faisoit dire au duc de Brancas un des *roués*, qu'il avoit beaucoup de faveur et nul crédit. Le régent s'étoit fait d'ailleurs un système de discrétion, auquel il étoit fidèle jusques dans l'ivresse. La comtesse de Sabran, une de ses favorites, ayant voulu profiter d'un de ces momens-là pour lui faire une question sur les affaires, il l'amena devant une glace, et lui

dit : *regarde-toi, vois si c'est à un si joli visage qu'on doit parler d'affaires.*

Puisque je me suis permis une digression sur la domesticité du régent, je ne dois pas oublier un homme d'une vertu rare, qui n'étoit ni du rang ni de la naissance des *roués* ; mais il n'auroit voulu aucune liaison avec eux, et ne leur dissimuloit guère son mépris ; c'étoit d'Ibagnet, concierge du Palais-Royal. Attaché à la maison d'Orléans dès son enfance, il avoit vu naître le régent, l'aimoit tendrement, et le servoit avec zèle, lui parloit avec la liberté d'un vieux domestique, et avec la droiture et la vérité d'un homme digne d'être l'ami de son maître. Le régent avoit pour d'Ibagnet, cette sorte de respect où la vertu oblige. Il n'auroit osé lui proposer d'être le ministre de ses plaisirs, il étoit sûr du refus. Quelquefois, un bougeoir à la main, d'Ibagnet conduisoit son maître jusqu'à la porte de la chambre où se célébroit l'orgie. Le régent lui dit un jour, en riant, d'entrer : « Monseigneur, répondit d'Ibagnet, mon service finit ici ; je ne vais point en si mauvaise compagnie, et je suis très-fâché de vous y voir ». Une autre fois,

il traita comme le dernier des hommes, Cauche (1), valet-de-chambre, et mercure du régent, sur ce que ce domestique avoit séduit une jeune fille de douze à treize ans, pour la livrer à son maître.

Revenons à la suite du lit-de-justice. Il étoit fini, que la duchesse d'Orléans, étant à Saint-Cloud avec madame, mère du régent, ignoroit encore qu'il y en eût eu un. Qu'on se rappelle sa folie sur sa naissance, qu'elle croyoit du moins égale à celle de son mari, on jugera quel coup c'étoit lui porter que de lui apprendre la dégradation du duc du Maine. Il falloit cependant bien l'en instruire, et le régent chargea de cette cruelle commission le duc de Saint-Simon. Il en instruisit d'abord madame qui, élevée dans les principes, ou si l'on veut, les préjugés Allemands, en fut ravie, et dit que son fils auroit dû depuis long-temps prendre ce parti (2). Pour la duchesse d'Orléans, elle

(1) C'est sous le nom de ce Cauche que l'Abbé de St.-Albin, archevêque de Cambrai, fils du régent et de la Florence, actrice de l'opéra, a été baptisé.

(2) Après l'édit de 1714 et la déclaration de 1715, les légitimés furent dans l'almanach royal immédiate-

ut saisie d'une douleur morne, revint sur-le-champ à Paris, et déposant, pour la première fois de sa vie, son orgueil, dit au régent, que l'extrême honneur qu'il lui avoit fait en l'épousant, étouffoit tout autre sentiment dans son cœur; qu'il falloit que son frère fut bien coupable pour s'être attiré le châtiment qu'il recevoit, et qu'elle étoit réduite à le desirer.

Les deux frères, en sortant de la pièce du conseil, s'étoient enfermés avec leurs familiers dans le cabinet du duc du Maine aux Tuileries pendant le lit-de-justice. De-là le comte de Toulouse se retira chez lui, où la duchesse du Maine vint avec ses enfans. Elle étoit dans des convulsions de fureur, reprochoit au comte de Toulouse d'avoir été distingué de son frère, et prétendoit qu'il ne pouvoit s'en laver, qu'en renonçant à

ment après les princes du sang, et sans séparation. Après l'édit de révocation de 1717, ils furent séparés par une ligne. Après la réduction des légitimés à leur rang de pairie en 1718, le comte de Toulouse fut inscrit seul dans l'almanach, et séparé par une ligne. Le duc du Maine n'y fut pas inscrit, mais il ne le fut pas aussi avec les pairs.

l'indigne grace qu'on lui faisoit. Le comte de Toulouse fut ébranlé ; mais Valincourt, homme d'un grand sens, et fort attaché au prince, le prenant en particulier, lui représenta les suites d'une telle démarche. Le marquis d'O, qui avoit été son gouverneur, lui tint le même langage, et le chevalier d'Hautefort, son premier écuyer, échauffé par un intérêt plus vif que celui de son maître, parla encore plus efficacement. « Monseigneur, lui dit-il, seriez-vous assez dupe pour vous associer aux fureurs d'une folle? Quand vous aurez fait pendant trois jours l'admiration des sots, vous serez pendant quarante ans la risée des gens sensés. Pour moi, en m'attachant à vous, je comptai être avec un prince du sang, vrai ou apparent ; sur ce pied là, j'y resterai toute ma vie ; mais si vous voulez cesser de l'être, ni moi, ni tous ceux de votre maison, qui valent quelque chose, ne pourrons y demeurer ».

Le comte de Toulouse, frappé du néant où il alloit se précipiter, laissa partir pour Sceaux le duc et la duchesse du Maine, rendit le lendemain au régent, une visite qui tenoit lieu de remercîment, sans le pro-

noncer ; et le jour suivant se trouva au conseil de régence.

Le samedi 27, les chambres s'assemblèrent ; on gémit plus qu'on ne délibéra ; on s'écria beaucoup sur l'installation d'un garde-des-sceaux, sans qu'il eût, suivant les règles, présenté sa requête ; on prit acte, comme cela se pratique en pareille occcasion, du défaut de liberté, l'assemblée coutinuée au lundi 29. Mais ce jour-là le parlement fut occupé d'un nouveau sujet de délibération. A trois heures du matin, le président de Blamont, Feydau-de-Calande et Saint-Martin, conseillers, furent enlevés de chez eux, chacun par huit mousquetaires et un officier, et conduits, le premier aux Isles d'Hières, le second à Belle-Isle, le troisieme dans l'Isle d'Oléron.

Le parlement envoya aussi-tôt une députation demander au roi, la liberté de ces magistrats. Le garde-des-sceaux répondit, que ce qui s'étoit fait étant pour affaire d'état, demandoit le silence, et que la conduite du parlement détermineroit les sentimens du roi à cet égard. La même députation continua ses sollicitations, et reçut

toujours les mêmes réponses, jusqu'à la clôture du parlement. Quelques-uns proposèrent de cesser le service, et il fut suspendu un jour; d'autres, de ne point prendre de vacances, jusqu'à ce qu'on eût satisfaction; mais les plus avisés aimèrent mieux sortir librement de Paris, que de s'exposer à s'en voir exiler. Le parlement se sépara donc, et la chambre des vacations fut chargée de continuer à demander les exilés.

Le parlement de Bretagne écrivit en leur faveur au régent, qui le trouva très-mauvais. Les ministres étrangers, au nom de leurs maîtres, lui applaudirent d'avoir réprimé ces légistes; langage de princes qui veulent que rien ne résiste à leurs volontés. Il est sûr que l'autorité doit toujours être respectée, pour la tranquillité des peuples mêmes; mais si aucun corps n'élève la voix en leur faveur, ils seront donc livrés au despotisme des ministres, et même des commis.

Ce fut pendant les vacances, le 3 octobre, que le cardinal de Noailles publia son appel de la constitution au futur concile. L'université, presque tous les curés du diocèse, et quantité de communautés séculières et

régulières adhérèrent à l'appel. Le cardinal se retira le même jour du conseil de conscience, qui dès-lors ne subsista plus, et dont la chûte entraîna celle des autres conseils. Il y avoit déjà du tems que ce n'étoit plus qu'une vaine représentation; Law faisoit tout dans les finances, et l'abbé Dubois dans les affaires étrangères. Celui-ci, sachant que le chapeau de cardinal, où il tendoit, dépendroit du crédit qu'on lui verroit en France, se fit nommer seul ministre des affaires étrangères. Le Blanc fut déclaré en même-tems secrétaire-d'état de la guerre. Tous les membres des différens conseils furent remerciés de leurs services; et conservèrent leurs appointemens, qui étoient de 12000 liv. Le marquis de Canillac les refusa; mais il entra au conseil de régence, où la place valoit 20000 liv. Tous ces nobles membres des conseils ressembloient à des gens qui, en sortant d'une maison, en emportent les meubles. Le comte d'Evreux conserva le détail de la cavalerie, Coigny celui des dragons, d'Asfeld, les fortifications et le génie; le marquis de Brancas eut les haras; le premier écuyer, Béringhem, les ponts et

chaussées. L'archevêque de Bordeaux (Besons) prit les économats, ainsi des autres. Le régent ne savoit rien refuser, et ce qu'il ne donnoit pas, on le lui arrachoit. Il avoit des inconséquences singulières. Le changement dans l'état des légitimés embarrassa fort l'évêque de Viviers (Chambonas) dont le frère et la belle-sœur étoient de la maison du duc du Maine. Le prélat, chef de la députation des états de Languedoc, demanda au régent de quelle manière il traiteroit le prince de Dombes, gouverneur en survivance. Le régent lui dit d'en user comme à l'ordinaire ; en conséquence, l'évêque traita d'altesse sérénissime le prince de Dombes, qui n'y pouvoit plus prétendre.

Le régent se laissa enfin fléchir en faveur des exilés. Ils revinrent successivement, et le parlement devenu souple, en fit des remercimens, comme d'une grace. Cela ne l'empêcha pas de faire des difficultés sur l'enregistrement de la banque royale. On trouvoit très-indécent de voir le roi devenu banquier. L'événement prouva que cela étoit encore plus malheureux.

Le coup d'autorité frappé au lit-de-justice

avoit étourdi les ennemis du régent, mais ne les avoit pas abattus. La fureur que la duchesse du Maine étoit obligée de cacher, n'en étoit que plus vive, et sa correspondance avec l'Espagne plus fréquente. Le prince Cellamare, attentif à tout ce qui se passoit à Paris et en Bretagne, cherchoit à faire des créatures au roi son maître, et beaucoup d'officiers avoient pris des engagemens avec lui. Le projet étoit de faire révolter tout le royaume contre le régent, de mettre le roi d'Espagne à la tête du gouvernement de France, et sous lui le duc du Maine. On comptoit sur l'union des parlemens. Tout s'étoit traité assez énigmatiquement dans des lettres qui pouvoient être surprises; mais Albéroni voulut avant d'éclater, voir les plans arrêtés et les noms de ceux dont on devoit se servir. Il étoit très-dangereux de confier de pareils détails à un courier que l'abbé Dubois n'auroit pas manqué de faire arrêter.

Cellamare imagina qu'il n'y auroit rien de moins suspect que le jeune abbé Portocaréro, neveu du cardinal de ce nom. Ce jeune homme étoit depuis quelque-tems à Paris.

Monteleon, fils de l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, étoit aussi venu de Hollande, et ces deux jeunes-gens se rencontrant ensemble à Paris, se lièrent naturellement, cherchoient les mêmes plaisirs, s'embarrassoient peu d'affaires, et firent partie de s'en retourner ensemble.

Cellamare crut que de pareils couriers seroient à l'abri de tout soupçon; l'abbé Dubois n'en prenoit point en effet, et cependant tout fut découvert.

Il y avoit alors à Paris une femme, nommée la Fillon, célèbre appareilleuse; par conséquent très-connue de l'abbé Dubois. Elle paroissoit même quelquefois aux audiences du régent, et n'y étoit pas plus mal reçue que d'autres. Un ton de plaisanteries couvroit toutes les indécences au Palais-Royal, et cela s'est conservé dans le grand monde. Un des secrétaires de Cellamare avoit un rendez-vous avec une des filles de la Fillon, le jour que partoit l'abbé Portocaréro. Il y vint fort tard, et s'excusa sur ce qu'il avoit été occupé à des expéditions de lettres dont il falloit charger nos voyageurs. La Fillon laissa les amans ensemble, et alla sur-le-champ en

rendre compte à l'abbé Dubois. Aussi-tôt on expédia un courier muni des ordres nécessaires pour avoir main-forte. Il joignit les voyageurs à Poitiers, les fit arrêter, tous leurs papiers furent saisis, et rapportés à Paris le jeudi 8 décembre. Ce courier arriva chez l'abbé Dubois, précisément à l'heure où le régent entroit à l'opéra.

L'abbé ouvrit le paquet, eut le tems de tout examiner et de mettre en réserve ce qu'il voulut, nous verrons pourquoi. Au sortir de l'opéra, l'abbé joignit le régent, lui rendit compte de la capture. Tout autre prince auroit été pressé de s'éclaircir; mais c'étoit la précieuse heure du souper, et rien ne l'emportoit là-dessus. L'abbé eut jusqu'au lendemain assez tard, pour prendre ses mesures, avant d'en conférer avec le régent; qui dans les premières heures de la matinée, avoit encore la tête ofusquée des fumées de la digestion, n'étoit pas en état d'entendre affaires, et signoit presque machinalement ce qu'on lui présentoit.

L'abbé Dubois, en aspirant à tout, sentoit pourtant qu'il n'étoit rien par lui-même, prévoyoit les révolutions qui pouvoient arri-

ver par la mort de son maître, et vouloit se ménager des protecteurs, en cas d'événemens.

Il résolut de s'emparer tellement de l'affaire, qu'il pût sacrifier ceux dont la perte seroit sans conséquence, et sauver ceux auprès de qui il s'en feroit un mérite. Le régent ne vit rien dans cette affaire, que par les yeux de l'abbé. Le garde-des-sceaux et le Blanc en furent les seuls confidens, et l'abbé saisi des pièces du procès se trouva maître de la condamnation ou de l'absolution des coupables.

Le prince Cellamare, instruit par un courier particulier, de ce qui étoit arrivé à Poitiers, et se flattant que ces deux Espagnols n'avoient été arrêtés que parce qu'ils voyageoient avec un banquier fugitif pour une banqueroute, prit un air d'assurance, et alla le vendredi 9 sur le midi chez le Blanc, réclamer le paquet de lettres dont il avoit, dit-il, chargé par occasion l'abbé Portocaréro. L'abbé Dubois étoit déjà chez le Blanc. L'un et l'autre répondirent a l'ambassadeur, que ces lettres avoient été lues, et que loin de les lui rendre, ils avoient ordre de faire

sa présence la visite des papiers de son cabinet, et tout de suite le prièrent de monter avec eux en carosse, pour se trouver tous trois ensemble à cet inventaire.

Cellamare, jugeant que les mesures étoient prises, en cas de résistance, ne fit aucune difficulté, et fut ramené à son hôtel, dont un détachement de Mousquetaires avoit *déja* pris possession. On ouvrit les bureaux et les cassettes. Le scellé du roi, et le cachet de l'ambassadeur furent mis sur tous les papiers, à mesure qu'on en faisoit l'examen et le triage. Après cette opération, les deux ministres se retirèrent, laissant l'ambassadeur à la garde de Dulibois, Gentilhomme ordinaire du roi.

Durant la visite des papiers, Cellamare, d'un air libre, affecta de traiter le Blanc avec politesse, et l'abbé avec un mépris froid. Cela fut au point que, le Blanc allant ouvrir une cassette, M. le Blanc, dit l'ambassadeur, cela n'est pas de votre ressort, ce sont des lettres de femmes ; laissez cela à l'abbé, qui toute sa vie a été maquereau. L'abbé sourit, et feignit d'entendre plaisanterie.

Le soir il y eut conseil, où l'on rendit un compte sommaire de la conspiration ; on y lut des lettres de Cellamare au cardinal Alberoni, et le régent y justifia très-bien son procédé à l'égard de l'ambassadeur, qui ayant violé lui-même le droit des gens, avoit perdu les priviléges de son titre. Les lettres furent imprimées, répandues par-tout; aucun des ministres étrangers ne prit la défense de Cellamare, qui partit de Paris, accompagné de Dulibois, et de deux capitaines de cavalerie. Ils s'arrêtèrent à Blois, où Cellamare fut gardé jusqu'à l'arrivée en France du duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid. Après quoi on le laissa continuer librement sa route.

Le matin du samedi 10, le marquis de Pompadour, dernier de son nom, père de la belle Courcillon, et aïeul de la princesse Rohan, fut mis à la Bastille.

Le comte Daidie cousin, (1) beau frère et du même nom que Riom, prit la fuite et se retira en Espagne, où il est mort long-tems

(1) Sa femme, sœur de Riom, mourut, en 1716, dame d'honneur de la duchesse de Berri. Le chevalier et l'abbé Daidie étoient frères du comte.

après, assez bien établi. Le soir même que Cellamare fut arrêté, Daidie étant dans une maison où il devoit souper, voyoit jouer une partie d'échecs. On vient dire que Cellamare étoit arrêté ; Daidie très-attentif à une nouvelle si intéressante pour lui, ne montra pas la moindre émotion. Un des joueurs ayant dit qu'il ne pouvoit plus gagner la partie, Daidie offrit de prendre le jeu, fut accepté, joua tranquillement et gagna. Quand on servit le souper, il sortit sous prétexte d'incommodité, prit la poste et partit.

Foucault de Magni, introducteur des ambassadeurs, et fils du conseiller d'état, se sauva aussi : c'étoit un fou qui n'avoit jamais rien fait de sage que de s'enfuir. Un abbé Brigault, fort enfoncé dans cette affaire, fut arrêté à Montargis, sur son signalement et amené à la Bastille. Il ne se fit pas presser pour déclarer tout ce qu'il savoit, ajoutant qu'on en verroit le détail dans les papiers qu'il avoit laissés au chevalier de Menil, qui fut arreté ; mais il avoit déja brulé les papiers que le régent regretta fort. On arrêta successivement beaucoup de personnes avant d'en

d'en venir au duc et à la duchesse du Maine. Cela ne tarda pas ; le duc fut arrêté à Sceaux, par la Billarderie, lieutenant des gardes-du-corps, conduit au château de Dourlens en Picardie, et laissé sous la garde de Favancourt, brigadier des Mousquetaires.

La duchesse, en considération de sa naissance, fut traitée avec plus de distinction. Ce fut le duc d'Ancenis, capitaine des gardes-du-corps, qui l'arrêta dans une maison de la rue saint honoré, qu'elle avoit prise pour être plus à portée des Tuileries. Le duc d'Ancenis, la quitta à Essone, d'où un lieutenant, et un exempt des gardes-du-corps la condusirent au château de Dijon.

Le duc du Maine, ne montra dans son malheur que de la soumission, protesta souvent de son innocence, et de son attachement au roi et au régent. Pour la duchesse, elle se plaignit beaucoup du traitement qu'on faisoit à une princesse du sang, et déclama avec fureur contre son neveu M. le duc, quand elle se vit dans le château de Dijon, dont il étoit gouverneur, et le public n'approuva pas qu'il devînt le geolier de sa tante.

nonçoient, en continuant leur route, pour l'ambassadeur et l'ambassadrice. Le duc avoit à peine avancé une lieue dans les montagnes, que des gens détachés par Alberoni, investirent le carosse. Les domestiques jouèrent bien leur jeu ; crièrent fort haut contre la violence, et furent ramenés à Pampelune. Lorsque le duc de Saint-Aignan fut arrivé à Bayonne, il envoya réclamer ses équipages qui furent rendus, et le gouverneur manda la méprise au cardinal-ministre, qui fut dans la plus grande fureur.

Pendant que la guerre s'allumoit au midi, le nord eut le bonheur d'être délivré du roi de Suède, Charles XII. Un coup de fauconeau en fit justice au siége de Fridérishal. Ce prince avoit des qualités estimables qui l'auroient fait chérir, s'il n'eût été qu'un particulier ; une frénésie guerrière en fit un fléau pour le genre humain. Son père, tyran obscur, avoit accablé ses sujets, abbattu le sénat et la noblesse, anéanti les loix. Le fils, destructeur plus éclatant, fut moins haï par le brillant de cette gloire qui en impose au vulgaire, admirateur insensé des héros qui font son malheur. Charles fit celui de ses états et de ses voisins. Des milliers d'hom-

mes détruits par le fer et le feu, furent les fruits de son règne. La dévastation, la dépopulation de la Suède, étoient à la mort de Charles XII, au point qu'il ne restoit plus d'hommes, que des enfans et des vieillards. On ne voyoit plus que des femmes et des filles labourer les terres, servir les postes, et jusque dans les bains publics. On étoit réduit à les employer à toutes les fonctions que la foiblesse et la décence semblent leur interdire. Je tiens ces faits du comte Céreste-Brancas, l'homme le plus vrai, et notre ministre en Suède, immédiatement après la mort de Charles XII.

Les Suédois profitèrent des circonstances pour rentrer dans le droit d'élire leurs souverains. Sans égard pour les prétentions du duc de Holstein, fils de la sœur aînée de Charles, ils élurent pour reine, Ulrique Eléonore sa sœur cadette. Ils consentirent ensuite à lui associer son mari, le prince de Hesse; mais avec une telle limitation de pouvoir dans leurs personnes et celles de leurs descendans, que le despotisme ne pût renaître de long-tems.

Fin du Tome premier.

00563123

Digitized by Google